

A N A L Y S E

D E

B A Y L E.

T O M E V.

ANALYSE



BAYLE

TOM V.

93 k 14
A N A L Y S E

R A I S O N N É E

D E

B A Y L E,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE

*de ses Ouvrages, particulièrement de
son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET
CRITIQUE, dont les Remarques ont été
fondues dans le Texte, pour former
un corps instructif & agréable de le-
ctures suivies.*

T O M E V.



A L O N D R E S.

M. DCC. LXX.

A N A L Y S E

R A I S O N N É E

D E

B A Y L E

OU ABREGE METHODOIQUE

de les Ouvrages, particulièrement de

les Dictionnaires Historiques et

Chronologiques, pour former

une collection de

les

les

TOME V



A L O N D R E

M. DCC. LXX

PRÉFACE

*Contenant une Histoire abrégée
de la Vie & des Ouvrages*

DE BAYLE.

L'AUTEUR des quatre premiers Tomes de cette Analyse raisonnée de Bayle, ayant promis une Vie de cet illustre Philosophe (a); comme nous nous sommes chargés de suivre & de remplir son plan, nous avons cru devoir placer à la tête de notre Continuation, une Histoire abrégée de la Vie & des Ouvrages de Bayle. C'est ici sa véritable place, puisque la distribution des quatre Volumes précédents n'a pas permis de l'y insérer.

(a) Voyez Tome I. à la fin de l'Avertissement, page xxvj.

Tome V.

PIERRE BAYLE nâquit le 18 Novembre 1647, au Carla, Bourg du Comté de Foix, dont son Pere étoit Ministre. Il montra dès son enfance un esprit vif & subtil, une conception aisée & facile, une mémoire heureuse, & de plus, ce qui est très-nécessaire pour faire valoir de si grands dons, un desir ardent de savoir & d'apprendre. Il fit ses premieres études à l'Académie de Puylaurens; puis au College des Jésuites de Toulouse: ce qui n'a rien d'extraordinaire, car les réformés ne faisoient point alors difficulté d'envoyer leurs enfants étudier chez les Jésuites, quoique cela eût été défendu par les Synodes: défense qui n'étoit pas sans fondement, comme le prouve le changement de Religion du jeune Bayle, arrivé le 19 Mars 1669, presque aussi-tôt qu'il fut à Toulouse. La lecture qu'il

PREFACE. iij

avoit faite à Puylaurens de quelques Livres de controverse l'avoit déjà ébranlé; ses doutes augmentèrent à Toulouse par les disputes qu'il eut avec un Prêtre qui logeoit dans la même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raisonnemens qu'on lui faisoit; & un esprit droit, comme le sien, n'avoit garde d'y demeurer volontairement. Cette précipitation de jeune homme ne peut guere s'excuser que sur la candeur de son âme.

La nouvelle de son changement pénétra de douleur toute sa famille; & particulièrement son Pere dont il étoit tendrement aimé. Mr. Bertier Evêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche, le jeune Bayle ne devoit pas s'attendre à recevoir aucun secours de ses Parens, se chargea généreuse-

ment de son entretien : bienfait dont Bayle conserva toujours le souvenir précieux avec beaucoup de respect & de reconnoissance pour ce grand Prélat ; c'est ainsi qu'il en parloit lui-même long-temps après son retour à la Religion Réformée.

Cependant il continua ses études de Philosophie avec beaucoup de succès : les Catholiques se félicitoient de l'acquisition d'un jeune homme qui donnoit de si belles espérances, & dont le mérite étoit relevé par la qualité de fils de Ministre. Lorsque son tour vint de soutenir des theses publiques, on voulut que la solennité s'en fît avec éclat. L'assemblée fut nombreuse & distinguée. La clarté, la pénétration & la modestie du Soutenant lui attirerent un applaudissement universel.

Déjà l'esprit convertisseur animoit le nouveau Profélyte.

P R E F A C E. v

Comme il croyoit sincèrement avoir pris le bon parti, il auroit voulu y attirer toute sa famille, il écrivit à son Frere aîné pour l'engager à suivre son exemple. Je rapporterai ici cette lettre, parce qu'elle fera voir quels furent les motifs & les raisons de son premier changement de Religion. Son esprit vif & amateur du vrai, se livroit indiscretement aux premières idées qui s'offroient à lui sous la belle forme de la vérité, sans prendre le temps d'examiner si ces dehors n'étoient point une apparence illusoire, un vain prestige qu'un examen plus réfléchi auroit pu dissiper aisément. Voici la lettre en question.

Monsieur mon très-cher Frere,
„ L'affection ardente que j'ai
„ pour votre personne & le
„ desir dont je brûle de votre

vj **P R E F A C E.**

„ bonheur ne me permettant
„ pas de négliger aucune occa-
„ sion de procurer votre bien,
„ je me sens obligé de vous
„ prier très-instamment de ve-
„ nir passer quelques jours en
„ cette Ville pour me donner
„ le moyen de vous entretenir
„ de plusieurs choses qui vous
„ sont très-importantes & pour
„ la vie présente & pour celle
„ qui est à venir. Je me per-
„ suade que si j'avois la liberté
„ de vous bien découvrir l'état
„ des choses comme elles sont,
„ & la disposition favorable
„ où elles se trouvent, je ferois
„ quelque effet sur votre esprit,
„ & vous ferois avouer que
„ cette suprême sagesse qui
„ gouverne le monde a tra-
„ vaillé d'une façon particu-
„ lière à ajuster tant de ressorts,
„ & que comme elle ne fait
„ rien qui ne puisse avancer sa
„ gloire & notre salut ; elle a

P R E F A C E. vij

„ voulu par la rencontre de
„ tant de choses différentes ,
„ qui toutes semblent vouloir
„ concourir à votre bien , ten-
„ ter le plus heureux & le plus
„ glorieux changement qui se
„ puisse opérer dans l'esprit de
„ mon Pere, & dans le vôtre.
„ Vous me direz sans doute
„ que ce sont ici tous mysteres,
„ où vous ne comprenez rien,
„ & que ce sont des énigmes
„ pour vous ; mais je vous ré-
„ ponds que pour peu que je
„ m'entretienne avec vous sur
„ ce chapitre, vous compren-
„ drez facilement quel est mon
„ dessein ; & vous verrez en-
„ suite clair comme le jour ,
„ avec quel grand fondement
„ je vous aurai dit que la dis-
„ position qui a rangé quantité
„ de choses où vous avez grand
„ intérêt, vous est si favorable
„ qu'il y a tout sujet d'en espérer
„ quelque chose de surnaturel.

viii *P R E F A C E.*

„ Je ne m'expliquerai pas
„ plus ouvertement sur ce su-
„ jet , parce que j'espere que
„ vous ne me refuserez pas la
„ grace que je vous demande ,
„ de me venir voir le plutôt
„ qu'il vous sera possible , &
„ que dans l'entretien que j'au-
„ rai alors tête à tête avec
„ vous, nous aurons lieu d'en
„ parler amplement. Venez
„ donc , mon cher Frere , s'il
„ vous est possible, avant que
„ cette semaine ne se passe ;
„ venez satisfaire l'impatience
„ d'un homme qui soupire pour
„ l'amour de vous plus de qua-
„ tre fois , & qui souhaite pas-
„ sionnément que vous vous
„ mettiez aux termes d'être
„ bienheureux. Vous ne vous
„ repentirez pas sans doute
„ d'être venu , tout ce que j'ai à
„ vous dire est de nature à con-
„ tenter une ame solidement rai-
„ sonnable comme est la vôtre.

PREFACE ix

„ Et certainement je vous fe-
„ rois tort si je croyois que vous
„ fussiez malade d'une maniere
„ incurable, & jusques au point
„ de ne trouver rien de bon
„ dès là qu'il n'est pas confor-
„ me à votre sentiment. J'ai
„ meilleure opinion de vous ;
„ & ceux qui vous connoissent
„ ne font nulle difficulté de
„ croire qu'avec la bonté de
„ votre naturel & la probité
„ dont vous faites profession,
„ il n'est point de proposition
„ raisonnable que l'on ne puisse
„ vous faire goûter, quoique
„ vous n'y soyez point accou-
„ tumé, & quoique vous ayez
„ une nuée de préjugés pour le
„ contraire sur ce fondement,
„ je m'assure que ce que j'ai à
„ vous dire ne vous déplaira
„ pas, & ne vous effarouchera
„ pas si fort que vous soyez
„ capable de fermer tout-à-
„ fait l'oreille à quiconque

xi **P R E F A C E.**

„vous m'en voudroit parler.
„Si je m'étois adressé à beau-
„coup de gens qu'il y a pour
„leur faire la même priere que
„je vous fais de me donner
„quelque audience, il pour-
„roit bien être qu'ils me tien-
„droient d'abord pour suspect,
„se défieroient de moi & con-
„damneroit tout ce que je
„ferois capable de leur dire ;
„mais pour vous je vous crois
„incapable de me condamner
„avant que de m'avoir enten-
„du, & ne fût-ce que par cu-
„riosité il me semble que vous
„voudrez savoir ce que ce peut
„être, & que vous suspendrez
„votre jugement jusqu'à ce que
„vous l'ayez appris, en quoi
„je ne puis remarquer dans
„votre esprit qu'une disposi-
„tion à bien faire. 2. 289
„Il ne me resteroit pour af-
„seoir quelque bonne espéran-
„ce, qu'à vous croire bien

P R E F A C E. xj

„ resolu de former ce jugement
„ qui est fondé sur une vérité
„ que l'expérience de tous les
„ siècles confirme d'une manière
„ incontestable, qu'en fait de
„ religion toutes les innova-
„ tions sont très-pernicieuses,
„ & qu'un particulier qui se
„ veut ériger de son autorité
„ privée en réformateur, ne
„ peut passer que pour un fa-
„ ctieux, un Schismatique, un
„ semeur de zifanie, & une tête
„ animée d'orgueil, d'opiniâ-
„ treté & d'envie. Et en effet,
„ quelle apparence que Dieu
„ laisse tomber l'Eglise Chré-
„ tienne dans la ruine, & dans
„ la désolation, qu'il lui cache
„ toutes ses clartés, qu'il la
„ prive de toutes ses lumieres,
„ & qu'en même temps il re-
„ vête un homme du commun,
„ un simple particulier, d'une
„ abondance de grace si ex-
„ traordinaire qu'il soit comme

xij **P R E F A C E.**

„ le restaurateur de la vérité
 „ & un phare qui remette les
 „ errants dans le chemin ; enfin ,
 „ qu'il soit le canal & le vehi-
 „ cule , la base & la colonne de
 „ la vraie Foi , & qu'on puisse
 „ dire de lui ce qu'un Poëte
 „ disoit d'un jeune Prince qui
 „ sembloit être né pour la gloire
 „ de son temps :

„ *Hunc saltem everso juvenem succurrera*
facto

„ *Ne prohibete* (1)

„ En vérité il y auroit de la
 „ témérité , de l'imprudence ,
 „ & de l'avenglement à se per-
 „ suader de telles illusions. Il
 „ est bien plus de l'ordre de la
 „ providence de Dieu , & du
 „ soin que le saint Esprit prend
 „ des fideles en gouvernant l'E-
 „ glise par la communication de
 „ ses lumieres , de laquelle il
 „ gratifie les Lieutenants du Fils

(1) *Virgil. Georg. lib. 7. v. 500, 501.*

P R E F A C E xiiij

„ de Dieu en terre, que ce soit
„ l'Eglise qui instruisse, qui cor-
„ rige, & qui reforme les par-
„ ticuliers & les abus qu'ils
„ pourroient laisser couler dans
„ leur conduite, ou qui les gué-
„ risse de leurs erreurs, que non
„ pas que les particuliers réfor-
„ ment l'Eglise & la redressent
„ de nouveau. Car comme il y
„ auroit bien de la folie à soute-
„ nir que Dieu dans le dessein
„ de conserver des eaux du dé-
„ luge de quoi réparer le genre
„ humain, fit périr tout ce qu'il
„ y avoit dans l'Arche de Noé,
„ & suscita en même temps un
„ certain homme qui s'étoit fau-
„ vé dans quelque caverne avec
„ sa femme, ou qui s'étoit dé-
„ robé à la fureur & à l'inclé-
„ mence des eaux dans je ne sai
„ quels azyles inviolables: ainsi
„ c'est bien rêver à crédit &
„ tout son fou, que de préten-
„ dre que le St. Esprit, dans le

„ dessein de conserver toujours
„ comme un peu de levain de
„ la Foi contre les ravages des
„ hérétiques & des infideles, a
„ laissé tomber l'Eglise, qui est
„ son Epouse, dans l'Idolâtrie,
„ la superstition & l'aveugle-
„ ment; & a tiré de l'obscurité
„ d'une cellule, ou d'un coin
„ de Chapelle Luther & Calvin,
„ pour propager la Foy, la re-
„ stituer dans ses droits, & la
„ relever de dessous ses ruines.
„ Encore pourroit-on pen-
„ ser, quoique sans apparence
„ de raison ni de vérité, que
„ Dieu voulut conserver ces
„ deux hommes pour être les
„ propagateurs de l'Evangile
„ dans la corruption générale
„ que l'on suppose qui avoit en-
„ vahi toute la face de l'E-
„ glise, parce qu'ils s'étoient
„ conservés purs & nets de
„ tous ces désordres & de tou-
„ tes ces abominations préten-

PREFACE. xv

„ dues; comme il conserva Lot
 „ & Noé, en recompense de
 „ ce qu'ils n'avoient point trem-
 „ pé dans les vices de leurs sie-
 „ cles. Mais pour avoir une
 „ telle pensée il faudroit être
 „ tout-à-fait ignorant des cho-
 „ ses les plus universellement
 „ connues, puisqu'il est de no-
 „ toriété publique que ces deux
 „ grands porteurs de réforma-
 „ tion étoient tout-à-fait per-
 „ dus & abymés dans le vice;
 „ pour ne pas dire qu'ils ont
 „ débuté d'une maniere extrê-
 „ mement criminelle; c'est-à-
 „ dire, qu'ils ont commencé
 „ par violer des vœux; dont
 „ la justice & la sainteté obli-
 „ gent à une observance la plus
 „ régulière qui soit.

„ Voilà, mon cher Frere, les
 „ réflexions dont je voudrois
 „ vous savoir mani, quand vous
 „ viendrez en cette ville, car
 „ assurement vous en seriez

xvj **PREFACE**

„ d'autant plus disciplinable.
„ D'ailleurs l'instabilité & la ca-
„ ducité de tout votre parti,
„ qui n'est en ce Royaume que
„ par tolerance & parce qu'il
„ ne prend pas au Roy la fan-
„ taisie de l'exterminer, me fait
„ craindre pour vous toutes les
„ fois que j'y pense. Et en effet,
„ ne subsister que parce que l'hu-
„ meur d'un Monarque, qui
„ peut tout ce qu'il veut sur
„ cette affaire, ne le porte pas
„ à suspendre son concours avec
„ lequel il vous souffre; à vo-
„ tre avis, n'est-ce pas être ex-
„ posé à toutes les heures du
„ jour d'être détruit, puisqu'il
„ n'en est point où l'humeur
„ d'un Souverain ne puisse pas-
„ ser d'une extrémité à l'autre?
„ Ainsi j'ai un grand sujet de
„ souhaiter que vous imitez les
„ Pharisiens & les Saducéens
„ qui vinrent au Baptême de
„ saint Jean, à qui il demanda

PREFACE. xvij

„ qui les avoit portés à fuir
„ l'ire à venir? j'espere qu'un
„ jour, moyennant la grace du
„ St. Esprit & la bénédiction
„ de Dieu, l'on pourroit vous
„ faire un pareil interrogat, qui
„ vous seroit bien doux & bien
„ commode. J'en prie le souve-
„ rain Maître de toutes choses,
„ & voudrois avoir donné tout
„ mon sang pour opérer votre
„ salut. Ce que je dis non-seu-
„ lement pour vous en parti-
„ culier; mais aussi pour mon
„ Pere, ma Mere, mon second
„ Frere, & tous mes Parens:
„ trop heureux, si comme un
„ autre Joseph, je pouvois être
„ l'instrument de la conserva-
„ tion de toute ma maison! adieu
„ mon cher Frere“ : faites ré-
„ flexion sur ce que je vous ai
„ dit, & venez au plutôt pour sa-
„ voir ce que c'est que vous veut
„ dire votre très-humble, très-
„ obéissant & très-passionné ser-

xviii **PREFACE.**

viteur. Vous verrez l'accomplissement de ce que dit St. Paul ; *quand on cherche le regne de Dieu & sa justice , toutes les autres choses sont ajoutées de surcroît. (2)*

Cette lettre ne fut point reçue comme venant du jeune Bayle, mais comme dictée par quelque convertisseur dont on craignit seulement que le jeune homme n'eût adopté l'esprit d'aigreur & de controverse qui gâte trop souvent les plus beaux caracteres.

Bayle avoit renoncé à sa Religion sans l'avoir bien étudiée, pour en embrasser une autre qu'il connoissoit encore moins. Lorsqu'il commença à examiner l'une & l'autre, à les comparer ensemble, il eut des doutes sur la demarche qu'il avoit faite. La Raison & l'Écriture le guide-

(2) Ces paroles ne sont pas de St. Paul, mais de Jesus-Christ, *Evang. de St. Matth. Chap. VI. vs. 33.*

PREFACE. xix

rent dans cet examen. Il rappella au tribunal de ces deux juges les arguments qui l'avoient porté à se détacher de la Communion Protestante. Le culte excessif qu'il voyoit rendre aux créatures lui ayant paru suspect, & la Philosophie lui ayant fait mieux connoître l'impossibilité de la transubstantiation, il conclut qu'il y avoit du sophisme dans les objections auxquelles il avoit succombé, & faisant un nouvel examen des deux Religions, il retrouva la lumière qu'il avoit perdue de vue; il la suivit & renonça aux erreurs qui l'avoient séduit, sans avoir égard ni à mille avantages temporels dont il se privoit, ni à mille choses fâcheuses qui lui paroissent inévitables après ce retour à sa première croyance (3).

(3) La chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée, p. 139. & suiv.

xx **P R E F A C E.**

Il sortit secrètement de Toulouse le 19 d'Août 1670, fit son abjuration le 21, & partit le même jour pour Geneve, où il arriva le 2 de Septembre, & y reprit le cours de ses études. Quoiqu'imbu du Péripatétisme, il ne fut pas long-temps sans préférer les principes raisonnés de la nouvelle Philosophie, aux vaines subtilités des Sectateurs d'Aristote, & s'exerça dès lors dans l'art du raisonnement, qu'il mania dans la suite avec tant d'habileté qu'il mérita d'être appelé *l'Avocat du bon sens*.

Bayle se distingua bientôt à Geneve : on parloit fort avantageusement de sa personne & de ses talents. Mr. de Normandie, Syndic de la République, lui confia l'éducation de ses enfants. Il contracta une liaison fort étroite avec Mrs. Basnage, Minutoli, Pictel & Léger. Il s'acquit l'estime & la bienveillance

PREFACE. xxj

de plusieurs personnes distinguées dans l'Etat & dans l'Eglise, tels qu'étoient Mrs. le Syndic Fabry, Turretin, Mestrezat, Burlamachi, Santoris, &c. Sa modestie lui fit refuser une Régence du College, qu'on lui offrit. Il fut ensuite Gouverneur des fils de Mr. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet : l'ennui lui fit abandonner cette éducation, pour une autre dont il alla se charger à Rouen, d'où l'ennui le chassa encore. Cependant le hazard le rapprochoit de Paris où il desiroit de se fixer. Ses amis lui procurèrent la place de Précepteur de Mrs. de Beringhen, freres de Mr. de Beringhen, Conseiller au Parlement de Paris, & de Madame la Duchesse de la Force. Il entra chez eux le 3 d'Avril 1675.

Le même jour il reçut une lettre de Mr. Basnage, qui étoit alors à Sedan, où il achevoit sa

Théologie. Cet ami lui mandoit que l'Académie de cette ville se proposoit de donner un successeur à Mr. Pithois, un des Professeurs en Philosophie, âgé de quatre-vingts ans, & l'exhortoit à profiter de cette occasion pour se procurer un établissement solide & honorable. La réponse de Bayle mérite d'être rapportée. „ Je ne reçois jamais de „ vos Lettres, lui dit-il, sans „ recevoir en même temps des „ marques de votre amitié, mais „ d'une amitié qui s'avise de tout „ ce qui peut se faire pour moi. „ La vieillesse de votre Professeur seroit une conjoncture favorable, si j'étois en état de profiter de vos bons offices. „ Mais, mon cher Monsieur, „ j'ai à vous dire que depuis „ que j'ai quitté Geneve, je „ n'ai fait autre chose qu'oublier, & le manque de culture „ a si fort appesanti mon esprit,

P R E F A C E. xxiij

„ que je ne fais si par un retour
„ à l'étude, je le pourrois re-
„ mettre en train. Assurément
„ ce poste est cent fois meilleur
„ que celui que je vais occu-
„ per : car enfin le caractère de
„ Précepteur est devenu si vil
„ presque par-tout, qu'il n'est
„ point de mérite personnel qui
„ puisse sauver un homme de
„ cette mesestime générale. C'est
„ pourquoi je ne me rejette dans
„ ce borbier qu'à mon corps
„ défendant. Je ne fais si Mr.
„ de Beringhen ne seroit pas
„ venu à trente pistoles, au cas
„ que je l'eusse chicané. Mais
„ mon honnêteté naturelle, mon
„ désintéressement, & le con-
„ seil de mes amis m'ayant porté
„ à m'abandonner à sa discrétion,
„ & à lui protester que si
„ peu qu'il me donneroit me
„ contenteroit, je n'aurai que
„ deux cens francs. Il faudra
„ faire la guerre à l'œil, & sans

xxiv *PREFACE.*

„ une délicatesse importune qui
„ me contraind de ne me départir
„ pas des loix de l'honnêteté,
„ j'aurois pu me dédire avec
„ bien des avantages pour ré-
„ parer ma mauvaise fortune.
„ Je suis un sot, me direz-vous,
„ Monsieur, de ne l'avoir pas
„ fait. Il est vrai, & c'est la
„ honte de paroître inconstant
„ qui fait toute ma sottise.“

La situation désagréable de Bayle redoubla le zèle de son ami, & le porta à agir vivement en sa faveur. Il lui écrivit pour réfuter ses excuses, & en même temps, il engagea Mr. Jurieu, Ministre & Professeur en Théologie dans l'Académie de Sedan, à s'intéresser pour lui. Mr. Jurieu promit de le servir de tout son pouvoir. Bayle s'excusa encore sur son insuffisance, il promit pourtant de se remettre sérieusement à l'étude de la Philosophie ; mais un motif

secret

secrét il éloignoit de Sedan. Il étoit relaps, & il craignoit l'arrêt qui condamnoit les relaps à être bannis à perpétuité du Royaume. Mais comme il n'y avoit dans ce pays-là que Mrs. Basnage & Jurieu qui fussent instruits de son changement de Religion, ils crurent qu'il ne courroit aucun risque de passer outre, & de se présenter pour obtenir une chaire de Professeur à Sedan. Bayle rassuré partit de Paris le 22 d'Août, fut introduit par Mr. Basnage chez quelques amis qui pouvoient lui être utiles, & qui promirent de lui rendre justice; entra en lice avec trois concurrents qui s'étoient toujours tenus en haleine, & qui étoient enfants de la ville; soutint ses Theses avec tant d'habileté que le Sénat Académique lui adjugea la victoire. Il fut reçu Professeur en Philosophie

xxvj **P R E F A C E.**

le 2 de Novembre, en prêta le ferment le 4, & le 14 fit l'ouverture de ses Leçons publiques. Ce ne fut pas sans peine & sans opposition que l'on vit un étranger l'emporter sur les enfants de la ville; mais son mérite lui reconcilia bientôt tous les esprits. Mr. Jurien lui-même, qui fut dans la suite son plus grand ennemi, fut si charmé de sa douceur, de sa modestie, de sa droiture, de la beauté de son génie, qu'il eût pour lui une amitié qu'il n'avoit jamais eue & qu'il n'eut jamais depuis pour personne.

Bayle s'attacha, avec toute l'application dont il étoit capable, à composer un Cours de Philosophie pour ses Ecoliers. Ce travail l'occupa pendant deux ans; il le corrigea encore les années suivantes, & y fit quantité de changements & d'additions qui lui prirent beaucoup

P R E F A C E. xxvij

de temps. Ce Cours de Philosophie est imprimé en Latin & en François dans le Tome IV. de ses Oeuvres. Il a eu soin d'en exclure les questions futiles, & de n'y raisonner que sur des principes sûrs, autant que la Philosophie de ce temps-là en avoit, & qu'un Professeur public pouvoit les suivre.

Débarassé de la composition de ce Cours qu'il appelloit une fâcheuse corvée, Bayle s'adonna à la lecture & à la composition de quelques ouvrages dont les circonstances lui inspirerent l'idée. En 1679 il acheva un Ecrit Latin contenant l'examen d'un Livre de Mr. Poiret, intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, Anima & Malo*. Il l'avoit entrepris à la sollicitation d'un Ministre de Metz. Ce petit ouvrage fait voir que Bayle avoit approfondi les matieres les plus sublimes de la Philosophie.

xxviiij *P R E F A C E.*

En 1680, lorsque l'affaire de Mr. de Luxembourg faisoit beaucoup de bruit, qu'il avoit été déferé à la chambre des poisons comme coupable d'impiétés, de maléfices, & d'empoisonnements, & que s'étant constitué prisonnier il fut déclaré innocent, & les procédures supprimées; notre Professeur s'amusa à composer une harangue où ce Maréchal plaidoit sa cause devant ses Juges, & se justifioit d'avoir fait un pacte avec le Diable. 1. Pour jouir de toutes les femmes qu'il voudroit; 2. pour être toujours heureux à la guerre; 3. pour gagner tous ses procès; 4. pour avoir toujours les bonnes grâces du Roi. Ces quatre points faisoient la division de la harangue qui contenoit une satyre très-vive contre le Maréchal & contre plusieurs autres personnes. Il fit ensuite la critique de cette harangue, cri-

P R E F A C E. xxix

tique encore plus fatyrique que la fatyre même. Je suis bien éloigné d'approuver ce genre d'amusement peu convenable à un Philosophe, & que Bayle expia cruellement dans la suite par les accusations auxquelles il fut obligé de répondre pour lui-même.

La Comete qui parut à la fin de la même année, & qui consterna le peuple, c'est-à-dire, presque tout le monde, car presque tout le monde est peuple sur-tout lorsqu'il s'agit de se livrer à des terreurs paniques. Le Philosophe seul au-dessus de ces préjugés vulgaires, raisonne & ne craint point. Il fait plus, il cherche à dissiper les craintes puériles de ses concitoyens. Tel fut le dessein que se proposa Bayle : il composa une Lettre supposée écrite à un Docteur de Sorbonne, qui rouloit toute entiere sur ce raisonnement que *si les Cometes étoient un présage de*

xxx *P R E F A C E.*

malheurs , Dieu auroit fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde ; mais que comme on ne pouvoit pas croire que Dieu eût fait des miracles pour une fin si contraire à sa sainteté , il y avoit une espece d'impiété à regarder les Cometes comme un présage de malheurs. Cette Lettre prête à être livrée à l'impression en 1681 , ne put point être imprimée à Paris, Mr. de la Regnie , Lieutenant-Général de Police ne voulant point prendre sur soi les suites qu'elle pouvoit avoir , & l'Auteur ne voulant point tenter la voie longue, pénible , & souvent vétilleuse , d'une approbation de Docteurs pour obtenir une permission d'imprimer. Elle ne fut imprimée qu'en 1682 en Hollande , sous une forme plus ample comme nous le verrons bientôt.

Cependant la Cour résolut de supprimer les Académies des Pro-

P R E F A C E xxxj

testants. Celle de Sedan, qui avoit des droits particuliers pour s'exempter de la disgrâce commune, fut cassée la première. Bayle étoit sans emploi. Mr. Van Zoelen de Rotterdam, qui avoit conçu pour lui une amitié fort étroite, lui parla d'aller à Rotterdam, & lui offrit ses bons offices auprès de Mr. Paets, son parent, l'un des Conseillers de cette ville, homme très-savant, & qui se faisoit un honneur de favoriser les gens de lettres. Bayle ressentoit moins vivement la situation où il se trouvoit, que celle où il voyoit Mr. Jurieu dépouillé, comme lui, de son emploi. Il engagea donc Mr. van Zoelen à s'intéresser en même temps pour Mr. Jurieu. Mr. Paets pouvoit beaucoup. La ville de Rotterdam donna une pension à Bayle avec le droit d'enseigner la Philosophie, & à Mr. Jurieu de belles espérances qui

xxxij **P R E F A C E**

ne tarderent pas à être remplies : car cette ville érigea presque à leur arrivée, une école illustre en leur faveur. Mr. Jurieu fut nommé Professeur en Théologie, & Mr. Bayle Professeur en Philosophie avec cinq cens florins de pension annuelle. Peu de temps après, celui-ci donna sa Lettre sur Mes Comètes à un Libraire de Rotterdam qui la fit imprimer. Elle parut dès le commencement de 1682, sous ce titre : *Lettre à Mr. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne, où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie & de la Théologie, que les Comètes ne sont point le présage d'aucun malheur. Avec plusieurs Reflexions morales & politiques, & plusieurs observations historiques, & la refutation de quelques erreurs Populaires.* A Cologne, chez Pierre Marteau M. D. C. LXXXII. Bayle tâcha en vain de se ca-

P R E F A C E. xxxiiij

cher ; on fut bientôt qu'il étoit l'Auteur de la Lettre sur les Comètes. Jurieu même se formalisa de ne l'avoir appris que par la voie publique ; mais , dans le fond , il souffroit plus impatiemment l'honneur que l'Auteur en recevoit , jaloux comme il étoit de la gloire de ses amis. Comme j'aurai plus d'une occasion de parler de ce Professeur en Théologie , je crois qu'il est à propos d'en tracer ici le caractère. Il avoit l'esprit pénétrant & l'imagination féconde ; il écrivoit bien & facilement. Quoiqu'il s'éloignât des sentimens des Réformés en plusieurs choses , il ne laissoit pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie , jusqu'à persécuter à toute outrance ceux qui ne pensoient pas comme lui. Présumptueux , il vouloit dominer par-tout , & son orgueil lui faisoit souffrir impatiemment tous

xxxiv *P R E F A C E.*

ceux dont il regardoit le mérite comme capable d'égaliser ou d'obscurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour ses amis étoit réglé sur la déférence qu'ils avoient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeoit, c'étoit assez pour s'attirer son indignation, & pour s'en faire un implacable ennemi. Cet esprit impérieux & turbulent lui faisoit porter la discorde par-tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'est par-là qu'il avoit été obligé de quitter les Eglises de Metz & de Vitry, & qu'il s'étoit attiré plusieurs mortifications à Sedan, où il ne laissoit pas d'avoir un parti considérable. Tel étoit Mr. Jurieu à qui l'on peut dire que Mr. Bayle avoit procuré le poste de Professeur en Théologie qu'il occupoit, non-seulement parce qu'il avoit engagé Mr. Van Zoelen à lui rendre ses bons

P R E F A C E. XXXV

offices auprès de Mr. Paets ,
 mais encore parce que ce Théo-
 logien présomptueux avoit don-
 né dès en arrivant à Rotterdam ,
 des marques de son caractère
 fougueux , qui avoient indigné
 son Protecteur , & qu'il ne lui
 pardonna qu'en considération
 de Mr. Bayle.

L'*Histoire du Calvinisme* par
 Maimbourg, donna une nouvelle
 occasion au Philosophe de Rot-
 terdam d'exercer sa plume. Il
 entreprit l'examen de cet ouvra-
 ge, mais sans s'astreindre à sui-
 vre son adversaire pied à pied.
 Cette *Critique générale de l'Hi-
 stoire du Calvinisme* parut la mê-
 me année 1682 : elle eut l'ap-
 probation des Réformés, fut
 goûtée des Catholiques judi-
 cieux & modérés , & mortifia
 cruellement Mr. Maimbourg qui
 obtint du Roi un ordre au Lieu-
 tenant de Police de la faire brû-
 ler en Greve, & voulut même

xxxvj *PREFACE.*

composer le dispositif de la Sentence : vengeance bien foible & bien basse.

Mr. Jurieu fit aussi une Réponse à Mr. Maimbourg, plus ample & plus détaillée, qui parut l'année suivante. Mais le jugement différent que l'on porta de ces deux Critiques ne lui étant pas favorable, j'jeta dans son cœur des semences de jalousie & de haine contre Bayle à qui il ne put pardonner de lui avoir enlevé tous les suffrages.

Dans le même temps Bayle fut fortement sollicité de se marier. Le parti qu'on lui proposoit étoit avantageux. C'étoit une Demoiselle jeune, jolie, de très-bon sens, douce, sage, maîtresse de ses volontés, & qui avoit du moins quinze mille écus. Mlle. du Moulin, petite fille du fameux Pierre du Moulin, sœur de Mademoiselle Jurieu, & ensuite femme de Mr. Basnage,

PREFACE. xxxvij

avoit entamé cette affaire, & l'avoit mise en si bon train, qu'il ne restoit plus de difficulté que du côté de Mr. Bayle. Il avoit toujours paru fort éloigné du mariage : les soins & les embarras d'une famille ne lui sembloient pas convenir à un Homme de Lettres, à un Philosophe, qui fait consister tout son bonheur dans l'étude & dans la méditation. D'ailleurs content du nécessaire, les richesses lui paroissent plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiselle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces sentiments, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes; mais elle ne put y réussir, & notre Philosophe persévéra dans son Célibat jusqu'à la mort.

L'année suivante il donna une seconde édition de sa Lettre sur les Comètes, sous ce nouveau

xxxviii **PREFACE**

titre ; *Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occasion de la Comète qui parut au mois de Décembre 1680.* Il publia ensuite un *Recueil de Pièces curieuses concernant la Philosophie de Mr. Descartes ;* & au mois de Mars de l'année 1684, il commença à donner ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Journal qui eut tout le succès imaginable, parce qu'il savoit orner ses extraits de mille traits curieux & intéressants sur l'histoire des Auteurs, sur leurs ouvrages, sur leurs disputes, & de plusieurs réflexions fines & délicates : il avoit l'art d'égayer toutes les matieres, & de les mettre à la portée des gens du monde, de renfermer en peu de mots l'idée d'un livre, & d'y ajouter encore ce que les Auteurs qui avoient écrit sur le même sujet avoient dit de meilleur, sans fatiguer le Lecteur

P R E F A C E. xxxix

par un mauvais choix ou par de froides & ennuyeuses dissertations. Il étoit sage & retenu dans ses jugements, ne voulant ni choquer les Auteurs, ni se commettre en prostituant les louanges. Cet ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel.

En 1682 Bayle avoit refusé une femme avec une bonne dot ; en 1684 il refusa une chaire de Professeur en Philosophie à Francker avec neuf cens florins d'appointements, somme presque double de celle qu'il avoit à Rotterdam. Au commencement de 1685 il donna une suite de la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme* sous le titre de *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique &c.* Mais elle n'eut pas un grand succès : il n'étoit pas lui-même content de ce Livre.

Le 8 de Mai suivant il apprit que son Père étoit mort. C'étoit une nouvelle bien affligeante ;

xl *P R E F A C E.*

mais sa douleur redoubla lorsqu'il apprit que son Frere aîné étoit détenu prisonnier pour cause de Religion. Mr. l'Evêque de Rieux ignora ce qu'étoit devenu le jeune Bayle, jusqu'à ce que la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme fit du bruit en France, & qu'on fut qu'il en étoit l'Auteur. Cet ouvrage renouvela le chagrin qu'on avoit eu de son évasion, lorsqu'il s'évada de Toulouse pour retourner à la Religion Réformée. On avoit cherché plusieurs fois à s'en venger sur son Frere, mais la conduite sage & prudente de ce Ministre l'avoit toujours dérobé aux poursuites de ses ennemis. Enfin on s'adressa à Mr. de Louvois, homme violent & vindicatif, qui faisoit alors exercer des cruautés inouïes contre les Réformés de plusieurs Provinces. Mr. de Louvois qui s'étoit of-

P R E F A C E xli

fensé de quelques traits de la
Critique Générale sur la conduite
 qu'on tenoit à l'égard des Ré-
 formés, ordonna que Mr. Bayle,
 Ministre du Carla, fût arrêté.
 On envoya chez lui une troupe
 d'Archers qui l'attachèrent de
 son Cabinet & le conduisirent
 dans les prisons de Pamiers, le
 11 de Juin. De là il fut trans-
 féré le 10 de Juillet à Bourdeaux
 au Château-Trompette, & jetté
 dans un cachot. On vouloit
 qu'il abandonnât sa Religion ;
 mais ni les promesses, ni les
 menaces, ni les outrages ne fu-
 rent pas capables de l'ébranler.
 Il fit paroître une constance &
 une fermeté qui étonna ses per-
 sécuteurs. La délicatesse de son
 tempérament ne fut point à
 l'épreuve d'un traitement si in-
 humain : il mourut le 12 de
 Novembre après cinq mois de
 prison. Bayle perdit à peu près dans

le même temps son illustre Protecteur & ami Mr. Paets dont il venoit de recevoir une Lettre Latine sur la Tolérance qu'il traduisit en François & fit imprimer sous le Titre de *Lettre de Mr. H. V. P. à Mr. B*** sur les derniers troubles d'Angleterre, où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent point la Religion dominante.* Cet illustre Magistrat étoit tout à la fois grand Théologien, grand Jurisconsulte, grand Politique & grand Philosophe.

L'impartialité de Bayle l'engagea dans une dispute avec le célèbre Arnauld, sur les plaisirs des sens. Le P. Mallebranche avoit dit que tout plaisir est un bien & rend actuellement heureux celui qui le goûte. Le Dr. Arnauld avoit vivement combattu ce sentiment dans un Ouvrage dont Bayle rendit compte dans ses *Nouvelles de la Répu-*

P R E F A C E. xliij

blique des Lettres. Ce Journaliste se déclara pour le P. Malbranche contre son critique.

„ Il n'y a rien, dit-il, de plus
„ innocent ni de plus certain
„ que de dire que tout plaisir
„ rend heureux celui qui en
„ jouit, pour le temps qu'il en
„ jouit; & que néanmoins il faut
„ fuir les plaisirs qui nous atta-
„ chent aux corps. Mais, dit-
„ on, c'est la vertu, c'est la gra-
„ ce, c'est l'amour de Dieu, ou
„ plutôt c'est Dieu seul qui est
„ notre béatitude. D'accord,
„ en qualité d'instrument ou de
„ cause efficiente, comme par-
„ lent les Philosophes; mais en
„ qualité de cause formelle,
„ c'est le plaisir, c'est le conten-
„ tement qui est notre seule fé-
„ licité.“ Il avoit dit immé-
diatement auparavant „ Ceux
„ qui auront tant soit peu com-
„ pris la doctrine du P. Malle-
„ branche sur ce point, s'éton-

xliv *P R E F A C E.*

„ neront sans doute qu'on lui
 „ en fasse des affaires; & s'ils
 „ ne se souviennent pas du ser-
 „ ment de bonne foi que Mr.
 „ Arnauld vient de prêter dans
 „ la Préface de ce dernier Li-
 „ vre, ils croiront qu'il a fait
 „ des chicanes à son adversaire,
 „ afin de le rendre suspect du
 „ côté de la Morale. ” Le Do-
 „ cteur Arnauld, qui prenoit aisé-
 „ ment feu, publia un *Avis à l' Au-
 „ teur de la République des Lettres;*
 „ où il soutenoit qu'il avoit non-
 „ seulement bien pris, mais aussi
 „ bien réfuté le sens du P. Malle-
 „ branche. Bayle donna un Extrait
 „ de cet *Avis* dans son Journal,
 „ & y fit une Réponse solide.
 „ Arnauld répliqua par une *Dissert-
 „ ation sur le prétendu bonheur des
 „ plaisirs des sens.* Bayle étoit ma-
 „ lade lorsqu'elle parut; & quand
 „ il revint en santé il jugea qu'une
 „ contre-réplique seroit superflue,
 „ & ne feroit qu'embrouiller la

PREFACE. [xlv

matiere. Dans ces fortes de disputes le plus sage & le plus raisonnable est ordinairement celui qui se fait le premier.

Bayle eut aussi à soutenir une espece de dispute ou d'affaire, au sujet de la fameuse Christine, Reine de Suede; & comme c'est ici une des circonstances les plus remarquables de la vie de notre Philosophe, elle mérite d'être rapportée avec quelque étendue.

Dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril 1686, Bayle parla d'une Lettre imprimée, qu'on disoit être une Réponse de la Reine de Suède au Chevalier de Terlon, où elle condamnoit la persécution de France. „ Il y a beau-
„ coup d'apparence, *dit Bayle*,
„ que tous les Confessionaux
„ François seroient rigides pour
„ la Reine de Suède, s'il étoit
„ vrai qu'elle eût répondu au
„ Chevalier de Terlon la Let-

xlvj *P R E F A C E.*

„tre qu'on fait courir, où elle
„condamne hautement le pro-
„cédé de la France convertif-
„fante, & sur-tout lorsqu'elle
„fait réflexion à la conduite
„du Clergé François contre le
„Chef de l'Eglise. Il y a bien
„des Protestants, qui n'osent
„croire qu'une Reine qui fait
„profession de la Catholicité,
„ait écrit une telle Lettre.”
On souhaita que Mr. Bayle in-
serât cette Lettre dans son Jour-
nal, ce qu'il fit dans les Nouvel-
les de Mai 1686. Il dit dans ce
même mois : „ Nous avons été
„assurés de bonne part, que la
„Reine Christine a écrit la Let-
„tre que nous avons insérée
„ci-dessus.” Et dans les Nou-
velles du mois de Juin ; „ On
„nous confirme de jour en jour
„ce que nous avons touché
„dans le dernier mois, que Chri-
„stine est le véritable Auteur
„de la Lettre qu'on lui attribue

P R E F A C E. xlvij

„ contre les Persécutions de
„ France. *C'est un reste de Pro-*
„ *testantisme.* ” Cela attira une
rude censure à Mr. Bayle. Peu
de temps après, il reçut une
Lettre anonyme & sans date,
où l'Auteur dit qu'il lui écrit de
son chef & parce que son de-
voir l'y oblige, étant un des
serviteurs de la Reine. Il se plaint
en premier lieu, de ce que Mr.
Bayle, en parlant de la Reine
de Suède, l'avoit appelée sim-
plement *Christine*, sans ajouter
du moins le titre de Reine.
„ Mais je suis fort assuré, ré-
„ pond Bayle, que les gens un
„ peu raisonnables ne pense-
„ ront point que ce soit avoir
„ manqué de respect à cette
„ grande Princesse. Elle a rendu
„ son nom si fameux, que mon
„ expression en cet endroit-là
„ ne doit point passer pour
„ équivoque. Nommer les gens
„ par leur nom sans y ajouter

xlviij **P R E F A C E.**

„ quelque titre , est pour l'or-
 „ dinaire une marque , ou de
 „ mépris , ou de familiarité :
 „ mais ce n'est pas une règle
 „ générale , car il y a des per-
 „ sonnes dont le nom seul ré-
 „ veille toutes les idées de leur
 „ grande élévation ; & alors il
 „ est indifférent de leur don-
 „ ner leurs principaux titres ,
 „ ou de les passer sous silence.
 „ Les Têtes couronnées sont de
 „ ce nombre de personnes ; &
 „ de-là vient qu'on dit plus sou-
 „ vent dans la conversation &
 „ dans l'histoire , *François I,*
 „ *Charles-Quint* , *Henri IV,*
 „ *Philippe II* , que le *Roi Fran-*
 „ *çois I* , *l'Empereur Charles-*
 „ *Quint* , &c. On suppose que
 „ le rang où Dieu a élevé ces
 „ Princes , ne souffre pas que
 „ le lecteur interprete pour une
 „ incivilité la suppression de
 „ leurs qualités. Je fais bien ,
 „ comme le remarque l'Auteur
 „ de

P R E F A C E. xlii

de la Lettre, que le nombre
 de *premier* ajouté au nom de
François, porte avec soi quel-
 que distinction; mais cela mê-
 me fait voir qu'en cas que le
 seul nom de *François* renfer-
 me une distinction, il ne se-
 roit pas nécessaire d'ajouter
 le nombre *premier*. C'est ainsi
 qu'on dit tous les jours, qu'A-
 lexandre a été disciple d'A-
 ristote, que Soliman s'est saisi
 de la Hongrie. On n'a que
 faire, ni de dire que le pre-
 mier étoit Roi de Macédoi-
 ne, & que le second a été
 Sultan, ni d'ajouter le nom-
 bre ordinal qui leur convient.
 Nos Ecrivains les plus exacts
 diroient sans scrupule : *Con-*
stantin, Théodose, Justinien
sont les véritables Auteurs
d'une telle loi. Veut-on un
 exemple domestique? Qui
 est-ce qui n'a point dit ou
 écrit, soit durant la vie du

1 P R E F A C E.

„ Roi de Suède *Gustave Adol-*
 „ *phe*, soit après sa mort, *Gu-*
 „ *stave a fait ceci ou cela?* Et
 „ d'où vient qu'il n'est pas né-
 „ cessaire en parlant de lui d'a-
 „ jouter le titre de Roi, ni le
 „ nombre ordinal qui lui con-
 „ vient dans la suite des Rois
 „ de Suède? C'est parce qu'il
 „ a rendu si fameux le nom de
 „ *Gustave*, qu'il se distingue
 „ suffisamment par ce seul nom.
 „ Nous voilà dans le cas. La
 „ Reine de Suède sa fille a don-
 „ né un tel éclat au nom de
 „ *Christine*, qu'il suffit de lui
 „ donner ce nom-là, pour ré-
 „ veiller toutes les idées de sa
 „ Royauté, de ses qualités &
 „ de ses actions. Comme donc
 „ ce n'est point manquer de res-
 „ pect pour le Pere, que de le
 „ nommer simplement *Gustave*;
 „ ce n'est point en manquer
 „ pour la Fille, que de la nom-
 „ mer simplement *Christine*;

P R E F A C E. lj

„ mais au contraire c'est vou-
„ loir insinuer, qu'ils méritent
„ leur nom par excellence, &
„ qu'il renferme lui seul tout
„ leur éloge. ”

La seconde plainte contre Bayle rouloit sur ce qu'il avoit dit, que la Lettre de cette Reine contre les persécutions de France étoit un *reste de Protestantisme*. „ On se plaint de cela fort „ violemment, *dit Bayle*; mais „ c'est qu'on n'a pas compris la „ force de ces paroles. On s'est „ imaginé que j'ai voulu dire „ que cette Princesse n'avoit „ pas abjuré sincèrement la Religion protestante, & c'est à „ quoi je n'ai seulement pas „ songé. Il n'est pas nécessaire, „ pour quitter sincèrement une „ Religion, de se dépouiller de „ tout ce qu'on y a appris, „ & d'embrasser généralement „ tout ce qui s'enseigne dans „ la communion où l'on passe.

„ Je trouverois fort injustes ceux
„ qui tiendroient pour suspecte
„ la conversion d'un Catholique-
„ Romain , qui après s'être
„ rangé à la communion des
„ Protestans , déclareroit qu'en
„ certaines choses l'Eglise Ro-
„ maine lui semble meilleure que
„ la Protestante , comme dans
„ le célibat des Prêtres , dans
„ le Carême , dans les Jeûnes
„ du Vendredi & du Samedi.
„ On auroit raison de croire
„ que ce feroient des restes de
„ *Catholicisme* ; mais on pour-
„ roit dire cela , sans cesser de
„ croire qu'il auroit abjuré de
„ bonne foi son *Catholicisme* ,
„ & embrassé le Protestantif-
„ me..... C'est donc juger des
„ choses sans les comprendre ,
„ que de donner à mon expres-
„ sion le sens qu'on lui donne.
„ Voici le sens qu'on doit lui
„ donner : Que si la Reine de
„ Suède desapprouve la condui-

P R E F A C E. liij

„ te des convertisseurs de Fran-
„ ce, c'est en vertu des princi-
„ pes de la Religion qu'elle
„ avoit appris avant son voya-
„ ge de Rome & non pas à cause
„ des nouvelles instructions
„ qu'on lui a données dans ce
„ pays-là. Ce n'est point à Ro-
„ me qu'on peut apprendre à
„ blâmer les persécutions. Il est
„ même vrai que l'Esprit géné-
„ ral du *Catholicisme* est d'ex-
„ terminer les Sectes : car non-
„ seulement on a fait à Rome
„ des réjouissances publiques
„ pour ce qui s'est fait en Fran-
„ ce, non-seulement le Pape en
„ a fait l'éloge en plein Consi-
„ stoire, & par des Brefs ; mais
„ aussi tous les Catholiques de
„ l'Europe y ont donné leur
„ approbation, du moins par
„ leur silence. Comment est-ce
„ donc que la Reine de Suède
„ auroit les maximes qu'elle a,
„ si elle ne les avoit apportées

liv *P R E F A C E.*

„ de son pays ? *C'est* dit l'Au-
„ teur de la Lettre, *qu'elle n'est*
„ *point Catholique à la maniere*
„ *de France ; elle l'est à la ma-*
„ *niere de Rome, c'est-à-dire de*
„ *S. Pierre & de S. Paul.* Mais
„ c'est ce qu'on appelle *restes*
„ *de Protestantisme* : ainsi cet
„ Auteur & moi avons réelle-
„ ment la même pensée.

La dernière chose dont on
blâmoit Bayle, étoit de n'avoir
pas ôté, *Je suis*, de la Lettre
de la Reine. *Il n'y a que ce mot*
qui ne soit point de Sa Majesté,
dit celui qui écrit à Mr. Bayle.
Une Reine comme elle ne peut se
servir de ce terme qu'avec très-
peu de personnes, & Mr. de Ter-
lon n'est pas de ce nombre. Cette
seule circonstance vérifie assez,
que ce n'est pas la Reine qui s'est
avisée de faire imprimer cette
Lettre, comme tout le monde sait.
„ A cela j'ai à répondre, dit
„ Bayle, que je n'ai pas cru que

PREFACE. lv

„ la bonne foi voulût que je
„ retranchasse cette conclusion
„ *je suis*, parce qu'en la retran-
„ chant je donnois lieu de soup-
„ çonner que j'avois écarté de
„ cette Lettre une marque de
„ supposition, afin de faire trou-
„ ver plus vraisemblable au pu-
„ blic qu'elle avoit été écrite
„ par la Reine de Suède. Au
„ reste il m'est tombé entre les
„ mains la copie d'une Lettre,
„ où cette Princesse témoigne
„ qu'elle est étonnée & fâchée
„ de la publication de l'autre,
„ quoiqu'elle soit encore dans
„ les mêmes sentiments. Les
„ Curieux feroient bien-aises de
„ voir ici tout du long cette
„ seconde Lettre, mais le droit
„ des gens ne souffre pas que
„ je m'accommode à ce desir.
„ Ce sont deux choses bien dif-
„ férentes, d'insérer une Piece
„ fugitive déjà imprimée, &
„ d'insérer un écrit non impri-

„ mé. Il faut pour des simples
„ Manuscrits, ou attendre le con-
„ sentement de ceux qui y ont
„ quelque droit, ou avoir lieu
„ de supposer qu'ils ne se sou-
„ cient pas de ce que l'on en
„ fera“. L'inconnu fut satisfait
de la réponse de Bayle, excepté
sur *les restes de Protestantisme*;
la justification ne lui parut pas
suffisante, & il écrivit une se-
conde Lettre à Mr. Bayle, pour
l'engager à retracter entièrement
cette expression, & cela sans re-
striction, lui disant que la Rei-
ne, qui pour tout le reste étoit
assez contente de ses excuses,
ne l'étoit point du tout de cet
endroit de ses justifications. Il
ajoute par apostille: „ Vous par-
„ lez dans vos Nouvelles du
„ mois d'Août, de la copie d'une
„ seconde Lettre de la Reine,
„ qui vous est tombée entre les
„ mains, & que vous faites dif-
„ ficulté de mettre au jour. Sa

P R E F A C E. Ivij

„ Majesté seroit assez curieuse
„ de voir cette Lettre, & vous
„ lui feriez plaisir de la lui en-
„ voyer. Vous pourriez même
„ de là prendre occasion de lui
„ écrire. Cet avis est à suivre,
„ & vous pourroit être de quel-
„ que utilité ; ne le négligez
„ pas. Mais j'ai à vous aver-
„ tir, en cas que vous en pro-
„ fitiez, qu'il ne faut pas vous
„ servir du titre de *Sérénissime*
„ avec la Reine ; il est un peu
„ trop commun pour elle, &
„ Sa Majesté n'en veut point
„ du tout. Vous mettrez sim-
„ plement au-dessus de Votre
„ Lettre ; *A Sa Majesté la Reine*
„ *Christine, à Rome.*

La Lettre de Bayle à la Reine
Christine est du 14 de Novem-
bre 1686 ; la voici :

M A D A M E,

„ Je ne prendrois pas la har-
„ diesse d'écrire aujourd'hui à

Iviii *P R E F A C E.*

„ Votre Majesté, si une per-
„ sonne, qui a l'honneur d'être
„ à son service, ne m'eut con-
„ seillé de le faire, & de lui en-
„ voyer une copie d'une de ses
„ lettres, qui m'est tombée en-
„ tre les mains. J'ai cru Mada-
„ me, qu'un conseil comme ce-
„ lui-là justifieroit ma témérité,
„ & que je devois profiter de
„ cette occasion de témoigner
„ à la plus illustre Reine du
„ monde mon très-profond res-
„ pect. Je ne sai pas le nom de
„ celui qui me procure ce glo-
„ rieux avantage : il n'a trouvé
„ à propos de se faire connoî-
„ tre à moi, que par le titre
„ *d'un des Serviteurs de Votre*
„ *Majesté*; & il faut lui ren-
„ dre ce témoignage, qu'il ré-
„ pond par son zele pour vos
„ intérêts à la qualité qu'il se
„ donne. C'est de lui que j'ai
„ appris qu'il y avoit certaines
„ choses dans les *Nouvelles de*

P R E F A C E. lix

„ *la République des Lettres*, qui
„ ne paroissent pas conformes
„ au respect que tout le monde
„ doit à Votre Majesté, non-
„ seulement à cause de ses qua-
„ lités héroïques & extraordi-
„ naires, mais aussi à cause du
„ rang sublime où Dieu l'a fait
„ naître. Comme j'étois inno-
„ cent, je fus saisi d'une sur-
„ prise que je ne saurois expri-
„ mer, & en même temps d'une
„ douleur accablante, lorsque
„ je vis qu'on interprétoit mes
„ paroles d'une manière si op-
„ posée à mes véritables inten-
„ tions & à tout ce que le sens
„ commun doit inspirer à toute
„ personne raisonnable. Car,
„ Madame, y a-t-il un homme
„ qui ait tant soit peu de lu-
„ mière & de raison, qui ne fa-
„ che la gloire presque infinie,
„ qui environne Votre Majesté
„ & les hommages respectueux
„ que toute la terre lui doit ?

lx *PREFACE.*

„ & quand on est capable d'ou-
 „ blier son devoir à cet égard,
 „ quelle honte ne doit-on pas
 „ se faire à soi-même? Je puis
 „ protester à Votre Majesté,
 „ que depuis que je fai lire, je
 „ fai quelle est l'admiration de
 „ tout l'univers pour elle, &
 „ qu'il n'y a point d'homme de
 „ Lettre qui soit plus pénétré
 „ & plus rempli des justes élo-
 „ ges que les Savans lui ont
 „ donnés. Je puis dire que je
 „ fais encore par cœur tous les
 „ endroits de l'*Alaric* qui re-
 „ gardent Votre Majesté, dont
 „ l'auguste nom brille de tou-
 „ tes parts. Ainsi je n'avois gar-
 „ de de rien dire, ni de rien
 „ penser, que je crusse contraire
 „ à ce qui est dû à une si grande
 „ Reine. Ma douleur fut donc
 „ très-grande, quand je fus que
 „ des personnes, qui ont l'hon-
 „ neur d'être au service de Vo-
 „ tre Majesté, me trouvoient

PREFACE. lxj

„ coupable. J'ai aussi-tôt tra-
 „ vaillé à ma justification ; &
 „ j'apprens, Madame, qu'à peu
 „ de chose près, Votre Majesté
 „ s'est déclarée pour mon Apo-
 „ logie. C'est ma plus grande
 „ consolation ; & je suis très-
 „ assuré qu'il ne me sera pas plus
 „ difficile de faire voir en tout
 „ mon innocence, quand il plaira
 „ à Votre Majesté de me faire
 „ savoir ses ordres. La seconde
 „ Lettre que j'ai reçue sur ce su-
 „ jet, me marque une chose, que
 „ Votre Majesté veut que je ren-
 „ de publique. C'est qu'elle re-
 „ nonça à la Religion de sa nais-
 „ sance, *dès qu'elle eut l'âge de*
 „ *raison*. Si Votre Majesté me
 „ l'ordonne, je publierai encore
 „ ce nouvel Eclaircissement ;
 „ mais j'ai cru que puisque je me
 „ donnois l'honneur, par le con-
 „ seil d'un de vos Ministres,
 „ d'envoyer à Votre Majesté la
 „ copie d'une lettre, & en mê-

lxij *P R E F A C E.*

„ me temps de lui rendre mes
„ hommages les plus humbles ;
„ je devois attendre ce qu'il lui
„ plaira de me faire comman-
„ der. Je supplie très-humble-
„ ment Votre Majesté de me
„ pardonner tout ce qui me
„ peut être échappé , qui a don-
„ né sujet de mal juger de mes
„ intentions ; & je lui proteste
„ le plus sincèrement du mon-
„ de , que ma plus forte passion
„ est de témoigner à toute la
„ terre , l'admiration , la vé-
„ nération , & la soumission
„ profonde , avec lesquelles je
„ suis , &c.

La Reine lui fit cette Réponse
le 14 de Décembre 1686.

Monfieur Bayle,

„ J'ai reçu vos excuses ; &
„ j'ai bien voulu vous témoi-
„ gner par la présente , que j'en

P R E F A C E. Ixiiij

„ suis satisfaite. Je sai bon gré
„ au zele de celui qui vous a
„ donné occasion de m'écrire,
„ car je suis ravie de vous con-
„ noître. Vous témoignez tant
„ de respect & d'affection pour
„ moi, que je vous pardonne
„ de bon cœur; & sachez que
„ rien ne m'avoit choquée, que
„ ce *Reste de Protestantisme*,
„ dont vous m'accusez. C'est sur
„ ce sujet que j'ai beaucoup de
„ délicatesse, parce qu'on ne
„ peut m'en soupçonner sans
„ offenser ma gloire, & m'ou-
„ trager sensiblement. Même
„ vous feriez bien d'instruire
„ le public de votre erreur &
„ de votre repentir. C'est ce
„ qui vous reste à faire, pour
„ mériter que je sois entière-
„ ment satisfaite de vous. Pour
„ la Lettre que vous m'avez en-
„ voyée, elle est de moi sans
„ doute; & puisque vous dites
„ qu'elle est imprimée, vous

lxiv *P R E F A C E.*

„ me ferez plaisir de m'en en-
„ voyer des exemplaires. Com-
„ me je ne crains rien en Fran-
„ ce, je ne crains aussi rien à
„ Rome. Mon bien, mon sang,
„ ma vie même, sont dévoués
„ au service de l'Eglise, mais
„ je ne flatte personne, & ne
„ dirai jamais que la vérité. Je
„ suis obligée à ceux qui ont
„ voulu publier ma lettre; car
„ je ne déguise pas mes senti-
„ mens; ils sont, graces à Dieu,
„ trop nobles, & trop dignes,
„ pour être défavoués. Toute-
„ fois il n'est pas vrai que cette
„ lettre soit écrite à aucun de
„ mes Ministres. Comme j'ai
„ des envieux & des ennemis,
„ j'ai aussi des amis & des fer-
„ viteurs par-tout; & j'en ai
„ peut-être en France malgré
„ la Cour, autant qu'en lieu du
„ monde. Voilà la pure vérité;
„ c'est sur quoi vous pouvez
„ vous regler. Mais vous n'en

P R E F A C E. lxxv

„ ferez pas quitte à si bon mar-
„ ché que vous le croyez. Je
„ veux vous imposer une pénit-
„ tence, qui est, qu'à l'avenir
„ vous preniez le soin de m'en-
„ voyer des livres de tout ce
„ qu'il y aura de curieux en La-
„ tin, en François, en Espa-
„ gnol, ou en Italien, & en
„ quelque matiere & science que
„ ce soit, pourvu qu'ils soient
„ dignes d'être vus. Je n'en
„ excepte pas même les Romans
„ ni les Satyres; & sur-tout s'il
„ y a des ouvrages de Chymie,
„ je vous prie de m'en faire part
„ au plutôt. N'oubliez pas aussi
„ de m'envoyer votre Journal.
„ Je fournirai à la dépense que
„ vous ferez, il suffit que vous
„ m'en envoyiez le compte.
„ Ce sera me rendre le plus
„ agréable & important servi-
„ ce, que je puisse recevoir.
„ Dieu vous prospere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

lxvj *P R E F A C E.*

Conformément aux intentions de la Reine, Bayle *instruisit le public de son erreur & de son repentir, & déclara qu'il étoit marri d'avoir employé une expression que l'on avoit prise en un sens différent de celui où il l'entendoit.*

La cruelle persécution qu'on faisoit aux Réformés en France avoit sensiblement touché Mr. Bayle ; mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il apprit qu'au mois d'Octobre 1685 on avoit révoqué l'Edit de Nantes qui étoit comme le rempart de leurs droits & de leurs privileges, & qu'on usoit de toutes sortes de violences pour obliger les Réformés à abjurer leur Religion. Cependant les Ecrivains Catholiques François ne laissoient pas de nier hardiment qu'on leur eût fait aucune violence, quoiqu'elles eussent été faites à la face de tout l'univers, & qu'il y

P R E F A C E. Ixvij

en eût des millions de témoins. Bayle fit plusieurs réflexions là-dessus dans son Journal, & comme il parut un Livre intitulé : *La France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand &c.* il composa un petit Livre sous ce titre : *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand.* Cet Ouvrage est composé de trois Lettres, la seconde qui fait le corps du Livre, est écrite à un Chanoine par un François Réfugié de Londres, qui avoit été son ami. C'est une forte censure de la conduite qu'on avoit tenue en France à l'égard des Réformés. On accuse tous les Catholiques François, sans exception, d'avoir eu part à la persécution ; on y fait un portrait affreux de l'Eglise Romaine : la mauvaise foi & la violence, dit-on, en font le caractère. Bayle se donna bien de garde de s'en avouer l'Auteur.

lxvij *P R E F A C E.*

Quelque temps après parut le *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus - Christ, Contrains - les d'entrer; où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par contrainte, & où l'on réfute tous les sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que St. Augustin a fait des persécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F.* Ainsi l'Auteur faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se déguiser, & il n'a jamais avoué cet ouvrage-ci. J'espere qu'on ne fera pas fâché que j'en donne une courte analyse.

Dans la Préface intitulée *Discours préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire*, l'Auteur dit qu'il a composé cet Ouvrage à la sollicitation d'un Réfugié Auteur de la *France toute Catho-*

P R E F A C E. Ixix

lique; & que l'ayant fait pour être traduit en François, & à l'occasion des persécutions qui avoient été faites en France aux Protestants, il n'avoit cité aucun Livre Anglois, mais s'étoit borné à ceux qui étoient très-conus aux Convertisseurs François. Il y attaque l'esprit de persécution & réfute quelques Controversistes Catholiques avec beaucoup de force & de véhémence.

L'Ouvrage est divisé en trois parties. Dans la premiere Mr. Bayle réfute le sens littéral de ces paroles *Contrains-les d'entrer*; & comme ce n'est point ici un Commentaire théologique, ou critique, mais un *Commentaire philosophique*, c'est-à-dire un Ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumiere naturelle ou les principes généraux de nos connoissances sont la regle motrice & originale de toute interprétation de*

lxx P R E F A C E.

l'Ecriture en matiere de mœurs principalement ; ou, ce qui revient à la même chose, que tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, soit qu'on le propose autrement, est faux lorsqu'il est réfuté par les notions claires & distinctes de la lumiere naturelle, principalement à l'égard de la Morale : & il montre que tous les Théologiens, sans en excepter même les Catholiques Romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi & prouvé ce principe, il fait voir que le sens littéral de ces paroles est faux, 1. Parce qu'il est contraire aux idées les plus pures & les plus distinctes de la raison. 2. Parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile. 3. Parce qu'il contient le renversement général de la Morale divine & humaine ; qu'il confond le vice avec la vertu, & que par-là il

P R E F A C E. lxxj

ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, & tend à la ruine universelle des sociétés.

4. Parce qu'il fournit aux infidèles un sujet légitime de défendre l'entrée de leurs Etats aux Prédicateurs de l'Evangile, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent. 5. Parce qu'il renferme un commandement universel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes. 6. Parce qu'il ôte à la Religion Chrétienne une forte preuve contre les fausses Religions, & particulièrement contre le Mahométisme qui s'est établi par la persécution. 7. Parce qu'il a été inconnu aux Peres de l'Eglise des trois premiers siècles. 8. Parce qu'il rend vaines & ridicules les plaintes des premiers Chrétiens contre les persécutions payennes. 9. Enfin, parce qu'il exposeroit les vrais Chrétiens à une op-

lxxij **P R E F A C E.**

pression continuelle, sans qu'on pût rien alleguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes contestés entre les persécutés & les persécuteurs, ce qui n'est qu'une misérable pétition de principe qui n'empêcheroit pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *seconde partie*, Mr. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvoit faire, & qu'il réduit à celles-ci : „ 1. Qu'on „ n'use point de violence afin „ de gêner la conscience, mais „ pour reveiller ceux qui refusent d'examiner. ” Il refute cette excuse, & examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. „ 2. Qu'on „ rend odieux le sens littéral en „ jugeant des voyes de Dieu „ par les voyes des hommes : „ qu'encore que les hommes „ soient en état de mal juger „ lorsqu'ils agissent par passion, „ il ne s'ensuit pas que Dieu „ ne

PREFACE. lxxiiij

„ ne se serve de ce moyen pour
„ accomplir son œuvre par les
„ ressorts admirables de sa Pro-
„ vidence.” Mr. Bayle fait voir
la fausseté de cette pensée, &
quels sont les effets ordinaires
des persécutions. „ 3. Qu’on
„ outre malignement les choses
„ en faisant paroître la con-
„ trainte commandée par Jesus-
„ Christ sous l’image d’échaf-
„auds, de roues & de gibets;
„ au lieu qu’on ne devoit par-
„ ler que d’amendes, exils &
„ autres petites incommodités.”
Il montre l’absurdité de cette
excuse, & que supposé le sens
littéral, le dernier supplice est
plus raisonnable que les chican-
neries, les emprisonnements, les
exils & logements de Dragons
dont on s’étoit servi en France.
„ 4. Qu’on ne peut condamner
„ le sens littéral sans condamner
„ en même-temps les loix que
„ Dieu avoit établies parmi les

lxxiv **P R E F A C E.**

„ Juifs, & la conduite que les
„ Prophetes ont quelquefois
„ tenue. ” Mr. Bayle fait voir
que certaines choses ont été per-
mises, ou même commandées
sous l'ancienne loi pour des rai-
sons qui étoient particulieres à
la République Judaïque, & qui
n'ont point lieu sous l'Evangile.
„ 5. Que les Protestants ne
„ peuvent blâmer le sens littéral
„ de contrainte sans condamner
„ les plus sages Empereurs &
„ les Peres de l'Eglise, & sans
„ se condamner eux-mêmes,
„ puisqu'ils ne souffrent point
„ en certains lieux les autres
„ Religions, & qu'ils ont quel-
„ quefois puni de mort les Héré-
„ tiques, Servet par exemple. ”
Mr. Bayle blâme la conduite des
anciens Empereurs Chrétiens qui
ont persécuté; & n'excuse l'in-
tolérance des Princes Prote-
stants que lorsqu'elle est un acte
de Politique nécessaire au bien.

PREFACE. lxxv

de l'Etat. Sur ce pied-là, il soutient qu'il est permis de faire des Loix contre le Papisme, en vertu de ce qu'il enseigne la persécution, & qu'il l'a toujours exercée lorsqu'il en a eu le pouvoir. „ Le supplice de Servet, „ ajoute-t-il, & d'un très-petit „ nombre d'autres gens semblables, errants dans les doctrines les plus essentielles, est „ regardé à présent comme une „ tache hideuse des premiers „ temps de notre réformation, „ fâcheux & déplorables restes „ du Papisme, & je ne doute „ point que si le Magistrat de „ Geneve avoit aujourd'hui un „ tel procès en mains, il ne „ s'abstint bien soigneusement „ d'une telle violence.

La 6. objection est, „ que „ l'opinion de la tolérance ne „ peut que jeter l'Etat dans „ toutes sortes de confusions, „ & produire une bigarrure

lxxvj *P R E F A C E.*

„ horrible de sectes qui défigu-
 „ rent le Christiänisme. ” Mr.
 Bayle tire de cette objection une
 preuve pour son sentiment : car
 si la multiplicité de Religions
 nuit à l’Etat, „ c’est unique-
 „ ment, dit-il, parce que l’une
 „ ne veut pas tolérer l’autre ;
 „ mais l’engloutir par la voie
 „ des persécutions. *Hinc prima*
 „ *mali labes*, c’est-là l’origine
 „ du mal. Si chacun, ajoute-
 „ t-il, avoit la tolérance que je
 „ soutiens, il y auroit la même
 „ concorde dans un Etat divisé
 „ en dix Religions, que dans
 „ une Ville où les diverses es-
 „ peces d’Artisans s’entre-sup-
 „ portent mutuellement. Tout
 „ ce qu’il pourroit y avoir, ce
 „ seroit une honnête émulation
 „ à qui plus se signaleroit en
 „ piété, en bonnes mœurs, en
 „ science ; chacune se piqueroit
 „ de prouver qu’elle est la plus
 „ amie de Dieu en témoignant

P R E F A C E. lxxvij

„ un plus fort attachement à la
„ pratique des bonnes mœurs;
„ elles se piqueroient même de
„ plus d'affection pour la pa-
„ trie si le Souverain les pro-
„ tegeoit toutes, & les tenoit
„ en équilibre par son équité:
„ or il est manifeste qu'une si
„ belle émulation feroit cause
„ d'une infinité de biens, &
„ par conséquent la tolérance
„ est la chose du monde la plus
„ propre à ramener le siècle d'or
„ & à faire un concert & une
„ harmonie de plusieurs voix &
„ instruments de différentstons
„ & notes, aussi agréable pour
„ le moins que l'uniformité
„ d'une seule voix. Qu'est-ce
„ donc qui empêche ce beau
„ concert formé de voix & de
„ tons si différents l'un de l'au-
„ tre? C'est que l'une des deux
„ Religions veut exercer une
„ tyrannie cruelle sur les esprits,
„ & forcer les autres à lui sa-

lxxviii *P R E F A C E.*

„ crier leur conscience; c'est
„ que les Rois fomentent cette
„ injuste partialité, & livrent
„ le bras séculier aux desirs fu-
„ rieux & tumultueux d'une
„ populace de Moines & de
„ Clercs : en un mot tout le
„ désordre vient non pas de la
„ tolérance, mais de la non-
„ tolérance. ” Il montre après
cela en quel sens les Princes
doivent être les *Nourriciers de*
l'Eglise. La 7. objection est,
„ qu'on ne peut nier la con-
„ trainte dans le sens littéral,
„ sans introduire une tolérance
„ générale. ” Mr. Bayle avoue
que la conséquence est vraie;
mais il nie qu'elle soit absurde.
Il fait voir qu'il n'y auroit au-
cun inconvénient à tolérer non-
seulement les Juifs, mais même,
si cela étoit nécessaire, les Ma-
hométans & les Payens, & à
plus forte raison les Sociniens.
Il examine les restrictions des

PREFACE. lxxix

demi-tolérants; & après avoir fait quelques remarques sur ce qu'on appelle *blasphème*, il conclut qu'on n'étoit pas en droit de punir Servet comme blasphémateur.

La 8. & dernière objection, c'est „ qu'on rend odieux le sens „ littéral de contrainte en sup- „ posant faussement qu'il auto- „ rise les violences que l'on fait „ à la vérité. ” Mr. Bayle répond que la conséquence est juste; & que si on admet le sens littéral, les Hérétiques auront le même droit de persécuter les Orthodoxes, que les Orthodoxes prétendent avoir de persécuter les Hérétiques. Pour le prouver il pose pour principe, qu'on est toujours obligé de suivre les mouvements de sa conscience; qu'on pèche toujours, si on ne les suit pas, quoiqu'on puisse pécher quelquefois en les suivant. Ce principe est fondé sur

LXXX PREFACE.

cette maxime, que *tout ce qui est fait contre le dictamen de la conscience est un péché*; d'où il s'enfuit, que tout homme qui fait une action que la conscience lui dicte être mauvaise, ou qui ne fait pas celle que la conscience lui dicte qu'il faudroit faire, offense Dieu & pèche nécessairement. De sorte que si Dieu avoit ordonné par une loi positive, que tout homme qui connoît la vérité doit employer le fer & le feu pour la défendre, tous ceux à qui cette loi seroit révélée, se trouveroient dans une nécessité indispensable d'y obéir. Or comme un Hérétique est persuadé que ses sentimens sont véritables, il est donc obligé de faire pour ses erreurs ce que Dieu auroit commandé de faire pour la vérité; & par conséquent les Hérétiques seroient autorisés à persécuter les Orthodoxes qu'ils regardent comme des er-

P R E F A C E. lxxxj

rants, s'il étoit vrai que Dieu eut commandé de persécuter l'erreur. Il fortifie cette preuve en distinguant la vérité absolue d'avec la vérité putative ou apparente. Il dit que comme nous n'avons point de marque assurée pour discerner si ce qui nous paroît être la vérité l'est absolument, lorsqu'il se rencontre que l'erreur est ornée des livrées de la vérité, nous lui devons le même respect qu'à la vérité; & que vu la foiblesse de l'homme & l'état où il se trouve, la sagesse infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connussions la vérité absolue, mais qu'il nous a imposé une charge proportionnée à nos forces, qui est de chercher la vérité & de nous arrêter à ce qui nous paroît l'être après l'avoir sincèrement cherchée, d'aimer cette vérité apparente, & de nous régler sur

lxxxij *P R E F A C E.*

ses préceptes quelque difficiles qu'ils soient.

La troisieme Partie, qui ne parut que l'année suivante, contient une *Réfutation de l'Apologie que St. Augustin a faite des convertisseurs à contrainte*. On y réfute deux Lettres de ce Pere, l'une écrite à un Evêque Donatiste, nommé Vincent, qui avoit témoigné à St. Augustin combien il étoit surpris de son inconstance en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne falloit point employer l'autorité des Puissances séculieres contre les Hérétiques, mais seulement la parole de Dieu & les raisons, il soutenoit alors tout le contraire; & l'autre adressée à Boniface qui exerçoit la charge de Tribun dans l'Afrique, où St. Augustin prétend qu'on peut employer le bras séculier pour détruire les Hérétiques. L'Archevêque de Paris avoit fait imprimer ces

P R E F A C E. lxxxiiij

deux Lettres en 1685, précédées d'une longue Préface intitulée *Conformité de la conduite de l'Eglise de France pour ramener les Protestants, avec celle de l'Eglise d'Afrique pour ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique*. Bayle avoit réfuté quelques endroits de cette Préface dans son Discours préliminaire. Il ne se borne pas ici aux deux Lettres dont je viens de parler; il répond aussi à ce que St. Augustin dit sur cette matiere dans quelques autres Lettres, & fait voir combien cette Doctrine de St. Augustin est injuste, abominable, contraire aux lumieres de l'équité naturelle, & à l'esprit de l'Evangile: d'où il conclut que l'Eglise de France a tort de s'en autoriser.

Le Commentaire Philosophique ne plut point à Mr. Jurieu. Comment auroit-il pu goûter un ouvrage marqué au coin de la

lxxxiv *P R E F A C E.*

douceur, de la modération & de la tolérance. Il entreprit de le réfuter, & intitula sa Réponse, *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conscience & le Prince. Pour détruire le dogme de l'indifférence des Religions & de la Tolérance universelle, contre un Livre intitulé Commentaire Philosophique sur ces paroles de la Parabole, Contrains-les d'entrer.* Cette Réponse où le Commentaire Philosophique est fort maltraité tomba entre les mains de Bayle au moment où l'impression de la troisieme Partie du Commentaire venoit d'être achevée. Il fit aussi-tôt mettre à la tête de cette troisieme Partie ce court Avertissement ; „ Je viens de lire le „ *Traité des Droits des deux* „ *Souverains &c.* contre le Com- „ mentaire Philosophique , & „ j'ai trouvé une fausse & très- „ foible attaque dudit Com-

P R E F A C E. lxxxv

„ mentaire. L'Ouvrage de
„ cet Auteur est vicieux dans
„ les endroits qui devroient
„ être le plus essentiellement
„ solides, puisqu'il ne roule que
„ sur une fausse position de la
„ Question, & qu'il s'y bat
„ contre un phantôme, je veux
„ dire contre une opinion qu'il
„ m'impute faussement. Il se
„ tue de prouver que l'on pèche
„ & que l'on offense Dieu très-
„ souvent, en agissant selon les
„ lumieres de la conscience.
„ Qui nie cela ? Ne l'ai-je pas
„ dit clairement en plus d'un
„ endroit ? Il m'accuse aussi
„ d'introduire l'indifférence des
„ Religions; & au contraire, il
„ n'y eut jamais de doctrine plus
„ opposée à cela que celle qui
„ établit qu'il faut toujours se
„ conduire selon sa Conscience.
„ Pareilles illusions regnent dans
„ l'endroit où il parle de la
„ Puissance Législative du Sou-

lxxxvj *PREFACE.*

„ verain en matiere de Reli-
„ gion. Pour les citations de
„ l'Ecriture, elles sont fort fré-
„ quentes dans son Livre; mais
„ la plupart mal entendues, &
„ à la St. Augustin. En un mot
„ cet Auteur s'est ingéré dans
„ les choses qu'il n'a point vues,
„ & a continuellement commis
„ le sophisme de ne point prou-
„ ver ce qu'il falloit. ”

Cependant en 1688 Bayle ajouta une quatrieme Partie au Commentaire Philosophique sous le titre de *Supplément au Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, contrains-les d'entrer. Où entre autres choses l'on acheve de ruiner la seule échapatoire qui restoit aux adversaires, en démontrant le droit égal des Hérétiques pour persécuter à celui des Orthodoxes. On parle aussi de la nature & origine des erreurs. Dans une longue Préface, l'Auteur dit

P R E F A C E. lxxxvij

qu'ayant appris qu'il y avoit un Livre intitulé : *Le vrai Système de l'Eglise. &c.* (5) où l'on combattoit son sentiment sur la Tolérance & les droits de la conscience, & que le Livre des *Droits des deux Souverains &c.* n'étoit pas le coup d'essai d'un jeune Auteur, mais l'ouvrage d'un homme qui s'étoit fait souvent imprimer; il avoit résolu de leur répondre, & de diviser sa réponse en trois parties : la premiere pour quelques suppléments qui lui paroissent fort propres à réduire tout-à-fait au silence les contraignants; la seconde pour répondre à trois chapîtres du *Vrai Système de l'Eglise*, où l'on soutenoit un sentiment différent du sien, & à toutes les objections de l'Auteur des *Droits des deux Souverains*, & tout ce qu'il avoit dit directement pour son opinion;

(5) Ouvrage de Mr. Jurieu.

lxxxviiij *PREFACE.*

mais que ces discussions l'ayant entraîné trop loin, il avoit supprimé entièrement les deux dernières parties, se contentant de donner de nouvelles preuves directes de son sentiment & de poursuivre les contraignants & les persécuteurs jusques dans leurs derniers retranchements. Il fait voir aussi que Mr. Jurieu tombe souvent dans son sentiment en voulant le réfuter : ce qui produit un embarras assez plaisant d'où ce Théologien se tire assez mal.

Bayle avoit eu dessein de quitter Rotterdam : la mort de Mr. Paets & l'humeur violente du Ministre Jurieu l'en avoient fort dégoûté ; mais les démarches qu'il fit, soit par lui-même, soit par ses amis, pour se procurer un établissement ailleurs, ne réussirent point, & il fut obligé de rester où il étoit. Dans ce temps-là Mr. Jurieu publia un

PREFACE. lxxxix

Livre intitulé, *L'accomplissement des Prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise.* L'Auteur apocalyptique de cet écrit y prédisoit que la persécution des Réformés en France ne pouvoit durer plus de trois ans & demi; que la Réformation seroit établie par autorité royale; & que la France renonceroit au Papisme, & le Royaume se convertiroit. Il ajoutoit que la Providence destinoit à ce Royaume une grande élévation; qu'il arriveroit au comble de la gloire, en bâtissant sa grandeur sur les ruines de l'Empire Papal; & que la totale Réformation de la France se feroit sans effusion de sang. Ce Prophète présomptueux parloit avec tant de confiance & d'un ton si décisif, qu'il fut cru d'une infinité de Réformés, tant en France que dans les Pays étrangers. On croit aisément ce que l'on souhaite, & une situa-

xc *P R E F A C E.*

tion triste & affligeante augmenta la crédulité. Il y eut plusieurs Réfugiés qui retournerent en France pour y attendre l'accomplissement de ces belles & magnifiques promesses. On a prétendu que tout cela n'étoit qu'un artifice pour engager les Réformés à faire un soulèvement en France. Mais l'Auteur s'étoit imaginé réellement & de bonne foi qu'il avoit pénétré tous les profonds mystères de l'Apocalypse, & qu'il y avoit découvert que la persécution des Réformés en France cesseroit en 1689, & que la Réformation seroit alors établie dans tout le Royaume par l'autorité même du Roi. On voyoit déjà en France, disoit-il, des prodiges & des miracles qui étoient les avant-coureurs de ces événements. Il mettoit au rang des miracles ce qu'on écrivoit alors de France, que dans le Béarn & dans les

P R E F A C E. xcj

Cévennes on avoit ouï des Anges chanter des Pseaumes en Pair ; qu'on voyoit a Cret en Dauphiné une bergere qui avoit des extases pendant lesquelles elle disoit des choses excellentes & divines, & annonçoit une délivrancé prochaine ; que dans le Dauphiné plusieurs centaines d'enfants avoient de semblables extases. „ L'Esprit de Dieu, di-
„ soit le nouveau Prophete, est
„ tombé sur les enfants de cette
„ Province, de la même façon
„ qu'il étoit tombé sur la ber-
„ gere du voisinage de Cret.
„ Quand cette jeune fille fut
„ arrêtée, elle déclara en pré-
„ sence des Juges que la peine
„ qu'ils se donnoient étoit inu-
„ tile , qu'on la pouvoit faire
„ mourir, mais que Dieu fusci-
„ teroit d'autres enfants qui
„ parleroient mieux qu'elle.
„ Cela est arrivé d'une maniere
„ si admirable que les plus aveu-

xcij *P R E F A C E.*

„ gles sont obligés d'y voir le
„ doigt de Dieu. Il y a peut-
„ être aujourd'hui dans un seul
„ canton du Dauphiné, sans
„ compter ceux des autres Pro-
„ vinces, deux ou trois cens en-
„ fants qui tombent en extase,
„ qui s'endorment & durant
„ leur sommeil annoncent les
„ choses merveilleuses de Dieu,
„ prient d'une maniere excel-
„ lente, exhortent, menacent,
„ promettent, chantent les
„ Pseaumes de David & prédi-
„ sent même les choses futures:
„ & quand ils sont réveillés ils
„ retournent à leur premiere
„ simplicité. Il y a plus, c'est
„ que dans le Vivarès l'Esprit
„ de Dieu a faisi tout un Peu-
„ ple, veillans & dormans, avec
„ des signes & des miracles, tels
„ que depuis le commencement
„ du monde il ne s'est rien vu
„ de semblable ni d'approchant.
„ Si quelqu'un doutoit de ces

P R E F A C E. xciiij

prétendus miracles, il les mettoit au rang des impies & des prophanes. C'est par-là que Bayle ralluma son animosité & sa haine. La suite fit pourtant bien voir que l'Auteur Apocalyptique se trompoit dans ses belles promesses. Ses trois ans & demi qui commençoient à la révocation de l'Edit de Nantes en Octobre 1685, expiroient au mois d'Avril 1689. Cependant on ne voyoit aucun changement en France par rapport à la Religion. Cela donnoit lieu de traiter ses prédictions de chimeriques & d'insulter à la crédulité de ceux qui y avoient ajouté foi. Il se trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avoit dit sur la maniere dont la Réformation s'établiroit en France. Selon ses premieres vues, cette Réformation devoit se faire sans violence, sans effusion de sang, par autorité Royale; mais

xciv *PREFACE.*

la Révolution d'Angleterre, & la Confédération de tant de Princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompheroit par voie de conquête; il soutint qu'on pouvoit défendre sa Religion par les armes; & il avoua qu'il croyoit fermement que Dieu avoit fait naître le Roi Guillaume pour être l'exécuteur de ses grands desseins, pour abaisser & humilier les persécuteurs de France. Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. Il imagina après y avoir rêvé plusieurs nuits de suite, une maniere de pontons, pour faire débarquer, en dépit des milices qui seroient sur les côtes de France, autant de soldats qu'on voudroit sans beaucoup de difficulté.

Je rapporte tous ces faits afin de faire mieux connoître l'esprit de Mr. Jurieu, j'ai presque dit son fanatisme, & préparer

P R E F A C E. xcv

ainsi les Lecteurs aux différends que Bayle eut avec cet adversaire d'autant plus terrible que se croyant poussé par l'esprit de Dieu, il ne garda aucune mesure dans sa haine contre le Philosophe de Rotterdam, & crut légitimes tous les moyens propres à le perdre.

Vers la fin du mois d'Avril 1690, on vit paroître l'*Avis important aux Réfugiés sur leur prochain retour en France*. Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un ami, datée de Paris le 1 de Janvier 1690. Dès l'entrée l'Auteur railloit les Réfugiés sur les espérances qu'ils avoient conçues de voir en 1689 les événements extraordinaires que le Prophete Juriel leur avoit annoncés. „ Voici, dit-il, l'année 1689 expirée sans qu'il soit rien arrivé de fort mémorable. „ Vous vous promettiez monts & merveilles dans cette an-

xcvj *P R E F A C E.*

„ née-là; qu'elle seroit fatale à
„ l'Eglise Romaine en général,
„ plus fatale encore à la Fran-
„ ce; qu'on ne verroit que gran-
„ des crises d'affaires, que ré-
„ volutions miraculeuses, &
„ tout ce en un mot qui est le
„ plus digne d'une année cli-
„ matérique du monde. Vous
„ avez vu au contraire toutes
„ choses rouler si naturellement,
„ si uniment & si fort tout d'u-
„ ne piece, qu'il seroit malaisé
„ de rencontrer dans l'Histoire
„ une guerre aussi générale que
„ celle-ci, dont la premiere cam-
„ pagne dans la plus grande
„ animosité des parties, ait été
„ aussi peu chargée d'évène-
„ ments que l'année 1689. Pour
„ le moins est-il certain que l'af-
„ faire que vous regardiez com-
„ me la plus immancable, fa-
„ voir votre rétablissement, n'est
„ point arrivée. Je ne vous le
„ dis pas pour vous insulter; à
„ Dieu

P R E F A C E. xcviij

„ Dieu ne plaife ! Vous savez
„ mes fentiments : vous n'igno-
„ rez pas que j'ai défapprouvé
„ la conduite qu'on a tenue en-
„ vers vous , & que j'ai un re-
„ gret extrême de ce que la
„ France s'est privée de tant
„ d'honnêtes gens , & de per-
„ sonnes de mérite qui ont été
„ chercher un afyle dans les
„ Pays étrangers. De forte que
„ fi je vois avec plaifir que l'an-
„ née 1689 n'a point répondu
„ à vos prédictions , ce n'est
„ nullement à caufe du préju-
„ dice que vous en recevez ,
„ mais à caufe qu'on doit être
„ bien aife que la fuperftition
„ des nombres , & la crédulité
„ populaire foit démentie par
„ des expériences palpables qui
„ puiffent autant l'affoiblir ,
„ qu'elle fe feroit fortifiée par
„ les événemens à quoi vous
„ vous feriez attendus.“ Après
„ cela il félicite fon ami fur les

xcviij *P R E F A C E.*

dispositions favorables qu'on di-
soit être dans l'esprit du Roi de
France pour le rétablissement
des Réformés, & l'assuroit qu'en
général tout ce qu'il y avoit de
plus raisonnable dans les trois
ordres du Royaume, approuve-
roit qu'on leur laissât une hon-
nête liberté., Mais permettez-
,, moi, ajoutoit-il, de vous aver-
,, tir d'une chose, vous Mon-
,, sieur, & tous vos Confreres
,, réfugiés en divers Pays étran-
,, gers, c'est de faire une espece
,, de quarantaine avant que de
,, mettre le pied en France, afin
,, de vous purifier du mauvais
,, air que vous avez humé dans
,, les lieux de votre exil, & qui
,, vous a infectés de deux mala-
,, dies très-dangereuses, & tout-
,, à-fait odieuses; l'une est l'es-
,, prit de fatyre, & l'autre un
,, certain esprit républicain qui
,, ne va pas moins qu'à intro-
,, duire l'anarchie dans le mon-

P R E F A C E. xcix

„ de, le plus grand fléau de la
„ Société civile. Voilà deux
„ points sur lesquels je prends
„ la liberté de vous parler en
„ ami.“

Sur le premier Point qui regarde les *Ecrits satyriques*, il se plaint amèrement de tant de libelles pleins d'injures & de contes scandaleux dont le Public étoit inondé, & où les Réfugiés, dit-il, ne paroissoient respirer que l'animosité & la vengeance. Il les impute à tout le corps des Réfugiés, parce qu'ils ne les avoient pas défavoués publiquement. Il accuse même leurs ancêtres d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il soutient que cet acharnement satyrique est toujours une marque infallible d'hérésie, & il fait voir combien la médisance est éloignée de l'esprit du Christianisme. Il rappelle les Réfugiés à la patience

C. PREFACE

des premiers Chrétiens, & oppose à l'intempérance de leur plume la modération des Catholiques d'Angleterre Réfugiés en France, & des Ecrivains François. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant il se représente comme plein d'amour, de charité & de compassion pour les Réfugiés. Il proteste qu'il ne leur a parlé si fortement, que pour les porter à s'amender & à faire un désaveu public de leurs satyres. Il passe à ce qu'il appelle leurs *Ecrits séditieux*, & comprend sous ce nom tous ceux où l'on soutenoit,, que les Souverains & les Sujets s'obligent réciproquement & par voie de Contract à l'observation de certaines choses, de telle maniere que si les Souverains viennent à manquer à ce qu'ils ont promis, les

PREFACE. cj

Sujets se trouvent par-là dé-
gagés de leur serment de fidé-
lité & peuvent s'engager à
de nouveaux Maîtres, soit
que tout le Peuple désap-
prouve le manquement de pa-
role de ces Souverains, soit
que la plus nombreuse & la
plus considérable partie y
conspire. " Il prétend que c'est
sur ce fondement que les Réfor-
més ont appuyé leurs guerres
civiles & leurs maximes sédi-
tieuses. Il combat vivement cette
doctrine & soutient avec beau-
coup de chaleur le dogme de la
souveraineté absolue des Rois.
Il ramasse tous les reproches que
Mr. Arnaud dans son *Apologie*
pour les Catholiques & d'autres
Controversistes avoient faits aux
Protestants touchant les Princi-
pes de Buchanan, de Junius Bru-
tus, & de Paréus, & exhorte
les Réfugiés à faire quelque chose
qui montre qu'ils n'étoient point

cij *PREFACE.*

infectés de ces hérésies politiques. Il met la mort de Charles I, Roi d'Angleterre sur le compte des Presbytériens, & reproche à l'Eglise Anglicane d'avoir abandonné la saine Doctrine de la soumission due aux Souverains, qu'elle avoit défendue avec tant de zèle, pour passer dans le dogme Presbytérien de la justiciabilité des Monarques. Enfin, il représente les Protestants & particulièrement les Réfugiés, comme des séditieux qui portent par-tout la rébellion & l'anarchie; & déclare que les Princes ne sauroient compter sur leur fidélité.

Cet ouvrage fit beaucoup de bruit; & l'on y fit d'abord plusieurs Réponses. L'Auteur avoit pris de si bonnes mesures pour se cacher, qu'on ne put le deviner; & ce ne fut que près d'un an après que le Ministre Jurieu s'avisâ de l'attribuer à Bayle,

P R E F A C E. ciiij

croyant avoir trouvé une occasion propre à le diffamer, ne pouvant lui faire un plus grand mal. „ Puisqu'il n'étoit pas en „ mon pouvoir, dit-il, de faire „ tomber sur lui toute la peine „ qu'il méritoit, au moins ai-je „ voulu l'exposer à l'infamie „ publique.“ C'est dans cet esprit que Mr. Jurieu travaille à un *Examen de l'Avis aux Réfugiés*. Ses Jugemens n'avoient d'autre regle que sa passion. Il représentoit l'Avis comme un ouvrage formidable, pour jeter l'alarme, & le pouvoir donner avec plus de vraisemblance à un Savant tel que Bayle, & il attribuoit à celui-ci le dessein d'avoir voulu faire l'Apologie du Roi de France & du Roi Jaques, parce que dans la situation présente des affaires rien n'étoit plus capable d'aigrir les esprits contre lui. Cependant de peur que cette accusation ne portât

point un coup assez violent à son ennemi, il y en joignit une autre : il accusa Bayle d'être d'une dangereuse cabale qui avoit conspiré contre l'Etat. Ceci demande quelques éclaircissements, & il est à propos de reprendre les choses de plus haut.

Il y avoit alors à Geneve un Marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiseur de projets. Il se mit en tête d'ajuster les différends des Princes & de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un Ouvrage intitulé *Huit Entretiens où Irene & Ariste fournissent des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale*. Ces Entretiens contenoient un projet de paix, où le Sieur Goudet assignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les territoires qu'ils devoient posséder. La France, par exemple, devoit garder la Franche-Comté, la

PREFACE. cv

Flandre conquise, & le Luxembourg; mais il falloit qu'elle rendit tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la paix des Pyrénées, & en Allemagne depuis la paix de Nimegue, excepté Strasbourg. Elle devoit aussi démolir Mont-Royal, le Fort-Louis, Hunningue & Fribourg; en récompense on lui donnoit la Ville de Mons & tout le Hainault, & quelques terres qui se trouvoient à sa bienfaisance. On lui donnoit encore la Lorraine; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ses nouveaux Etats: mais il changea ensuite cet article, & lui donna le Brabant & le reste des Pays-Bas appartenants à l'Espagne. La France devoit remettre aux Suisses la Ville de Fribourg & la Forteresse d'Hunningue démolies; & l'Empereur devoit leur céder les quatre Vil-

cvi **P R E F A C E.**

les forestieres, le Brisgau & le
Suntgau. On cédoit encore à la
France la Principauté d'Orange,
le Comtat d'Avignon & le Ve-
naissin, & en échange on don-
noit au Prince d'Orange le Bal-
liage de Gex, & au Pape un
tribut annuel de cinquante mille
écus, que le Duc de Savoye lui
payeroit, en considération de
quoi ce Duc auroit Cassal &
Pignerol. On accorderoit aux
Réformés de France un Edit
perpétuel qui leur assureroit la
même liberté de conscience que
les Catholiques ont en Hollande;
mais on ne leur permettroit pas
de dogmatiser contre la Religion
Romaine. Les Hollandois au-
roient tout le commerce des In-
des, & la France démoliroit
quelques Places des Pays-Bas
qui pouvoient leur donner de
l'ombrage. Il vouloit que le Roi
Guillaume fût reconnu Roi
d'Angleterre, & que le Roi

PREFACE. cyij

Jacques fût fait Roi de Jérusalem & de toute la Palestine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Baviere devoit être Empereur de Constantinople; & le Comte de Tekely devoit avoir Belgrade & les Provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie, & Valaquie. Ces deux dernieres devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Isle de Rhodes, &c.

„ Les avantages, que l'on en
„ recueillerait, disoit le Sieur
„ Goudet, c'est qu'aux dépens
„ de l'infidele on donneroit de
„ l'occupation en des Pays
„ éloignés à cette humeur in-
„ quiète & remuante des Fran-
„ çois, qui ont peine à demeu-
„ rer dans le repos & d'en lais-
„ ser jouir les autres, ce qui
„ n'est pas d'une petite consé-

cxviii **P R E F A C E.**

„quence pour l'intérêt général. Pour rendre la paix perpétuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suisses six cent mille écus, pour l'entretien de quarante mille hommes qui seroient toujours prêts à fondre sur celui qui voudroit la rompre; & ces troupes, en cas de besoin, seroient jointes par trente mille hommes que l'Empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient sur pied.

Le Sieur Goudet admirant la sublimité de son génie dans le projet de paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Résident de France, qui s'en moqua. Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaisons que Mr. Minutoli, dont il étoit allié, avoit avec Mr. Bayle, il le pria de lui envoyer ce projet de paix pour

PREFACE. cix

savoir „ son jugement aussi bien
„ que celui de plusieurs autres
„ personnes illustres dans les
„ Pays étrangers. ” Mr. Minu-
toli envoya , au mois de Sep-
tembre 1690 , les six premiers
Entretiens à Mr. Bayle , sans
lui en nommer l'Auteur , & lui
marqua en même-temps „ que
„ si l'on ne faisoit pas état de
„ bien sauver dans ce projet les
„ intérêts du Protestantisme ,
„ & de ses chers freres les Ré-
„ fugiés , il n'auroit pas seule-
„ ment daigné jeter les yeux
„ dessus ; mais que celui qui
„ avoit la chose en main l'avoit
„ assuré que la suite lui ôteroit
„ tous les scrupules qu'il pour-
„ roit avoir là-dessus.

L'article des Réfugiés avoit
été réservé pour le septieme
Entretien , qui ne fut point
envoyé à Mr. Bayle. Mr. Mi-
nutoli le pria de communiquer
les six premiers à Mr. le Baron

cx) *PREFACE.*

de Groeben , Gouverneur du Prince Louis , Frere de l'Electeur de Brandebourg ; à Mr. Burnet , Evêque de Salisbury ; à Mr. Hulst , Résident des Etats à Bruxelles ; à Mr. Fremond d'Ablancourt , & à Mr. de Bauval : enfin , il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de personnes d'Etat qu'il seroit possible , & de faire savoir ce qu'ils en penseroient. Mr. Bayle en fit faire des Copies , & les envoya aux personnes que Mr. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. „ Non-
 „ seulement on ne trouvoit pas
 „ l'ouvrage bien écrit , mais on
 „ y trouvoit des visions , des
 „ idées de République Plato-
 „ nique , & de cette Républi-
 „ que Chrétienne dont Mr. de
 „ Sulli nous a conservé le plan.”
 Mr. Bayle ne le lut point ; car
 outre l'aversion extrême qu'il

P R E F A C E. cxj

avoit pour la lecture d'un Manuscrit, ses autres occupations, & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournèrent entièrement. Il fit savoir à Mr. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajouta „ que l'Auteur „ pouvoit compter comme une „ chose certaine que tout plan „ de paix générale qui ne dépouillerait pas la France de „ tout ce qu'elle avoit conquis „ depuis long-temps, & qui ne „ l'affoiblirait pas jusqu'au point „ de ne pouvoir plus être susceptible à ses voisins, seroit rejeté. ” Dans le temps qu'on faisoit des copies de cet Ecrit, Mr. Bayle étant entré dans la boutique du Sieur Acher, Libraire de Rotterdam, ce Libraire „ le pria de jeter les yeux sur „ un Manuscrit qu'on lui avoit „ mis en main, & de lui dire „ ce qu'il en croyoit, & si ce

cxij **P R E F A C E**

„ ne feroit pas un ouvrage de
 „ débit. Mr. Bayle n'eut pas
 „ plutôt vu la première page,
 „ qu'il connut & dit tout haut,
 „ en présence de plusieurs Ré-
 „ fugiés qui étoient dans cette
 „ boutique, que c'étoit un Ecrit
 „ qu'il avoit donné à copier,
 „ & il en parut fâché, parce
 „ qu'il craignoit que le Copiste
 „ ne se fût mis dans la tête de
 „ donner à imprimer cet Ou-
 „ vrage. Car il n'avoit reçu
 „ commission de Geneve que
 „ de le faire voir en Manuscrit,
 „ & de favoir ce que les con-
 „ noisseurs en pensoient, afin
 „ que l'Auteur rajustât les cho-
 „ ses selon les différentes vues
 „ qui lui seroient suggérées....
 „ Mais le Sieur Acher le rassura
 „ en lui disant que celui dont il
 „ tenoit cette copie ne s'en dé-
 „ feroit qu'en la rendant à
 „ Mr. Bayle; & comme il le
 „ crut maître de l'ouvrage, il

P R E F A C E. cxiiij

„ le pria de lui en procurer
„ l'édition. Mr. Bayle lui ré-
„ pondit qu'il n'avoit aucun
„ ordre de faire imprimer cette
„ Piece; & que si on en venoit
„ là, & que la chose fût laissée
„ à sa disposition, il le préfe-
„ reroit à tout autre. Il en pa-
„ rut fort reconnoissant.

„ Quelque temps après Mr.
„ Minutoli écrivit à Mr. Bayle,
„ que l'Auteur se disposoit à
„ publier à Laufanne les six
„ premiers Entretiens, pendant
„ qu'il acheveroit les deux au-
„ très. Mr. Bayle le dit au Sieur
„ Acher, qui ne trouva pas à
„ propos de changer de dessein,
„ vu qu'il n'y avoit pas d'ap-
„ parence qu'une édition de ce
„ Pays-là empêchât qu'une édi-
„ tion de Hollande ne se vendît
„ bien, étant plus belle & plus
„ à portée de se répandre par-
„ tout, que celle de Suisse. Il
„ proposa donc uniquement

cxiv *P R E F A C E.*

„ pour lui faire plaisir, qu'on
„ leur envoyât les feuilles de
„ l'édition de Lausanne à me-
„ sure qu'elles seroient tirées,
„ y ayant à Rotterdam un Li-
„ braire qui les réimprimeroit.
„ On agréa la proposition, &
„ d'ordinaire en ordinaire Mr.
„ Minutoli fit espérer à Mr.
„ Bayle qu'on lui enverroit les
„ feuilles avec les corrections
„ de l'Auteur. Il lui marqua que
„ l'ouvrage seroit considérable-
„ ment augmenté, & que la
„ forme en seroit presque toute
„ changée en mieux; que l'Au-
„ teur insistoit particulièrement
„ sur le point de la garantie;
„ & qu'il avoit mis l'article des
„ Réfugiés en un état qui avoit
„ plû à plusieurs d'entr'eux.
„ Comme les feuilles ne ve-
„ noient point, Mr. Minutoli
„ prioit de tenir le Libraire en
„ haleine..... Durant les délais
„ des feuilles, le Sieur Acher

P R E F A C E. cxv

„ s'avisoit de temps en temps
„ de dire à Mr. Bayle qu'il
„ n'imprimeroit point ce pro-
„ jet sans savoir s'il pourroit
„ déplaire. Mr. Bayle lui ré-
„ pondit toujours qu'il feroit
„ bien de le donner à lire à qui
„ bon lui sembleroit; & comme
„ il dit à Mr. Bayle qu'il s'en
„ rapporteroit aussi à lui, Mr.
„ Bayle lui repliqua qu'il ne le
„ fit pas, qu'il ne l'avoit point
„ lu, & qu'il ne le liroit point
„ pendant qu'il feroit Manuf-
„ crit. Il lui marqua même fort
„ naïvement ce qu'en pensoient
„ Messieurs d'Ablancourt, de
„ Bauval, & quelques autres
„ qui l'avoient lu. Ce qui n'a-
„ voit garde de le rebuter; car
„ les Prophéties de Mr. Jurieu
„ (qu'il avoit imprimées) lui
„ avoient fait connoître par
„ expérience que les livres les
„ plus remplis de chimères
„ étoient les meilleurs de tous

cxvj PREFACE.

„ pour l'Imprimeur.... Enfin ;
 „ lorsque Mr. Bayle ne savoit
 „ plus que penser du retarde-
 „ ment des feuilles, il apprit
 „ pendant le siege de Mons
 „ qu'il y avoit à La Haye des
 „ exemplaires de la première
 „ édition. Cela lui fit conseiller
 „ au Libraire de renoncer au
 „ projet de paix, d'autant plus
 „ que le siege de cette place de
 „ quelque côté qu'il tournât ,
 „ changeroit l'état des choses :
 „ & il trouva qu'il avoit déjà
 „ pris cette bonne résolution.”

L'Ecrit de Mr. Jurieu contre
l'Avis aux Réfugiés & contre
 Mr. Bayle étoit actuellement
 sous la presse , lorsque les six
 premiers *Entretiens du Projet*
de paix, imprimés à Lausanne,
 lui tomberent entre les mains.
 Cet ouvrage lui étoit inconnu.
 „ Mr. Minutoli n'avoit jamais
 „ parlé nommément de Mr. Ju-
 „ rieu dans ses Lettres à Mr.

P R E F A C E cxvij

„ Bayle, parmi ceux à qui il
„ falloit montrer le manuscrit.

„ Il crût sans doute que cela
„ étoit inutile, ayant ouï par-

„ ler de leurs grandes liaisons,

„ & qu'en priant seulement son

„ ami de le communiquer aux

„ habiles gens, c'étoit de quoi

„ être certain que Mr. Jurieu

„ le verroit des premiers. Mr.

„ Bayle n'auroit pas manqué

„ de le lui montrer d'abord,

„ encore que son ami ne lui en

„ eût pas donné nommément

„ la commission ; mais il crai-

„ gnit que Mr. Jurieu ne prît

„ pour une insulte, de voir que

„ Mr. Bayle lui présentât à lire

„ un projet de paix, où l'on

„ s'éloignoit si étrangement de

„ son système. Car Mr. Bayle

„ comprit bien par la première

„ Lettre de Mr. Minutoli que

„ selon le projet, la Religion

„ des Protestants ne devoit pas

„ être en France la Religion

cxviii *PREFACE.*

„ dominante. Comme il n'avoit
„ jamais goûté ce systême, &
„ que peut-être il en avoit par-
„ lé trop librement devant ses
„ espions, il avoit déjà encou-
„ ru la haine secrete de Mr. Ju-
„ rieu, de sorte que sur une
„ matiere aussi chatouilleuse que
„ la gloire d'avoir bien ou mal
„ prédit de grands événements,
„ il craignoit avec raison que
„ la moindre chose ne le piquât,
„ & ne fût prise, venant d'une
„ telle main, pour une insulte."

Mr. Jurieu fut, en effet, ex-
trêmement irrité contre ce Pro-
jet de Paix : mais il ne se possé-
da plus lorsque le Sr. Acher lui
apprit que cet Ecrit avoit été
envoyé depuis long-temps à
Mr. Bayle, & qu'il lui raconta
ce qui s'étoit passé entre Mr.
Bayle & lui au sujet du Manu-
scrit. Toujours plein de visions,
& devenu furieux contre Mr.
Bayle, il bâtit un systême mille

P R E F A C E. cxix

fois plus chimerique que le chimerique Projet de Paix. Il mit à la tête de son *Examen de l'Avis aux Réfugiés*, un *Avis important au Public*, où il déclara que tout ce qu'il avoit dit „ du „ dessein de l'Auteur de *l'Avis aux Réfugiés* n'étoit que les „ efforts d'un esprit qui ne „ voyoit encore goutte dans un „ lieu ténébreux. Il est vrai , „ ajouta-t-il , qu'il y avoit de „ l'éblouissement, & l'on a peine à comprendre à présent „ comment dès l'abord on n'a „ pas au moins deviné tout le „ mystere.... Ceux qui sont suspects & qui le doivent être „ n'ont pas trouvé un meilleur „ moyen de justifier leurs amis „ que ce mot *cui bono* ? Et j'avoue que ce nœud me donnoit à moi-même un scrupule qui ne me laissoit à la vérité nullement douter de la source du livre, mais qui me

„ jettoit dans l'embarras : quand
„ enfin Dieu qui veut que les
„ mysteres d'iniquités se décou-
„ vrent a permis qu'une autre
„ découverte imprévue nous
„ ait donné lieu de pénétrer
„ plus avant. On saura donc
„ que ce n'est pas ici l'ouvrage
„ d'un particulier qui ait dessein
„ de défendre l'autorité des
„ Rois. Ceux qui se sont ima-
„ giné cela , continue-t-il , se
„ sont trompés. C'est ici l'ou-
„ vrage d'une cabale qui s'é-
„ tend du midi au nord & qui
„ a son centre dans Paris & à
„ la Cour de France. Il ajoutoit
„ qu'il y avoit à Geneve un
„ parti François qui se couvoit
„ sous les ombres du Résident
„ de France ; que dans ce parti
„ il y avoit des gens de toute
„ condition & de tout caracte-
„ re ; & que cette cabale com-
„ muniquoit avec une autre
„ toute semblable qui étoit en
„ „ Hollande.

PREFACE. cxxj

„ Hollande. Que ces deux partis François de Geneve & de
 „ Hollande communiquoient
 „ ensemble : qu'ils avoient un
 „ même but , qui étoit de tirer
 „ la France d'affaire , par une
 „ paix aussi avantageuse qu'elle
 „ le pourroit souhaiter : que
 „ leur dessein étoit de désunir
 „ les Alliés & d'inspirer aux
 „ peuples contre leurs Souve-
 „ rains un esprit de révolte qui
 „ forçât les Alliés à recevoir la
 „ paix aux conditions qu'on
 „ leur voudroit donner ; & en-
 „ fin que ces deux partis ne
 „ faisoient rien que de concert
 „ avec la Cour de France & par
 „ son ordre. ” Que conformé-
 „ ment aux vues & aux instru-
 „ ctions de cette Cour, Mr. Bayle
 „ qui étoit le chef de la cabale du
 „ Nord , avoit écrit l'*Avis aux*
 „ *Réfugiés* ; & le sieur Goudet ,
 „ Agent de la cabale du Sud , avoit
 „ composé les *Entretiens sur la*
 „ Tome V. f

cxxij **P R E F A C E.**

Paix, minutés par le Résident & corrigés à Versailles, lesquels Mr. Bayle s'étoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, & particulièrement en Hollande & en Angleterre. Après cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *prophane*, d'*homme sans honneur & sans religion*, de *traître*, de *fourbe* & d'*ennemi de l'Etat*; digne d'être *détesté & puni corporellement*.

Bayle n'eut pas plutôt lu cet *Avis au Public*, qu'il alla trouver Mr. le Grand-Baillif de Rotterdam, auquel il dit que si son Accusateur vouloit entrer en prison avec lui, & subir la peine qui lui seroit due, si l'accusation se trouvoit fausse, il étoit tout prêt à se constituer lui-même prisonnier. Il avertit aussi deux des principaux Magistrats de Rotterdam, & deux ou trois autres

P R E F A C E. cxxiiij

personnes de la Haye également illustres par leur mérite & par leurs emplois, des accusations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu; les assura que ces accusations étoient fausses, & qu'il ne demandoit à l'Etat que la justice de n'être pas condamné sans être entendu. Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là. Jurieu n'auroit jamais osé comparoître contre lui devant les Magistrats. Il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer; il avouoit même que son accusation n'étoit fondée que sur des présomptions; il se contredisoit manifestement dans les mauvaises intentions qu'il supposoit à son adversaire: on se feroit moqué de ses présomptions, il eût eu la honte d'être regardé comme un calomniateur, & la calomnie seroit tombée sans effet. Mais Bayle dénoncé publiquement comme chef d'une cabale

cxxiv *P R E F A C E.*

qui conspiroit contre l'Etat, vou-
lut se justifier par la voie publi-
que. Il réfuta les calomnies af-
freuses de Mr. Jurieu dans une
Réponse intitulée *La Cabale
Chimérique, &c.* Dès lors on
vit sortir de dessous les presses
de Rotterdam une foule de pe-
tits Libelles anonymes, comme
autant de traits empoisonnés que
nos deux champions se lance-
rent mutuellement. Leurs amis
mêmes se mirent de la partie.
Bayle fut si bien démarquer le
Ministre qui le persécutoit, que
l'orgueil & la fierté de celui-ci
ne furent point à l'épreuve d'un
si rude coup. Jurieu eut recours
au Magistrat, & présenta à Mrs.
les Bourguemestres de Rotter-
dam une Requête où il se pei-
gnoit lui-même d'après nature
par la demande injuste qu'il fai-
soit. Il osoit demander qu'il lui
fût permis d'écrire contre Bay-
le, & que défenses fussent fai-

P R E F A C E. cxxv

tes au Sieur Bayle d'écrire contre son accufateur. Les Bourguemestres de Rotterdam prirent un parti plus conforme à leur équité & à leur sagesse. Ils exhorterent l'un & l'autre à s'accorder le plutôt que faire se pourroit, & leur défendirent de rien écrire l'un contre l'autre qui n'eut été examiné par Mr. Bayer, Pensionnaire de la Ville. Ils défendirent aussi la continuation des petits Libelles anonymes qui avoient été publiés à Rotterdam contre la Cabale Chimérique.

Ces défenses furent mal observées, & Mr. Jurieu osa même nier que le Magistrat lui eût défendu d'écrire ainsi qu'à son adversaire. „ Certes, dit-il, il „ faudroit avoir bien mauvaise „ opinion des Puissances qui „ gouvernent & la Ville & l'Etat, pour croire qu'elles fussent capables de mettre de

cxxvj *P R E F A C E.*

„ l'égalité entre un homme ac-
„ cusé d'être traître à l'Etat,
„ & celui qui par zele pour l'E-
„ tat porte ses plaintes contre
„ lui. Il n'y auroit aucune ju-
„ stice à ôter à un homme aussi
„ violemment attaqué que l'a
„ été Mr. Jurieu, le droit de
„ se défendre. Il a intérêt pour
„ l'édification de l'Eglise, de
„ justifier son nom par tout où
„ ses ouvrages l'ont porté.“
Cependant comme il étoit vrai
qu'on avoit défendu également
à l'un & à l'autre de rien pu-
blier qui n'eût été examiné par
Mr. Bayer, le Magistrat lisant
ces paroles fut extrêmement sur-
pris de la hardiesse de Mr. Ju-
rieu à soutenir le contraire. Il
étoit accoutumé à nier le vrai
& à soutenir le faux. Il eut pour-
tant plusieurs mortifications dans
le cours de cette affaire. Ce qu'il
avoit dit sur la prétendue Ca-
bale de Geneve lui attira l'indi-

P R E F A C E. cxxvij

gnation & le prémiss de toute
cette ville; & voyant qu'il s'é-
toit rendu aussi méprisable que
ridicule par ce chef d'accusation,
il l'abandonna, & n'accusa plus
Bayle que d'avoir voulu faire
imprimer un Projet de Paix à
l'insçu de l'Etat, contraire à ses
intentions & à ses intérêts. Pressé
encore par son Adversaire de
prouver l'accusation d'Athéisme,
il promit à son Consistoire
de le faire; ensuite il s'en dési-
sta, & offrit seulement de four-
nir des mémoires sur cette affai-
re. Bayle le somma; Jurieu élu-
da toujours sous divers prétex-
tes. Il demanda enfin que cette
cause fût renvoyée au Synode,
& il l'obtint. Le Synode s'as-
sembla peu de jours après, &
Jurieu n'y dit pas un mot de ce
Procès; il ne voulut pas même
consentir qu'on communiquât
les actes du Consistoire au Sy-
node, quoique le Consistoire eût

cxxviii *PREFACE.*

chargé ses Députés de le faire. Jurieu étoit craint comme le sont presque toujours les méchants, & il y avoit peu de Ministres qui osassent lui résister.

Bayle avoit ruiné dans plusieurs Ecrits les prétendues présomptions de son accusateur, & l'avoit réduit lui & ses Partisans à de fades & ennuyeuses répétitions, à des raisonnements ridicules, à de fausses interprétations de ce qu'il avoit dit. On ne convenoit pourtant point du véritable Auteur de l'*Avis aux Réfugiés* qui fut la première cause de cette furieuse querelle. On l'attribua à Mr. Pellisson. La voix publique le donna ensuite à Mr. de Larroque. Aujourd'hui on le croit de Mr. Bayle, sur le témoignage du Libraire qui l'a imprimé, & c'est ce qui fait qu'on le trouve dans la Collection de ses œuvres. Cependant, comme Bayle a toujours pro-

PREFACE. cxxix.

testé à ceux qui étoient le plus avant dans sa confiance, que le Livre n'étoit point de lui, il paroît que l'équité ne doit pas permettre qu'on le cite en témoignage pour noircir sa mémoire. Tenons-nous donc dans la réserve de Mr. de Larrey qui, quoique très-porté à le donner à Bayle, n'a osé prononcer, disant qu'il ne se sentoît ni assez persuadé pour persuader les autres, ni assez hardi pour décider sur un fait problématique.

Il y avoit déjà plusieurs années que le Philosophe de Rotterdam travailloit à son grand Dictionnaire Historique & Critique. Il l'avoit fait annoncer dès l'année 1690. Mais ses disputes avec Mr. Jurieu & l'affoiblissement de sa santé l'avoient obligé d'interrompre ce travail, ainsi que ses *Nouvelles de la République des Lettres* qui étoient passées en d'autres mains dès l'an-

cxxx *P R E F A C E.*

née 1687. Il reprit enfin ce grand Ouvrage, & au mois de Mai 1692, il publia un *Projet & Fragments d'un Dictionnaire Critique*, où il exposoit son plan, & donnoit dans plusieurs articles des échantillons de l'exécution. Ce premier plan ne fut point goûté. Bayle l'abandonna, mais en même temps il en forma un autre, & il travailla avec tant de diligence que l'impression du Nouveau Dictionnaire fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693. Avant que d'en parler plus amplement, voyons le Philosophe succomber sous les traits du Théologien.

La haine Théologique est un feu qui ne s'éteint point. Mr. Jurieu irrité de la nullité de ses accusations publiques se mit à cabaler sourdement contre Bayle. On prétend qu'il intéressa le Consistoire Flamand dans cette

P R E F A C E. cxxxj

affaire, qu'il obtint que cette Compagnie feroit examiner le Livre sur les Cometes & iroit dénoncer aux Bourguemestres, que ce livre étoit plein de Propositions dangereuses & impies, & qu'il n'étoit nullement convenable de donner pension à un Professeur qui avoit de tels sentimens ; que ce Consistoire s'en rapporta aux Extraits Flamands que Jurieu lui fournit du Livre en question ; & qu'il condamna l'accusé sans l'entendre & sans lui demander s'il convenoit de la fidélité des extraits & du sens que l'accusateur leur donnoit ; qu'enfin d'après cette condamnation les Magistrats lui ôterent sa charge de Professeur & la pension qui lui étoit annexée, & lui défendirent de donner des leçons ni publiques ni particulieres, sans lui avoir donné le temps ni la permission de se justifier. Cette

xxxxij PREFACE.

procédure paroît fort irrégulière, & si ce fait étoit exactement vrai tel qu'on vient de le lire, il faudroit convenir que le Ministre Jurieu n'étoit pas seulement un faux Prophete, un calomniateur, un méchant homme, un Théologien haineux; mais qu'il avoit de plus acquis une espece de domination sur les esprits par son caractère violent & persécuteur; qu'on gardoit le silence, lorsqu'il avoit parlé; qu'on n'osoit lui résister, crainte de s'attirer une violente persécution de sa part. Ses contemporains l'ont peint sous les traits les plus noirs, & je ne fais personne qui ait entrepris d'en faire un portrait moins hideux. Il s'érigea en Inquisiteur de la foi, & attaqua plusieurs Ministres François, dont la plupart étoient réfugiés en Hollande. Il les accusa de Socinisme & les dénonça aux Syno-

P R E F A C E. cxxxiiij

des. Tout leur crime étoit d'avoir des sentiments de modération : mais la Tolérance étoit, selon lui, la plus grande de toutes les hérésies. C'est par là qu'il persécuta cruellement Mrs. Huet, Jaquelot, Papin, &c. lorsqu'il se trouvoit dans l'impossibilité d'accuser d'hérésie ceux à qui il vouloit du mal, il tâchoit de les rendre suspects au Gouvernement. Il les dénonçoit aux Ministres d'Etat comme des traîtres & des espions de la France. Enfin il portoit en tout lieu le trouble & la division ; son esprit vain & ambitieux allumoit par tout le flambeau de la discorde, sémant les haines & les entretenant avec soin, accusant & frappant à droite & à gauche, ne prenant la plume que pour faire des Libelles diffamatoires, employant la fraude & la calomnie & qui plus est le fer & le feu pour perdre ceux qui

cxxxiv *P R E F A C E.*

ne vouloient pas reconnoître son empire despotique; & sous les étendarts de la Religion il seroit allé volontiers extirper à la façon de l'interdit tout ce qui refusoit de plier les genoux devant lui. Tel étoit l'ennemi de Bayle, & le principal Auteur de ses malheurs.

Voici comment il raconte lui-même cette disgrâce dans une Lettre à Mr. de Naudis, son Cousin.

„ Vous saurez que le 30 d'O-
„ ctobre dernier, la pension de
„ cinq cent francs & la permis-
„ sion que j'avois de faire des
„ leçons publiques & particu-
„ lieres me furent ôtées par le
„ Conseil de cette Ville, qui
„ est composé de vingt-quatre
„ personnes qu'on nomme en
„ Flamand *Vroedschap*. Les
„ Bourguemeistres, qui sont
„ quatre en nombre & tirés de
„ ces vingt-quatre, me firent

P R E F A C E. cxxxv

„ savoir cette résolution, sans
„ me dire pourquoi ils m'ô-
„ toient ce qu'ils m'avoient ac-
„ cordé l'an 1681. J'ai su que
„ plusieurs Membres du Con-
„ seil s'opposèrent vigoureuse-
„ ment à cette injustice, mais
„ la pluralité des voix l'emporta.
„ Distinguons la cause de ceci
„ d'avec le prétexte.

„ Le prétexte dont ils colo-
„ rent leur conduite quand on
„ leur en parle en particulier ;
„ & qui fut même allegué par
„ quelques-uns en opinant le
„ jour qu'on m'ôta ma charge,
„ est, que le livre que je pu-
„ bliai ici en 1682 sur les Co-
„ metes contient des proposi-
„ tions pernicieuses, & telles
„ qu'il n'est pas d'un Magistrat
„ Chrétien de souffrir que les
„ jeunes gens en soient imbus.
„ Pour mieux faire valoir ce
„ prétexte, les auteurs de ce
„ complot ont obtenu par une

CXXXVj *P R E F A C E.*

„ longue suite d'intrigues que
„ quelques Ministres Flamands
„ opiniâtres , grands ennemis
„ des étrangers & de la nou-
„ velle philosophie , & violents
„ & séditieux , examinassent le
„ Livre des Cometes , & jugeas-
„ sent qu'il contenoit une mau-
„ vaïse doctrine. Tout cela s'est
„ fait avec un grand mystere,
„ & sans m'avertir de rien , &
„ sans avoir égard aux déclara-
„ tions publiques que j'ai faites,
„ & que j'ai cent fois renou-
„ vellées aux Bourguemestres,
„ aux Ministres &c. en con-
„ versation , que j'étois prêt de
„ montrer que mes Cometes ne
„ contiennent rien qui soit con-
„ traire , ou à la droite raison,
„ ou à la confession de Foi des
„ Eglises Réformées. Une infi-
„ nité d'honnêtes gens sont ici
„ dans l'indignation d'une con-
„ duite si violente , & qui ne se
„ pratique point dans l'Eglise

P R E F A C E. cxxxvij

„ Romaine : car on y écoute un
„ auteur accusé d'Hétérodoxie,
„ & on l'admet à donner des
„ éclaircissements, ou à retra-
„ cter ses erreurs. Cela, mon
„ cher Cousin, doit diminuer
„ vos regrets de n'être point
„ sorti de France. Vous ferez
„ cent fois meilleur Réformé si
„ vous ne voyez notre Reli-
„ gion qu'où elle est persécutée :
„ vous seriez scandalisé si vous
„ la voyiez où elle domine.
„ Venons à la cause de ma dis-
„ grace.

„ Vous devez savoir que le
„ Gouvernement Républicain
„ a cela de propre, que chaque
„ Ville ou chaque Bourg est
„ composé de deux ou de plu-
„ sieurs factions. En Hollande
„ il y a par-tout deux partis :
„ l'un est foible en crédit, mais
„ composé de gens de bien &
„ d'honneur ; l'autre domine
„ fierement, & abuse presque

cxixviii *P R E F A C E.*

„ toujours de sa fortune. J'a-
„ vois, en venant ici, mes pa-
„ trons, mes bienfaiteurs, ceux
„ qui m'accueilloient civile-
„ ment, dans le parti foible,
„ qui n'étoit pas alors si foible:
„ j'ai toujours cultivé leur ami-
„ tié, & ne me suis point accom-
„ modé aux maximes des Cour-
„ tisans. Je n'ai point cherché
„ à m'insinuer dans l'esprit de
„ ceux de l'autre parti, qui s'é-
„ levoient de jour en jour;
„ cela m'eût paru d'une ame
„ lâche & venale. Ainsi une
„ Bourrasque étant survenue
„ dans cette Ville il y a plus
„ d'un an, qui renversa une
„ partie de nos Magistrats, à la
„ place desquels on en substitua
„ d'autres de ce parti tout puis-
„ sant, la balance n'a pu être
„ égale; & pour montrer ce
„ qu'on pouvoit faire contre
„ ceux qui ne rampent pas de-
„ vant ces nouveaux venus &

P R E F A C E. cxxxix

„ qui persistent dans leurs liai-
„ sons avec leurs anciens amis,
„ on m'a cassé aux gages. Et
„ comme le prétexte étoit des
„ prétendues doctrines dange-
„ reuses à la jeunesse, il a fallu
„ qu'on ait joint la défense
„ d'enseigner en particulier, à
„ celle d'enseigner en public.
„ Par-là on a bouché les deux
„ sources de ma subsistance.
„ Je n'ai jamais eu un sou de
„ mon patrimoine, jamais eu
„ l'humeur d'amasser du bien,
„ jamais été en état de faire des
„ épargnes. Je me fondois sur
„ ma pension que je croyois
„ devoir durer autant que ma
„ vie : mais je vois à cette heure
„ qu'il n'y a rien de ferme en
„ ce monde. Vous pouvez ju-
„ ger que j'avois de grandes
„ raisons de m'inquiéter pour
„ l'avenir dans un pays où il
„ fait cher vivre. Mais par la
„ grace de Dieu je n'ai encore

cxl *P R E F A C E.*

„ senti aucune inquiétude mais
„ une parfaite résignation aux
„ ordres d'en haut.

„ Vous seriez surpris , si je
„ finissois sans vous parler du
„ Ministre François qui a écrit
„ contre moi tant de libelles &
„ tant de calomnies. Je vous
„ dirai que toutes ces calomnies
„ sont tombées par terre , &
„ qu'il n'y a eu que le livre
„ des Cometes , imprimé il y
„ après de douze ans, qui ait été
„ mis en jeu. Ce sont d'ailleurs
„ quelques Ministres Hollan-
„ dois qui ont fait les pour sui-
„ tes contre moi clandestine-
„ ment. Ces Ministres m'en
„ vouloient de longue main,
„ parce qu'ils haïssent les Amis
„ & les Patrons que j'ai eu d'a-
„ bord en cette Ville; & qu'en-
„ têtés d'Aristote , qu'ils n'en-
„ tendent pas , ils ne peuvent
„ ouïr parler de Des Cartes sans
„ frémir de colere. ”

P R E F A C E. cxlj

Bayle ignoroit la véritable cause de sa disgrâce : ses juges ne trouverent pas à propos de l'en informer. Il ne soupçonna jamais qu'elle pût venir de certaines circonstances relatives à la situation des affaires publiques ; cependant c'est ce qui y donna lieu. La France victorieuse de tous côtés, commençoit à se lasser de la guerre. Les efforts qu'elle avoit faits pour se rendre supérieure à ses ennemis, l'avoient épuisée d'hommes & d'argent. La Paix lui auroit été avantageuse, & elle fit toutes les démarches possibles pour l'obtenir. Elle l'avoit fait proposer en 1692 à l'Empereur, au Roi d'Espagne, & au Duc de Savoye par le Pape & par quelques Princes neutres : mais on n'avoit point écouté ses propositions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut sonder les Provinces unies, & se servit

cxlij *P R E F A C E.*

de Mr. Amelot, son Ambassadeur en Suisse, pour faire connoître ses intentions à quelques personnes qui étoient en crédit. Elle promettoit aux Etats une forte barriere pour couvrir leur pays, une pleine & entiere liberté pour le commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient desirer. Mr. Halewyn, Bourguemestre de Dort, séduit par de si grandes promesses, entra dans une espece de négociation avec Mr. Amelot à l'insçu de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé, & on arrêta Mr. Halewyn avec son Frere qu'on regardoit comme son complice. Bayle en parle dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli.

„ On n'a sçu au vrai, dit-il, ce
„ que c'étoit que l'affaire de
„ ces Messieurs, que par la sen-
„ tence des Juges; car pendant
„ l'instruction du procès, le se-
„ cret a été grand. On a trou-

P R E F A C E. cxliij

„ vé que Mr. Halewyn le Con-
„ seiller n'a été mêlé en rien;
„ mais son Frere, Bourgueme-
„ stre de Dort, a été trouvé
„ coupable d'avoir eu commer-
„ ce avec Mr. Amelot, Ambas-
„ sadeur de France en Suisse,
„ pour négocier la paix en ce
„ pays-ci. Il a avoué cela, &
„ prétendu que c'étoit le de-
„ voir de tout bon patriote,
„ de travailler à la cessation
„ d'une guerre si ruineuse; qu'il
„ n'étoit point le seul qui eût
„ écouté les propositions de la
„ France; & qu'il avoit fait
„ part de tout ce qu'il en fa-
„ voit à celui à qui d'autres
„ avoient fait ces propositions.
„ Quoiqu'il en soit, il a été con-
„ damné à une prison perpé-
„ tuelle, & à la confiscation de
„ ses biens. On n'a pas imprimé
„ dans la sentence toutes les
„ Réponses & justifications qui
„ avoient été insérées dans la

„ minute de la sentence; & l'on
 „ est communément persuadé,
 „ qu'il ne prétendoit pas tra-
 „ hir ce pays, & qu'il étoit aussi
 „ affectionné au bien de la Ré-
 „ publique, que ceux qui ne
 „ veulent point la paix : la dif-
 „ férence des uns aux autres ne
 „ consistant, qu'en ce que les
 „ uns croient que la continua-
 „ tion de la guerre est avanta-
 „ geuse, & les autres qu'elle est
 „ désavantageuse. Mais malheu-
 „ reusement pour lui, le com-
 „ merce avec l'ennemi, & la
 „ hardiesse de se mêler, sans une
 „ commission spéciale de son
 „ Souverain, de traiter la paix,
 „ est un crime d'Etat; ce qui
 „ fait dire aux désintéressés que
 „ la peine à laquelle le coupable
 „ a été condamné, est trop
 „ douce. Vous ne sauriez croire,
 „ ajoute Bayle, les espérances
 „ que notre Prophete avoit con-
 „ çues de la détention de ces
 „ Meis.

PREFACE. cxlv

„ Messieurs. Il espéroit qu'on
„ decouvriroit toute la préten-
„ due *Cabale de Geneve*, que
„ vous, que Mr. Goudet, & les
„ Syndics qu'il a eu en vue, que
„ Messieurs Basnage & moi,
„ serions trouvés enveloppés
„ dans les dépositions : & il se
„ glorifioit déjà d'avoir été le
„ premier, qui avoit éventé la
„ mine du *malheureux complot*,
„ disoit-il, *du Projet de Paix*,
„ *qui se tramoit en Suisse*. Mais
„ toutes ses espérances ont été
„ chimériques, selon sa coutu-
„ me, & il a paru que nous ne
„ songions à rien moins qu'à
„ Mr. Amelot & à Messieurs
„ Halewyn. ”

Tout innocent qu'étoit Bay-
le, il ne laissa pas de se ressentir
de ces négociations clandestines :
elles furent cause de sa disgrâce.
Les mouvements que Mr. Jurieu
s'étoit donné auprès des Ma-
gisistrats avoient été inutiles, il

cxlvj *PREFACE.*

est vrai qu'il avoit porté les Ministres Flamands à agir en sa faveur contre Bayle, mais leurs sollicitations n'eurent aucun effet. La Régence de Rotterdam avoit été changée en 1692 par ordre du Roi Guillaume, qui déposa sept Magistrats protecteurs de Bayle. Cependant ceux qui leur succéderent n'avoient d'abord aucune mauvaise intention contre lui : ils déclarerent qu'ils vouloient rendre justice, & promirent d'entendre ses raisons en cas de besoin. Mais les secretes menées de la France firent ressouvenir le Roi Guillaume du Projet de Paix dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit : & comme on avoit procuré la paix de Nimegue par de semblables Ecrits semés à Amsterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit se servir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince qui n'avoit pas le temps d'exa-

P R E F A C E. cxlvij

miner ce projet ridicule, s'allarma sur l'idée de la paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le disoit Mr. Jurieu, une cabale pour la faire conclure, dont Bayle étoit le chef connu. Il ordonna aux Magistrats de Rotterdam de lui ôter sa charge de Professeur & sa pension; & cet ordre fut exécuté, sans qu'on l'eût appelé ni entendu, malgré les promesses qu'on lui avoit faites du contraire. Il est très-certain que l'*Avis aux Réfugiés* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne pouvoit pas l'attention pour les Réfugiés jusques à s'embarrasser des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre. Mais le *Projet de Paix* l'inquiétoit; il en craignoit les suites. Les Magistrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce projet chimérique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les créatures: cependant il semble qu'ils

cxlviiij *PREFACE.*

eurent honte de leur conduite, puisqu'ils en cachèrent la cause à Bayle. Il paroît même que ceux qui étoient du secret donnèrent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agissoit du Livre sur les Comètes.

L'Exprofesseur reçut sa disgrâce avec une fermeté vraiment philosophique, & même avec trop d'indifférence; surtout sans chagrin par rapport à sa fortune. Il ne se soucioit nullement d'amasser du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas besoin. Sa tempérance & sa sobriété suppléaient à tout, de sorte qu'avec peu il ne manquoit de rien. Il ne se donna aucun mouvement pour se procurer un nouvel emploi; il se refusa même à quelques propositions avantageuses qu'on lui fit de plusieurs parts, se trouvant plus libre & plus à lui-même, depuis qu'il

P R E F A C E. cxlix

étoit débarrassé de l'ennuyeuse occupation d'enseigner. Il s'appliqua tout entier à continuer & perfectionner son Dictionnaire qui étoit sous presse. Ce travail ne l'empêcha pas de lâcher quelques feuilles contre Jurieu, entre autres *La Nouvelle Hérésie dans la Morale touchant la haine du Prochain*, où il fait voir que le Ministre Jurieu a osé prêcher publiquement en chaire ces maximes si analogues à sa conduite. 1. Que les sentiments de haine, d'indignation & de colere sont permis, bons & louables contre les ennemis de Dieu; c'est-à-dire, comme il l'avoit expliqué lui-même, contre les Sociniens, & les autres hérétiques de Hollande, contre les superstitieux, les idolâtres, &c. 2. Que l'on doit témoigner ces sentiments de haine & d'indignation en rompant toute société avec ces gens-là, en ne les saluant

et P R E F A C E.

point, en ne mangeant point avec eux, &c. 3. Que ce n'est pas seulement les hérésies & les mauvaises qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la détester. Qui auroit pu s'imaginer que la fureur pût porter un Ministre du St. Evangile jusques à lui faire prêcher la haine du prochain. Rien ne prouve mieux l'excès de son emportement. Bayle publia encore contre lui une *Addition aux Pensées diverses sur les Comètes*, ouvrage de quelques jours, qui parut réduire son ennemi au silence.

Le Dictionnaire historique & critique alloit toujours son train. Peu prévenu en sa faveur, Bayle craignoit pour la réussite de cet ouvrage, mais le Public en avoit beaucoup meilleure opinion, & l'attendoit avec impatience. On en avoit en Angleterre une idée si avantageuse que le Duc de

PREFACE. elj

Shrewsbury, qui ne se distinguoit pas moins par son esprit que par son rang & ses emplois, souhaita que cet ouvrage lui fût dédié, il offrit même de payer cet honneur au prix de deux cens guinées. Les amis de Bayle le sollicitèrent de satisfaire au desir de ce Seigneur. Le Duc de Shrewsbury étoit alors Secrétaire d'Etat, & Bayle ne vouloit louer ni flatter personne qui eût quelque rang à la Cour du Roi Guillaume dont il avoit sujet de se plaindre. Le premier volume du Dictionnaire fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695, & le second le 24 d'Octobre 1697. ces deux volumes parurent ensemble. Bien loin que la bonne opinion que le Public avoit conçue de ce Dictionnaire diminuât par sa publication, comme l'Auteur le craignoit, elle augmenta au contraire, & le livre se débita si ra-

pidement, qu'au bout de deux ou trois ans il fallut en faire une nouvelle Edition. Cela prouve combien il y avoit de modestie dans les craintes de Bayle. Si le Public, disoit notre Philosophe à un ami, a conçu quelque espérance ou quelque bonne opinion de mon Dictionnaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne sachant point sur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures : on se trouvera frustré & vilainement abusé ; car je vous avoue ingénument que cet ouvrage n'est qu'une compilation informe de passages cousus les uns à la queue des autres, & que rien ne sauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce siecle ; mais il n'y a plus de remede, *jacta est alea.*

Le Public en jugea autrement. Il y trouva une variété infinie, une bonne critique, du choix

PREFACE. cliij

dans les matieres, une grande force de raisonnement, des recherches curieuses & intéressantes, des discussions importantes, & sur-tout beaucoup de Philosophie. Dans le texte ou le corps des articles, Bayle fait avec beaucoup d'exactitude & de précision l'histoire des personnes dont il parle, mais il se dédommage dans les remarques qui sont au-dessous du texte, & qui lui servent de commentaire. Il donne le caractère de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie & les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matieres très-importantes de Religion, de Morale & de Philosophie. Il semble même que le texte ait été fait quelquefois pour les remarques. Les actions & les sentiments d'une personne obscure & presque inconnue lui

cliv *P R E F A C E.*

donnent occasion d'instruire & d'amuser agréablement le Lecteur. Ainsi plusieurs Articles qui semblent ne rien promettre sont souvent accompagnés des choses les plus curieuses. Il fait par-tout la fonction d'un historien exact, fidele, desintéressé, & d'un critique modéré, pénétrant & judicieux. En parlant des Philosophes il s'attache à découvrir leurs opinions, & à en faire sentir le fort & le foible.

Persuadé que les disputes de Religion, qui ont causé des maux infinis dans le monde, ne viennent que de la trop grande confiance que les Théologiens de chaque parti ont en leurs lumières, il prend à tâche de les humilier, & de les rendre plus retenus & plus modérés, en montrant qu'une secte aussi ridicule que celle des Manichéens leur peut faire des objections sur l'origine du mal & la permission

P R E F A C E. cīv

du péché, qu'il n'est pas possible de résoudre. Il va même plus loin : il établit en général que la Raison humaine est plus capable de réfuter & de détruire, que de prouver & de bâtir; qu'il n'y a point de matière théologique ou philosophique sur quoi elle ne forme de très-grandes difficultés, de manière que si on vouloit la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller, on se trouveroit souvent réduit à de fâcheux embarras; qu'il y a des doctrines certainement véritables qu'elle combat par des objections insolubles; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnoître les bornes étroites de l'esprit humain, & l'obliger elle-même à se captiver sous l'obéissance de la foi; & qu'en cela la Raison ne se dément point, puisqu'elle agit conformément à des principes très-raisonnables. II

clvj *P R E F A C E.*

donne en même-temps plusieurs exemples des difficultés que la Raison trouve dans la discussion des sujets les plus importants; & le plus souvent il le fait en simple rapporteur. Il tâchoit d'inspirer la même retenue à l'égard des matieres historiques. Il faisoit voir que plusieurs faits qu'on n'avoit jamais révoqués en doute, étoient très-incertains, ou même évidemment faux : d'où il étoit facile de conclure qu'il ne faut pas croire légèrement les historiens, mais plutôt s'en défier, & suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait assurés de la vérité de leurs récits.

Le monde savant fut agréablement surpris de trouver que cet ouvrage surpassoit l'idée avantageuse qu'on s'en étoit faite. Mais la gloire d'un seul Philosophe obscurcissoit trop celle de plusieurs Théologiens pour qu'ils

P R E F A C E. clvij

le laiffassent jouir tranquillement des suffrages des favants. La bile de Mr. Jurieu fut émue de nouveau. Il fit tout ce qu'il put pour exciter les compagnies Ecclésiastiques à condamner le Dictionnaire historique & critique. Pour cet effet il fit présenter un Libelle au Synode qui se tint alors à Delft en 1698; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Consistoire même de Rotterdam, qui nomma des Commissaires pour examiner cet ouvrage, entra mal dans les idées de vengeance de celui qui le portoit à agir contre l'Auteur. On communiqua à Mr. Bayle les remarques qu'on avoit faites sur son Dictionnaire; Bayle promit de changer, de corriger, de supprimer ou d'expliquer ce qui faisoit de la peine; on déclara qu'on étoit content de ses réponses, & on l'exhorta à instruire le Public de tout ce qui s'étoit passé

clviii *P R E F A C E.*

dans cette affaire : ce qu'il fit dans une feuille volante intitulée : *Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique à Mr. le D. E. M. S. au sujet des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son Ouvrage.* Cette feuille parut avant le mois de Décembre de la même année : elle ne satisfit pas entièrement le Consistoire. Cette Compagnie se plaignit 1. Que cette Piece avoit paru plus tard qu'on ne l'avoit espéré, & que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyée à la Compagnie, comme il le devoit ; 2. Que le nombre des Exemplaires qu'on en avoit tirés étoit trop petit, qu'il ne s'en trouvoit point chez les Libraires, comme si l'Auteur avoit eu dessein de supprimer cet Ecrit dès qu'il auroit paru. 3. On trouvoit aussi à redire que Mr. Bayle prétendit sous prétexte

P R E F A C E. . clix

qu'il faisoit la fonction d'historien & de critique dans son Dictionnaire, avoir droit de dire bien des choses qu'il n'eût pas dites dans un ouvrage dogmatique. C'est ce qu'il avoit déjà représenté au Consistoire, mais on n'avoit pas été content de cette excuse. Cependant sans agir suivant des voies de fait, & les fougues d'un emportement violent, comme l'auroit désiré Jurieu, on se borna à dresser un Mémoire qui fut communiqué à l'Auteur, & auquel on l'exhorta de se conformer. On lui recommandoit

1. De retrancher toutes les obscénités & les expressions sales.

2. De réformer entièrement l'Article de DAVID.

3. De réfuter les Manichéens, au lieu de donner une nouvelle force à leurs objections & à leurs arguments, comme il

clx **P R E F A C E.**

avoit fait dans son Dictionnaire.

4. D'en user de même à l'égard des Pyrrhoniens & du Pyrrhonisme, & de réformer l'Article **PYRRHON**, prenant bien garde là & ailleurs, de donner atteinte aux mysteres de la Religion Chrétienne.

5. De ne point donner de louanges outrées aux Athées & aux Epicuriens.

6. De ne pas réfuter légèrement ce que les Théologiens Protestants ont dit de certains Papes vicieux.

7. De revoir les Articles **NICOLE** & **PELISSON**, qui contiennent diverses choses qui semblent mener au Pyrrhonisme.

8. De prendre garde en parlant de la Providence, de ne pas exagérer & grossir les difficultés des Profanes ; sur quoi on lui indiqua particulièrement les Articles de **RUFFIN** & de **XENOPHANES**.

PREFACE. cixj

9. De ménager davantage les expressions de l'Ecriture dans les allusions qu'il y fait.

10. De traiter Mr. Jurieu avec plus de modération, & d'avoir plus de ménagement pour un Pasteur dont le Ministère & les travaux ont été & sont en singulière édification à l'Eglise.

Il ne paroît pas que notre Philosophie ait eu beaucoup d'égard à ces demandes, puisque le seul changement considérable qu'il fit dans la seconde Edition de son Dictionnaire, regarde l'article DAVID, dont il retranscha tout ce qui avoit choqué. Mais quantité de personnes ayant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette Edition, si cet article ne s'y trouvoit pas tel qu'il avoit paru d'abord, le Libraire le fit imprimer à part & le mit à la fin du volume auquel il appartenoit, quoique sans la participation de Bayle.

iclxij **PREFACE.**

A l'égard des autres objections qu'on avoit faites, on y a pu remédier, dit-il dans son avertissement, aux dépens de quelques mots & de quelques lignes, & sur-tout par les éclaircissements qui sont à la fin, qui regardent ce qu'il a dit de l'Athéisme, du Manichéisme, du Pyrrhonisme, & les obscénités.

Bayle avoit prétendu faire voir que les Manichéens pouvoient faire aux Docteurs du Christianisme des difficultés au sujet du mal moral & du mal physique, qu'il n'étoit pas possible de résoudre par les lumières de la Raison. Le célèbre Mr. Le Clerc l'attaqua là-dessus & soutint que le système d'Origène, abandonné de tous les Chrétiens, suffisoit pour lever ces difficultés : ajoutant que si un Origéniste pouvoit réduire un Manichéen au silence, que ne feroient pas ceux qui raison-

P R E F A C E. clxiiij

noient infiniment mieux que les Disciples d'Origene? Il ne faisoit pas attention que ce qui donnoit quelque avantage, au moins apparent, à l'Origéniste étoit le plus mauvais endroit de son systême, celui que les Orthodoxes ne pouvoient admettre, savoir que les peines de l'Enfer ne sont point éternelles, & qu'ainsi les Docteurs qui reconnoissent l'éternité des peines ne pouvant pas employer les armes de l'Origéniste contre les Manichéens, avoient moins d'arguments que lui pour les réfuter: ce qui faisoit tomber à faux le raisonnement de Mr. Le Clerc. Cette dispute occasionna plusieurs réponses & répliques de part & d'autre. Bayle & Le Clerc rompirent encore une lance ensemble au sujet du systême des Natures Plastiques admis par le Docteur Cudworth.

En 1700, la Princesse Sophie

elxiv *P R E F A C E.*

Electrice Douairiere d'Hanovre,
& l'Electrice de Brandebourg
sa fille, depuis Reine de Prusse,
vinrent en Hollande. Bayle leur
étoit connu par ses Ouvrages,
elles souhaitoient de le connoître
personnellement. Dès qu'elles
furent arrivées à Rotterdam,
elles l'envoyerent prier de les
venir voir ; mais il étoit fort
tard, & Bayle étoit au lit avec
une violente migraine : il leur
fit témoigner le regret qu'il
avoit de n'être pas en état de
leur rendre ses respects. Elles
partirent le lendemain pour La
Haye, où notre Philosophe se
rendit peu de temps après sur
une seconde invitation qui lui
en fut faite, & fut reçu des
deux Princesses avec beaucoup
de distinction. Mr. Basnage
l'accompagna dans cette visite.
La Princesse Sophie s'entretint
long-temps en particulier avec
le savant Bayle sur les matieres

PREFACE. clxv

les plus difficiles. Pendant ce temps-là Mr. Basnage conversa avec l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de Bayle & de ses Ouvrages qu'elle portoit toujours avec elle. Je rapporte ce trait pour faire remarquer qu'il honore encore plus les Princesses d'Hanovre, que le Philosophe de Rotterdam.

Les moments de loisir que lui laisserent son Dictionnaire furent employés à la composition d'un Ouvrage intitulé, *Réponse aux Questions d'un Provincial*. Ce Livre contient un mélange agréable & instructif de plusieurs discussions historiques, critiques & littéraires; il y ajouta dans la suite un second & un troisieme Tomes, & enfin un quatrieme & un cinquieme, dans lesquels il mit plus de matieres de raisonnement & moins de diversités littéraires & historiques, que

clxvj **P R E F A C E.**

dans le premier. Mais avant l'impression des Tomes II & III, qui ne parurent qu'en 1705, il donna en 1703 La Défense de ses *Pensées diverses sur les Cometes*, qu'il avoit promise tant de fois. Cet Ouvrage l'engagea dans de nouvelles disputes entre autres avec Mr. Bernard sur ces deux Questions, *Si le consentement général des Peuples est une preuve de l'existence de Dieu ? & si le Paganisme est pire que l'Athéisme.* On fait en général que Bayle ne regardoit pas l'argument pris du consentement de toutes les nations, comme une bonne preuve de l'existence d'un seul Dieu, & il en a montré la foiblesse d'une maniere si palpable que son adversaire n'a rien dit d'aussi satisfaisant pour le réfuter. Quant à l'autre Question, notre Philosophe regardoit l'Idolâtrie des anciens Payens comme un plus grand crime que l'Athéisme.

P R E F A C E. clxvij

me; & il ne paroît pas que l'on ait encore prouvé le contraire contre lui.

La réputation de Bayle étoit si grande, & il étoit si généralement estimé des gens d'esprit, que plusieurs personnes de distinction, sur-tout en Angleterre, souhaiterent de l'avoir auprès d'elles, pour pouvoir profiter de sa conversation. Le Comte de Huntington lui offrit une rente viagere de deux cent livres sterling, avec toute la liberté & tous les agréments qu'il pourroit souhaiter. Le Comte d'Albemarle souhaita aussi passionnément qu'il vint demeurer avec lui, & il lui écrivit à cette occasion les choses les plus gracieuses. Il refusa constamment leurs offres. Ses ennemis envinèrent ces refus qui n'avoient pour cause que l'amour de l'indépendance. Ils lui supposèrent des raisons secretes pour ne point

clxviii *P R E F A C E.*

aller en Angleterre, & tâcherent de le perdre dans ce pays-là en le voulant faire passer pour criminel d'Etat, comme Jurieu avoit tenté de le faire en Hollande. On écrivit donc au Comte de Sunderland que Bayle avoit eu des conférences avec le Marquis d'Allegre, prisonnier de guerre; qu'il semoit par-tout des principes favorables à la Monarchie & au pouvoir absolu; qu'il élevoit perpétuellement la grandeur de la France, & rabaissoit le pouvoir des Alliés, les grandes actions de leurs Généraux, &c. On vouloit surtout désigner par-là le Duc de Malborough qui avoit épousé la fille de Mylord Sunderland, afin d'indisposer plus facilement ce Seigneur contre lui, & lui porter ainsi un coup plus sûr. Mylord Sunderland qui avoit autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuoit à Bayle, qu'il

P R E F A C E. clxix

qu'il avoit de passion pour l'abaissement de la France & pour la gloire du Général Anglois, ne parloit du Philosophe de Rotterdam qu'avec des transports d'indignation & de colere. On tâcha de le ramener, mais inutilement, sa prévention étoit trop forte; & il étoit à craindre qu'il ne portât la Cour à se plaindre aux Etats de Hollande, & qu'on ne donnât ordre à Bayle de quitter les sept Provinces. Un de ses amis eut recours à Mylord Shaftsbury, & lui fit connoître le danger où se trouvoit Bayle. Ce Seigneur lui promit de parler au Comte de Sunderland; mais en même-temps il dit qu'il étoit à propos que pour fermer la bouche à ses ennemis, Mr. Bayle prît occasion dans quelque'un de ses ouvrages de parler du succès des armes des Alliés, qui étoient principalement dus à la sagesse

cxxx *P R E F A C E.*

& à l'activité du Conseil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Bayle fut informé de tout ce qui se passoit, & il répondit que ce qu'on avoit débité de ses conférences avec le Marquis d'Allegre étoit la plus grande fausseté du monde; & à l'égard de l'autre chef d'accusation, il dit qu'il défioit ses plus violents ennemis de trouver dans ses ouvrages la moindre affectation de parler à l'avantage de la France, au désavantage de l'Angleterre & de ses Alliés, & de leur Général; que du reste il ne lui conviendrait pas à l'âge où il étoit d'écrire en courtisan & en flatteur. Il écrivit aussi à Mylord Shaftsbury pour l'engager, lui qui faisoit quels étoient ses principes sur le Gouvernement, puisqu'il avoit eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois, de détromper Mylord Sunderland sur son

PREFACE. [clxxj]

compte. Mylord Shaftsbury y réussit. Il représenta au Comte que Mr. Bayle, enfermé dans son cabinet, & uniquement occupé de ses livres & de ses écrits, ne se mêloit en aucune manière des affaires d'Etat; que ce n'étoit ni son génie, ni son talent; & que toutes ces accusations n'étoient qu'un effet de l'animosité de quelques Auteurs qui avoient eu des disputes avec lui & qui s'efforçoient de le rendre odieux. Mylord Sunderland reconnut enfin qu'on lui en avoit imposé, & rendit justice à notre Philosophe. Ainsi se termina une affaire qui, sans les soins généreux de Mylord Shaftsbury, auroit pu avoir de très-fâcheuses suites pour Bayle.

Je ne dirai rien de ses autres disputes théologico-philosophiques avec Mrs. Bernard, le Clerc, Jaquélot, la Placette, &c. J'en ai déjà dit suffisamment sur la

clxxij **P R E F A C E.**

plupart des points contestés entre eux. Les attaques qu'on lui livroit, redonnerent du courage à Mr. Jurieu qui le poursuivit jusqu'à la mort. Il publia un petit Livre intitulé. *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint & convaincu.* Comme il ne faisoit dans cette brochure que revenir sur des accusations réfutées d'une manière à le réduire au silence, Bayle ne jugea pas à propos d'y répondre : elle ne méritoit pas son attention. D'ailleurs, il se sentoît attaqué d'une maladie qu'il pensoit bien devoir le conduire au tombeau, & il vouloit finir tranquillement une vie qui avoit été fort traversée de querelles & de tracasseries théologiques. Il y avoit plusieurs mois qu'il étoit incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affoiblissoit sensiblement. Comme c'étoit un mal de famille, dont sa mere & sa grand'mere

P R E F A C E. clxxiij

étoient mortes, il le jugea mortel, & ses amis ne purent le faire consentir à prendre des remèdes. Il voyoit approcher sa mort sans la désirer ni la craindre. Il travailloit sans relâche, & avec la même tranquillité d'esprit que si la mort n'eût pas dû interrompre son travail, ce qui prouve combien il avoit peu d'inquiétude sur ce dernier acte de la vie. Il mourut en effet fort tranquillement le 28 de Décembre 1706, âgé de 59 ans, un mois & dix jours. La veille de sa mort, il travailla toute la journée, le soir il se trouva mal. Le lendemain à neuf heures du matin, son hôtesse entra dans sa chambre, il lui demanda d'une voix foible & mourante si son feu étoit allumé, & mourut un moment après, sans qu'il y eut personne auprès de lui.

Il laissa un testament, par lequel il parut que, quoiqu'il eût

clxxiv *PREFACE.*

perdu sa charge, il n'étoit pas dans le besoin. Il légua à Mr. de Bruguere, qui étoit son cousin du côté de sa mere, dix mille florins en argent, & tous ses manuscrits, à la réserve des articles qu'il avoit composés pour le Supplément de son Dictionnaire, lesquels il légua au Libraire qui avoit imprimé cet ouvrage. Il donna tous ses livres de Théologie & d'Histoire Ecclésiastique à Mr. Basnage, & les autres à Mr. Paets, Trésorier de l'Amirauté à Rotterdam, comme une marque de sa reconnoissance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illustre famille. Il donna aussi à Mlle. Paets une médaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhonallui avoit fait présent. On choisit l'Eglise Françoisé de Rotterdam pour le lieu de sa sépulture: il avoit laissé cent florins aux Pauvres de cette Eglise.

P R E F A C E. clxxv

Son testament a fait le sujet d'un Procès qui a été porté au Parlement de Toulouse. Les héritiers *ab intestat*, qui étoient ses plus proches parents, prétendoient qu'étant fugitif pour fait de religion, & étant mort dans les Pays prohibés, il n'avoit pu disposer de ses biens, ce qui rendoit son testament nul; & il faut avouer qu'ils avoient pour eux les Edits, les Déclarations & la Jurisprudence des Arrêts. Cependant Messieurs de la Grand'chambre crurent qu'il étoit permis de fléchir la regle en faveur d'un si grand Personnage; ils confirmèrent son testament. Mr. de Sénaux, Grand Magistrat, l'un des Juges, qui avoit autrefois connu notre savant Philosophe, fit des efforts infinis pour soutenir sa dernière volonté, & il y réussit par ces raisons : Que les Savants sont de tous les Pays; qu'il ne falloit pas

clxxvj *PREFACE.*

regarder comme fugitif, celui que l'amour des Belles-Lettres avoit appelé dans les Pays étrangers; qu'il étoit indigne de traiter d'étranger celui que la France se glorifioit d'avoir produit. Il s'éleva sur-tout contre ceux qui disoient que Bayle étoit mort civilement, tandis qu'ils étoient forcés de convenir que pendant le cours de cette mort civile, son nom éclatoit dans toute l'Europe.

Bayle avoit une imagination vive, brillante & féconde; un grand fonds de discernement & de pénétration; un style naturel & hardi, mais peu châtié. Sa conversation étoit vive, enjouée & d'autant plus agréable qu'elle étoit toujours utile. Sa mémoire heureuse & fidele lui rendoit à propos ce qu'il lui avoit confié. Il disputoit sans chaleur & sans prendre un ton dogmatique : & on voit dans

P R E F A C E. clxxvij

ses Ecrits qu'il étoit si éloigné d'offenser, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidele & constant dans son amitié, personne ne fut jamais plus officieux, ni plus désintéressé que lui. Plein d'amour pour la vérité, il étoit très-sensible aux secours qu'on lui fournissoit pour la découvrir, & faisoit usage de ces secours avec une extrême reconnoissance. Il haïssoit toute sorte de supercherie & de mauvais détours.

Véritablement Philosophe dans ses mœurs, sans faste, sans ambition, il ne se préféroit à personne. Il étoit sobre jusqu'à la frugalité. Indifférent pour tout autre plaisir que pour ceux de l'esprit, il sembloit ne connoître les passions que pour en discourir, & non pour en sentir les effets. Modeste jusqu'au scrupule, il auroit toujours caché son nom, s'il lui eût été possi-

clxxv iij *PREFACE.*

ble de le faire. Jaloux jusqu'à l'excès, & peut-être jusqu'à la foiblesse, de la gloire de sa nation, il souffroit impatiemment qu'elle fût attaquée, & méprisoit dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeoient pas comme lui.

La fécondité de son imagination, & la vaste étendue de ses lumières le jettoient souvent dans des digressions, qu'il avoit cependant l'art de ramener comme utiles & comme nécessaires aux conséquences qu'il vouloit tirer. Sa pénétration lui faisoit tout d'un coup appercevoir les différentes faces des sujets les plus abstraits : il en découvroit tous les principes & en développoit toutes les conséquences. Les difficultés qu'il y trouvoit le rendoient très-réservé dans ses jugements, & ne lui laissoient souvent que des raisons de douter. Cette retenue l'a fait accuser de

PREFACE clxxix

Pyrrhonisme; mais si c'est être Pyrrhonien que de douter des choses douteuses, tous les hommes ne devroient-ils pas être Pyrrhoniens.

On s'est plaint qu'il avoit été un peu trop libre dans son Dictionnaire, & qu'il s'étoit émancipé sur le chapitre des femmes. Ce reproche ne tombe cependant guere que sur des citations d'Auteurs connus & dont on a estimé le mérite. Bayle moins sensible à ces sortes de traits, que ne le sont apparemment ceux qui les condamnent, n'étoit point choqué du style de ces Ecrivains. Il regardoit leurs expressions peu mesurées & peu polies, comme des expressions de la bonne nature, ou si l'on veut, comme des libertés innocentes & de simples jeux d'esprit, parce qu'elles n'excitoient aucun dérèglement dans son cœur. Ses mœurs ont toujours

clxxx *P R E F A C E.*

été si pures & si réglées, que ses ennemis les plus violents ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. Aussi l'on doit rejeter comme une fable ridicule le conte-publié par Mr. l'Abbé d'Olivet, des intrigues amoureuses de Bayle avec la femme de Mr. Jurieu.

Quelles conséquences peut-on tirer contre sa Religion, de ce qu'il a rapporté, dans son Dictionnaire, les difficultés qu'on peut faire sur quelques dogmes importants ? Les loix de la dispute ne demandoient-elles pas qu'il alléguât fidèlement le pour & le contre ? Tandis que les uns l'ont accusé de vouloir détruire ces dogmes, d'autres ont trouvé que les raisons qu'il rapporte en leur faveur sont plus fortes que celles qu'il leur oppose, & qu'il raisonne avec beaucoup plus de force & d'évidence, lorsqu'il s'agit d'é-

PREFACE. clxxxj

tablir l'existence de Dieu; que
quand il propose les difficultés
qu'il a prêtées à Simonide con-
tre cette vérité. Voilà com-
me les esprits différents jugent
différemment des plus grands
hommes.



TABLE ET SOMMAIRES



T A B L E

E T

SOMMAIRES DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

*SUITE DES SYSTEMES
DE RELIGION,*

DOGMES HETERODOXES, FONDATEURS
DE SECTES ; ENTHOUSIASTES.

L'ORIGENISME.

- §. I. **P** *Articularités concernant la
personne d'Origene. Ses mœurs & son
caractere. Les tourments qu'il endura
pour la foi.* page 1
- §. II. *Des Sentiments d'Origene.* §



DES ARTICLES.

- §. III. *Du prétendu Matérialisme d'Origene.* 9
- §. IV. *Si l'Origénisme est une réfutation suffisante du Manichéisme.* 11
- §. V. *Parallele de l'opinion d'Origene touchant la non-éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet Article.* 38
- §. VI. *Du Salut d'Origene.* 42
- §. VII. *Deux Origénismes, l'un charnel, l'autre spirituel.* 46

LES ABELIENS OU ABELONIENS.

- §. I. *Origine & Principes de cette Secte d'Hérétiques.* 49
- §. II. *Combien ses Principes étoient peu propres à la faire durer.* 51

ABELARD.

- §. I. *Les Amours d'Abélard & d'Héloïse.* 53
- §. II. *Raisons alleguées par Héloïse pour détourner Abélard du lien conjugal. Leur mariage secret.* 62
- §. III. *Mutilation d'Abélard.* 72

TABLE ET SOMMAIRES

- §. IV. *Conversion prétendue d'Abélard & d'Héloïse.* 84
- §. V. *Des erreurs imputées à Abélard sur le mystère de la Trinité. Concile de Soissons où ses ennemis le font condamner.* 92
- §. VI. *Démêlés d'Abélard avec les Moines.* 99
- §. VII. *Nouveau procès d'hérésie suscitée à Abélard. Concile de Sens qui le condamne. Sa condamnation confirmée par le Pape Innocent II.* 105
- §. VIII. *De l'Apologie de Berenger pour Abélard.* 114
- §. IX. *Mort d'Abélard. Miracle prétendu.* 116

LE NESTORIANISME.

- §. I. *Nestorius condamné comme hérétique dans le Concile d'Ephese en 431.* 119
- §. II. *Véritable sentiment de Nestorius sur la maternité de la Vierge Marie.* 120
- §. III. *Précipitation & irrégularité du jugement rendu par le Concile d'Ephese contre Nestorius.* 129
- §. IV. *Progrès du Nestorianisme des*

DES ARTICLES.

- à la tolérance des Princes Mahométans : leur conduite à cet égard comparée à celle des Chrétiens. 137
- §. V. *Les Peres de l'Oratoire de Mons accusés de Nestorianisme par les Jésuites.* 146
- §. VI. *Une Sentence de l'Archevêque de Cambrai déclare innocents ces prétendus Nestoriens.* 150
- §. VII. *Le Ministre Saurin accusé de Nestorianisme par le Ministre Jurieu. L'accusation mise à néant, sans que l'accusateur soit censuré.* 158
- §. VIII. *Le titre de Mere de Dieu, assuré à la sainte Vierge, n'a contribué que par accident aux honneurs extrêmes qu'on lui a rendus.* 164
- §. IX. *Réflexions sur le culte de la sainte Vierge & des Saints. Qu'il y a dans le naturel & le tempérament humain un fond très-disposé à faire germer ce culte & à l'accroître prodigieusement.* 172
- §. X. *Si l'on peut accuser les Protestants d'être favorables au Nestorianisme.* 190

TABLE ET SOMMAIRES

LUTHER.

- §. I. *Naissance de Luther. Conte absurde. Invectives publiées contre ce Reformateur.* 195
- §. II. *Sa séparation de l'Eglise Romaine.* 198
- §. III. *Mariage de Luther avec Catherine de Bore, Religieuse décloîtrée.* 202
- §. IV. *Sa Morale relâchée sur la polygamie. Il consent que le Landgrave de Hesse ait deux femmes à la fois. On a mal justifié Luther sur cet article.* 210
- §. V. *Conférence de Luther avec le Diable au sujet des Messes privées.* 230
- §. VI. *Réflexions sur la révolution opérée par Martin Luther.* 243
- §. VII. *Si les astres influerent en quelque maniere sur l'Ouvrage de la Réformation de Luther.* 248

MELANCHTON.

- §. I. *Abregé de sa Vie.* 253
- §. II. *Esprit modéré de Melanchton, & son aversion pour les disputes &*

DES ARTICLES.

- les persécutions théologiques.* 256
§. III. *Du penchant de Mélanchton vers le Pyrrhonisme.* 262
§. IV. *Jugement singulier du Cardinal Bembo sur Mélanchton.* 270

ILLYRICUS.

Particularités concernant sa vie. Son caractère. Ses disputes avec Victorin Strigelius son Collègue. 272

LES PRISCILLIANISTES.

- §. I. *Chef & naissance de cette Secte. On s'efforce d'en arrêter les progrès.* 279
§. II. *Doctrines & pratiques impures de ces Sectaires, & sur-tout de Priscillien.* 282
§. III. *Condamnation & supplice de Priscillien. Quelles furent les suites de cette rigueur.* 286
§. IV. *Caractère d'Itachius, le principal promoteur de la mort de Priscillien.* 288
§. V. *Itachius reçoit le châtiment de ses violences.* 291
§. VI. *Examen des sentiments de*

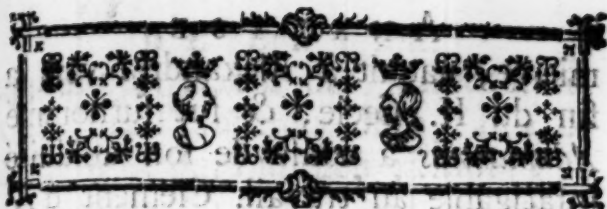
TABLE ET SOMMAIRES.

*Maimbourg sur la persécution des
Hérétiques. Distinction illusoire &
ridicule.* 294

*S. VII. Il semble qu'on ait condamné
dans les Priscillianistes un sentiment
que l'on a canonisé dans St. Augu-
stin.* 297



ANALYSE



ANALYSE DE BAYLE.

SUITE DES SYSTEMES DE RELIGION.

*Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes.
Enthousiastes.*

L'ORIGÉNISME.

§. I.

*Particularités concernant la personne
d'Origene. Ses mœurs & son caractère.
Les tourments qu'il endura pour la foi.*

ORIGENE, l'un des plus féconds
Ecrivains, & l'un des plus rares gé-
nies qui aient fleuri dans l'Eglise pri-

Tome V.

A

ANALYSE

mitive, naquit à Alexandrie vers la fin du II. siecle, & fut surnommé *Adumantius* à cause de son assidue infatigable au travail. Clément d'Alexandrie fut son maître, & dès l'âge de 18 ans il se trouva lui-même chargé d'instruire les fideles dans la même ville. Les hommes & les femmes accouroient en foule à son école. Par un excès de chasteté, quelques-uns disent pour fermer la bouche à la calomnie, il se fit Eunuque, se croyant autorisé à cette barbarie par un passage mal-entendu de l'Evangile, comme s'il falloit cesser d'être homme pour être chaste & vivre en bon Chrétien. La pureté de ses mœurs, son génie, & son zele ardent pour la foi lui acquirent une grande admiration, & ne contribuerent pas peu au progrès du Christianisme. Son esprit étoit grand, beau, sublime; son savoir & sa lecture très-vastes: il s'appliqua sur-tout à sauver de l'insulte des païens les vérités chrétiennes & à les rendre croyables aux philosophes, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers.

Comme Origene étoit un des plus fermes appuis de l'Eglise naissante, il



éprouva la fureur des persécuteurs. Ce fut sous l'Empereur Dece, l'an 250. Il fut jetté dans un noir cachot (a), attaché par le cou à un large colier de fer, étendu durant plusieurs jours sur une espee de chevalet qui, à force de lui écarter les pieds, lui disloqua les membres de telle sorte que le reste de sa vie se passa dans les douleurs. Il avoit alors soixante & sept ans... Chaque jour on inventoit de nouvelles cruautés que lui-même a racontées dans ses lettres auxquelles les Anciens nous renvoient, mais qui se sont perdues depuis. Souvent on le menaçoit de le brûler peu-à-peu, & à diverses reprises, & jamais dans ce cruel & long martyre qui dura, autant qu'on en peut juger, jusqu'à la mort de Dece, il ne lui échappa rien qui ne fût digne d'un soldat de Jesus-Christ... Il souffrit beaucoup, dit S. Epiphane (b), mais il n'arriva point au terme où le martyre conduirait. Il toucha la couronne de la main, sans se la pouvoir mettre sur la tête. On évitoit avec un grand

(a) Euseb. lib. VI. cap. 32. | (b) Lib. de Ponderib. & Mensuris.

soin qu'il n'expirât dans la torture
(c).

(On ne peut lire ces horreurs sans déplorer le sort bizarre de l'esprit humain. Tant de vertus, tant de beaux talents, tant de zèle pour la Religion, ne servent qu'à allumer le feu de la persécution contre celui qui les possède; & ce qu'il y a encore de plus épouvantable, c'est que cette principale colonne du Christianisme, ce rare génie, ce Docteur si zélé pour la foi, si cruellement persécuté pour la bonne cause, est un hérésiarque rejeté & abhorré par cette même Eglise qu'il a illustrée & défendue par ses vertus, ses talents & ses souffrances.

Avant que d'entrer dans le détail des erreurs imputées à Origène, & que l'on croit lire dans ses Ecrits, il n'est pas inutile d'observer, en forme de réflexion préliminaire, qu'il ne proposoit ses opinions qu'avec discrétion, qu'il ne les a jamais retenues ni défendues avec opiniâtreté, ou en esprit de rébellion contre l'Eglise, puisqu'elles n'ont été condamnées que long-temps après sa mort, lorsqu'il

(c) Doucin. Histoire de l'Origénisme, p. 31. & suiv.

n'étoit plus en état d'en rendre raison, & de leur donner un sens orthodoxe, ou de les désavouer, qu'ainsi il peut avoir enseigné des erreurs, sans devoir passer pour hérétique.

§. II.

Des sentiments d'Origene.

Les erreurs reprochées à Origene se rapportent à neuf ou dix chefs. On l'accuse d'avoir soutenu

1. Que les âmes avoient péché avant qu'elles fussent dans les corps.

(a).

2. Qu'après la résurrection les corps des Saints seroient ronds & lumineux comme le soleil (b).

3. Que les tourments de l'enfer ne dureront pas toujours, & que Dieu après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra en suite éternellement heureuses (c).

4. Que le Soleil, la Lune & les Etoiles sont vivantes.

(a) Binet, du Salut d'Origene, p. 158. ex lib. XVII. cap. 27. Pras. in Conc. V. Constantinop.

S. Leone Epist. Decret. II. (e) Parthasiana, p.

(b) Là-même, p. 312.

160 & suiv. ex Niceph.

5. Qu'au jour du jugement les Anges gardiens seront châtiés, s'ils n'ont pas bien fait leur devoir par rapport à la garde des hommes commis à leurs soins (d).

6. Qu'avant la création de notre monde, il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit réduit en poussière, Dieu en créeroit plusieurs les uns après les autres (e).

7. Que les Etoiles sont des livres où l'on trouve la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes & y apprennent leur bonne aventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre ni violenter sa volonté (f).

8. Que la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & ensuite digne de récompense ou de châtiment, & delà vient que Dieu la bénit, ou la maudit, selon qu'elle se

(d) Origen. Hom. XX. in num. apud Binet, p. 166.

(e) Origen. in Cap. I. Eccles. ex Methodio &

Genebr. apud Binet, p. 168.

(f) Id. in Genes. Philocal. c. XXV. apud Binet, p. 168.

comporte bien ou mal , & se rend capable de l'un ou de l'autre (g).

9. Qu'après le jour du jugement les femmes seront transformées en hommes , & les corps humains en ames très-pures , & que ce ne seront plus des hommes composés d'os & de chairs glorieuses ; mais que tous ne seront que des esprits purs & comme des Anges du ciel (h).

On pourroit regarder ces opinions d'Origene , comme des faillies inconsiderées d'un esprit vague & irrégulier , dont on ne doit point se servir pour juger du corps de sa doctrine. Ses Adversaires aiment mieux dire qu'elles coulent d'une même source , & que ce sont des faussetés de systême qui forment une chaîne de conséquences. C'est dans ses trois Livres des Principes qu'ils les trouvent développées & établies , & tellement liées l'une avec l'autre qu'on les y voit toutes naître d'un seul principe. „ Il est aisé „ de démontrer , disent-ils , premièrement que dans les Livres des Principes ce qui est hérétique & digne

(g) *Id. Hom. IV. in* | (h) *Binet. du Salut*
Ezech. apud Binet, ibid. | *d'Origene , p. 191.*

„ de censure n'est ni une ni deux
„ propositions de celles qui sont étran-
„ gères au sujet ; c'est le corps mê-
„ me de la Doctrine , c'est la sub-
„ stance de l'ouvrage , ce sont les
„ propositions fondamentales sur les-
„ quelles tout le système porte , &
„ qu'on ne sauroit détacher sans ren-
„ verser tout l'édifice. On peut dé-
„ montrer en second lieu , continuent-
„ ils , que les mêmes erreurs qui in-
„ fectent les Livres des Principes , se
„ trouvent répandues dans tous les
„ autres du même Auteur : de ma-
„ nière que c'est par-tout le même
„ esprit qui regne , par-tout les mê-
„ mes idées qui se manifestent. Pour
„ les lui ôter , il faut détruire jus-
„ qu'aux premiers éléments de sa do-
„ ctrine. . . Tel est le sort de quicon-
„ que ose tenter une nouvelle route
„ en matière de Religion : une suite
„ épouvantable d'abîme & de pré-
„ cipices s'ouvrent sous chaque pas
„ qu'il fait. Plus il a d'esprit , plus
„ l'envie de raisonner conséquemment
„ lui fait dévorer d'absurdités ; & ce
„ qui d'abord ne paroïsoit qu'une
„ singularité légère & indigne d'être
„ relevée , devient enfin le renverse-

ment de tous les Dogmes (i).
 Voilà comme avec peu de délicatesse dans le jugement que l'on porte des plus grands hommes, il est aisé de les trouver coupables des plus méchantes intentions & des crimes les plus noirs. C'est sans doute ainsi que raisonnaient les Peres du V. Concile Général qui condamnerent la doctrine d'Origene trois cens ans après sa mort. Malgré ce jugement, on peut penser avantageusement de ce Docteur Chrétien, puisqu'outre qu'il ne proposoit ses opinions qu'en doutant, il se plaint lui-même que les Hérétiques de son temps avoient falsifié ses ouvrages. Aussi a-t-il eu de célèbres Apologistes.

10. On accusa encore Origene de n'avoir pas pensé sainement sur la Divinité du Saint-Esprit, non plus que sur celle du Fils, & l'on fait que les Ariens se servirent de son autorité pour prouver leurs erreurs.

§. I I I.

Du prétendu matérialisme d'Origene.

Les accusations se multiplient aisé-

(i) Doucin, Histoire de l'Origenisme, p. 371.

ment, lorsque ceux qui les font ne suivent en cela que leur animosité ou leur indiscretion. Ce n'étoit pas assez pour les ennemis d'Origene de l'accuser d'hétérodoxie. Il falloit y joindre le crime d'impiété pour le rendre plus odieux, & le damner plus irrémissiblement. On prétendit de son vivant, que pour sortir de prison, il fit semblant d'offrir de l'encens à l'Idole de Sérapis à Alexandrie : imposture forgée par ses ennemis, & rapportée trop légèrement par St. Epiphane. Après sa mort on lui a reproché d'avoir douté de l'immatérialité de l'Etre suprême. Il est vrai qu'au commencement du Livre des Principes, il dit :

„ Il faut rechercher quelle idée l'on
 „ doit avoir de Dieu, s'il est cor-
 „ porel, s'il a une forme détermi-
 „ née, ou s'il est d'une autre nature
 „ que les corps, ce qui n'est pas évi-
 „ demment marqué dans nos Ecritu-
 „ res. ” *Deus quoque, quomodo intelligi
 debeat inquirendum est, corporeus, an
 secundum aliquem habitum deformatus,
 an alterius naturæ quàm corpora sunt,
 quod utique in prædicatione nostra mani-
 feste non designatur (a).* Ce passage

(a) Huet. *Origeni. in Sac. Scriptur. Comment. de Deo*, Tom. I. Lib. II. pag. 10.

ne pourroit tout au plus faire naître qu'un doute léger , & ce doute est bientôt levé par ces paroles expressees d'Origene : „ Dieu n'est ni un corps „ ni dans un corps ; il est une substance simple , intelligente , exempte „ de toute composition , qui „ sous „ quelque rapport qu'on l'envisage , „ n'est qu'une ame & la source de „ toutes les intelligences. . . . Si Dieu „ étoit un corps , dit-il encore , comme tout corps est composé de matière , il faudroit aussi dire que Dieu „ est matériel , & la matière étant „ essentiellement corruptible , il faudroit encore dire que Dieu est corruptible. ”

§. I V.

*Si l'Origénisme est une réfutation
suffisante du Manichéisme.*

De tous les sentiments attribués à Origene ; celui qu'on lui impute avec le plus de raison est d'avoir cru 1^o. que Dieu nous a fait libres pour donner lieu à la vertu & au vice , au blâme & à la louange , aux peines & à la récompense , 2^o. qu'il ne damne per-

Bonne pour avoir péché mais pour ne
s'être pas repenti ; 3^o. & sur-tout que
les peines de l'enfer ne dureront pas
toujours : c'est ce qui constitue l'Ori-
génisme , d'où l'on prétend tirer des
arguments propres à fermer la bou-
che aux Manichéens. Puisque Dieu,
dit-on , après avoir jugé que les créa-
tures libres ont assez souffert , les ren-
dra ensuite éternellement heureuses ,
le bonheur éternel qui leur sera con-
féré remplit l'idée d'une miséricorde
infinie , quand même il auroit été
précédé de plusieurs siècles de souf-
frances ; car plusieurs siècles ne font
rien en comparaison d'une durée in-
finie , & il y a infiniment moins de
proportion entre le temps que cette
terre doit durer & l'éternité , qu'il
n'y en a entre une minute & cent
millions d'années. . . . , Parmi les hom-
mes , ceux qui traitent un enfant
de quelque incommodité , & qui
le guérissent par un remède amer ,
ne font que rire des plaintes qu'il
fait de cette amertume , parce
qu'ils savent qu'en très-peu de temps
il ne la sentira plus , & que le re-
mède lui fera du bien. Il y a infini-
ment plus de disproportion entre

„ Dieu & les hommes les plus éclairés , qu'il n'y en a entre-eux & les
„ enfants les plus simples. Ainsi nous
„ ne pouvons pas nous étonner raisonnablement que Dieu regarde les
„ maux que nous souffrons , comme presque rien , lui qui seul a une
„ idée complete de l'éternité , & qui regarde le commencement & la fin
„ de nos souffrances comme infiniment plus proches , que le commencement & la fin d'une minute.
„ Il faut raisonner de même des vices & des actions vicieuses , qui à l'égard de Dieu ne durent pas longtemps , & qui dans le fonds ne changent rien dans l'univers. Si un horloger faisoit une pendule qui étant montée une fois allât bien pendant une année entière , excepté deux ou trois secondes qui ne seroient pas égales , lorsqu'elle commenceroit à marcher , pourroit-on dire que cet ouvrier ne se piqueroit pas d'habileté ni d'exactitude dans ses ouvrages ? De même si Dieu redresse un jour , pour toute l'éternité , les désordres que le mauvais usage de la liberté aura causé parmi les hommes , pourra-t-on

„ s'étonner qu'il ne les ait pas fait
„ cesser , pendant le moment que
„ nous avons été sur la terre (a)?

Voyons ce qu'un Manichéen pour-
roit répondre à ce discours d'un Ori-
géniste.

I. La premiere chose qu'il pourroit
dire est , que nous ne trouvons point
dans notre esprit l'idée de deux sortes
de bonté , dont l'une consiste à faire
un présent dont on prévoit les mau-
vais effets sans qu'on les arrête quoi-
qu'on le puisse , & l'autre à faire une
grace tellement conditionnée qu'elle
servira toujours à l'avantage de celui
qui la reçoit. Il n'est pas besoin que
j'avertisse , que par l'idée de la bonté
on n'entend pas une bonté imparfaite
telle qu'elle se rencontre dans le cœur
de l'homme pécheur , mais une bonté
que les abstractions de Logique deta-
chent de tout défaut. Cette bonté idéale
n'est point un genre qui ait au-dessous
de soi les deux especes que j'ai décrites.
Son attribut essentiel & distinctif est de
disposer son sujet à faire des biens , qui
par les voies les plus courtes & les plus
certaines dont il se puisse servir , ren-
dent heureuse la condition de celui

(a) Parrhasiana , p. 310 311.

qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentiellement & nécessairement tout ce qui peut convenir à un Être malicieux. Or il est certain qu'un tel Être se porteroit aisément à répandre des faveurs dont il sauroit que l'usage deviendrait funeste à ceux à qui il les communiqueroit. On parle d'un certain Romain qui faisoit présent de très-beaux habits à ceux à qui il vouloit du mal.

*Eutrapelus, cuicumque nocere volebat,
Vestimenta dabat pretiosa : beatus enim jam
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia & spes.
Dormiet in lucem : Sarcophagum postponet honestum
Officium : nummos alienos pascet : ad imum
Thrax erit, aut olitaris aget mercede, caballum*
(b).

C'est-à-dire : „ Quand Eutrapelus
„ vouloit nuire à quelqu'un, il n'en
„ savoit pas de meilleur moyen que
„ de lui envoyer des habits magnifi-
„ ques : car, disoit-il, cet homme-là
„ se croyant déjà le favori de la for-
„ tune, en prenant ces beaux habits,
„ formera de nouveaux desseins, &
„ concevra de nouvelles espérances.
„ Il dormira jusqu'à midi, il préfère-
„ ra une courtisane à tous ses devoirs

(b) Horat. Epistola XVIII Libri I, Vers. 311

„ les plus honnêtes: il prendra le soin
 „ de faire profiter à ses dépens l'argent
 „ de son voisin; & il sera enfin ré-
 „ duit à être Gladiateur, ou valet de
 „ jardinier & mènera au marché un
 „ cheval chargé d'herbes". Les mauvais
 Princes qui chercheroient les moyens
 de satisfaire adroitement la passion
 qu'ils auroient conçue de ruiner un
 grand Seigneur, lui donneroient avec
 joie le gouvernement d'une Province,
 s'ils favoient qu'en abusant de cette
 charge il se rendroit le plus odieux de
 tous les hommes, & le plus digne d'un
 châtiment exemplaire; mais un héros
 de roman formé pour être un modele
 de la perfection royale, un Prince,
 dis-je, tiré d'après les idées encore plus
 exactement que le Cyrus de Xeno-
 phon (b), ne tendra jamais un pie-
 ge par les libéralités. Veut-il donner des
 charges? Il choisit les plus convena-
 bles à ceux qu'il souhaite de gratifier,
 & ne leur donne point celles dont il
 conjecture qu'ils s'aquiteroient très-
 mal. Il donne promptement, c'est un
 caractère de bonté qui multiplie la

(b) Cyrus ille à Xeno- | figiem justj imperij, Ci-
 phonte non ad historia fi- | cero ad Q. fratrem Epist.
 dent scriptur, sed ad ef- | 1. libri. 1. fol. m. 98. D.

Bienfait (c). Il n'engage pas à de longues sollicitations ceux qui lui demandent quelque chose, cela détruit le mérite du bienfait (d), & ne convient qu'à une bonté si médiocre qu'elle n'est presque point digne d'être distinguée de la dureté. Ceux qui nous ont donné le portrait du Cardinal Mazarin, y ont mis comme un grand défaut d'habitude qu'il avoit contractée de faire traîner si longtemps l'exécution de ses promesses, que tout le plaisir se consumoit dans l'espérance, & qu'on trouvoit ses faveurs toutes estropiées par les efforts avec quoi il avoit fallu les lui arracher.

Promissis largus, quibus multoties non stetit; aut si implevit, fastidio & morâ diu libratum beneficium improbe extortum elumbavit longo voto consumens gaudia (e). Si l'on avoit voulu faire son panegyrique, & lui attribuer par adulation une libéralité achevée, l'on auroit dit que sa promptitude à obliger, prévenoit les sollicitations, & qu'elle

(c) Bis dat qui cito dat. *sonius Epigr. LXXXII.*
Voyez aussi l'Epigr.

(d) *Gratia qua tarda est ingrata est, gratia namque cum fieri properat,* *LXXXII.*
(e) *Priolus de Rebus Gall cis lib. XI. sub fin.*
gratia grata magis. Au. pag m. 391.

épargnoit à ses clients la honte d'une requête. *Illud atque in vulgus, Principem obisse..... Liberalem in primis, & qui raro exemplo hujus ævi preces ante-verteret, ut consuleret accipientium pudori (f).* Un Panégyriste, qui s'attacheroit à la perfection en idée pour l'attribuer à ses héros, ne manqueroit pas de faire entrer dans le caractère de leur libéralité une liaison indissoluble entre donner l'art de bien user d'un présent, & donner le présent même.

On voit par là quelles sont les propriétés de la bonté idéale, ce qu'elle exclut, ce qu'elle renferme. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la félicité de la créature après plusieurs siècles de misère, ni lui donner un franc arbitre dont il étoit très-certain qu'elle feroit un usage qui la perdrait. Si elle lui eût demandé un tel présent, il n'auroit point pu le lui accorder sans démentir son essence. A plus forte raison n'a-t-il point pu le lui donner sans qu'elle le demandât. L'auroit-elle bien voulu prendre si on l'avoit con-

(f) Famian. Strada, *Prolus II lib, II, pag. m.*
255. Il parle de Leon X.

sultée ? & si elle avoit connu quelles en seroient les suites, n'auroit-elle pas crié plutôt :

Que tels présents soient pour mes ennemis (g) !

Mais si la bonté infinie du Créateur lui permettoit de donner aux créatures une liberté dont elles pourroient faire un mauvais usage aussi-tôt qu'un bon usage, il faudroit pour le moins dire qu'elle l'engageroit à veiller de telle sorte sur leurs démarches qu'elle ne les laisseroit pas actuellement pécher. Son amour infini pour la vertu, sa haine infinie pour le vice, sa sainteté en un mot, uniroit ses intérêts avec ceux de la bonté, & par le concours de ces deux divins attributs le mauvais usage du franc arbitre seroit détourné toutes les fois qu'il seroit prêt à éclore. Les peres qui ne peuvent refuser à un enfant la permission de marcher seul, ou de monter une échelle à bras, ou d'aller à cheval, lorsqu'il est visible qu'il tombera si l'on n'y prend garde, ne manquent jamais de donner ordre que de quelque côté qu'il chancelle il trouve tou-

(g) *Hostibus eveniant talia dona meis ?*

jours un appui. Si une bonté finie, & qui ne peut pas concilier invisiblement son secours avec les forces d'un petit enfant, empêche toujours quand elle le peut, qu'il ne tombe, ou qu'il ne se blesse avec un couteau qu'il a fallu lui accorder pour faire cesser ses pleurs, combien plus devroit-on être persuadé que Dieu auroit prévenu le mauvais usage du franc arbitre, lui qui est infiniment bon, infiniment saint, & qui peut infailliblement incliner la créature vers le bien, sans donner atteinte aux privileges de la liberté. C'est ainsi qu'un Manichéen pourroit répondre à l'Origéniste sur la premiere des trois propositions qu'on a vues ci-dessus. On voit bien sans que je le dise qu'il se serviroit quelquefois des arguments qu'on appelle *ad hominem*.

Pour ce qui est de la raison alléguée par l'Origéniste, qu'il falloit accorder la liberté à la créature afin de donner lieu à la vertu & au vice, au blâme & à la louange, à la recompense & aux peines, on la pourroit très-bien réfuter & facilement. Il suffiroit de répondre que bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un Eue

infiniment saint, & infiniment libéral, à donner le franc arbitre aux créatures, elle devoit au contraire l'en détourner. Le vice & le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte, il faut qu'ils y trouvent bouchées toutes les avenues, tout y doit être louable; la vertu y doit occuper tellement les postes, que la qualité opposée ne s'y puisse jamais fourrer. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un Souverain Etre infiniment bon & infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. On ne doit point trouver en voyageant dans ce vaste empire une vallée de larmes, ni un vestibule tel que celui dont un grand Poëte a donné cette description.

Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus

Orbi,

Lactat & ultrices posuere cubilia curæ:

Pallentesque habitant morbi, tristiisque senectus:

Et metus, & malesuada Fames, & turpis

Egestas,

(Terribiles visû formæ) Lethumque, laborque;

Tum consanguineus Lethi sapor: & mala mentis

Gaudia, mortiferumque adverso in limine

Bellum;

*Ferroique Eumenidum thalamis; & Discordia
demens;*

Kipereum crinem guttis innexa cruentis (h).

Sans traverser des espaces remplis
d'horreur, on doit rencontrer d'a-
bord les théâtres de la félicité.

*Devenère locos latos, & amena vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.*

*Largior hic campos æther, & lumine vestit
Purpureo solemque suum, sua sidera no-
runt (i).*

La vertu, la louange, les faveurs
peuvent fort bien exister sans que le
vice, le blâme, & les peines aient
aucune autre existence que celle qu'on
nomme idéale & objective. L'Origé-
niste ne le peut nier, puisqu'il recon-
noît une félicité éternelle pour tou-
tes les créatures libres, qui succédera
à quelques siècles de souffrance. La
vertu, la louange, les bienfaits au-
ront lieu pendant la durée infinie de
bonheur; mais le vice, le blâme, &
les peines, n'y auront aucune existen-
ce hors de l'entendement. Si l'Origé-
niste répond, que ces bienfaits ne se-

(h) Virgil. *Æn. lib.* |
VI, vers. 273.

(i) Idem, *ibid.* vers.
638.

roient pas une recompense au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté, nous repliquerons qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle, & le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre : c'est pourquoi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un honnête homme, ne peut point être considéré proprement parlant comme une récompense ; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils pussent mériter le bonheur du Paradis, & l'obtenir à titre de récompense. Ce langage pourroit avoir lieu tout aussi bien quand même il n'y auroit qu'une subordination entre la vertu & le bonheur éternel, c'est-à-dire, une liaison de pensées nécessairement vertueuses dans laquelle le bonheur suivroit & la vertu précéderoit. Je laisse à dire que plus la félicité éternelle seroit éloignée de la notion de récompense, plus marquerait-elle le caractère d'une bonté infinie.

II. La réponse à la seconde proposition ne nous arrêtera guere. Le

Manichéen ne manqueroit pas d'observer que l'impénitence n'étant autre chose, qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les gens qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. J'avoue que généralement parlant, c'est une marque de miséricorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute ; mais quand on promet de pardonner sous la condition du repentir à des gens dont on est très-assuré de l'impénitence, on ne promet rien proprement parlant, & l'on est tout aussi résolu à les châtier, que si l'on ne leur offroit aucune grace : si vous vouliez tout de bon les exempter de la peine, vous les empêcheriez d'être impénitents, chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs. Voilà encore des arguments *ad hominem*.

III. A l'égard de la troisième proposition, & de ses preuves, le Manichéen pourroit demander d'abord si l'Origéniste oseroit bien déterminer la durée des tourments qui précèdent l'éternité

l'éternité bienheureuse. On n'oseroit la déterminer, car non seulement on l'ignore, mais aussi on craindroit ou de la faire trop courte, ou de la faire trop longue. Si on la faisoit trop courte, comme par exemple de cent ans, on craindroit d'être accusé de lâcher la bride aux pécheurs; & si on la faisoit d'un million d'années, on craindroit de ne point donner une juste image de la miséricorde de Dieu, & de ne point lever tout le scandale de la cruauté prétendue de la doctrine des enfers. On ne se fie donc guere à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siècles, & une durée infinie, & l'on ne voit pas que ce soit résoudre la difficulté que de dire, *qu'il y a infiniment moins de proportion entre la durée de la terre & l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années.* Ce qui se peut assurer d'autant de millions de siècles qu'il y a de gouttes d'eau dans l'Océan. Ce nombre de siècles multiplié tant qu'il vous plaira est une chose finie, or il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini; il n'y en a donc aucune entre quelque nombre de siècles que ce soit & l'éternité. Ce-

pendant personne ne peut s'empêcher de juger que la Justice divine seroit moins severe , si elle faisoit cesser au bout de cent ans le malheur des reprochés pour les introduire au paradis , que si elle ne faisoit ce changement qu'au bout de cent mille siècles. Quelque effort que l'on fasse sur son esprit , on ne sauroit satisfaire la raison en lui disant , qu'à la vérité Dieu s'appaisera enfin , mais que ce ne sera qu'après que les peines infernales , telles qu'on les décrit ordinairement , auront duré autant de millions d'années qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer. Ce nombre d'années qui n'est rien en comparaison de l'éternité , paroît néanmoins une durée très-longue quand il est considéré en lui-même , & par rapport à la personne souffrante. D'où que cela vienne , soit qu'il faille dire que notre raison est trop sotte pour pouvoir être trompée , soit qu'il y ait réellement quelque source d'illusion & de sophisme dans les idées du temps , on ne peut ôter de l'esprit d'un Philosophe ne raisonnant qu'en Philosophe , que le supplice d'une créature continué pendant cent mille millions de siècles , est incompatible avec

la souveraine bonté du Créateur. On doit supposer que l'Origéniste sent bien cela , & que c'est pour cette raison qu'il n'oseroit dire que le purgatoire des damnés fera d'une si longue durée. Or voici comment il me semble qu'un Manichéen le pourroit preser. Vous trouveriez de la cruauté dans un supplice si long, prenez seulement la moitié de cette durée , & si vous y trouvez autre chose qu'une diminution de rigueur , vous vous abusez vous-même , car cinquante millions d'années ne different de cent mille millions que du plus au moins , & l'on ne passe pas de la cruauté à la souveraine bonté par la simple diminution de la cruauté : les qualités au suprême degré , la chaleur par exemple exclut absolument tous les degrés de froideur , il faut donc que la bonté au souverain degré exclue tous les degrés quelconques de la qualité opposée. Vous ne pouvez donc parvenir à la suprême bonté de Dieu , qu'en supprimant jusqu'à la dernière minute les supplices des enfers. Car ce que Dieu peut être un moment , il le peut être deux heures , & deux siècles , & dans toute l'éternité ; mais ce qui seroit in-

compatible avec sa nature dans l'éternité, l'est aussi dans chaque instant de la durée des choses. Les qualités de la créature sont susceptibles du plus & du moins, & ne sont jamais parfaites, mais nous les appelons parfaites lorsque ce qui leur manque n'est point fort sensible. Nous louons la justesse d'un horloger, lorsque sa pendule ne se détraque que dans deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa sainteté, sa sagesse, &c. sont absolument simples, & sans nulle mélange de qualités contraires, je dis sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir, ou qui puisse être dans la nature des choses.

IV. L'idée de cette bonté exclut tous les défauts qui se rencontrent presque toujours dans la manière dont les hommes font du bien les uns aux autres. Les uns se plaisent aux délais^(k), les autres ne peuvent se rendre utiles que par des détours, & ils sont con-

(k) Ces délais sont quelquefois si ennuyans que l'on demande enfin comme une grâce. la promptitude du refus.

*Jam satis est, finem, o Caesar, pro munere posco,
Remque meam sen das, persioe, sive negas.*

traints malgré eux de faire passer par le mal ceux qu'ils veulent mener au bien. Les peres qui ne peuvent corriger qu'à coups de fouet les mauvaises inclinations d'un enfant, lui font sentir la douleur des coups de verge; mais ils s'en garderoient bien s'ils étoient persuadés qu'une complaisance sans bornes seroit un moyen plus efficace de correction. Ils le contraignent d'avaler une médecine, qui lui causera des tranchées, & dont l'amertume lui sera insupportable; mais ils n'en useroient pas de la sorte, s'ils savoient un autre moyen de le guérir. Ils se serviroient du sucre, & de tout ce qui seroit le plus à son goût, s'ils esperoient de trouver là un meilleur remede. Ne pouvant éviter de lui faire prendre une potion désagréable, ils en adoucissent l'amertume le mieux qu'ils peuvent par de petites tromperies (1),

(1)... *Pueris absinthia tetra medentes
Cum dare conantur, prius oras pocula circum
Contingunt mellis dulci flavoque liquore,
Ut puerorum ætas improvida ludificetur
Laborum tenus, interea perpotet amarum
Absinthii laticem, deceptaque non capiatur;
Sed potius tali facto recreata valescat.*

* Lucret. *De natura rerum* lib. 1. vers. 935.
Liv. 14. vers. 11,

& quoiqu'ils regardent comme une foiblesse ridicule les plaintes qu'il fait du mauvais goût d'une médecine, persuadés qu'ils sont *qu'en très-peu de temps il ne le sentira plus, & que le remede lui fera du bien*; nonobstant cela, dis-je, ils lui épargneroient de tout leur cœur cette peine, & le guériroient par des liqueurs les plus savoureuses du monde, s'ils le pouvoient. Il n'est pas besoin d'être pere pour sentir de telles dispositions dans son ame. Il n'y a ni medecin, ni apotichaire, qui ne fasse des excuses de ce que les remedes sont amers, & qui ne proteste que s'il étoit possible de leur donner le goût de la sauce la plus excellente, que les meilleurs cuisiniers sachent faire, on n'y épargneroit point son industrie, mais qu'une nécessité que tout l'art humain ne peut surmonter, oblige à faire prendre des médecines désagréables. Il est sûr que ce langage est sincere lors même que l'on s'en sert auprès d'un malade que l'on n'avoit jamais vu. Demandez à un chirurgien qui remet le bras à une personne inconnue, *si vous pouviez faire cette opération sans causer aucune douleur, ne la feriez-vous pas de cette maniere* ? il vous repondra que

cette question est inutile, & qu'on doit tenir pour indubitable qu'un homme de sa profession, qui sauroit panser une plaie de deux manieres également bonnes, mais l'une douloureuse, l'autre agréable, & qui préféreroit celle-là à celle-ci, seroit un monstre de cruauté, un tigre, un Cannibale qu'il faudroit faire expirer incessamment sur une roue. Les maîtres d'école pour l'ordinaire n'ont pas l'esprit bien tourné; cependant je doute qu'il y en ait d'une pédanterie assez sauvage, pour aimer mieux employer le fouet que les caresses, lors même qu'ils seroient certains que la douceur & la complaisance seroient faire autant de profit à leurs disciples que les châtimens. Ne donne-t-on pas des friandises à de petits écoliers pour vaincre leur répugnance^(m), recourir aux gronderies & à la férule sans nécessité, je veux dire sans que cela soit plus profitable que les caresses & que les présents, c'est être brutal.

On pourroit amplifier à perte de vue cette induction, & de là naîtroit une conséquence qui décontenanceroit un

(m) *Ut pueris olim dans crustula blandi doctores, elementa velint ut discere prima.* Horat. Sat. 1, libri 1.

Origéniste ; car on en pourroit conclure que les idées de l'expérience & les idées métaphysiques s'accordent à nous montrer que faire du mal à quelqu'un , lors même que ce n'est que pour peu de temps , & pour en tirer un grand bien , est une chose incompatible avec la bonté , à moins qu'il ne soit impossible de trouver un chemin droit par où l'on puisse mener ce quelqu'un de bien en bien constamment & invariablement. On a donc beau dire que les peines des damnés ayant duré un certain temps , qui sera fort court en comparaison de l'éternité , seront suivies d'un bonheur qui ne finira jamais ; cela ne laisse pas de paroître d'autant plus incompatible avec la bonté de Dieu , que c'est une bonté infinie & souverainement parfaite , qui ne peut souffrir la moindre diminution , ni la moindre interruption sans cesser d'être parfaite. Souvenons-nous de la doctrine des Scholastiques sur la nature des premières qualités. La chaleur extrême , *in summo gradu* ou *ut octo* , comme ils s'expriment , n'est plus une qualité première , simple , & dans la perfection , dès qu'elle est mêlée avec le plus petit degré de froid qui puisse

exister. Elle passe dès lors dans la nature des secondes qualités ou des qualités composées ; les essences consistent *in indivisibili*, dans un point indivisible ; pour peu que vous en ôtiez, vous les détruisiez entièrement. Il leur faut tout ou rien, & ainsi quelque mince que puisse être le mélange de la qualité malfaisante avec la bonté, cette bonté perd l'essence de la bonté parfaite ; elle change d'espece & se trouve appartenir à l'espece des qualités imparfaites. Je mets en marge l'axiôme philosophique qui prouve cela (n). Il faut donc que si les Origénistes se veulent tirer d'affaire, ils ajoutent une nouvelle hérésie aux précédentes, il faut qu'ils soutiennent qu'il a été impossible à Dieu de conduire les créatures libres à un bonheur éternel, sans qu'au préa'able elles souffrissent les miseres de cette vie, & puis pour un certain temps les infernales. Ils pourroient alléguer que tout de même que les poissons ne peuvent vivre dans l'air, ni les hommes sous les eaux, les esprits ne sauroient entrer dans le paradis pendant qu'ils sont chargés de la crasse, que leur union

(n) *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocunque defectu.*

avec la matiere élémentaire leur communique ; qu'il faut donc les en purger dans les fournaies infernales , après quoi ils sont en état de vivre heureux dans les régions célestes. Selon cette supposition la bonté de Dieu peut subsister toute entiere avec les tourments de la créature , tout comme l'amitié d'un opérateur se conserve entierement pour la personne qu'il taille , quoiqu'il lui fasse souffrir de très-cruelles douleurs , dont il ne lui est pas possible de l'exempter. Mais si l'on recouroit à cette hypothese , on ne feroit qu'adopter une partie de l'erreur des Manichéens ; on sauveroit la bonté de Dieu aux dépens de sa puissance ; on admettroit la matiere comme un principe increé , & si essentiellement mauvais que Dieu n'en pourroit rectifier les défauts. Ce seroit donc , non pas répondre aux difficultés des Manichéens , mais les faire triompher. Les observations qui ont été faites sur le mal physique , par rapport à la bonté de Dieu , se peuvent facilement appliquer au mal moral par rapport à la sainteté divine.

V. Il faut prendre garde que si Origene pouvoit répondre aux ob-

jections des Manichéens, il ne s'ensuivroit pas que l'on pourroit les résoudre à plus forte raison par des principes beaucoup meilleurs, & plus orthodoxes que les siens. Car tout l'avantage, qu'il peut trouver dans cette dispute procede des faussetés qui lui sont particulieres, donnant d'un côté beaucoup d'étendue aux forces du franc-arbitre, & substituant de l'autre à l'éternité malheureuse qu'il supprime une félicité éternelle. Le plus fort argument des Manichéens est fondé sur l'hypothese que tous les hommes à la réserve de quelques-uns seront damnés éternellement.

VI. Il n'y a personne aujourd'hui qui donne si peu de prise aux Manichéens que la secte de Socin, mais ce n'est qu'à cause qu'elle s'est plus éloignée que les autres de l'hypothese des Particularistes (p). Or pendant qu'elle n'ira pas encore plus loin, elle ne sera pas plus heureuse que l'Origénisme dans cette dispute; elle y succombera si elle ne joint à ses autres impiétés, celle de dire que la matiere

(p) Ce sont ceux qui pressent avec le plus de rigueur le sens littéral de Saint Paul sur le dogme de la prédestination absolue, & de la nécessité de la grace, & de la perte du franc arbitre.

est un principe dont Dieu ne peut disposer que jusques à un certain point, & que hors de-là il faut qu'il cede à sa résistance, & qu'il s'accommode aux défauts incorrigibles qu'il y rencontre. Si les Sociniens ne se chargent pas encore de ce blasphème, ils se verront réduits à l'absurde, je veux dire à nier des vérités d'expérience: Voici comment. Ils nient l'éternité de l'enfer, parce qu'ils ne sauroient comprendre qu'elle s'accorde avec la bonté infinie de Dieu. Ils ne comprennent pas que cette bonté soit compatible avec un enfer de cent fois cent mille millions d'années. Tant de siècles de souffrances leur paroissent une cruauté horrible. Mais comme de cette cruauté on ne parviendra jamais jusqu'à la bonté infinie par le retranchement de mille siècles, & puis encore de mille &c. pendant qu'on laissera de reste quelques années de tourment, il faudra dire si l'on veut éviter les inconséquences que sous un Dieu infiniment bon, il ne peut point y avoir d'enfer. Cela prouve trop, on ne comprend point après cette thèse, qu'il puisse y avoir des maladies, & des chagrins, parmi les hommes.

Vous posez donc des principes d'où s'ensuit la fausseté & même l'impossibilité de ce qui existe très-certainement, & dont on ne fait que de trop fâcheuses expériences. Direz-vous que sous les meilleurs Monarques il y a & des cachots, & des tortures, & des gibets, & des bourreaux, qui font souvent des exécutions? On vous répondra qu'aucune de toutes ces choses n'auroit lieu, si ces Monarques avoient la force d'inspirer à tout le monde une ferme résolution de se comporter comme il faut. Quel moïen de se tirer de ce labyrinthe, si Dieu dispose de la matiere comme bon lui semble, & s'il est l'auteur libre des loix qui assujettissent l'homme aux maladies, & aux déplaisirs? On sera donc obligé de dire pour le dégager, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut, & que la matiere contient des semences de mal qui germent ou d'une maniere ou d'autre bongré malgré qu'il en ait, & quelque combinaison ou quelque tissu qu'il fasse de corpuscules.

VII. C'est ainsi qu'il faut apprendre leur devoir à ceux qui veulent assujettir la Théologie à la Philosophie. Il faut leur montrer les consé-

quances absurdes de leur méthode, & les ramener par-là à cette maxime de l'humilité chrétienne, c'est que les notions métaphysiques ne doivent point être notre règle pour juger de la conduite de Dieu, mais qu'il faut se conformer aux oracles de l'Ecriture.

§. V.

Parallele de l'opinion d'Origene touchant la non-éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet article.

„ Origene a mis les Démons & les
 „ damnés, à-peu-près au même rang,
 „ où les papistes mettent les fideles
 „ & les régénérés, qui meurent char-
 „ gés d'un grand nombre de péchés
 „ veniels, & qui n'ont pas de quoi
 „ faire dire des messes pour abréger
 „ ou pour adoucir leurs peines dans
 „ le Purgatoire, dont le feu ne differe
 „ de celui de l'enfer qu'en durée. Ainsi
 „ les libertins qui perséverent dans
 „ leur libertinage & dans leurs crimes
 „ jusqu'à la mort, peuvent à-peu-près
 „ avoir, selon la théologie d'Orige-
 „ ne, les mêmes craintes & les mê-
 „ mes espérances, que les meilleurs

„ catholiques ont , selon la doctrine
 „ de leurs prêtres & de leurs moines.
 „ Le temps n'est rien en comparai-
 „ son de l'éternité. Un enfer tempo-
 „ rel ne peut pas être mis en paral-
 „ lele avec un paradis éternel. Il est
 „ vrai que les maux présents effacent
 „ dans l'esprit des mondains l'idée des
 „ biens à venir ; & que le sentiment
 „ de ceux-là est ordinairement plus
 „ vif & plus fort , que le desir & l'es-
 „ pérance de ceux-ci. Mais cela vient
 „ de la folie & de la corruption des
 „ hommes & non pas de la nature des
 „ objets. De plus il faut savoir que les
 „ maux à venir sont à-peu-près con-
 „ siderés comme les biens à venir ,
 „ c'est-à-dire que les étourdis & les
 „ brutaux ne sont guere touchés ni
 „ des uns ni des autres ; mais les sa-
 „ ges & les gens à réflexion , envisa-
 „ gent de près les peines & les joyes
 „ de l'autre vie , & s'en font une ju-
 „ ste idée. D'où il suit , que les gens
 „ de la premiere espece ne seront pas
 „ plus effrayés de l'enfer ou du pur-
 „ gatoire dont Origene les menace ,
 „ qu'encouragés & consolés par la fin
 „ de leurs supplices , & par la jouis-
 „ sance d'une béatitude éternelle dans

„ le paradis, que ce Docteur leur fait
„ esperer : & qu'au contraire ceux
„ qui ont des pensées plus sérieuses
„ & plus profondes, jugeront des
„ biens & des maux futurs par leur
„ durée & se résoudront sans peine
„ à traverser quelques siècles de mau-
„ vais temps, s'ils sont assurés de
„ trouver au-delà une éternité de bon-
„ heur & de joyes infinies. Pour la
„ doctrine des Sociniens, elle ne donne
„ point d'autre consolation aux pé-
„ cheurs endurcis, que leur anéan-
„ tissement. Or de la maniere dont
„ les hommes sont faits, ils aiment
„ mieux être malheureux & heureux
„ successivement, que de n'être point
„ du tout. Et selon la droite raison, il
„ y a infiniment plus d'avantage à être
„ éternellement comblé de bonheur,
„ après avoir souffert quelque temps,
„ qu'à rentrer dans le néant, & à se
„ voir ainsi privé pour jamais d'une
„ béatitude infinie, dont on pouvoit
„ s'assurer la possession & que l'on
„ ne perd que par sa négligence.... (a)
„ L'erreur d'Origene pourra inspi-
„ rer le mépris de la repentance à

(a) Saurin. Examen de la Théologie de Mr.
Jurieu pag. 690.

„ quelques-uns , & celle des Soci-
 „ niens pourra en retenir d'autres dans
 „ l'impiété. Cependant l'une & l'autre
 „ est très-pernicieuse ; & c'est
 „ avoir un faux poids & une fausse
 „ mesure , & une acception de per-
 „ sonnes trop visible , de dire que l'er-
 „ reur d'Origene , quoique dangereu-
 „ se , n'a rien d'impie ; mais que l'o-
 „ pinion Socinienne est l'impiété Epi-
 „ curienne. Si Origene avoit anéanti
 „ des reprovés après un long purga-
 „ toire , sa Théologie seroit moins
 „ indulgente aux pécheurs impénit-
 „ ents que celle des Sociniens , qui
 „ les anéantissent sans leur avoir fait
 „ souffrir aucune peine considérable
 „ (b). Mais le paradis qu'il leur pro-
 „ met au bout de leur enfer , & qui
 „ les rendra éternellement semblables
 „ aux Apôtres , aux Martyrs , & aux

(b) Il semble que Mr. Saurin tombe d'ac-
 cord de ce qu'avance son adversaire , que les
 Sociniens enseignent que l'ame des méchants
 est anéantie au même moment qu'ils meurent.
 Ce n'est pas là la doctrine de cette Secte qui
 enseigne seulement que leurs peines cesseront
 enfin par l'anéantissement de leur ame. Il est
 vrai aussi que Mr. Saurin s'exprime d'une ma-
 nière qui peut signifier qu'il n'impute point
 cela à la secte.

„ plus grands Saints est un puissant
„ contre-poids contre la terreur d'un
„ supplice, qui fera place à des joyes
„ & à des félicités éternelles. ”

§. V I.

Du Salut d'Origene

Rien n'est plus singulier que les disputes qui s'éleverent au sujet du salut d'Origene, presque aussitôt après la condamnation de ses Livres. Le jugement de l'Eglise, quelque défavorable qu'il lui fût, n'étoit point une raison suffisante pour damner ce grand Docteur qui avoit pu se tromper sans être hérétique, n'ayant point soutenu ses opinions avec opiniâtreté & en esprit de rebellion, puisque l'Eglise n'avoit point prononcé. Il est plus que vraisemblable qu'Origene se seroit soumis à son jugement s'il avoit été rendu de son vivant. Il y a bien des Saints dans le calendrier qui n'ont pas vécu aussi chrétiennement que lui, ni souffert autant pour la foi, ni eu tant d'ardeur pour le martyre, ni fait une aussi dure pénitence. Il y a donc beaucoup plus d'apparence, même se-

son les principes du Christianisme ,
de le croire sauvé que damné.

Jean Pic , Comte de la Mirande ,
ayant publié à Rome entre ses neuf
cens Propositions , qu'il est plus rai-
sonnable de croire le Salut d'Origene que
sa damnation , les maîtres en Théolo-
gie l'en reprirent , disant que cette con-
clusion est téméraire & blâmable , qu'elle
sent l'hérésie , & est contraire à la dé-
termination de l'Eglise universelle. Ces
maîtres en Théologie prétendoient
donc faire un article de foi de la dam-
nation d'Origene. Cependant Pic de
la Mirande avoit le Pape de son côté
avec un grand nombre de ceux qui
composoient le Sénat Apostolique ,
qui pensoient plus censément que ces
maîtres en Théologie , esprits envieux
& brouillons.

Mr. Cottibi , Ministre de Poitiers ,
qui changea de Religion en 1660 ,
emporté par sa vénération pour les
vertus , le génie & les souffrances
d'Origene , osa lui donner le nom de
Saint , à l'imitation d'Erasme qui se
senoit quelquefois tenté de donner le
même titre à Socrate. Il est vrai que
Cottibi en reçut de vifs reproches de
ses anciens confreres.

Dès 1629, le Jésuite Etienne Binet avoit publié un ouvrage touchant le salut d'Origene, où il n'osoit se déclarer pour l'affirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner à cette affaire la forme d'une révision de procès. Il fit ouir des témoins; il fit plaider pour & contre, & intervenir les conclusions des gens du Roi du Ciel. Enfin il fit prononcer cet arrêt. „ Vu „ tout ce qui a été dit de part & d'au- „ tre, & les conclusions des gens „ du Roi du Ciel, il a été dit que „ l'affaire sera appointée au conseil „ secret de Dieu, & à lui réservée „ la sentence définitive. Et néan- „ moins par provision & au profit „ d'Origene a été dit que tout bien „ balancé, les preuves qui le sauvent „ sont plus fortes & mieux concluan- „ tes que celles qui le damnent, par- „ tant il y a plus d'apparence de le „ croire sauvé que damné (a).

On lit dans le *Pré spirituel*, qu'un bon homme se trouvant en peine sur le salut de l'ame d'Origene, après les ardentés prieres d'un saint Vieillard, il vit comme une espece d'enfer à découvert, que là il reconnut les héré-

(a) Binet, du Salut d'Origene, p. 468.

siarques qu'on lui nomma tous nom par nom , & au milieu il y vit Origene qui étoit damné avec les autres , & chargé d'horreur , de flammes & de confusion. Voilà une des simplicités sans nombre qu'on trouve dans ce misérable livret. L'excellente preuve de la damnation d'un Docteur du Christianisme , les visions d'un hermite ! Il est écrit dans la vie de Ste. Mechtilde que Dieu lui révéla qu'il ne vouloit pas que le monde fût ce qu'étoit enfin devenu Samson , Salomon & Origene , pour donner de la terreur aux plus forts , aux plus sages , & aux plus savants de ce monde , les tenant en suspens dans cette incertitude. Cette seconde vision a au moins un sens moral , & montre combien il est téméraire de vouloir pénétrer les jugements de Dieu.

Je finirai cet article par une réflexion dont le Lecteur pourra faire son profit : c'est qu'Origene méritoit bien d'être damné par les hommes , pour avoir voulu les délivrer de la crainte d'une éternité malheureuse.

§. VII.

*Deux Origénismes , l'un charnel ,
l'autre spirituel.*

Quelques-uns des Sectateurs d'Origene poussèrent les conséquences de son système jusqu'aux sensualités que l'on a vues depuis parmi les Molinistes. „ Tandis que les contemplatifs sans étude donnoient inconsidérément dans toutes les chimères d'Origene , d'autres plus éclairés qu'eux , mais aussi plus corrompus , en apperçurent les conséquences très-favorables à leurs dérèglemens ; & de ce que la chair n'étoit plus regardée que comme la prison de l'esprit , & nullement comme une partie de nous-mêmes sanctifiée par l'union qu'elle a avec Jesus-Christ , & destinée à regner avec lui dans la gloire , ils conclurent que les fouillures de la chair n'étoient pas capables d'ôter à l'esprit sa pureté , ni de le priver de la grace du Créateur. On fait assez à quelles abominations conduit ce détestable principe qui forma dans

„ l'Orient une seconde secte d'Origé-
 „ nistes si décriés par leurs desordres ,
 „ qu'on leur donna ies noms d'*infa-*
 „ *mes* & de *débordés*. Ce double Ori-
 „ génisme , l'un charnel , l'autre spiri-
 „ tuel , a pour témoin St. Epiphane.
 „ Ainsi , on ne le prendra pas pour
 „ l'invention d'un historien qui cher-
 „ che dans les siècles passés , des por-
 „ traits de ce qui se voit dans le nô-
 „ tre. Beaucoup moins doit-on le re-
 „ garder comme une occasion ména-
 „ gée pour avoir lieu de s'expliquer
 „ sur les affaires présentes. Si l'exé-
 „ crable Molinos , tout opposé qu'il
 „ étoit au chaste Origene , n'a pas
 „ laissé de devenir , comme lui , le
 „ chef d'une hérésie spirituelle & d'u-
 „ ne hérésie charnelle , il ne faut pas
 „ s'en étonner. L'hérésie la plus spi-
 „ rituelle , pour peu qu'elle ait d'af-
 „ finité avec les mœurs & de rapport
 „ à la pratique , ouvre le chemin aux
 „ plus monstrueux desordres. Tel sou-
 „ pire & s'accuse lui-même après
 „ avoir commis une méchante action
 „ que je n'ai pu éviter , dit-il , Dieu
 „ m'ayant refusé la grace. Tel autre,
 „ de ce que Dieu lui a ôté les moyens
 „ d'éviter cette même action , conclut

„ qu'elle ne sauroit être criminelle ,
 „ & la commet sans rougir (a).

Cet Origénisme charnel ne dura
 guere , & fut plus aisé à détruire que
 l'origénisme spirituel. „ Ce qui sem-
 „ blera incroyable & qui mérite néan-
 „ moins d'être soigneusement remar-
 „ qué , une hérésie charnelle est moins
 „ à craindre pour l'Eglise , que celles
 „ où l'on ne voit rien que de très-
 „ réglé dans les mœurs. Il n'en faut
 „ point d'autres preuves que celles
 „ du double Origénisme. Le char-
 „ nel dura très-peu & fut abhorré
 „ de tout le monde : ceux mêmes qui
 „ en étoient infectés n'osèrent pro-
 „ duire aux yeux des hommes une
 „ doctrine si affreuse ; au lieu que
 „ l'Origénisme spirituel , dont les Se-
 „ ctateurs , selon St. Epiphane mê-
 „ me , étoient irréprochables du côté
 „ de la pureté , ne put être éteint
 „ qu'après plus de deux siècles (b).

(a) Histoire de l'Or- cin , p. 139.
 génisme , par le P. Dou- ibid. p. 141.





LES ABELIENS,

ABELONIENS.

§. I.

*Origine & principes de cette Secte
d'Hérétiques.*

LEs Abéliens, Secte d'Hérétiques dispersés dans la campagne aux environs d'Hippone, avoient d'étranges principes. Cette Secte ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune; elle ne trouvoit point bon; & ne souffroit point que l'homme fût seul; il falloit, selon les statuts de l'ordre, qu'il eût une aide semblable à lui : mais il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sur cette aide; je veux dire de s'unir corporellement avec sa femme: c'étoit pour lui l'arbre de science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit sévèrement défendu. C'est gens-là régloient le mariage sur le pié du paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur : ou plutôt ils se ré-

gloient sur l'exemple d'Abel : car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié ; mais qu'il étoit pourtant mort , sans avoir jamais connu de femme. C'étoit de lui , que leur Secte avoit pris son nom. Quand un homme & une femme étoient entrés en cette sorte de société , ils adoptoient deux enfants , un garçon & une fille , qui succédoient à leurs biens , & qui se marioient sous les mêmes conditions de ne point faire d'enfants ; mais d'en adopter deux qui différassent en sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage , qui leur fournissoient des enfants à adopter. Voilà ce que Saint Augustin nous en apprend ; & comme il est presque le seul qui en parle , il faut croire que cette secte ne fut connue qu'en peu de lieux , & qu'elle ne dura pas long-temps. On croit qu'elle commença sous l'Empire d'Arcadius , & qu'elle finit sous celui de Théodose le jeune. Tous ceux qui la composoient , réduits enfin à un seul village , se réunirent à l'Eglise catholique.

§. II.

*Combien ses principes étoient peu propres
à la faire durer.*

C'étoit un état trop violent, que celui de continence, entre un homme & une femme, qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la société étoit censée un vrai mariage : c'étoit, dis-je, un état trop violent, pour durer beaucoup ; *nullum violentum durabile*. Les Abéliens n'étoient que des Eucratites & des Novatiens mitigés : ceux-ci condamnoient hautement le mariage ; les Abéliens le louoient & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom : ils en avoient l'apparence ; mais ils en renioient la force. *Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorsus sustulerunt*. S'ils avoient cru que le mariage fût un sacrement, ils auroient été sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie : ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de réalité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la Secte. On

lit dans le Dictionnaire de Furetiere:

Boire & manger , coucher ensemble

C'est mariage, ce me semble.

Voilà l'idée naturelle , qu'on se forme de cet état ; & , dans cette idée le dernier des trois attributs passe pour le principal , & pour la différence spécifique. C'est celui-là , que l'on nomme la consommation du mariage : sans celui-là , le contrat le plus solennel, les fiançailles , la bénédiction nuptiale , ne passent que pour des préliminaires , dont on se dégage facilement. C'est celui-là qui serre le nœud , & qui le rend indissoluble. C'est la fin , le but & la couronne de l'œuvre. Il y avoit donc peu d'apparence que beaucoup de gens , même après que la nouveauté du dogme seroit passée , voulussent avoir le nom & le lien de gens mariés , & se priver de ce que le célibat avoit dès-lors de plus éclatant , sans goûter les fruits & les délices du mariage. Il n'a donc pas été nécessaire , quand j'ai dit que les principes de cette secte étoient peu propres à la faire durer , que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribue à Sixte V : *Non si chiava in questa religione , non durara*. Les adop-

tions y tenoient lieu de générations, &, à cause de cela, on ne pouvoit pas dire des Abéliens, ce que Florus remarque touchant les premiers habitants de Rome : *Res erat unius ætatis, populus virorum*. Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte auroit pu durer éternellement : *per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in qua nemo nascitur*. C'est ce que Pline a dit des Esséniens, & ce que l'on dit tous les jours des moines.



A B E' L A R D.

§. I.

Les Amours d'Abélard & d'Héloïse.

PIERRE ABE'LARD naquit à Palais, village près de Nantes, en 1079, d'une famille noble. Il étoit l'aîné de ses freres, & leur laissa tous les avantages de son droit d'aînesse pour se livrer entièrement à l'étude. La Dialectique étoit la science pour laquelle il se sentoît le plus d'attrait & de ta-

lent. Il voyagea en diverses provinces de France, disputant par-tout, lançant de toutes parts ses syllogismes, & cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une these. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abélard termina ses courses à Paris où il fut disciple bien-aimé, puis rival détesté de Guillaume des Champeaux, Archidiacre de Notre Dame, & l'un des plus grands Dialecticiens de son temps. Abélard jeune & présomptueux s'en alla ouvrir une Ecole à Melun où la Cour de France résidoit en ce temps-là : il la transporta ensuite à Corbeil, & enfin à Paris, théâtre de ses premiers succès. Il eut par-tout un nombre prodigieux de Disciples. Le successeur de Champeaux dans l'Ecole de Paris lui offrit sa chaire, & ne rougit pas de se mettre au nombre de ses élèves, tant il s'étoit acquis de réputation.

Abélard joignoit à la science d'un Docteur, les agréments d'un homme aimable, très-capable de se faire aimer. Avec de la figure, de la jeunesse, le talent de faire de jolis vers,

un ton avantageux, un grain de vanité, un nom célèbre, il avoit raison de se flatter de trouver peu de cruelles quand il voudroit se déclarer (a). L'étude avoit été jusqu'alors sa passion, l'amour à son tour l'occupa tout entier.

Fulbert, Chanoine de Paris, avoit une niece nommée Héloïse. Elle étoit assez belle & bien-aimée de son oncle qui prenoit un soin extrême de son éducation; il avoit sur-tout une envie extrême d'en faire une savante, & comme elle avoit beaucoup d'esprit, elle faisoit de tels progrès dans la littérature, que sa réputation s'étoit répandue par tout le Royaume (b). Abélard, dans le portrait qu'il en fait, dit qu'elle n'étoit pas la dernière de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la première en érudition. D'au-

(a) *Tanti quippe tunc
nec his eram, & juven-
tutis & gratia præmine-
bam, ut quancumque se-
minarum nostro dignaver
amorem, nullam reverer re-
pulsam. (Abelardi) Ope-
ra p. 10.*

(b) *Qui (Fulbertus)
tam quanto amplius dili-
gebat, tanto diligentius in
omnem quam poterat scien-*

*tiam literarum promoveri
studuerat. Quæ cum per fa-
ciem non erat infima, per
abundantiam literarum erat
suprema. Nam quo bonum
hoc, literatoria scilicet
scientia, in mulieribus est
rarius, eo amplius puellam
commendabat & in toto re-
gno nominatissimam fece-
rat. Ibid. p. 10.*

tres auteurs lui donnent une beauté ravissante , & peut-être qu'Abélard est aussi modeste quand il parle des charmes de sa maîtresse, qu'avantageux en parlant de son érudition. Car dans ce temps-là une fille pouvoit passer pour un prodige avec un très-médiocre savoir. Quoi qu'il en soit, Fulbert desira que sa niece prît des leçons d'Abélard. Celui-ci ne vit pas plutôt Héloïse qu'il en devint amoureux. Il engagea le Chanoine Fulbert à le prendre chez lui en pension, sous prétexte qu'il pourroit plus aisément instruire sa niece, dans tous les temps que sa chaire de professeur lui laisseroit de libres. *Prenez-moi en pension chez vous,* lui dit-il, *je vous fais maître du prix.* Le bon-homme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile précepteur qui, bien loin de lui coûter de l'argent, lui paieroit une grosse pension, donna dans le piège : il pria Maître Abélard de bien instruire cette jeune fille, tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Quelle simplicité dans ce bon Chanoine ! il confioit sa brebis chérie à un loup affamé : il la livroit plutôt à

la passion qu'aux instructions de son Maître, & lui fournissoit tous les moyens de la séduire, en lui permettant de joindre les menaces & les coups aux caresses. C'est la réflexion même d'Abélard sur la conduite de Fulbert (c).

Héloïse fit de rapides progrès sous un tel Précepteur; mais ce fut plus dans l'art d'aimer que dans toute autre science. Aussi il ne lui donnoit guere que des leçons d'amour; & elle les goûtoit si bien qu'elle le fit passer promptement de la première faveur à la dernière, sans qu'il fût question entre eux d'aucune promesse de mariage. Ce qui toucha le cœur de l'Écolière ce fut la belle voix de son Maître & la délicatesse de son esprit qui brilloit sur-tout dans les vers amoureux & les chansons qu'il composa pour elle, & qu'il lui chantoit avec toutes les graces imaginables.

(c) *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quam si agnam teneram famelico lupo committeret. Qui eum tam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constringendam traderet; quid aliud agebat quam ut votis meis licentiam penitus daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus facilius flecterem? Ibid. p. II.*

(d). Rien n'est plus amusant que la description qu'il nous donne lui-même des leçons qu'il faisoit à sa Maîtresse. „ L'étude , dit-il , servoit de „ prétexte à l'amour. Nous nous retirions dans les lieux les plus secrets, „ & les retraites paisibles cheries des „ amants , pour y vaquer à la lecture, „ & nous y célébrions les mysteres de „ l'amour. Nos livres étoient ouverts „ devant nous , au lieu d'y lire , nous „ nous disions mille choses tendres : „ je donnois plus de baisers à ma chere „ Héloïse que je ne lui debitois de „ maximes morales ; mes mains étoient „ plus souvent occupées à caresser „ son sein qu'à feuilleter les livres „ que je devois lui expliquer ; & „ mes yeux plus souvent fixés sur „ elle que sur l'écriture. Je faisois „ semblant de me servir quelquefois „ de la permission que son oncle „ m'avoit donnée de la châtier : l'a- „ mour & non la colere me portoit „ à lui donner le fouet , & mes coups „ étoient des caresses les plus dou-

(d) Duo autem, fateor, tibi specialiter inerant quibus faminarum quaremlibet animos statim allicere poteras, discendi videlicet & cantandi gratiâ. Ibid. p. 12.

„ ces (e).” Nos amants se livrerent à tout ce que ce commerce amoureux pouvoit leur fournir de voluptés : c'étoit leur premiere passion à l'un & à l'autre : ils s'abandonnerent à toute la vivacité de leurs desirs, & si leur imagination échauffée inventoit quelque nouveau plaisir, ils le goûtoient, de quelque espece qu'il fût : plus il étoit nouveau pour eux, plus ils s'y livroient avec ardeur, & moins ils avoient à craindre le dégoût. Peut-être que je ne rends pas toute la force des expressions d'Abélard, qu'on peut lire au bas de la page (f)

Héloïse aimoit jusqu'à la fureur ; elle s'imaginoit qu'aucune femme ne pouvoit voir Abélard sans en devenir

(e) Sub occasione discipline amoris penitus vacabamus, & secretos recessus, quos amor operabatur, studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quam de lectione verba se ingeriebant, plura erant oscula quam sententia. Sapiens ad sinus quam ad libros reducebantur manus : crebrius oculi amor in se reflectebat, quam lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus,

verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, qua omnium unguentorum suavitatem transcenderent. Ibid. p. II.

(f) Nullus à cupidis intermissus est gradus amoris, & si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia, ardentius illis insistebamus, & minus in fastidium vertebantur. Idem. ibid.

passionnée ! ce qui lui faisoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille qui en son absence ne formât des desirs pour lui, & qui en sa présence ne fût toute embrasée d'amour ; & que les Reines même & les plus grandes Dames portoient envie aux plaisirs qu'elle goûtoit entre ses bras (g).

Il étoit impossible qu'une passion si forte n'éclatât pas au dehors. Les vers galants d'Abélard & les chansons agréables où il célébroit à la fois les charmes & les faveurs de sa maîtresse trahirent leur secret. La négligence avec laquelle l'amoureux professeur s'acquittoit de ses leçons publiques, lui fit encore plus de tort. On ne parloit dans la ville que des galantries d'Abélard avec Héloïse : le bruit s'en étoit répandu même dans les Provinces où l'on chantoit publiquement les chansons d'Abélard où le nom d'Héloïse étoit consacré par les expressions les plus tendres. Fulbert seul ignoroit ce qui se passoit dans sa maison. Ceux qui connoissent le monde savent qu'en mille occasions les plus intéressés à une

(g) *Qua conjugata, qua virgo non concupiscebat absentem, & non exardebat in presentem? Qua regina vel prapotens famina gaudiis meis non invidebat vel thalamis.* Ibid. p. 46.

nouvelle sont les derniers à l'apprendre. On chante dans le voisinage les desordres de nos femmes & de nos enfants, lorsque nous ne savons encore rien de leurs dérèglements. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari en eût aucune connoissance. Les injures des Athéniens à qui il faisoit la guerre, lui en apprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée, étoient si publiques, que chacun s'imaginait qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en savoit rien néanmoins, lorsqu'un homme qui servoit dans son armée, lui en parla. On pourroit ajouter à ces exemples celui de l'Empereur Claude qui ne savoit rien des infamies de Messaline, lorsque tout le monde savoit qu'elle s'étoit prostituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené plusieurs Dames, & que pour comble d'impudence elle avoit épousé un autre homme. Notre siècle a fourni un de ces exemples dans la personne du Maréchal de la.... On assure (chose difficile à croire) qu'il ne savoit pas le commerce de sa femme avec le Comte de.... lorsque le fils qui en

étoit provenu avoit déjà été naturalisé en plein Parlement. Les gens d'étude, je parle de ceux qui se renferment trop dans leur cabinet, se trouvent quelquefois dans le cas dont il s'agit présentement. Instruits autant qu'on le peut être du malheur domestique de Sylla & de Pompée qui sont morts depuis tant de siècles, ils ne savent pas qu'on leur joue le même tour assez près de leur cabinet. Revenons à notre Chanoine.

On lui parla de la conduite peu régulière de sa nièce avec son Précepteur. Il fut d'abord incrédule, tant il comptoit sur la sagesse d'Abélard, & sur celle d'Héloïse : mais à force de revenir à la charge, on dissipa l'incrédulité. Abélard fut chassé de chez le Chanoine.

§. II.

Raisons alléguées par Héloïse pour détourner Abélard du lien conjugal. Leur mariage secret.

Cependant Héloïse portoit dans son sein le fruit de son amour furtif. Elle en conçut une vive joie, & écrivit,

dès qu'elle s'en apperçut, à son amant pour le consulter sur le parti qu'elle devoit prendre dans cette occasion (a). Il fut d'avis qu'elle quittât la maison de son oncle; & la déguisant en nonne, il l'envoya en Bretagne chez une de ses sœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuse colere contre Abélard; celui-ci pour se tirer de tout embarras, promit à l'oncle d'épouser celle qu'il avoit séduite, pourvu que le mariage demeurât secret. Cette fille amoureuse employa tout son esprit & toute son éloquence à déconseiller le mariage à Abélard, & il eut toutes les peines du monde à l'y faire consentir. Je connois mon oncle, lui disoit Héloïse, rien n'appaisera son ressentiment; & puis quelle gloire tirerai-je d'être votre femme, puisque je vous ruinerai de réputation? Quelles malédictions n'ai-je pas à craindre, si je dérobe au monde une aussi grande lumière que vous êtes? Quel tort ne ferai-je point à l'Eglise? Quels regrets

(a) Non multo autem post puella se concepisse repetit & cum summa exultatione mihi super hoc illico scripsit, consulens quid de hoc ipse faciendum deliberaret. Ibid. p. 13.

ne causerai-je point aux Philosophes? Quelle honte & quel dommage ne sera-ce point, si vous, que la nature a créé pour le bien public, vous vous consacrez tout entier à une femme? Songez à ces paroles de St. Paul, *Es-tu délivré de femme, n'en cherche point.* Et si le conseil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des saints Peres, ne peuvent pas vous dégouter de ce grand fardeau, considérez au moins ce qu'en ont dit les Philosophes; un Théophraste qui a prouvé par tant de raisons, que le Sage ne doit point se marier; un Cicéron qui ayant répudié Terentia, répondit à Hircius qui lui offroit sa sœur en mariage, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit partager ses soins entre la Philosophie & une femme. D'ailleurs, quelle convenance y a-t-il entre des servantes & des écervelés, entre des écritaires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuseaux? Comment supporter les pleurs des enfants, les chansons des nourrices, & le tracas du ménage au milieu des méditations théologiques & philosophiques? Je ne dis rien des or-

dures & des puanteurs continuelles des petits enfants (b) ; les gens riches se peuvent mettre à couvert de ces incommodités dans leurs vastes maisons par la multitude des appartemens : la dépense & les soucis de chaque jour ne sauroient les inquiéter ; mais il n'en est pas de même des Philosophes , & quiconque veut amasser du bien , & s'embarrasser des occupations mondaines , se rend incapable des fonctions de Théologien & de Philosophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages , tant sous le Paganisme , que parmi les Juifs ; & si des Païens & des Laïques ont préféré le célibat au mariage , quelle honte ne seroit-ce pas à un clerc & à un Chanoine comme vous , de préférer les voluptés sensuelles aux divins offices ? Que si vous vous mettez peu en peine de la prérogative de votre cléricature , soutenez du moins le caractère & la dignité de Philosophe. La conclusion de ce sermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui , & plus de charmes pour elle , dans la qualité de galand que dans celle de

(b) *Quis etiam inhonestas illas parvulorum sordeas assidue tolerare valebit ?* Ibid. p. 14.

mari ; qu'elle vouloit lui demeurer attachée , non par la nécessité du lien conjugal , mais par la seule tendresse de son cœur ; & que leurs plaisirs seroient infiniment plus sensibles , s'ils ne se voyoient que de temps en temps. Cette exhortation d'Héloïse au concubinage , préférablement au mariage , donne lieu à bien des réflexions qui ne sont pas toutes à son avantage. Il semble que la violence de son amour avoit étouffé dans son cœur tout sentiment d'honneur. Il arrive très-souvent qu'une passion amoureuse étouffe ou surmonte les sentiments de la conscience ; mais il arrive très-rarement qu'elle supprime la sensibilité pour l'honneur : & à la réserve d'un petit nombre de personnes de basse naissance , qui la plupart du temps n'ont pas eu même l'éducation ordinaire , toutes les filles qui succombent mettent l'une de ces quatre cordes à leur arc. Elles espèrent , ou de ne pas concevoir , ou de faire avorter leurs fruits par quelque drogue , ou d'accoucher à l'insçu de tout le monde , ou de se faire épouser par leur amant ; & cela montre que si l'amour est quelquefois le plus fort tyran qui les domine , c'est

un tyran qui laisse l'honneur en possession de ses droits : témoin le fameux sonnet de l'*Avorton*, où l'on a si bien représenté la force de l'honneur, & la force de l'amour alternativement vaincues & victorieuses. Notre Héloïse aimoit si furieusement qu'elle ne se soucioit plus ni d'honneur ni de réputation ; car en premier lieu elle fut ravie de se trouver grosse, & en second lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait l'enfant : deux choses surprenantes dans une fille bien née. La première même ne se voit guere qu'à dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand parti que l'on désespéroit d'avoir, si le fracas d'une grossesse ne s'en méloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux se faire donner un mari contre son gré par arrêt du Parlement, que de demeurer flétries ? Elles sont très-persuadées qu'il se vengera avec usure, & que l'arrêt leur coûtera bon ; mais n'importe pourvu que le nom d'épouse répare la breche faite à l'honneur. Notre Héloïse n'avoit pas cette délicatesse : mais on pourroit croire qu'elle en avoit une autre d'une espece différente.

Le défintéressement de son amour étoit excessif : elle ne cherchoit ni l'honneur du mariage , ni les avantages du douaire ; & quoiqu'elle convint que le nom d'épouse semblât plus saint & de plus grand poids , elle trouvoit néanmoins plus de douceur dans celui d'amante , de maîtresse , de concubine , ou même dans un nom moins noble. Elle donnoit la préférence à l'amour par dessus le lien conjugal , & à la liberté par dessus la nécessité. (c). Il y a là un des plus mystérieux raffinements de l'amour. On croit depuis plusieurs siècles que le mariage fait perdre à cette sorte de sel sa principale faveur , & que depuis qu'on fait une chose par engagement , par devoir , par nécessité , comme une tâche & une corvée , on n'y trouve plus les agréments naturels ; desorte qu'au dire des fins connoisseurs on prend une femme *ad honores* , & non pas *ad delicias*. „ Le „ mariage , dit Montagne , a pour „ sa part l'utilité , la justice , l'honneur , & la constance „ un plaisir plat , mais plus universel. L'a-

(c) *Etsi uxoris nomen sanctius & validius videtur, dulcius mihi semper extitit amica vocabulum, aut, si non indigneris, concubina vel scorta. Ibid. p. 45.*

„ motif se fonde au seul plaisir, & l'a
 „ de vrai plus chatouilleux, plus vif
 „ & plus aigu; un plaisir attisé par
 „ la difficulté, il y faut de la piquure
 „ & de la cuisson: ce n'est plus amour
 „ s'il est sans flèches & sans feu. La
 „ liberalité des Dames est trop pro-
 „ fuse au mariage, & émousse la poin-
 „ te de l'affection & du desir. ” Souf-
 „ frez, disoit un Empereur Romain à
 sa femme que je cherche le plaisir dans
 le sein d'une autre, car le nom d'é-
 pouse est plus un nom d'honneur que
 de volupté. On pourroit donc donner
 ce motif au dessein qu'avoit Héloïse
 de n'être jamais la femme d'Abélard,
 mais toujours sa chere maîtresse; on
 pourroit la soupçonner d'avoir eu peur
 que le mariage ne fût le tombeau de
 l'amour, & ne l'empêchât de goûter
 aussi délicieusement que de coutume les
 caresses de son ami.

L'Auteur qui a paraphrasé quelques
 morceaux des lettres d'Héloïse; lui
 attribue dans le fond cet esprit & cet-
 te vue, quoique les termes soient dé-
 licatement ménagés. On lui fait dire
 qu'elle ne trouve rien que d'insipide
 dans tous ces engagements publics qui
 forment des nœuds que la mort seule

peut rompre, & qui font une triste nécessité de la vie & de l'Amour; que ce n'est pas aimer que de vouloir trouver des biens & des dignités dans les tièdes embrassements d'un mari indolent; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainsi les plaisirs sensibles d'une douce union, ni qu'on sente ces émotions secrètes & charmantes de deux cœurs qui se sont long-temps cherchés pour s'unir; & qu'elle est persuadée que s'il y a quelque apparence de félicité ici-bas, on ne la trouve que dans l'assemblage de deux personnes qui s'aiment avec liberté, qu'un secret penchant à joints, & qu'un mérite réciproque a rendu satisfaits.

Enfin en voyant Héloïse préférer la licence du concubinage à la condition d'épouse, on a supposé que son amour & son respect pour son Amant la portoit à aimer mieux n'être pas sa maîtresse que d'empêcher par son mariage qu'Abélard ne reçut les récompenses qui étoient dues à son esprit & à son érudition. Il est vrai qu'il y a souvent plus de profit pour une femme à laisser courir son jeune galand aux dignités de l'Eglise, qu'à lui en fermer le chemin en l'épousant. Mais

est-il permis pour cela de supposer qu'Héloïse ait eu de semblables vues. Voici un conte assez connu à ce sujet : un homme qui avoit une prébende la quitta pour se marier. Le lendemain de ses nœces il dit à sa femme : *Vois, mon amie combien je t'aime d'avoir laissé ma prébende pour t'avoir. Vous avez fait une grande folie*, lui dit-elle, *vous deviez garder votre prébende, vous n'eussiez pas laissé de m'avoir* (d).

On peut juger d'après ces dispositions d'Héloïse, combien elle eut de peine à se résoudre à épouser Abélard. Cependant ils furent mariés en secret, & tandis que le Chanoine Fulbert publioit par-tout ce mariage pour couvrir le deshonneur de sa famille, sa niece nioit avec serment qu'elle fût mariée. Abélard étoit dans les Ordres, ce qui fait soupçonner qu'on ne croyoit pas encore que la loi du célibat fut d'obligation stricte pour les ecclésiastiques.

(d) Voyez le moyen de parvenir, fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le Menagiana.

Mutilation d'Abélard.

Héloïse demouroit chez son Oncle depuis son mariage, mais les mauvais traitements de Fulbert firent prendre la résolution à son mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuses d'Argenteuil où elle avoit été élevée. Abélard alloit la voir en particulier & jouissoit avec elle de tous les droits de mari, sans distinction de temps ni de lieux, sans distinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux saints & de lieux profanes. Il faut l'entendre raconter lui-même comment il la caressa dans un coin du réfectoire des Religieuses d'Argenteuil, ne trouvant point d'autre endroit commode, & n'ayant aucun respect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit consacré. Il faut l'entendre rappeler lui-même à Héloïse long-temps après leur profession monastique, que les fêtes les plus solennelles, ni le jour même de la Passion, ne le détournoient pas de se livrer aux transports de sa passion, & que si elle

en

en vouloit faire quelque scrupule, il employoit les menaces & le fouet pour la porter à y consentir (e). Voilà un homme bien dégagé des superstitions de ceux qui observoient les fêtes, les Nouvelles Lunes & les Sabbats (f).

Les parents d'Héloïse, voyant qu'Abélard l'avoit releguée dans un couvent, crurent qu'il leur jouoit un second tour de perfidie, en abandonnant sa femme, pour se livrer peut-être à de nouvelles amours. Ils résolurent de s'en venger de la maniere la plus terrible. Ils gagnèrent le valet de Pierre Abélard. Ce scélérat fit entrer de nuit dans la chambre de son maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le surprirent endormi, & lui couperent ces mêmes parties avec lesquelles on l'accusoit d'avoir dishonoré la famille du Chanoine Fulbert.

Cette action fit grand bruit : on alla le lendemain matin comme en procession à la chambre d'Abélard, lui faire des compliments de condoléances sur la perte qu'il venoit de

(e) *Sed & te nolentem & prout poteris reluctanter & dissuadentem quæ naturâ infirmior eras, sapius minis ac flagellis*

ad consensum traheram.
(f) Epître de St. Paul aux Colos. Chap. II. v. 16.

faire. Les écoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes se distinguèrent par leurs plaintes ameres. Elles sentoient mieux que personne l'importance du bien qu'il avoit perdu ; elles verserent d'aussi chaudes larmes que si elles avoient perdu dans une bataille chacune son mari ou son amant. Celles qu'Abélard avoit vues de près, ou qui espéroient d'avoir part à ses bonnes graces, pleuroient leur champion à qui on avoit ôté les armes. Les autres pleurerent sans-doute par la crainte des conséquences que pouvoit avoir un tel exemple, je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare maniere de punir les galanteries ne s'introduisît dans le monde. Ainsi les unes pleurerent parce qu'on leur enlevait leur bien, & les autres parce que cela faisoit une planche qui les exposoit à perdre le leur.

Je raconterai à cette occasion le trait suivant. „ Les Grecs faisoient „ la guerre au Duc de Benevent, & „ le malmenaient assez. Thedbald, „ Marquis de Spolette, son allié, „ étant venu à son secours, & ayant „ fait quelques prisonniers, ordonna

„ qu'on leur coupât les parties qui
 „ font l'homme, & les renvoya en
 „ cet état au Général Grec, avec or-
 „ dre de lui dire qu'il l'avoit fait pour
 „ obliger l'Empereur qu'il favoit ai-
 „ mer les eunuques, & qu'il tâche-
 „ roit de lui en faire avoir bientôt
 „ un plus grand nombre. Le Mar-
 „ quis se préparoit à tenir sa parole,
 „ lorsqu'un jour une femme, dont
 „ ses gens avoient pris le mari, vint
 „ toute éplorée dans le camp, & de-
 „ manda à parler à Thedbald. Le
 „ Marquis lui ayant demandé le sujet
 „ de sa douleur; Seigneur, répon-
 „ dit-elle, je m'étonne qu'un Héros
 „ comme vous s'amuse à faire la
 „ guerre aux femmes, lorsque les
 „ hommes sont hors d'état de lui ré-
 „ sister. Thedbald ayant répliqué que
 „ depuis les Amazones il n'avoit pas
 „ ouï dire qu'on eût fait la guerre
 „ aux femmes : Seigneur, repartit la
 „ Grecque, peut-on nous faire une
 „ guerre plus cruelle que de priver
 „ nos maris de ce qui nous donne de
 „ la santé, du plaisir & des enfants?
 „ Quand vous en faites des Eunu-
 „ ques, ce n'est pas eux, c'est nous
 „ que vous mutilez : vous avez en-

„ levé ces jours passés notre bétail &
„ notre bagage , sans que je m'en
„ fois plainte ; mais la perte du
„ bien que vous avez ôté à plusieurs
„ de mes compagnes , étant irrépa-
„ rable , je n'ai pu m'empêcher de
„ venir solliciter la compassion du
„ vainqueur. La naïveté de cette
„ femme plut si fort à toute l'armée
„ qu'on lui rendit son mari & tout ce
„ qu'on lui avoit pris. Comme elle
„ s'en retournoit , Thedbald lui fit
„ demander ce qu'elle vouloit que
„ l'on fît à son mari , au cas qu'on
„ le trouvât encore en armes. Il a
„ des yeux , dit-elle , un nez , des
„ mains , des pieds : c'est-là son bien
„ que vous pouvez lui ôter , s'il en
„ est digne ; mais laissez-lui , s'il vous
„ plaît , ce qui m'appartient. ”

La justice punit sévèrement le crime commis dans la personne d'Abélard. On prit deux des criminels , dont l'un étoit le valet même du Docteur. On ne se contenta pas de les punir de la peine du talion , on y ajouta la perte des yeux. Ils furent châtrés & aveuglés , & l'on ôta au Chanoine Fulbert tous ses biens , quoiqu'il niât qu'il eût aucune part à l'action. Cette

derniere sentence ne plut pas à Abélard, il se plaignit de l'Evêque & des Chanoines, & eut envie d'implorer la justice de la Cour de Rome. Je crois en effet que l'on eut trop d'indulgence pour Fulbert ; il méritoit d'être condamné à la peine du talion. La loi salique condamne à la castration les esclaves surpris en adultere, & en larcin. La loi des Wisigoths condamne à la même peine les Péde-
raſtes. Les loix de Guillaume le Con-
quérant y condamnent ceux qui for-
cent une femme. Suger, dans la vie
de Louis VI, parle d'un traître qui eut
les yeux crevés & les parties coupées.
Ce traître étoit un homme que le Roi
d'Angleterre avoit comblé de bienfaits,
& qui ne laissa pas de s'engager dans
une conspiration contre son maître ;
il en fût quitte pour son sexe & pour
ses yeux, quoiqu'il méritât de perdre
la vie. On fait à quel supplice furent
condamnés les galants des trois brus du
Roi Philippe le Bel ; on leur coupa les
parties viriles, & puis on les écorcha.

Abélard inconsolable de cette mu-
tilation, alla cacher sa honte & son
désespoir dans le Monastere de St.
Denis. Ne pouvant plus jouir de la

créature, il tourna ses vues vers le Créateur. Privé des voluptés qui avoient fait ses délices dans le monde, il chercha dans l'obscurité du cloître les plaisirs de l'étude & de la méditation. Au commencement de sa carrière monastique il reçut une lettre de consolation d'un de ses bons amis, qui mérite d'être rapportée au moins en substance. Foulques, prieur de Deuil à trois lieues de Paris, cherchant à le consoler de son infortune, lui étale tous les avantages qu'il peut en retirer pour sa tranquillité sur la terre, & son salut éternel dans le Ciel. Il lui représente d'abord que ses grands talents, la subtilité de son esprit, son éloquence, son érudition, qui attiroient de toutes parts un nombre incroyable d'écoliers à son auditoire, l'avoient rempli d'une vanité insupportable, que les femmes même couroient après lui, & se faisoient un honneur de l'arrêter dans leurs filets, nouveau sujet de vanité pour lui; que la perte qu'il venoit de faire le guériroit de cet orgueil, & le délivreroit pour toujours des embûches que les femmes lui tendoient. Il l'assure que la privation de ces parties

dont il avoit fait un abus scandaleux, étoufferoit plusieurs passions qui tourmentent les autres hommes, & lui donneroit la liberté de se recueillir en lui-même, au lieu de laisser errer son ame sur mille pensées lascives. Il ajoûte que ses méditations, n'étant plus interrompues par les émotions de la chair, feroient plus propres à découvrir les secrets de la nature, & les raisons de chaque chose. Il le félicite de ce que désormais il ne sera plus la terreur d'aucun mari, qu'il pourra loger sûrement par-tout, sans qu'on lui reproche de séduire ni femme, ni fille, ni niece de Chanoine; que n'étant plus suspect à aucun hôte, il sera le bien-venu dans les maisons & n'aura rien à craindre de la jalousie; qu'il pourra passer & repasser au milieu des femmes les mieux parées & regarder les plus belles filles sans aucun péril, & sans craindre ces criminelles tentations qui, à la présence des objets, embrasent les vieillards même, & les sages les plus austères. On lui compte pour un grand avantage d'être exempt de ces illusions impures qui arrivent durant le sommeil, exemption qui est un grand don de

Dieu. Les fonctions matrimoniales, poursuit le consolateur, & le soin d'une famille ne retarderont point votre application à plaire à Dieu; & quel bien n'est-ce pas d'être mis hors de danger, & dans l'assurance que l'on ne péchera plus? Vous devez des actions de grâces à vos bourreaux qui ont mis le fer à la racine du mal, & vous ont ôté le pouvoir de la rechûte. C'est le chemin de la chasteté, non-seulement le plus sûr, mais aussi le plus commode; car ceux qui ne peuvent se maintenir dans cette voie que par de fréquents combats sont fort à plaindre: ils vivent dans l'agitation & dans l'inquiétude; leur état est toujours douteux, & la victoire est quelquefois chancelante; ils n'éprouvent que trop souvent que les armes sont journalières, & ils ne forment presque jamais de ces combats sans être couverts de plaies. On a raison de dire que ceux qui passent leur vie entre les mains des Médecins sont misérables. Cela n'est pas moins vrai par rapport à ceux qui ont à combattre la rebellion du tempérament, & qui sont contraints d'opposer toujours quelques barrières aux irruptions de

la chair. Cette condition est déplorable, on y est souvent forcé derriere ses retranchements : la conscience en gémit & en soupire : quels progrès n'eût-on pas fait dans le chemin de la perfection, si l'on y eût pu marcher sans cette sorte d'entraves, & sans perdre tant de temps en livrant combat à l'ennemi à chaque pas ? Origene, ce grand Docteur, s'ôta volontairement ce que vous regrettez ; & quelques Saints Martyrs se rejouissent dans le Ciel d'avoir été sur la terre dans l'état dont vous vous plaignez à tort. D'ailleurs, le mal est irréparable, & le meilleur parti c'est de le supporter patiemment. Il n'arrive pas ici ce qui arrivoit à l'arbre de la Sibylle ; dès qu'on avoit coupé le rameau d'or, il en renaissoit un tout pareil. Celui qui a dit en parlant du pucelage, qu'on ne le sauroit perdre qu'une fois, & qu'il n'y a point d'artifice capable de le réparer, a eu raison dans le fond ; mais il savoit apparemment que, si par des coups d'industrie, on ne peut pas recouvrer l'original, on en recouvre du moins quelquefois une copie ou une image. Il n'en est pas ainsi de votre plaie :

elle n'est pas susceptible de racommodage, il n'y a point de rhabilleurs pour cela, ni de pieces postiches à acheter. Ne vous affligez donc point de la perte de votre membre, car il ne reviendra jamais : vos lamentations seront vaines, la nature est sourde à vos plaintes. Elle ne peut vous rendre ce qu'on vous a ôté.

Foulques lui fournit ensuite d'autres motifs de consolation. La peine seule que l'on a méritée est accablante, lui dit-il ; mais on ne vous a point pris en flagrant délit, vous étiez seul, endormi, & ne voulant offenser personne. Il représente ensuite à Abélard la part que prirent à sa disgrâce l'Evêque, les Chanoines, & tous les ecclésiastiques de Paris, les plaintes des habitants, & les lamentations des femmes. Ce deuil universel marquoit véritablement la grande estime que l'on faisoit de maître Abélard, & l'affection que l'on avoit pour lui ; cette marque d'estime & d'affection le dédommagent amplement de la perte qu'il a faite, ajoute son consolateur, & il doit s'estimer heureux de connoître, même à ce prix-là, combien il est cher aux Parisiens.

Tout cela est fort bien dit , mais Abélard sentoît trop vivement l'excellence du bien qu'il avoit perdu , il le cultivoit d'importance , & comptoit le faire toujours bien valoir. Mr. le Prieur Foulques étoit un consolateur fâcheux , ou un fort mauvais plaisant. Il termine sa lettre consolatoire par exhorter son ami à la patience , à la résignation , à la persévérance , dans l'espoir de recouvrer au jour du jugement ce joyau tout rayonnant de gloire , pour prix de sa constance & de sa patience à souffrir cette privation.

Héloïse , retirée au couvent d'Argenteuil , n'avoit point renoncé aux caresses de son mari. Nous avons parlé des visites secrètes qu'il lui rendoit , & de ce qui s'y passoit. Quelle dut donc être la douleur qui perça son ame , lorsqu'elle apprit l'infortune d'Abélard ! Elle s'en plaint de la manière la plus forte dans ses lettres : elle se livre au desespoir ; elle éclate en murmures contre la providence. Elle croit avoir perdu plus que Job ; elle dit que Dieu a épuisé sur elle tous les traits de sa colere , de sorte qu'il ne lui reste plus rien avec quoi il

puisse faire de mal aux autres , & que chacun peut désormais vivre en sûreté de ce côté-là : elle l'accuse de porter la barbarie jusqu'à lui refuser la mort qui finiroit sa misère. Abélard vit ! s'écrie-t-elle , voilà tout ce qui m'est , l'ombre de lui-même , vaine illusion ! Il vit ! que m'importe , si tout plaisir procédant de sa personne m'est interdit. Dieu cruel ! Dieu injuste ! qui nous châtiés lorsque nous ne le méritons pas , après nous avoir supportés lorsqu'il falloit nous châtier ! Il n'a rien fait contre nous lorsque nos plaisirs étoient criminels ; il attend à nous punir que le mariage les ait rendus légitimes ! (g).

§. I V.

*Conversion prétendue d'Abélard &
d'Héloïse.*

Abélard , déterminé à se faire moi-

(g) *Et ut ex injuria major indignatio surgeret , omnia in nobis aequitatis jura pariter sunt perversa. Dum enim solliciti amoris gaudiis fruermur , & ut turpiore sed expressiore vocabulo utar , fornicationi vacamus , divina nobis severitas pepercit. Ut autem illicita licitis correximus , & honore conjugii turpitudinem fornicationis operuimus , ira Domini manum suam super nos vehementer aggravavit , & immaculatum non per tulit thorum qui diu ante sustinuerat pollutum. Ibid. p. 57.*

ne , écrivit à Héloïse pour l'engager à prendre le voile dans le couvent où elle étoit , ce qu'elle fit. Peut-on donner le nom de conversion à une démarche dictée non par la dévotion , mais d'un côté par la honte & le désespoir , & de l'autre par la nécessité , & le défaut de toute autre ressource ? Héloïse ne guérit jamais de sa passion. Son amour s'exalta tellement dans la vie oisive du cloître , qu'il dégénéra en une espèce de fureur & de folie , comme il paroît par plusieurs de ses lettres dont nous rapporterons bientôt quelques extraits qui annoncent une imagination déréglée. Cependant elle fut Prieure d'Argenteuil , puis Abbessé du Paraclet , Oratoire près de Troie qu'Abélard avoit bâti , & qu'il lui donna avec toutes ses dépendances , donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. Elle trouva tellement grace devant tout le monde , qu'on la combla de biens en peu de temps. Les Evêques l'aimèrent comme leur fille , les Abbés comme leur sœur , & les gens du monde comme leur mere. Abélard l'aimoit peut-être encore comme sa maîtresse , & certainement Héloïse brûloit du feu le plus violent.

pour Abélard tout mutilé qu'il étoit. Cette pauvre femme se faisoit peut-être illusion, s'imaginant qu'il ne pouvoit rien y avoir que de pur & de chaste dans l'amour qu'elle avoit pour un homme impuissant ; & lorsqu'elle lui reprochoit de n'avoir eu pour elle qu'un amour lascif & brutal, sans attachement & sans véritable amitié, puisqu'il l'avoit négligée dès que son état ne lui avoit plus permis de jouir avec elle de la volupté des sens, elle se flattoit sans doute de brûler d'un amour plus pur. Mais ses lettres prouvent bien le contraire. Elle convient que son changement d'état n'a que les apparences d'une conversion, qu'elle n'est rien moins que repentante puisqu'elle conserve la volonté de pécher, & que son cœur est dévoré des mêmes desirs qui l'enflammerent avant qu'elle prît le voile. Elle prend Dieu à témoin qu'elle aimeroit mieux être la concubine d'Abélard que la femme légitime de l'Empereur de toute la terre (a). Elle confesse que le feu d'a-

(a) *Deum testem invoco, si me Augustus universo præsidens mundo matrimonii honore dignaretur, totumque mihi orbem confirmaret in perpetuum præsidendum, obarius mihi & dignius mihi videretur tua dici meretrix, quam illius imperatrix.* Ibid. p. 45.

mour la ronge jusques aux os , que les plaisirs qu'elle a goûtés entre les bras d'Abélard , se retracent à sa mémoire , qu'elle ne peut s'empêcher de s'y complaire & de s'y livrer avec volupté , qu'elle y songe nuit & jour , dans le sommeil & pendant la veille , à l'oraison , aux pieds des autels , durant même la célébration de la messe ; que loin de s'en repentir , elle les regrette éternellement ; qu'elle les répète en idée , faute de mieux ; qu'Abélard est toujours présent à sa pensée , qu'elle s'imagine être avec lui dans les lieux témoins de leurs plaisirs , & y goûter encore les mêmes voluptés ; que souvent dans ces illusions amoureuses , où de vains phantômes remplacent la réalité , ses gestes & ses paroles indiscrettes trahissent l'état de son ame (*b*). La grace ,

(*b*) *In tantum verò illa quas pariter exercuimus amantium voluptates , dulces mihi fuerunt , ut nec displicere mihi , nec vix à memoria labi possint. Quocumque loco me vertam , semper se oculis meis cum suis ingerunt desiderii. Nec etiam dormienti suis illusionibus parcunt. Inter ipsa missarum solemnia ubi purior esse debet oratio , obscena earum voluptatum fantasmata ita sibi penitus miserrimam captivant animam , ut turpitudinibus illis magis quam orationi vacem. Quae cum ingemiscere debeam de commissis , suspiro potius de amissis. Nec solùm qua egimus , sed loca pariter & tempora in quibus hac egimus ita recuro*

dit-elle à son cher Abélard , vous a prévenu en vous délivrant de tous les aiguillons de la sensualité par ce seul coup de couteau qui vous fit eunuque.... mais ma jeunesse & l'expérience du plaisir passé allument dans mon cœur des feux ardents , & plus ma nature est foible , plus je succombe à ces violentes attaques (c). Enfin elle se recommande à ses prières avec d'autant plus d'instance que c'est le seul remède que son incontinence puisse désormais trouver en lui pour en éteindre les feux. Cette conclusion donne à penser qu'elle auroit désiré un remède plus physique.

Abélard étoit alors Abbé de Ruisau Diocèse de Vannes, & depuis qu'il avoit donné le Paraclet à Héloïse , il faisoit des fréquents voyages de Bretagne en

nostro infixæ sunt animo , ut in ipsis omnia tecum agam , nec dormiens etiam ab his quiescam. Nonnunquam & ipso motu corporis animi mei cogitationesprehenduntur , nec à verbis temperant improvisis. Ibid. p. 59.

(c) *Hæc te gratia , charissime , prævenit & ab his stimulis tibi una corporis plaga medendo multas in animâ saravit. . . hos autem in me stimulos carnis , hæc incentiva libidinis , ipse juvenilis fervor ætatis & jucundissimarum experientia voluptatum plurimum accendunt , & tanto amplius suâ me impugnatione opprimunt , quanto infirmior est natura quam oppugnant. Ibid. p. 60.*

Champagne, pour les intérêts de la nouvelle abbessé, & pour se délasser lui-même des embarras de son abbaye. On en causa nonobstant sa mutilation, & encore qu'on fût qu'il n'eût plus de quoi contenter une femme, on ne laissoit pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenoit attaché à son ancienne maîtresse. Les dispositions intérieures d'Héloïse rendoient effectivement ces visites dangereuses, & il étoit inévitable, humainement parlant, que cette femme ne se portât à des actes de sensualité avec cet homme. Abélard qui n'ignoroit pas les bruits qui couroient sur son compte à cette occasion, se contenta de les refuter en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Mais il y a des exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilés. Les Peres ne se fioient point aux mutilations : ils comparoient un eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, & qui ne laisse pas, lorsqu'on l'irrite, de faire toutes les postures qu'il faisoit auparavant, & de frapper même par cet endroit de sa tête où étoient ses cornes. Cette com-

paraison est de saint Basile. Je rapporterai le passage entier, afin qu'on lise dans le latin ce que la délicatesse de notre langue auroit de la peine à exprimer d'une manière aussi pittoresque.

Masculina corpora, licet illa eunuchorum sint, cautè vitanda sunt virgini. Sit enim ille licet eunuchus, vir tamen per naturam est. Sicut enim cornutus bos, etsi illi præcendantur cornua, non tamen sublatis cornibus equus efficitur; sed absint licet cornua, bos tamen est: ita & masculus, abscissis genitalibus omnibus, eâ tamen mutilatione suâ mulier effectus non est, sed masculus (ut est naturâ conditus) permanet; ac sicuti bos recisis cornibus, sic quoque furore cornu petit, (cervicem quippè incurvans, & caput ad feriendi impetum formans, gaudet intentare minas,) ac sæpius eâ parte capitis ferit quâ cornibus antea fuerat armatus; satisfacitque furori per actus imaginem; (ita enim afficitur correptus iræ impetu, non ut cassò feriens vulnere, sed ut prius ictu cornuum scindens, ac dividens:) ita & masculus quamvis abscissus genitalia, vitiosâ tamen concupiscentiâ masculus est. Quocirca & ipse se ad actum fœditatis similiter formans, amorem spirat, incredibilemque vesaniam: imò & ad coitum

*feruens , etiam si eâ parte non violet ,
feminae turbulentus incumbens , ipse ta-
men ac si corruerit , satisfeceritque cupi-
dini , ita sceleris imagine affectus est.
Eam verò ad peccatum vehementius irri-
tans , totum quidem corrumpit animum ,
corpusque ad corruptionis actum incle-
menter instigat.* Il est bon de remarquer
que St. Basile parle ainsi dans un Trai-
té de la Virginité , livre fait pour être
lu par des jeunes filles. Combien cette
liberté est éloignée de nos mœurs !

Il est sûr que les relations du Levant
nous apprennent non-seulement que
les eunuques peuvent être bons à quel-
que chose , mais aussi qu'ils se rendent
souvent préférables à des hommes en-
tiers. Fussent-ils rasés à fleurs de ven-
tre , comme parle l'ambassadeur de
Breves , si assure-t-il qu'on en voit qui
ne laissent pas d'épouser plusieurs fem-
mes pour leur servir à d'infames lubri-
cités. Tout cela prouve qu'Abélard se
disculpoit mal en alléguant qu'il étoit
eunuque , car il pouvoit toujours pro-
curer à Héloïse l'ombre & l'image du
plaisir qu'elle desiroit ; & il n'est pas à
croire que cette femme , amoureuse
au point où elle l'étoit , trouvât dans
la seule conversation de son ancien

mari une satisfaction suffisante à ses desirs abusés. Quelle apparence y a-t-il encore qu'Abélard lui refusât tout ce qu'il pouvoit lui accorder ? Ils pouvoient se livrer d'autant plus sûrement à leurs transports illusoires, qu'ils n'avoient rien à craindre des suites. Abélard se plaint amèrement de la méchanceté & de l'injustice des reproches qu'on lui fit à ce sujet. Il les eut certainement mieux refutés en restant dans son abbaye. Les apparences étoient contre lui. Il est aisé de rallumer des feux mal éteints, sur-tout auprès d'une femme passionnée comme l'étoit Héloïse.

§. V.

Des erreurs imputées à Abélard sur le mystere de la Trinité. Concile de Soissons où ses ennemis le font condamner.

Abélard avoit pris l'habit de moine dans l'Abbaye de St. Denys, comme je l'ai dit. Les desordres de cette Abbaye, où les impuretés de l'Abbé étoient aussi supérieures à celles des autres moines, que sa dignité l'élevoit

au dessus d'eux , chassèrent bientôt le nouveau Religieux : il voulut devenir censeur , & par-là il se rendit si fâcheux que l'on fut ravi de s'en défaire. Il se choisit un lieu de retraite sur les terres de Thibaut Comte de Champagne , & y dressa une Ecole où il attira un si grand nombre d'auditeurs , que l'envie des autres maîtres qui se voyoient abandonnés à cause de lui par leurs écoliers , commença à lui susciter de nouvelles persécutions. Il s'étoit fait à Laon deux ennemis redoutables qui n'eurent pas plutôt aperçu le préjudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de sa grande réputation , qu'ils chercherent les occasions de le perdre. Ils les trouverent dans un livre qu'il dicta sur le mystere de la Trinité : ils prétendirent y avoir découvert une hérésie effroyable ; & ils obtinrent par le moyen de leur Archevêque , la convocation d'un Concile à Soissons , environ l'an 1121. Ce Concile , sans avoir donné lieu à Abélard de se défendre , le condamna à jeter lui-même son livre au feu , & à s'enfermer dans le cloître de St. Médard.

L'occasion qui porta Abélard à

écrire sur le mystere de la Trinité, fut que ses écoliers lui en demandoient des raisons philosophiques. Ils ne se payoient point de paroles, ils vouloient des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde, que de prêcher une chose également incompréhensible à celui qui parle & à ceux qui écoutent. Là-dessus, il se mit à leur expliquer l'unité de Dieu par des comparaisons empruntées des choses humaines. Le Traité d'Abélard plut extrêmement à tout le monde, excepté à ceux qui étoient du même métier que lui, c'est-à-dire, qui étoient professeurs en Théologie. Fâchés qu'un autre eut trouvé des explications & des éclaircissements qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crièrent à l'hérétique & firent tant de vacarmes, que peu s'en fallut que le peuple ne lapidât Abélard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Légat du Pape qui présidoit au Concile de Soissons, la condamnation dont on vient de parler. Ils avoient fait accroire qu'Abélard admettoit trois Dieux. Cependant on ne pouvoit le

convaincre d'hétérodoxie sur le mystère de la Trinité, & tous les procès qu'on lui fit à ce sujet, sont de pures chicanes qui procedoient de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la logique, & sur laquelle ses délateurs insisterent beaucoup, va plutôt à réduire les trois personnes de la Trinité à une seule, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu. Aussi quelques-uns des historiens qui parlent de ce Concile, disent qu'Abélard y fut accusé de Sabellianisme, quoiqu'il ait été réellement condamné comme coupable de Trithéisme. Cette comparaison est que, comme les trois propositions d'un Syllogisme ne sont qu'une même vérité, de même le Pere, le Fils & le saint-Esprit ne sont qu'une même essence. *Sicut eadem oratio est, propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus sanctus.* Les inconvénients qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puisqu'on ne doute pas de l'orthodoxie de Mr. Wallis, Mathématicien d'Ox-

ford, qui a fait extrêmement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abélard, sous prétexte de sa comparaison de la Trinité avec le syllogisme. Il faut avouer pourtant que sur le pied du syllogisme & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que la Trinité fût ce qu'elle est.

Abélard fut plus affligé de la perte de son Traité de la Trinité, que de la perte de sa virilité. C'est lui-même qui nous le dit en ces termes. *Deus qui judicas æquitatem, quanto tunc animi felle, quantâ mentis amaritudine te ipsum infamis arguebam, te furibundus accusabam, sæpius repetens illam beati Antonii questionem, Jesu bone, ubi eras? Quanto autem dolore æstuares, quantâ erubescentiâ confunderer, quantâ desperatione perturbarer sentire tunc potui, proferre non possum. Conferebam cum his quæ in corpore passus olim fueram, quantâ nunc sustinerem, & omnium me æstimabam miserrimum. Parvâ illam dicebam proditiōem in comparatione hujus injuriæ, & longè ampliùs famæ quam corporis detrimentum plangebam (a).*

On a bien raillé les Auteurs sur la ten-

(a) Ibid. p 25.

dressé excessive qu'ils conçoivent pour leurs ouvrages. On en cite plusieurs exemples mémorables; entre autres celui de l'Evêque Héliodore qui aimait mieux renoncer à son Evêché, que de condamner son Roman de Théagene. L'exemple d'Abélard a quelque chose de plus fort & de plus frappant. On eut sans-doute obtenu d'Héliodore la condamnation de son Roman, si on l'eût menacé de lui faire subir le sort d'Abélard. Mais voici un homme qui déclare qu'il compte pour peu la perte de ses parties naturelles, en comparaison de la perte d'un écrit qu'on l'obligea de jeter au feu. Afin d'être parfaitement équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abélard aux sentiments paternels que son caractère d'Auteur lui inspiroit pour son livre. Il y avoit là une autre chose qui le chagrinoit encore plus; c'est qu'en l'obligeant de jeter son livre au feu, on lui imprimoit une note d'hérésie, peine qui répond à la marque du fer chaud.

Rien de plus criant que l'injustice de ce Concile de Soissons qui condamne Abélard sans l'entendre; rien de plus absurde que le prétexte de cet inique

procédé : c'est qu'on craignoit les subtilités de sa dialectique & les adresses de son éloquence. C'est-à-dire que l'on vouloit le trouver hérétique & que l'on craignoit qu'il ne se lavât du crime d'hérésie dont on l'accusoit. A-t-on jamais vu une plus mauvaise raison de violer les loix les plus saintes de la justice ? Le Légat, qui le condamna, n'entendoit rien à l'éclat de la question. Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accusateurs dit entre les dents qu'il avoit lu dans le livre de l'accusé que Dieu le Pere est le seul tout-puissant. Le Légat, ayant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire qu'il ne falloit pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, vu que selon la foi commune & publique il y a trois Tout-puissans. Un Docteur ne put s'empêcher, en se moquant du Légat, de citer ces paroles de St. Athanase, *Et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens*. Son Evêque l'en censura ; mais il lui répondit hardiment par un passage de Daniel, qui regarde les juges ignorants & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent : *Sic facui filii Israel*

non judicantes neque quod verum est cognoscentes, condemnastis filium Israël. Revertimini ad judicium, & de ipso judice judicate : puis il ajouta de son cru, *Qui talem judicem quasi ad instructionem fidei & correctionem erroris institulistis, qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

§. VI.

Démêlés d'Abélard avec les moines.

Abélard, après avoir été renfermé pendant quelque temps dans le Cloître de St. Médard, pour satisfaire à la sentence du Concile de Soissons, reçut ordre de retourner au couvent de St. Denys où la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer les mœurs corrompues de l'Abbé & des Religieux, l'avoit exposé à la haine de tant de gens. Il lui échappa de dire qu'il ne croyoit pas que leur St. Denys fut Denys l'Aréopagite dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussi-tôt, & rapporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joie, parce qu'il se voyoit en main un prétexte de mêler aux accusations de fausse doctrine, les accusations de

crime d'état : chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer pour satisfaire sûrement leur vengeance. Cependant c'est un artifice dont on s'est servi tant de fois, depuis que les Juifs l'employèrent contre Notre Seigneur, qu'il est étrange qu'on l'ose encore employer aujourd'hui. Ne devoit-on pas craindre qu'une lâcheté, aussi usée que celle-là, ne fût incapable de séduire ? Non, on ne le doit pas craindre ; le monde est trop indisciplinable, pour profiter des maladies du siècle passé. Chaque siècle se comporte comme s'il étoit le premier venu ; & comme l'esprit de persécution & de vengeance a tâché jusqu'à présent d'intéresser les Souverains dans ses querelles particulières, il tâchera de les y mêler jusqu'à la fin du monde.

L'Abbé de saint Denys assembla son chapitre, sans perdre de temps, & déclara qu'il alloit livrer à la justice du Roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la couronne du royaume. Abélard ne jugeant point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, & obtint, après la mort de l'Abbé, la permis-

sion de vivre monastiquement où il voudroit. Les raisons politiques qui concoururent à cela sont assez curieuses.

Abélard favoit que plus les moines de saint Denys se plongeioient dans le desordre, plus la cour exergoit d'autorité sur cette Abbaye, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à son Conseil qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Sa Majesté, qu'un religieux comme lui qui censuroit éternellement la mauvaise vie de ces moines, demeurât long-temps parmi eux. On entendit à demi-mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raison ils vouloient retenir par force un moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur, & qui, à cause de cela, ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aisément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abélard se retireroit secrètement. Je me souviens, à ce propos, d'avoir demandé un jour à un homme qui me contoit mille & mille déréglements des Ecclesiastiques de Venise, comment il se pouvoit faire que le Sénat

souffrît des choses qui faisoient si peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. Il me répondit que le bien public obligeoit le Souverain à cette indulgence: & pour m'expliquer cette énigme, il ajouta que le Sénat étoit bien aise que le peuple eût le dernier mépris pour les prêtres & pour les moines: car dès-lors ils sont moins capables de le faire soulever. Cela peut être, mais il faut avouer aussi qu'un gouvernement est bien foible, lorsqu'il a besoin de tolérer le désordre de ses sujets pour les contenir dans la soumission.

Abélard profita de la permission qu'il avoit obtenue, pour se choisir une solitude dans le Diocèse de Troies où il bâtit un Oratoire qu'il nomma le Paraclet, dont il a été fait mention ci-dessus. Une grande multitude d'écoliers l'y allèrent joindre; ce qui réveilla l'envie qui l'avoit tant de fois persécuté. Mais, à ce coup, il tomba dans les plus dangereuses mains du monde; je veux dire qu'il fut en butte à deux soi-disants restaurateurs de l'ancienne discipline, St. Norbert & St. Bernard, grands zélateurs, qui, comme de nouveaux Apôtres, s'étoient acquis la faveur des peuples.

Ils répandirent tant de médisances contre sa personne , qu'ils lui débauchèrent ses principaux amis , & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oser le lui témoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere , qu'il fut sur le point d'abandonner le pays de la Chrétienté ; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos , & l'attacha tout de nouveau à des Chrétiens & à des moines pires que des Turcs. Les moines de l'abbaye de Ruis , au Diocèse de Vannes , l'élurent pour leur Supérieur. Il espéroit que ce seroit un asyle tranquille pour lui , mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des moines , & la violence d'un Seigneur Bréton qui se prévaloit de leur mauvaise vie pour s'emparer de la meilleure partie de leurs biens , de sorte qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre bourse leurs concubines & leurs enfants (b) , l'exposèrent à mille chagrins , & même aux plus grands dangers. Les moines tâcherent souvent

(b) *Unusquisque de propriis olim marsupiiis se & concubinas suas cum filiis & filiabus sustentaret. Abelardi Epist. p. 33.*

de l'empoisonner , & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires , à cause de ses précautions , ils essayèrent de l'empoisonner par le pain & par le vin de l'Eucharistie. Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qu'on lui avoit préparée , il vit mourir son compagnon qui en avoit mangé. Convenons aussi qu'Abélard , devenu Eunuque , n'avoit pas bonne grace de censurer si amèrement des desordres auxquels il ne pouvoit participer. Ses remontrances & ses excommunications , regardées comme des cris forcenés de l'impuissance , ne pouvoient avoir aucun effet pour les ramener à leurs devoirs : ils pouvoient toujours dire : notre Abbé nous blâme parce qu'il ne peut faire comme nous : il nous excommunie parce qu'il enrage qu'un couteau fatal l'ait privé d'un bien dont nous tirons si bon parti.

§. VII.

Nouveau procès d'hérésie suscitée à Abélard. Concile de Sens qui le condamne. Sa condamnation confirmée par le Pape Innocent II.

LES malheurs d'Abélard ne devoient cesser qu'avec sa mort. Se voyant accusé de nouveau d'hérésie devant l'Archevêque de Sens, il demanda qu'il lui fût permis de justifier sa doctrine devant une assemblée générale. Cela lui fut accordé : on convoqua un Concile à Sens auquel le Roi Louis VII. voulut assister en personne. Ce fut l'an 1140. Saint Bernard y fut mandé pour y soutenir le personnage d'accusateur. Rien de plus indécent que la manière dont se fit ce jugement synodal, si l'on en croit Berenger. Il dit que les Peres du Concile, après avoir bien bu & mangé, se firent lire l'écrit de Pierre Abélard. Ils frapportoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient ; & lorsqu'ils entendoient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils gringnoient

des dents contre cet Auteur & se demandoient s'ils laisseroient vivre un tel monstre? Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent ; desorte que quand leur Lecteur rencontroit quelque endroit scabreux , & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas , ils se réveilloient en sursaut , & disoient à moitié endormis , les uns *damnamus* , les autres seulement *namus*. Le personnage que St. Bernard joua dans cette occasion ne fait pas beaucoup d'honneur à sa mémoire. Ce fut celui d'un trompette sonnant la charge , & celui d'un incendiaire mettant le feu aux poudres ; vu qu'il envoya au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser , & que des gens mal intentionnés avoient ramassées , ou des écrits & des leçons de son adverse partie , ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. L'accusé connoissant l'animosité de son dénonciateur & la mauvaise disposition de ses juges , demanda que la cause fût renvoyée au Pape. On ne laissa pas de le condamner , sans avoir égard à sa demande , & St. Bernard prévint avec tant de promptitude l'esprit du saint Pere , qu'Abélard fut bientôt condamné à

Rome, sans avoir été oui, & sans même qu'on lui eût donné le temps de se présenter au tribunal devant lequel il avoit évoqué la cause.

St. Bernard étoit un zéléateur accrédité, une de ces personnes privilégiées qui s'acquierent le bénéfice de l'impunité, par les grands services qu'ils prétendent avoir rendus. Il avoit un style fort agréable : toute la terre étoit inondée des productions de sa plume ; ses livres voloient par-tout, & il en composoit un grand nombre. La réputation de sa sainteté, de son zèle, de ses miracles (car la prévention du peuple l'avoit canonisé dès son vivant) n'étoit pas moins répandue que celle de sa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût perdre, tant s'en faut qu'un grand Philosophe comme Abélard pût passer pour orthodoxe en dépit de lui. Berenger, qui fit une apologie pour Abélard, dont je parlerai dans l'instant, a représenté fort heureusement le crédit de l'homme de Dieu en cette maniere. *Damnatur, prob dolor ! absens, inauditus, & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam, Bernardus ?*

Nil opus est bello, veniam pacemque rogamus:

*Porrigimus junc̄tas ad tua lora manus,
Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum;
Si vis, si mandas, se sic decernis agendum,
Quem penes arbitrium est & vis & norma lo-
quendi.*

Où est l'orthodoxie qui puisse tenir contre un tel accusateur ? La foule se laisse tellement remplir de préjugés, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se défende : on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procès & le dénonciateur ; & dès-là, chacun perd patience. „ Quoi ! nous „ souffririons qu'un si grand serviteur „ de Dieu fût diffamé comme un in- „ signe calomniateur ? Gardons-nous „ en bien : l'honneur de l'Eglise y est „ trop intéressé. ” Voilà comment un petit particulier a raison de dire : „ Je serai orthodoxe, ou hétérodoxe, „ selon qu'il plaira à un tel ; car s'il „ m'attaque sur ma doctrine, on n'o- „ sera ou on ne saura m'absoudre : „ ma justification le flétriroit, & „ causeroit trop de joie à l'ennemi, „ j'aurai beau le déferer à mon tour ; „ on n'y aura nul égard : je n'ai pas

„ travaillé comme lui au bien de
 „ l'Eglise ; je ne mérite pas les im-
 „ munités qui sont dues à ses veilles
 „ & à son infatigable vigilance. Une
 „ infinité de gens trouveront mau-
 „ vais que j'ose publier des apolo-
 „ gies, & me diroient fort bien, s'ils
 „ osoient déclarer tout ce qu'ils pen-
 „ sent, ce que Caligula disoit à son
 „ frere, *Quoi ! tu prends un antidote*
 „ *contre César ?* Je leur paroîtrai di-
 „ gne d'une nouvelle accusation, par
 „ cela même que je n'aurai pas suc-
 „ combé à la première.

La plupart de ceux qui ont un grand zele deviennent crédules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes ; ainsi la providence dispense les biens & les maux, les vices & les vertus. Ils écrivent contre ces gens-là lettres sur lettres ; ils allarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos qu'ils n'aient inspiré à tout le monde leurs préventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu fait la peine qu'on a d'entrer dans le véritable sens de l'Auteur, & dans l'interprétation la plus équitable. C'étoit

le caractère de St. Bernard : le zèle & la solitude lui avoient donné beaucoup de bile & de crédulité. Pour épargner aux Peres du Concile la peine de parcourir plusieurs volumes, il crut qu'il étoit à propos de donner une courte liste des propositions pernicieuses d'Abélard. Mais soit que St. Bernard ait pris seul cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que la liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abélard n'avoit jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abélard n'avoit jamais entendues selon le sens qu'on lui imputoit.

On lui imputa faussement d'avoir dit que le Fils étoit inférieur au Pere, & le Saint-Esprit inférieur à l'un & à l'autre. Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard conviennent qu'il n'a point compris le sentiment de l'Auteur, & qu'on ne peut nier qu'Abélard n'ait eu des sentiments orthodoxes sur le Mystere de la Trinité & qu'il n'ait cru les trois personnes divines d'une même nature (a). On lui imputa d'avoir enseigné

(a) Natalis Alexander, Sæc. XI, & XII. p. 19. & 21. Du Pin. Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques, T. IX. p. 122. Edit. de Holl.

que l'Esprit-Saint est l'ame du monde, & rien de plus mal fondé que cette imputation (*b*); qu'il n'y a point de péché, ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite; & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choses. Il soutient dans son Apologie, qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition. On parle d'une apologie qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au sens, les propositions qui lui étoient objectées. Il est à croire que cette apologie s'est perdue; mais il prétend, dans celle que nous avons, n'avoir jamais fait l'un des livres dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa, furent tirés; & qu'on lui attribue cet ouvrage, avec la même malice, ou la même ignorance, que toutes les propositions du Catalogue. Ce fut donc une oppression tout-à-fait criante, que de donner gain de cause à l'Accusateur, sans avoir su de l'accusé, s'il reconnoissoit pour siens les ouvrages dont les propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extrai-

(*b*) Nat. Alex. *ibid.* p. 27.

tes fidèlement, s'ils les entendoit au sens de l'accusateur, &c. & le Pape, qui, sur les mêmes extraits, condamna les livres au feu, sans être informé si Abélard enseignoit réellement ces choses, fut encore plus inique que le Synode de Sens.

On se recria beaucoup contre cette proposition d'Abélard : *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait* ; & cependant il est très-difficile de la trouver reprehensible dans le sens que l'Auteur lui donnoit. Je rapporterai ce qu'en a dit Mr. Du Pin. Abélard „ ne nie „ pas que la puissance, la sagesse, & „ l'amour ne soient des attributs communs aux trois Personnes divines ; „ il déclare même le contraire en termes formels ; mais il attribue la „ puissance au Pere, la sagesse au „ Fils, & l'amour au Saint-Esprit par appropriation : en quoi il ne semble pas s'éloigner de la doctrine „ des Peres & des Théologiens. Mais „ il ne s'accorde pas avec la manière „ de penser & de parler des autres „ dans la troisième proposition, où „ il soutient que Dieu ne peut faire „ que ce qu'il fait, & ne peut pas „ faire tout ce qu'il ne fait pas. Ce

„ n'est pas qu'il ne reconnoisse que la
„ puissance de Dieu en elle-même
„ ne pût s'étendre à d'autres objets ;
„ mais il prétend qu'étant considérée
„ comme jointe à la sagesse & à la
„ volonté de Dieu, il ne se peut pas
„ faire qu'il veuille, ni qu'il fasse au-
„ tre chose que ce qu'il veut & ce
„ qu'il fait actuellement. ” On voit
ceci plus au long dans le précis que
Mr. Du Pin a donné d'un ouvrage
d'Abélard (son Introduction à la
Théologie). „ Dans le troisieme li-
„ vre, il traite particulièrement de
„ la puissance de Dieu, & il soutient
„ que Dieu ne peut faire que ce qu'il
„ fait, & ne peut pas faire tout ce
„ qu'il ne fait pas, parce que Dieu
„ ne peut faire que ce qu'il veut : or
„ il ne peut pas vouloir faire autre
„ chose que ce qu'il fait, parce qu'il
„ est nécessaire qu'il veuille tout ce qui
„ est convenable : d'où il s'ensuit que
„ tout ce qu'il ne fait pas n'est pas
„ convenable ; qu'il ne peut pas le
„ vouloir faire, & par conséquent
„ qu'il ne le peut pas faire. ” Il faut
convenir que cette question est aussi
difficile qu'importante, & je ne vois
pas que ceux qui disent que Dieu est

déterminé par sa droiture infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconféquence la doctrine de ce Philosophe.

§. VIII.

De l'Apologie de Berenger pour Abélard.

Pierre Berenger de Poitiers, disciple d'Abélard, prit fort à cœur les intérêts de son maître condamné au Concile de Sens. Il écrivit une apologie pour Abélard, mais il ne remplit que la moitié de son plan. Dans la première partie, il fait une peinture peu avantageuse de ce Concile, & des menées de St. Bernard qui n'y est pas épargné. Il devoit faire voir dans la seconde que les propositions imputées à Abélard n'étoient point de lui, ou que celles qui en étoient ne devoient point être entendues dans le sens qu'on leur donnoit & qui n'étoit point celui de l'Auteur. Apparemment qu'il craignit de voir soulever contre lui tous les Moines & tous les Ecclésiastiques, & d'être par-là exposé à l'indignation des peuples & à mille maux. Il avoit senti combien il

s'étoit rendu odieux aux zélateurs par la premiere partie de cette apologie ; la seconde eut bien autrement aigri les esprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures & de reproches, & la vérité y parloit un langage trop dur pour n'être pas suspecte d'un peu d'exagération. La seconde eut convaincu St. Bernard de mauvaise foi, ou d'ignorance, & par conséquent d'avoir été un injuste persécuteur. Plus la chose eût été notoire, plus se feroit-on fâché contre Bérenger, le destructeur d'une sainte réputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il étoit devenu sage avec le temps, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & refusé sa protection à des dogmes qui sonnoient mal, quoiqu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond ; enfin que s'il avoit dit quelque chose contre la réputation de l'homme de Dieu, il vouloit que cela passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole sérieuse. Et néanmoins, peu auparavant, il avoit dit que sa critique de St. Bernard

étoit bien fondée. N'est-ce point le galimatias d'un homme qui n'ose dire qu'il a raison, & qui a honte d'avouer qu'il a tort. Ainsi Berenger sacrifia l'innocence de son maître à la réputation de son délateur, à la prévention publique pour ce saint Abbé, & à la crainte qu'il avoit de se faire tort à lui-même, en démasquant l'injustice cachée sous le voile du zèle pour l'orthodoxie.

§. I X.

Mort d'Abélard. Miracle prétendu.

Le Concile n'avoit rien ordonné contre la personne de l'accusé. Ce fut le Pape Innocent II qui en condamnant ses livres au feu, ordonna qu'on l'enfermât & lui défendit d'enseigner. Il s'appaisa quelque temps après, à la sollicitation de Pierre le Vénérable qui avoit reçu fort humainement cet hérétique dans son abbaye de Clugni, & qui l'avoit même réconcilié avec St. Bernard, le promoteur de l'oppression que l'innocence avoit soufferte dans ce Concile. La Retraite de Clugni fut la dernière dont Abé-

lard eut besoin. Il y trouva toute forte de charité : il y fit des leçons aux Moines ; il y fut également humble & laborieux. Enfin, étant devenu infirme, on l'envoya dans le prieuré de St. Marcel, lieu très-agréable sur la Saone auprès de Châlons. Il y mourut le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. Son corps fut envoyé à Héloïse, qui le fit enterrer au Paraclet, & voulut être enterrée dans le même tombeau. On conte un miracle des plus surprenants arrivé, dit-on, lorsque l'on ouvrit le sépulcre pour y mettre le corps d'Héloïse ; c'est qu'Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & l'embrassa étroitement. Une Chronique manuscrite de Tours rapporte ce joli miracle de la passion d'Abélard pour Héloïse. Il y avoit pourtant plus de vingt ans qu'il étoit mort ; mais ce n'est pas une affaire : on prétend avoir des exemples de pareilles choses. Grégoire de Tours rapporte un fait singulier de deux personnes mariées qui demeurèrent toujours vierges, & que les habitants du pays nommerent *les deux amants*. La femme mourut la première ; le mari en l'enterrant se servit de cette oraison :

je vous remercie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce trésor dans la même pureté qu'il vous avoit plu de me le confier. La femme se mit à sourire, & pourquoi, lui dit-elle, parlez vous d'une chose qu'on ne vous demande pas ? Le mari mourut peu après, & on l'enterra vis-à-vis de son épouse ; mais le lendemain on trouva les deux corps ensemble au même tombeau. Cette brusque interrogation pourroit faire croire à quelque profane que l'épouse vierge n'aimoit pas que le monde sût que son mari eût été si froid. Elle se borna au mérite de sa continence, sans vouloir être exposée aux opinions qu'on pourroit former au préjudice de ses agréments. Ce n'est pas ainsi qu'on doit garder ce dépôt : ce n'est pas bien le restituer que de le rendre tel qu'on l'a reçu. Ce n'est pas pour cela que Dieu a institué le mariage, *non hoc quasi-tum munus in usus*. On peut donc n'être pas bien aise que le public sache qu'on n'a pas assez plu au depositaire. On rapporte encore qu'un Sénateur de Dijon, nommé Hilaire, couché dans le tombeau depuis un an, leva les mains afin d'embrasser sa femme, lorsqu'on la mettoit au même tombeau.



LE NESTORIANISME.

§. I.

*Nestorius condamné comme hérétique dans
le Concile d'Ephèse en 431.*

NESTORIUS, Evêque de Constantinople, fut déposé comme hérétique dans le Concile d'Ephèse l'an 431, pour avoir soutenu que la sainte Vierge ne devoit pas être nommée la Mere de Dieu. Il y a des gens qui prétendent que le sens auquel il rejettoit cette épithete est raisonnable & orthodoxe, & qu'ainsi ce prétendu hérésiarque fut condamné très-injustement. Nous entendrons bientôt Nestorius exposer lui-même son sentiment. Il faut avouer que les procédures de saint Cyrille son adversaire furent tout-à-fait irrégulieres. On ne vit jamais un jugement plus précipité, ni plus suspect de passion, que celui qui fut rendu dans ce Concile contre Nestorius. Cependant Cyrille qui y présidoit, & qui fut l'ame de

cette sentence tumultueuse, conserva son rang & sa dignité, & dans toute la suite des siècles, on l'a vénéré comme un grand Saint, au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & sa mémoire est encore abominable. Plusieurs siècles ont vu la même chose se renouveler. Abélard est encore aujourd'hui couvert de honte & d'ignominie, nous le voyons chargé de toutes les erreurs qui lui furent imputées dans le Concile de Sens, & de plusieurs autres, car Frere Pierre de Pergame a osé l'accuser d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un Etre simple, qu'il fût seul éternel, & que tout fût ou Créateur ou créature; pendant que le fanatique & bilieux Bernard, son injuste délateur est invoqué comme un Saint.

§. II.

Véritable sentiment de Nestorius sur la maternité de la Vierge Marie.

Voici de quelle manière Nestorius expose son sentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celestin Evêque de Rome :

me : il dit „ qu'ayant trouvé dans
 „ Constantinople des personnes qui
 „ corrompoient la foi orthodoxe , il
 „ tâchoit de les guérir par les voyes
 „ de douceur , quoique leur hérésie
 „ approchât de celle d'Arius & d'Ap-
 „ pollinaire , parce qu'ils faisoient
 „ dégénérer l'union des deux natures
 „ en JESUS-CHRIST en confusion &
 „ en melange , faisant naître de Marie
 „ la nature divine , & changer la
 „ chair de JESUS-CHRIST en sa divi-
 „ nité ; que sur ce fondement ils don-
 „ noient à la Vierge Mere de Christ
 „ la qualité de Mere de Dieu ; que
 „ ce terme , quoiqu'il soit impropre ,
 „ pourroit se souffrir à cause de l'u-
 „ nion du Verbe & de l'humanité ,
 „ si l'on ne l'entendoit pas de la Di-
 „ vinité , & si l'on ne supposoit pas
 „ que la Vierge est mere du Verbe
 „ de Dieu ; ce qui est insoutena-
 „ ble (a) . ” Dans une autre lettre (b)
 „ il loue St. Cyrille d'avoir reconnu la di-
 „ stinction des deux natures en JESUS-
 „ CHRIST ; mais il l'accuse de ruiner dans

(a) Du Pin, Biblio-
 theque des Auteurs Ec-
 clesiastiques. Tome III.
 Part. II. pag. 287. Edit.
 de Hollande.

(b) C'est la deuxième
 réponse qu'il fit à St. Cy-
 rille ; Voyez Du Pin la-
 même.

la suite cette vérité, & de rendre la Divinité passible & mortelle. Il avoue que les deux natures sont unies, mais il soutient qu'on ne peut pas, à cause de cette union, attribuer à l'une des deux des qualités qui n'appartiennent qu'à l'autre. & il prétend que toutes les fois que l'Ecriture sainte parle de la passion & de la mort de JESUS-CHRIST, elle l'attribue à la nature humaine & jamais à la Divinité. St. Cyrille reconnoit (c) que Nestorius avoue que le Verbe s'est incarné, & qu'il a été dans le ventre de la Vierge avec l'homme qui est né de Marie; mais que cet homme n'est point Dieu naturellement, & que c'est l'homme qui est mort & qui est ressuscité. Nous confessons, dit Cyrille (d), que le Verbe de Dieu est immortel & la vie même, mais nous croyons qu'il s'est fait chair, & que s'étant uni avec une chair animée d'une ame raisonnable, il a souffert en sa chair, comme il est dit dans l'Ecriture: & parce que son corps a souffert, on dit qu'il a aussi souffert, quoiqu'il soit d'une nature impassible; & parce que son corps est ressuscité, on dit qu'il est ressuscité. Mais Nestorius

(c) Du Pin, *la-même.* pag. 289.(d) Du Pin, *la-même.*

n'est pas de cet avis ; car il dit , que c'est l'homme qui est ressuscité , & que c'est le corps de l'homme qui nous est proposé dans les saints mysteres. Nous croyons au contraire que c'est la chair & le sang du Verbe qui vivifie toutes choses.

Il est facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une dispute de mots entre eux ; car saint Cyrille ne prétendoit pas que le Verbe en tant que Verbe eût souffert la mort : il reconnoissoit que le Verbe *est d'une nature impassible* ; mais il vouloit qu'à cause qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & ressuscité , on pût dire que le Verbe étoit mort & ressuscité. Il ne s'agissoit donc que d'un tour de phrase , la dispute ne rouloit point sur la chose même : Nestorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe en tant que tel n'étoit point né de Marie , & n'étoit point mort sur la croix ; mais qu'il s'étoit uni avec une chair formée dans le sein de la sainte Vierge & qui avoit été crucifiée. Ils disputoient donc pour savoir si en conséquence de ce dogme on pouvoit user de certaines phrases. Nestorius ne le vouloit pas , parce qu'il craignoit les suites de ces expressions. Saint Cy-

rille le vouloit , parce qu'il craignoit les suites de la rejection de ces phrases. Ainsi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes & animés d'un bon zele ; mais ils avoient le malheur de s'expliquer mal , & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque esprit , accoutumé à donner aux choses un mauvais tour , diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre ; mais que se trouvant une fois dans la carrière comme deux fameux champions , ils ne voulurent pas témoigner que leur querelle roulat sur une vetille ; ils auroient perdu le prétexte de se battre. Ils firent donc comme ces braves duellistes tireurs d'éclaircissements , qui , de peur qu'on ne les soupçonne de quelque foiblesse , ne veulent jamais convenir qu'ils n'aient pas offensé , ou qu'ils n'aient pas été offensés. En faisant satisfaction ils témoigneroient quelque envie de ne point dégainer : & ils témoigneroient la même envie , s'ils acquiesçoient aux satisfactions. Quoiqu'il en soit , on peut retenir tout le dogme de l'union hypostatique , & rejeter néanmoins le titre de Mere de Dieu , tant parce qu'il est

fort propre à fournir aux Infideles une occasion de plaisanter (e), comme faisoient les Chrétiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele; que parce que dans un sens de rigueur il n'est pas vrai que la sainte Vierge soit Mere de Dieu. Il est très-possible qu'un Ange soit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle sorte que cet Ange & ce corps humain fissent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faisoient un. La femme qui concevroit & qui nourriroit dans son sein le corps auquel cet Ange seroit uni, seroit bien la mere de la personne qui résulteroit de l'union hypostatique de cet Ange avec ce corps; mais elle ne seroit point la mere de l'Ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoiqu'elle fût la mere d'Abel. Disons la même chose de la sainte

(e) Ne pouvoient ils pas dire que Dieu selon les Chrétiens a pere & mere, grand-pere & grande mere, bisayeul & bisayeule, & ainsi de toutes sortes de degres de parentés, directs & collateraux? & puis dire comme Cicéron, si (Saturnus) est Deus, patrem quoque ejus, Cælum, esse Deum conpendum est. Quod si ita est Cæli quoque parentes Divi habendi sunt, Aether & Dies, eorumque fratres & sorores: quia genealogis antiquis sic nominantur, Amor, Jolus &c. De Nat. Deorum Libr. III. Cap. XVII.

Vierge : elle est la mere de Jesus-Christ, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on appelle Jesus-Christ. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que dire que la sainte Vierge doit être nommée la mere de Dieu ; c'est seulement une preuve que l'on préfère le langage exact des Philosophes au langage populaire. Je crois pourtant que Nestorius fut blâmable de s'opposer au torrent ; il se devoit contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu (f). St. Cyrille de son côté est fort blâmable de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriens ce qu'ils entendoient par mere de Christ. On auroit épargné à l'Eglise bien des troubles, si l'on eût voulu s'entendre ; il ne s'agissoit que de se donner réciproquement une bonne définition des mots. Je me sou-

(f) Nestorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais servi du terme de Mere de Dieu ; mais néanmoins ce terme étoit en usage, de sorte que le peuple de Constantinople, accoutumé à l'entendre fut extrêmement scandalisé, quand sous Nestorius on prêcha qu'il ne falloit pas s'en servir. Voyez Du Pin *Biblioth. Eccles.* Tom. III, Part. II, pag. 61,

viens ici du Chapitre de l'Art de penser (g), où l'on montre qu'il y a mille disputes qui cesseroient pourvu que les disputants prissent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils emploient. Il me semble au reste que les abus par rapport au culte de la sainte Vierge étoient à craindre également, soit qu'on l'appellât la mere de Jesus-Christ, soit qu'on l'appellât la mere de Dieu. Car jamais sans doute les dévots les plus outrés n'ont cru que le Verbe, en tant que tel, ait reçu de la sainte Vierge sa vie & sa substance, comme les enfants la reçoivent de leur mere. Et il est sûr qu'en pressant les conséquences du titre de Mere de Dieu, on auroit pu parvenir au culte de la sainte Vierge aussi promptement que l'on a fait, & au, *O felix puerpera nostra pians scelera jure matris impera Redemptori*. Voici un fait qui nous peut persuader, qu'au fond son sentiment étoit orthodoxe; c'est qu'il offrit (h) d'appeller la Vierge Marie

(g) C'est le XII de la 1^{re} Partie.

(h) Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenue

du concile d'Ephese. Voyez Du Pin *Bibliot. des Aut. Eccles.* Tom. III, part. II, pag. 297. Nestorius étoit déjà déposé

Mere de Dieu, pourvu que l'on condamne l'erreur d'Apollinaris soutenue par St. Cyrille.

Si nous écoutons les Disciples de Nestorius qui devoient bien comprendre la doctrine de leur Maître, nous les entendrons se plaindre „ que „ la dispute entre ce Prélat & Cyrille n'étoit qu'une dispute de mots, „ & que l'explication donnée par „ lui-même à ses premiers sermons „ étoit conforme à ce que nous „ croyons maintenant..... Bien plus, „ ils produisoient plusieurs de ses „ écrits où il se plaint que ses propositions ont été tronquées & falsifiées, „ qu'on y a supprimé des mots essentiels, qu'on en a ajouté d'autres qui n'étoient point de lui, „ qu'on en a rapproché d'une manière qui faisoit un sens tout opposé au sien, & que c'est par ces „ détestables artifices que Célestin & les „ autres, c'est à-dire les Pères du Concile d'Ephèse, ont été surpris, „ qu'il ne fait nulle difficulté de donner à Marie le nom de Mere de

par les Evêques qui ad-
héroient à St. Cyrille ;
mais celui-ci étoit aussi

déposé par les Evêques
qui adhéroient à Jean
d'Antioche.

„ Dieu , pourvu seulement qu'on ne
 „ le prenne pas au sens d'Arius &
 „ d'Apollinaire. Ce que Nestorius
 „ avoit dit, Helladius, Théodoret,
 „ Ibas, Irenée & les autres n'avoient
 „ point cessé de le répéter, qu'on
 „ avoit attribué à Nestorius mille au-
 „ tres faussetés, que ni lui ni per-
 „ sonne qu'ils connussent, n'avoit ja-
 „ mais ni partagé le Christ, ni re-
 „ connu qu'un seul & unique fils de
 „ Dieu ; que le terme d'*union hyposta-*
 „ *tique* avoit été rejeté à la vérité
 „ comme inconnu aux anciens, &
 „ comme signifiant une union néces-
 „ saire & purement naturelle entre
 „ les deux natures ; mais que Cyrille
 „ lui-même s'étoit rendu à la force
 „ de ses raisons, en supprimant ce
 „ terme lorsqu'on traita de la paix
 „ des Eglises. ” Voyez *l'Histoire du*
Nestorianisme, par le P. Doucin. p. 552.

S. I I I.

Précipitation & irrégularité du juge-
ment rendu par le Concile d'Ephèse
contre Nestorius.

On n'employa qu'une séance à ci-
 ter Nestorius, à examiner ses écrits,

& ceux de Cyrille, à ouïr des témoins, à le déposer. Celui qui présidoit à cette assemblée étoit S. Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Légats du saint Siege, & malgré l'opposition de 68 Evêques qui demandoient que l'on attendît l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident (a). Le Comte Candidien commissaire de l'Empereur avoit demandé, que l'on attendît que les Evêques d'Orient fussent arrivés, disant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fît un Concile général, & non pas des assemblées particulières & séparées (b). Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ses remontrances, ils s'étoit retiré, & avoit fait aussi-tôt une protestation contre le Concile. St. Cyrille passant par dessus toutes ces protestations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la première séance il fit condamner & déposer sa partie, quoiqu'elle eût promis de comparoître au Concile quand tous les Evêques seroient

(a) Du Pin. *Bibliot. des Aut. Ecclesiast. Tom. III, part. II, pag. 293.* Il cite *Collect. de Lupus chap. 7.*

(b) *La-m-me. pag. 292.* Il cite *Collect. de Lupus chap. 9.*

assemblés. Tout cela temoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille sans connoissance de cause, qu'il le consideroit comme l'auteur de ce trouble. Ce ne fut pas sans raison qu'il lui reprocha d'avoir trouble l'Eglise, & d'avoir voulu diviser la Maison Impériale, en écrivant séparément aux Impératrices, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & sans prudence (b).

Servons-nous des paroles de Mr. Du Pin, pour faire connoître les irrégularités de St. Cyprille (c). On fait plusieurs objections contre la qualité de ce Concile, & sur la conduite qu'il a tenue. On dit qu'il ne peut passer que pour une assemblée tumultuaire & précipitée, où tout s'est fait par passion & par brigue, & non pas pour un Concile œcuménique. Que S. Cyrille l'a tenue malgré les commissaires que l'Empereur avoit envoyés pour l'assembler; que non seulement Nestorius & ceux de son parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques, s'y sont opposés; qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui deman-

(b) Là-même, pag. 264.
Il cite 1^{re} p. Act. Con. c. 31

(c) Là-même, pag. 320, 321.

dolent qu'on les attendît ; qu'il n'a point même attendu les Légats du saint Siège, ni aucun des Evêques d'Occident ; que son Synode n'a été composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, devoués entièrement à ses volontés. Que c'est lui seul qui a tout fait & tout réglé dans le Concile. Quoiqu'il fût ennemi de Nestorius, qu'il avoit même refusé pour juge, à cause qu'il le consideroit comme son ennemi, Nestorius n'avoit-il pas la même raison de le refuser ? La maniere dont il a agi contre Nestorius, & la précipitation avec laquelle il l'a fait condamner, semblent faire croire qu'il n'y avoit que la passion qui l'animoit. Il fait citer Nestorius par deux fois dans un même jour. Nestorius répond qu'il est prêt de venir, quand les Evêques d'Orient & d'Occident seront arrivés, & que le Concile sera entier ; qu'il ne refusoit pas d'être juge, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ses ennemis seuls. Ces excuses paroissent raisonnables. Saint Chrysostome n'en avoit point allégué d'autres pour le dispenser de comparoître devant le Synode de Theophile. Cependant S. Cyrille imitant son oncle & son prédécesseur, Theophile, reçoit l'accusation, instruit le procès, dit le premier son avis contre son ennemi, & le fait

condamner. C'est ce qu'Isidore de Damiette reprocha à S. Cyrille, en l'avertissant, „ que plusieurs se maquent de lui, & de „ la Tragédie qu'il a jouée à Ephèse; „ qu'on dit publiquement qu'il n'a cher- „ ché qu'à se venger de son ennemi, qu'il „ a imité en cela son oncle Théophile, & „ que quoiqu'il y ait bien de la différence „ entre les personnes accusées, la con- „ duite des accusateurs est la même; qu'il „ auroit mieux fait de se tenir en re- „ pos, & de ne pas se venger aux „ dépens de l'Eglise & ses offenses „ particulières, & d'exciter une discor- „ de éternelle entre ses membres sous un „ faux prétexte de piété. “ Ce sont les propres paroles d'Isidore de Damiette, qui lui parle en ami. Gennade Evêque de Constantinople, compare encore la conduite de St. Cyrille à celle de Théophile & dit qu'il est le second fléau d'Alexandrie. La manière, dont la chose s'est jugée semble encore prouver clairement que c'étoit la passion qui faisoit agir St. Cyrille & les Evêques de son parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fut condamner Nestorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit; car dès la

premiere séance, ils citerent par deux fois Nestorius, lurent les témoignages des Peres, les lettres de S. Cyrille avec ses douze chapitres, & les écrits de Nestorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été conclue avec tant de précipitation. La moindre de ces choses meritoit une séance entiere. Comment a-t-on pu examiner en si peu de temps les douze propositions de S. Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'éclaircissements, & qui ont tant causé de disputes? Comment conferer tant de passages de Sermons de Nestorius avec ce qui les précédait & les suivait, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvoit-on être assuré en si peu de temps du sentiment des anciens Peres? Toutes ces choses demandoient un long & un serieux examen de plusieurs jours; mais les Evêques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule séance, qu'ils demeurèrent enfermés depuis le matin jusqu'au soir pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius est conçue en des termes qui marquent la passion qui les animoit; A Nestorius nouveau Judas. N'étoit-ce pas assez de le condamner &

de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles injurieuses ? Enfin ce Concile bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions & des scandales dans l'Eglise de Jesus-Christ; & il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de vérité ce que saint Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de son temps, „ qu'il n'avoit jamais vu d'as-
 „ blées d'Evêques qui eussent eu une fin
 „ heureuse; qu'elles avoient toujours au-
 „ gmenté le mal plutôt que de le guérir;
 „ que les contestations obstinées, & l'en-
 „ vie de vaincre & de dominer qui y
 „ regnent ordinairement, les rendoient
 „ préjudiciables, & qu'ordinairement,
 „ ceux qui se mêloient de juger les au-
 „ tres, y étoient portés plutôt par leur
 „ mauvaise volonté, que par le dessein
 „ d'arrêter les fautes des autres. “ Cela
 semble convenir au Concile d'Ephese, plu-
 tôt qu'à aucune autre assemblée d'Evê-
 ques. L'histoire des troubles qui le suivi-
 rent le fait assez connoître, & l'on peut
 dire que ces troubles ne furent apaisés
 que parce qu'on ne parla plus de ce qui
 avoit été fait dans le Concile. M. Du
 Pin n'a rien oublié pour répondre à
 ces objections; mais la matiere lui a
 été si peu favorable, qu'on peut dire

que ses réponses font la foiblesse elle-même.

Que n'a-t-on une Histoire de ce Concile par un Fra-Paolo ! Et que ne pourroit-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de St. Gregoire de Nazianze ? Car il ne faut pas s'imaginer , que sous prétexte que dans les autres Conciles on n'a point usé d'une si grande précipitation , que le fut celle de Cyrille dans celui d'Ephese , les passions & les cabales y aient eu moins de part. Il est bien nécessaire que le St. Esprit préside dans ces assemblées , car sans cela tout seroit perdu. Cette assistance extraordinaire , & beaucoup plus forte que la générale , doit nous rassurer & nous persuader fermement que le St. Esprit a fait son œuvre au milieu des dérèglements de la créature , & que des ténèbres des passions il a tiré la lumière de sa sévérité , non pas dans tous les Conciles , mais dans quelques-uns.

§. IV.

Progrès du Nestorianisme dus à la tolérance des Princes Mahométans : leur conduite à cet égard comparée à celle des Chrétiens.

Cependant le Nestorianisme se répandit au loin, & il y a apparence qu'il dut ses progrès rapides, ainsi que la conservation à la tolérance des Princes Mahométans. J'ai dit quelque part (a) que les Princes Mahométans ont eu beaucoup plus d'humanité que les Chrétiens pour les autres Religions, & j'ai ajouté que les diverses communions de l'Eglise Grecque, qui se sont conservées sous leur empire, auroient été bientôt extirpées, si elles eussent vécu sous des rois Chrétiens qui n'eussent pas eu la même créance. C'étoit là qu'il auroit fallu citer un Père de l'oratoire qui est de ce sentiment, mais comme je n'avois pas alors son passage sous les mains, je me réservai à le rapporter en un autre lieu. En voici une occa-

(a). Dans l'Asie du Mahométisme ci devant, T. IV. p. 436.

sion fort naturelle. „ On conclura en-
„ core de-là avec la même éviden-
„ ce , combien ces loix impériales
„ étoient nécessaires pour la conser-
„ vation de l'Eglise, puisque l'Egyp-
„ te & Provinces voisines furent
„ tellement inondées & subjuguées
„ par les Eutychiens , qu'elles n'ont
„ jamais été depuis ce temps-là bien
„ soumises ou bien réunies à l'Eglise
„ Catholique (b). Si les Empereurs
„ n'eussent maintenu la foi contre les
„ Eutychiens , toute la terre en eut
„ été inondée. Ils ne s'étendirent
„ beaucoup dans les provinces de l'A-
„ frique , de l'Ethiopie , & des pays
„ les plus reculés de l'Orient , que
„ parce que les Empereurs de Con-
„ stantinople n'en étoient plus les
„ maîtres , ou ne l'avoient jamais
„ été. J'aurois pu dire la même chose
„ des Nestoriens : dès qu'ils eurent
„ été foudroyés dans le premier Con-
„ cile d'Ephèse , l'Empereur Théo-
„ dose le jeune fit à peu près de sem-
„ blables édits contre eux ; ils furent
„ exilés avec Nestorius dans des so-
„ litudes affreuses ; ils s'y multiplie-

(b) Thomassin , de l'Unité de l'Eglise , Tom. I ,
II. Partie , Chap. IX. pag. 374.

„rent presque à l'infini vers l'Orient
 „ & le Nord, les Empereurs n'ayant
 „ pu les poursuivre au delà des fron-
 „ tières de leur empire. Les Sarasins,
 „ ou les Mahométans se débordèrent
 „ peu après dans l'Afrique & dans
 „ toute l'Asie ; arracherent je ne sais
 „ combien de provinces à l'Empire
 „ Romain , & à la faveur des Prin-
 „ ces Mahométans , tous ces hérési-
 „ ques donnerent à leurs sectes une
 „ étendue incroyable. Dieu ne con-
 „ serva la Foi catholique que dans
 „ l'Empire Romain , & il le fit par
 „ les soins & les édits des Empereurs
 „ Chrétiens & Catholiques. Sans ce
 „ secours du ciel les Eutychiens , les
 „ Nestoriens & les Ariens , pour ne
 „ pas parler de tant d'autres sectes
 „ anciennes , auroient occupé la plus
 „ grande partie des Provinces de l'Em-
 „ pire Romain , comme ils occupa-
 „ rent celles qui n'en étoient pas ; &
 „ les Sectateurs de toutes les nouvel-
 „ les sectes , qui ne sont nées que de-
 „ puis cent ans , n'auroient plus trou-
 „ vé d'Eglise , de laquelle ils pus-
 „ sent naître , & ensuite s'en séparer.
 „ Ils seroient venus au monde parmi
 „ les Ariens , ou les Nestoriens , ou

„ les Eutychiens, ils auroient été in-
„ fectés de ces mêmes erreurs depuis
„ leur naissance. Ils prendroient le
„ Verbe pour une pure créature, com-
„ me les Ariens; JESUS-CHRIST pour
„ un pur homme, comme les Nesto-
„ riens; & pour eux aussi bien que
„ pour les Eutychiens, JESUS-CHRIST
„ seroit Dieu, mais il ne seroit pas
„ véritablement homme. Pourquoi
„ s'en prennent-ils donc aux Empe-
„ reurs ou aux Rois Chrétiens, & à
„ leurs loix sévères pour l'ancienne
„ religion, puisque ce n'est que par
„ leur secours que la providence les
„ a délivrés de toutes ces erreurs?
„ Ils doivent au contraire rendre gra-
„ ces à celui qui n'a pas permis qu'ils
„ se soyent autant éloignés de nous,
„ que ces anciens déserteurs de l'E-
„ glise Catholique, qui s'en sont sé-
„ parés depuis plus de mille ans, &
„ ne sont pas encore revenus tout-à-
„ fait de leurs égarements (c)....
„ Il ne faut pas taire la cause de ce
„ long retardement du retour des se-
„ ctes orientales dans l'Eglise Catho-
„ lique. C'est, comme nous avons

(c) Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, Tom. 7,
II. Partie, Chap. IX, pag. 375. 376.

dit, leur dispersion dans les provinces & les royaumes qui n'appartenoient plus à l'Empire Chrétien, mais aux Princes Arabes, aux Rois de Perse, aux Mogols ou Tartares. Les Evêques Catholiques, Grecs ou Syriens, mais principalement les Missionnaires du saint Siege, ont toujours fait quelques conversions & quelques progrès parmi eux; mais tous ces efforts n'étant pas soutenus de la puissance & de la faveur des princes temporels, ils n'ont pu avoir ni l'étendue ni la durée (d).

Quand j'ai dit que les Mahométans avoient eu moins de rigueur pour les Chrétiens, que ceux-ci pour les Hérétiques, je me suis fortifié du témoignage d'un Ministre. Présentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puisqu'il se confirme par la déposition de deux témoins d'un caractère si opposé. Les deux témoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chrétiens n'eussent em-

(d) La-même, pag. 376, 377.

ployé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fausses religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand notre Seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il fusciteroit des Princes qui dompteroient les ennemis de la vérité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, & les envoyant aux galeres, en les faisant pendre, &c. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moiens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet : on veut qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prédiction qui n'est nullement d'un faux prophete, *ma religion durera autant que vos victoires.* (e)

Je ne puis me séparer de Louis

(e) *Veritati maxime consonum est Muhammedis morientis prasagium, quod Ludovicus Vives (de Verit. Rel. l. 4. in fine) citat, tandem nempe legem suam duraturam, quamdiu victoriam suam. Quod enim lex non in recti persuasione, sed violentia consistat, victoriis cessantibus, legem quoque cessantem satis conjicere potuit. Samuel Schultetus in Ecclesia muhammedana pag. 22.*

Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'hérésie d'Eutychès auroit inondé toute la terre, si les Empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de si attrayant cette Hérésie? Favorisoit-elle les passions du cœur? Enverroit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout : ce n'étoit point sur la doctrine des mœurs que cet hérétique combattit les orthodoxes : il les combattit sur un mystère que la raison ne comprend pas bien; mais il l'expliquoit d'une manière qui est plus incompréhensible que celle des Orthodoxes, & manifestement absurde. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que les Hérésies d'Eutychès ne trouverent tant de sectateurs, que parce que les procédures des Conciles choquerent un infinité de gens, & qu'elles formerent un préjugé défavorable contre le parti Orthodoxe. Le Pere Thomassin suggère cette pensée : les Syriens, dit-il, (f), les Jacobites, les Armeniens toutes sectes Eutychiennes, ne voulurent plus nous nommer catholiques, elles inventerent le nom

(f) De l'Unité de l'Eglise Tom. I, II. Partie, Chap. IX, pag. 374.

de Melquites, c'est-à-dire de Royalistes, ou d'Impérialistes, comme si ce n'eut pas été l'ancienne foi de l'Eglise, que les Catholiques eussent défendue, mais celle de l'Empereur; & comme si c'eut été la seule autorité impériale, & non celle du Concile de Chalcedoine composé de plus de six cents Evêques, qui nous eût arrêtés dans la foi & dans l'union de l'Eglise Catholique. Cela témoigne que que ces hérétiques s'imprimerent dans l'ame cette forte persuasion, que leur Patriarche avoit été opprimé par les factions qui se formerent contre lui à la Cour Impériale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens l'embrasèrent par l'horreur qu'ils eurent de l'injustice, qu'ils crurent qu'on avoit faite à Nestorius, en le sacrifiant au crédit de Saint Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphoit par des voyes si irrégulières, & par une partialité si inique de l'Empereur, eût le droit de son côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, si l'on avoit les Relations des Nestoriens & celles des autres sectes; mais nous ne savons guere ces choses que sur le rapport du parti victorieux,

victorienx, & nous en savons néanmoins assez, pour pouvoir juger que la puissance Impériale a eu toujours trop de part aux décisions. Voyez avec quelle force Pighius combat le Concile de Constantinople (g), où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothélisme, & considérez cette apologie. Pighius „ ne dit rien „ contre ce Concile, qui ne se pût „ dire contre le premier Concile de „ Nicée, & contre celui de Chalcedoine : toutes ses objections étant „ fondées sur ce que l'Empereur „ Constantin assista à ce Concile avec „ ses Officiers, & qu'il y régla l'ordre & la maniere de procéder. On „ ne peut nier que Constantin I n'en „ ait fait de même au Concile de „ Nicée, & que dans celui de Chalcedoine les Commissaires de l'Empereur ne se soient attribués plus „ d'autorité, & ne se soient plus „ mêlés de ce qui se faisoit au Concile, que l'Empereur même en celui-ci. Ainsi l'on ne peut donner „ atteinte à ce Concile, qu'on ne la „ donne en même-temps aux autres

(g) Tenu l'an 450. C'est celui qu'on nomme le VI Concile Oecuménique,

„ Conciles : & c'est vouloir renver-
 „ ser les plus solides fondements sur
 „ lesquels est établie notre foi , pour
 „ soutenir une prétendue infailibilité
 „ en la personne d'Honorius (b).

§. V.

*Les Peres de l'Oratoire de Mons accusés
 de Nestorianisme par les Jésuites.*

On a vu une chose assez singuliere dans les Pays-Bas depuis l'an 1690. Presque en même temps que les Jésuites accusoient les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveler l'hérésie de Nestorius , un Ministre de Rotterdam intenta le même procès à un Ministre d'Utrecht. Le succès de ces deux accusations fut le même , comme nous l'allons voir.

Les Jésuites s'étant plaints à l'Archevêque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies qu'on avoit répandues contre eux (a), ce Prélat donna commission à Mr. Steyaert , Docteur & Professeur en Théologie à Louvain , d'in-

(b) Du Pin *Bibliot. des Auteurs Ecclesiast.* Tom. VI , pag. 67. Edition de Hollande.

(a) Difficultés proposées à Mons. Steyaert 1^{re} Partie pag. 9. Ce Livre fut imprimé l'an 1691.

former des bruits répandus contre leur doctrine & leur conduite (b). Ce Docteur informa juridiquement sur une étiquette qui contenoit 46 chefs d'accusations dont voici le dix-huitième (c) Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seulement de mere de Christ (d). Voyons un peu le progrès de cette maligne médifance. „ On ne peut douter qu'elle ne soit née à Mons ; „ mais étant passée de-là aux Jésuites „ de Liege , ce sont eux qui l'ont „ employée les premiers, pour empêcher que les Peres de l'Oratoire „ ne fussent reçus dans cette ville. „ Pour traverser la résolution du Chapitre qui avoit conclu à les admettre, ils fabriquerent un Mémoire „ contre ces Peres, qu'ils feignirent „ leur avoir été apporté par une personne digne de créance ; & ayant „ feint de délibérer de ce qu'ils en feroient , il fut résolu que ne pouvant „ en conférence négliger les avis qu'il contenoit, ils en devoient faire part „ au Chapitre. Et ce fut le Père d'Islerin qui fut chargé de le mettre,

(b) La même pag. 3.

(d) La même pag. 64 &

(c) La même pag. 48. 63.

„ comme il fit , entre les mains de M.
 „ l'Ecolâtre.... Ils engagerent le Cha-
 „ pitre & les Bourgmestres de Lie-
 „ ge à écrire au Magistrat de Mons
 „ comme parfaitement instruits de
 „ tous ces faits (e). “ La lettre du
 Chapitre porte qu'il s'étoit répandu
 un bruit que les Peres de l'Oratoire de-
 stinés pour venir à Liege.... font pro-
 fession de quelques particulieres & dange-
 reuses opinions , enseignant diverses sen-
 tences réprouvées par la sainte Eglise :
 que J. C. n'est pas mort pour tous les
 hommes : que la bienheureuse Vierge Ma-
 rie est mere de J. C. mais pas de Dieu (f).
 Le pere d'Iserin alla à Mons aussi-tôt
 après , & y sollicita les réponses que les
 Echevins de Mons devaient faire aux let-
 tres du Chapitre & des Bourgmestres
 de Liege (g). La réponse aux Bour-
 gmestres contenoit entr'autres choses.
 Quant au culte de la sainte Vierge , les-
 dits Ecclésiastiques ont dit que les Peres
 de l'Oratoire sont ennemis d'icelui , & le
 bruit commun est tel (h). On ne dou-
 te point que la réponse faite au Cha-
 pitre ne contienne le même chef (i).

(e) Difficultés propo-
 sées à Mr Steyaert l'par-
 tie , pag. 65.

(f) La-même , pag. 65 ,

66.

(g) La-même , pag. 67.

(h) La-même , pag. 49

(i) La-même , pag. 67.

Qu'arriva-t-il ? C'est que le Chapitre de Liege *revoqua* la permission donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville (k). L'impression qu'avoient faite dans les esprits les calomnies du mémoire des Jésuites confirmées par la réponse du Magistrat de Mons, porta sans doute le Chapitre à ce changement ; Il y a tout sujet de croire que celle, qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les déterminer à l'exclusion de ces Peres.... (l) Les Jésuites ont tellement mis le fort de leurs accusations dans le Nestorianisme qu'ils ont imputé aux Peres de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la répandre parmi les peuples tant à Bruxelles qu'à Mons..... le Pere Coemans Jésuite, prêchant en Flamand (k) dans l'Eglise du Sablon pendant l'Octave de la Dedicace de cette Eglise, employa une partie de ses Sermons à irriter le peuple contre de prétendus novateurs, qui, comme il l'assuroit, renouvelloient en ce temps l'hérésie de Nestorius, qui consistoit à nier que la sainte Vierge soit mere de Dieu. On peut voir dans l'ouvrage que

(k) Là-même, pag. 68.

(m) A Bruxelles l'an

(l) Là-même, pag. 69 | 1690.

je cite des preuves fort amples du soin qu'ont pris les Jésuites de décrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Nestoriens.

§. V I.

Une Sentence de l'Archevêque de Cambrai déclare innocents ces prétendus Nestoriens.

Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne vouloient point donner à la sainte Vierge la qualité de Mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une médisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est de plus grave, selon les principes & les pratiques de la Communion romaine (a). On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'ait rien négligé pour découvrir les auteurs de l'accusation; & cependant nous allons voir qu'il négligea tout. Voici comment on le

(a) Voyez les difficultés proposées à Mr. Steyaert, I. Partie, pag. 106.

pousse : „ Il s'agissoit de savoir si les
 „ Peres de l'Oratoire sont de nou-
 „ veaux Nestoriens , qui tiennent &
 „ enseignent à ceux qui sont sous leur
 „ conduite , que la sainte Vierge n'est
 „ pas Mere de Dieu ; ou si on leur a
 „ calomnieusement imputé cette hé-
 „ résie , & par des bruits répandus
 „ par-tout , & par des sermons pu-
 „ blics ; & qui sont ceux qui la leur
 „ ont imputée. Quelle *forme juridique*
 „ avez-vous gardée pour faire une
 „ enquête , qui pût donner moyen
 „ à l'Archevêque qui vous avoit com-
 „ mis , ou de punir les Peres de l'O-
 „ ratoire , s'ils se fussent trouvés cou-
 „ pables d'une si damnable hérésie ;
 „ ou s'ils en étoient trouvés inno-
 „ cents , de leur faire faire réparation,
 „ par ceux qui les en avoient fausse-
 „ ment accusés , & soumettre leurs ca-
 „ lomniateurs aux peines canoniques ?
 „ Mais c'est cette enquête même que
 „ vous n'avez jamais voulu faire dans
 „ aucune forme juridique , parce
 „ qu'on n'y auroit trouvé de cou-
 „ pables que les Jésuites , & quel-
 „ ques Echevins de Mons , qui leur
 „ ont prêté leur nom , pour confir-
 „ mer ce que les Jésuites de Liege

„ avoient fait croire au Chapitre de
 „ cette ville , *que les Peres de l'Ora-*
 „ *toire du Pays-Bas de l'institution du*
 „ *Cardinal de Berulle , tenoient diverses*
 „ *sentences réprochées par la sainte E-*
 „ *glise ; & entre autres que la bien-*
 „ *heureuse Vierge n'est pas Mere de*
 „ *Dieu (b).* ” On lui nomme ensuite
 (c) un Conseiller , qui est notable-
 ment intéressé dans l'accusation ,
 & qui le pressa de le recevoir à preu-
 ve , afin qu'il pût être pleinement ju-
 stifié par la découverte du premier au-
 teur de cette diffamation calomnieuse ;
 & on lui soutint que malgré les in-
 stances & les requêtes plusieurs fois
 réitérées de ce conseiller , il s'est ob-
 stiné à ne faire aucune enquête. Laif-
 sons parler le Janséniste, (d) „ Une
 „ accusation d'hérésie , & d'une hé-
 „ résie aussi impie qu'est celle de Ne-
 „ storius , peut être une bonne cho-
 „ se & même nécessaire , quand elle
 „ est vraie & bien fondée ; mais
 „ c'en est une abominable quand
 „ elle est fausse. Or étant pressé
 „ par un homme d'honneur de lui

(b) Difficultés propo-
 sées à Mons. Steyaert ,
 I. Partie , pag. 98.

(c) Pag. 99.
 (d) Pag. 104.

rendre justice sur cette accusation
 qu'on faisoit tomber sur lui, vous
 lui avez dit que cela n'étoit point
 nécessaire, en l'assurant qu'il n'y avoit
 qu'on que ce soit à la charge des Peres
 de l'Oratoire, ni de leurs adberants
 pour le point de l'hérésie Nestorienne;
 & que le bruit qu'on en avoit fait
 vous paroissoit extravagant, nul de
 leurs adversaires n'ayant osé le soute-
 nir, ni tenter d'en apporter des preu-
 ves. Pourquoi donc ne trouve-t-on
 rien de cela dans votre Avis (e)?
 Pourquoi n'y trouve-t-on point que
 vous avez reconnu que le 18 ar-
 ticle de l'étiquette (qui est que les Pe-
 res de l'Oratoire ne veulent point don-
 ner à la sainte Vierge la qualité de
 Mere de Dieu, mais seulement de
 Mere de CHRIST) est une manifeste
 calomnie contre ces Peres, nul de leurs
 adversaires n'ayant osé la soutenir,
 ni tenter d'en apporter des preuves?
 Vous n'avez pu nier qu'on n'ait
 fait un grand bruit de cette héré-
 sie Nestorienne, en l'imputant aux
 Prêtres de l'Oratoire: & sachant

(e) C'est un Ecrit latin de Mons. Steyaert, où
 il rend compte, de sa commission à l'Archevêque de
 Cambrai.

„ bien que ce bruit étoit faux , vous
„ vous êtes contenté de dire de vive
„ voix à un particulier, *qu'il vous a paru*
„ *extravagant*. Est-ce donc une sim-
„ ple extravagance , dont on n'ait
„ qu'à se moquer , & non une ma-
„ lice diabolique qu'il faille punir ,
„ de faire courir le bruit qu'une con-
„ gregation de Prêtres croit une cho-
„ se , qu'ils ne pourroient croire sans
„ avoir perdu tout sentiment de Re-
„ ligion ? ... (f) S'étant trouvé des
„ gens assez méchants pour imputer
„ sans aucune preuve une chose si
„ peu croyable , & si scandaleuse aux
„ Peres de l'Oratoire , il étoit de la
„ dernière conséquence pour appai-
„ ser les troubles de la ville de Mons,
„ de détromper le petit peuple de la
„ méchante opinion qu'on lui avoit
„ donnée de ces Peres , de décou-
„ vrir les auteurs de cette calomnie
„ diabolique , afin de les punir selon
„ les Canons , & d'arrêter par cette
„ punition ce débordement de mé-
„ disance qui faisoit commettre tant
„ de péchés. Pourquoi donc étant

(f) Difficultés proposées à Mr. Steynert , I. Par-
tie , pag. 106. 107. Voyez aussi la II. Partie , pag.
161. 163. & alibi.

„ sommé par des actes juridiques d'en
 „ faire l'information, comme la char-
 „ ge que vous aviez acceptée vous
 „ y obligeoit, l'avez-vous refusé ?
 „ Pourquoi même ne pouvant rien
 „ dire sur ce chef d'accusation, le
 „ plus important de tous, qui ne
 „ fût à l'avantage des Peres de l'O-
 „ ratoire, & à la confusion des Jé-
 „ suites, avez-vous pris le parti de
 „ n'en rien dire du tout dans votre
 „ Avis ? Voilà quelle a été votre droi-
 „ ture, & votre prétendue exemp-
 „ tion de toute partialité, dans ce
 „ qui devoit être le principal point
 „ de votre commission.

Cet auteur ayant poussé de la sorte
 l'épée aux reins le Commissaire de
 l'Archevêque de Cambrai, & ayant
 mis dans la dernière évidence la ma-
 nière frauduleuse dont la commission
 avoit été exercée, indique le grand
 ressort de l'obliquité. *Ceux qui vous
 connoissent mieux, dit-il, (g) que n'a
 fait Mr. l'Archevêque de Cambrai, quand
 il vous a choisi pour cet emploi, ne s'é-
 toient pas attendu à autre chose. Ils sa-
 vent que la politique & l'amour de votre
 honneur vous font jouer deux persona-*

(g) *Là-même, pag. 107.*

ges bien différents. Vous vous croiriez deshonoré, si dans la place où vous êtes vous ne souteniez la saine doctrine de votre Faculté contre les méchantes opinions de ses adversaires; & c'est ce que vous avez fait dans plusieurs de vos Theses. Mais l'apprehension de vous attirer de fâcheuses affaires, qui pourroient troubler votre repos, vous fait ramper devant ces mêmes personnes dont vous condamnez les sentiments, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur crédit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre justice sans blesser ceux qui auroient eu l'un & l'autre si vous ne les aviez ménagés. Il falloit donc abandonner les plus foibles, pour ne se mettre pas mal auprès des plus forts. Il falloit affoiblir, ainsi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriser les derniers, en dissimulant leurs horribles excès de médifance & de calomnie. C'est savoir vivre selon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges, (*) usque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum sumi-

(*) Psalm. 81.

tis? Jusques à quand jugerez-vous injustement? jusques à quand aurez-vous égard au crédit des pécheurs, en les faisant paroître innocents, lorsqu'ils sont les plus criminels? C'est ce que signifie cet Hébraïsme, *facies peccatorum sumere*: & c'est cette acceptation de personnes qui est si souvent & si sévèrement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité ou par quelque autre considération humaine on fait pancher la balance du côté de la partie qui a le plus de pouvoir, quoique la cause soit moins bonne, que celle de la partie qui est moins puissante.

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoissent le tort d'un Accusateur, ils le détestent; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable; mais s'il peut nuire & déservir, ils se gardent bien, étant ses juges, de prononcer rien qui le flétrisse. Ils ont mille tours de souplesse pour esquiver, & pour laisser dans les affaires mille plis & mille entortillements. Ce qui montre que l'ascendant du crédit sur la justice est un mal presque incurable dans le genre humain; c'est ce qui fera que les personnes puissantes ne craindront jamais

de semer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

Notez que l'Archevêque de Cambrai par sa sentence définitive du 12 de Novembre 1692 a déclaré innocents ces prétendus Nestoriens ; mais il ne condamne nommément personne à leur faire réparation. Voyez le Chapitre VI. du VIII. Tome de la morale pratique des Jésuites.

§. VII.

Le Ministre Saurin accusé de Nestorianisme par le Ministre Jurieu. L'accusation mise à néant, sans que l'accusateur soit censuré.

Le ministre Saurin accusé de Nestorianisme & de quelques autres hérésies par le Ministre Jurieu publia une Apologie qui fut imprimée en 1692 sous ce titre : *Apologie pour le sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Walonne d'Utrecht, contre les accusations de Mr. Jurieu.* On y trouve trois chefs d'accusations, dont le dernier renferme quatre hérésies, savoir

le Pélagianisme (a) le Nestorianisme (b), la tolérance civile des Sectes (c), & l'hérésie des Sacramentaires (d). Comme il ne s'agit ici que de la seconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc seulement ce que l'accusé répond quant au Nestorianisme. Il déclare nettement qu'il condamne cette hérésie ; mais qu'il en croit Nestorius innocent. Dans l'assemblée de la Haye, dit-il (e) faite pour examiner l'accusation de Mr. Jurieu contre M. Jaquelot, je me déclarai pour Nestorius contre Cyrille ; mais je ne me déclarai pas pour le Nestorianisme contre le sentiment de l'Eglise. Je dis que Nestorius me paroissoit plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroissoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il est visible que si j'erre, c'est une erreur de fait, & non pas une erreur dans le dogme.... (f) Mais dira-t-on, quel intérêt avez-vous à soutenir la réputation de Nestorius, au préjudice de celle d'un pere reconnu pour saint, & d'un Concile universel ? L'intérêt de la vérité & de la justice. Je suis persuadé que quicon-

(a) Apologie du Sieur Saurin pag. 72.

(b) La-même. pag. 78.

(c) La-même, pag. 83.

(d) La-même, pag. 92.

(e) La-même. pag. 73.

(f) La-même, pag. 79.

que lira sans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Nestorius, trouvera celui-ci orthodoxe, & celui-là hérétique & Eutychien, ou qu'il conviendra du moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens orthodoxe aux propositions de Nestorius qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment; & quand il sera nécessaire, on produira des auteurs anciens & modernes, dont l'autorité partagera pour le moins le différend entre ces deux patriarches. Si Nestorius est donc orthodoxe & Cyrille hérétique, le zèle pour la vérité en général m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier: il faut nommer la lumière lumière, & les ténèbres ténèbres. De plus c'est une vérité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Eglise Romaine. Le premier est, qu'elle anéantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introduceurs de l'idolâtrie dans l'Eglise chrétienne. Le second est qu'en convainquant les Peres du Concile d'Ephèse de l'hérésie Eutychienne, également condamnée des papistes & des protestants, nous sapons le fondement du papisme qui est l'autorité infaillible des Conciles universels. La justice & la charité nous obligent aussi à défendre l'innocence opprimée & à faire

comprendre que Nestorius a pu être condamné par un Concile sans être coupable, & que les théologiens modernes peuvent prendre le parti de Nestorius, en rejetant les erreurs qu'on lui attribue... (g) Pour ce qui regarde l'intention de Nestorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais M. Furieu a choisi avec beaucoup d'autres le parti du plus fort : Nestorius n'avoit ni la multitude ni l'autorité pour lui : il succomba sous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choses dans l'ordre, qu'il soit hérétique en dépit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans son cœur pour y trouver de méchantes intentions, dont on ne voit aucune trace, ni dans ses actions ni dans ses paroles. Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il est plus contraire à Nestorius que son dénonciateur. J'ai prouvé dans mon Apologie, dit-il, que le titre de Mere de Dieu convient à la bienheureuse Vierge & qu'il est fondé sur la parole de Dieu ; & sur la nature du Mystere ; au lieu que Mr. Furieu dans ses Lettres Pastorales se déchaîne, avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'E-

(g) Apologie du sieur Saurin, pag. 82.

glise, la regardant comme la source de la plus criminelle de toutes les hérésies. Quelques pages après il rapporte le passage des pastorales qu'il avoit en vue; je le rapporte après lui, tant pour l'instruction du Lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garants, si l'on me chicane sur ce que j'ai dit de Nestorius. Il fut sans doute téméraire, & à Dieu ne plaise que nous tombions dans sa pensée; si tant est qu'il ait mis deux personnes en JESUS-CHRIST, comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la Sainte Vierge ne puisse dans un bon sens être appelée Mere de Dieu, puisqu'elle est Mere de JESUS-CHRIST qui est Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquieme siecle une témérité malheureuse d'innover dans les termes. Nulle part la Vierge n'est appelée dans le nouveau testament Mere de Dieu, mais seulement Mere de JESUS. Il s'en falloit tenir là. Et ce nom de Mere de Dieu a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir de mere. Aussi Dieu n'a pas versé sa bénédiction sur la fausse sagesse de ces Docteurs. Au contraire il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de tou-

tes les idolâtries de l'Anti-Christianisme ait pris son origine de là (b). Finissons par ces paroles de Mr. Saurin.

„ Le zélé & charitable M. Jurieu,
 „ animé de son esprit dénonciateur,
 „ veut que l'on m'examine sur cette
 „ matiere. Je le veux bien aussi. Je ne
 „ crains pas la touche comme lui. Je
 „ ne fuirai pas, comme il fait en plu-
 „ sieurs Synodes. Je ne ferai pas jouer
 „ mille ressorts, & je ne mettrai pas
 „ en œuvre l'artifice & la violence,
 „ pour m'exempter de la loi imposée
 „ à tous les fideles, & particulière-
 „ ment aux Théologiens, de rendre
 „ raison de leur foi. De bon cœur je
 „ dis Anathême, non pas à Nesto-
 „ rius, mais au Nestorianisme. “ Je
 „ ne dois pas oublier qu'avant que
 „ Monfr. Saurin obtînt des synodes un
 „ témoignage d'Orthodoxie, le public
 „ étoit fort persuadé de son Anti-Ne-
 „ storianisme. (i)

(b) Jurieu cité par Saurin, examen de la Théologie de Monfr. Jurieu, pag. 869. Voyez la XVI. Lettre Pastorale de l'an 1687, pag. 364 Edit. in-12. dans la IV Pastorale de l'année suivante il parle encore plus fortement contre ceux qui introdui-

sirent l'épithete de Mere de Dieu

(i) Consultez une lettre qui fut imprimée à Amsterdam en 1701 sous le titre de, le Protestant, scrupuleux, ou Eclaircissement du quatrième Chapitre des Aventures de Madonna,

§. VIII.

Le titre de Mere de Dieu, assuré à la Ste. Vierge n'a contribué que par accident aux honneurs extrêmes qu'on lui a rendus.

Je crois pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la sainte Vierge que par accident. Ces deux Prélatz ne se battoient pas sur un point de dévotion : leur querelle ne regardoit point le culte, & supposé que dès ce temps-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne prétendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. Il s'agissoit entre eux d'un dogme de spéculation : l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de Jesus-Christ : l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de notre Seigneur. Le culte n'étoit point intéressé là-dedans. *Nestorius tout entêté qu'il pa-*

en forme de réponse à une lettre écrite à l'Auteur (Mr. Renault) par Mr. Jurien, touchant le titre *de Mere de Dieu, & la réputation de Cyrille d'Alexandrie & du premier Concile d'Ephefe.*

roïssoit de son opinion, s'étoit tellement réduit à vouloir assurer à la Ste. Vierge les honneurs qu'en lui rendoit publiquement, que dans sa disgrâce il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plutôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser (a). Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la dévotion à la sainte Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoue que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte, & il auroit pu reconnoître que cet hérétique retenoit tous les fondements du culte que Cyrille eût voulu poser : car on ne sauroit fonder le culte de la sainte Vierge, que sur la supposition que Dieu a fait envers elle dans le Ciel, ce qu'un Roi d'élection feroit sur la terre, s'il déclaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconnue pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la met-

(a) Baillet, de la dévotion à la sainte Vierge, pag. 3. & 4.

troit fort au-dessus des Duchesses & des Princesses, & de toutes les personnes du Royaume hormis le Roi : son crédit n'auroit point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendroit surpasseroient la soumission que l'on a pour tous les autres sujets : ce n'est pas que l'on s'amusât à rechercher si elle seroit la mere de l'ame du Roi : on se contenteroit de la connoître pour la mere de celui qui regneroit, & de savoir qu'elle seroit en possession de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'application de ceci à Nestorius n'est pas mal-aisée. Si en rejetant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de Jesus-Christ, il retient tous les fondements du culte : car, dira-t-il, être mere de Jesus-Christ, c'est être de celui à qui toute puissance a été donnée au Ciel & en terre (b), & qui regne sur toutes choses, sur les Anges aussi-bien que sur les hommes : & par conséquent si Dieu a voulu que la mere de Jesus-Christ fût revêtue de la qualité de Reine mere & de Reine régente, & qu'elle jouît pleinement de l'autorité

(b) *Evangelie de St. Matthieu, chap. XXVIII, Vers. 18.*

maternelle sur son fils , elle est au-dessus de toutes les créatures , & en état de répandre sur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne vois point que Cyrille ait pu donner à la dévotion pour la Ste. Vierge une base plus solide que celle-ci (c). Ce ne fut point à l'égard de la nature divine , que Jesus-Christ le jour de son Ascension déclara que toute puissance lui étoit donnée ; car comme Dieu il ne pouvoit rien acquérir , il étoit de toute éternité le maître de toutes choses. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plénipotentiaire , ce fut à son ame que Dieu conféra cette puissance entant qu'il voulut que tous les desirs de cette ame fussent efficaces & opératifs , & par conséquent pour être assuré du crédit universel de la Sainte Vierge, il suffit de croire que l'humanité de

(c) Notez ces paroles de Mr. Baillet, de la dévotion à la Ste. Vierge , pag. 1. & 2. le rang que la qualité de mere d'un Dieu donne à la Ste. Vierge au-dessus des autres créatures , n'est pas établi seulement pour marquer le point de son élévation dans la gloire qu'elle possède. Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprès de son fils ceux qui sont appelés à la même gloire , par la grace de ce divin Sauveur.

Jesus-Christ ne refuse rien à sa Mere, & qu'elle lui est aussi soumise que le meilleur fils le sauroit être. Si la dévotion des Sociniens se tournoit jamais du côté des Fêtes, des Processions, des Images, des Pélerinages, &c. ils feroient pour Jesus-Christ tout ce que l'on pratique dans l'Eglise romaine pour sa Sainte Mere. N'importe qu'ils ne le croient pas Dieu, il suffit qu'il regne avec une pleine puissance, & qu'il soit le dispensateur de tous les biens par l'institution de Dieu. Si Mr. Baillet prend la peine de réfléchir sur ce que je viens de dire, je m'assure qu'il changera quelque chose à cet endroit de son Ouvrage. *Lorsque l'Eglise a maintenu la Sainte Vierge dans sa qualité de Mere de Dieu au Concile d'Ephese contre l'injustice de l'hérésarque Nestorius qui tâchoit de lui ravir ce glorieux titre, elle ne songeoit pas moins à conserver les fondemens de la dévotion que les fideles avoient pour cette Vierge mere, qu'à établir la créance de l'unité de la personne dans JESUS-CHRIST (d). Peut-être me fourniroit-il des vues que je n'ai pas, &*

qui

(d) Baillet, la même, pag. 9.

qui me feroient changer d'opinion. Or voici comment je crois que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mère de Dieu contesté pendant quelque temps & enfin victorieux, & confirmé par les canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en faisoit : il devint une grande affaire ; le parti vaincu fut regardé comme impie, le parti vainqueur se regarda donc comme le patron de la piété ; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une brèche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siècles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus ; j'en ai remarqué la raison, & cela me fait souvenir des Villes qui pour conserver leurs privilèges, s'opposèrent à des Edits onéreux ; elles fournissent un prétexte au Souverain de les brider par des Citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la *Maxime nunquam tentabis ut*

non perficias, avoit bon nez. (f)

Pour confirmer ce qu'on vient de dire, que ceux qui attaquent les vieilles erreurs de religion, s'exposent à être cause par accident qu'elles s'enracinent davantage, j'observe que les Sectateurs d'un faux culte peuvent être contrequarrés, ou pendant les plus forts accès de leur zèle, ou lors qu'un tiède relâchement les a conduits à l'indifférence (g). Craignez au premier cas ce qui arrive quand on s'oppose aux emportements d'une personne qui est au plus fort de sa colère. La résistance qu'on lui fait ne sert qu'à la rendre plus furieuse.

*Bacchæ bacchanti si velis adversariæ,
Ex insana insaniorem facies, feriet sapius
Si obsequare, unâ resolves plagâ. (h).*

*Hunc avus, hunc Athamas, hunc cætera turba
suorum*

*Corripiunt dictis, frustra que inhibere laborant.
Acrior admonitu est; irritaturque retenta.*

(f) Omittere potius
pravatidæ & adultæ vitia,
quàm hoc adsequi, ut palam
feret quibus flagitiis impa-
res essemus. Tacit. Annal.
Lib. III. Cap. LIII.

(g) Si je ne parle pas
des états moïens entre

ces deux extrémités,
c'est que chacun leur
peut appliquer à pro-
portion ce que je dis des
extrémités.

(h) Plaut. in Amphit.
Act. II, Sc. II, Vers. 71.

Et crescit rabies, remora minaque ipsa nocent
ibant.

*Sic ego torrentem, quâ nil obstabat eunti
lenius, & modica strepitu decurrere vidi:*

*At, quâcumque trabes, obstructaque saxa te-
nebant*

Spumens & servens, & ab objice scævior ibat (i).

Au second cas vous avez à craindre d'éveiller le chien qui dort, je veux dire de ranimer une passion agonisante. Considérez un peu la conduite des maris dont l'amitié conjugale est presque éteinte. Ils possèdent leurs femmes comme ne les possédant point. Ils ont pour elles, & beaucoup d'indifférence, & peut-être aussi beaucoup de haine. Mais si quelqu'un veut les leur ôter, s'ils apprennent en revenant au logis qu'elles se sont évadées sous la conduite de quelque galant, alors ils perdent patience; ils se sentent pleins d'ardeur pour les recouvrer; ils remplissent l'air de plaintes,

Ma pauvre femme hélas! qu'est-elle devenue (k)?

(i) Ovid. *Met. am. Lib.* | *res de la Duchesse de Ma-*
III, vers. 564. | *xarin.*

(k) Voyez les Mémoi-

Ils mettent en Campagne les sergents & les archers ; ils s'engagent à des procès incommodes. Il n'y a plus de tiédeur , plus d'indifférence , dans leur fait. Ils se passoient de leurs femmes pendant qu'on ne leur en disputoit pas la possession ; ils ne sauroient s'en passer depuis qu'on la leur conteste (1).

§. I X.

Réflexions sur le culte de la sainte Vierge & des Saints. Qu'il y a dans le naturel & le tempérament humain un fond très-disposé à faire germer ce culte & à l'accroître prodigieusement.

La vie humaine n'est qu'un théâtre de changement ; mais malgré cette inconstance il y a certaines choses , qui étant une fois introduites , croissent à vue d'œil , & durent pendant plusieurs siècles avec des progrès

(1) Entre les remèdes d'Amour, Ovide, *De remediis Amoris* v. 769, n'oublie pas celui de croire que l'on n'a point de rival.

At si rivalent noli tibi fingere quemquam ;

Inque suo solam crede jacere toro.

Acrisus Hermionem , &c.

continuels. C'est ce qu'on ne peut pas dire des innovations qui tendent à réformer les abus publics, & à corriger les mauvaises mœurs. Les loix que l'on fait de temps en temps contre le luxe & contre le jeu, n'ont guere de force qu'au commencement: on se donne bientôt la hardiesse de les violer. Les réformations de Religion s'établissent quelquefois à durer long-temps par rapport aux dogmes spéculatifs, mais quant à la morale pratique, elles parviennent promptement à leur perfection & au plus haut point de leur crue, & à cela succede un relâchement très-rapide & un état corrompu qui demanderoit une nouvelle réformation. Les bonnes mœurs des premiers Chrétiens, leur sobriété, leur chasteté, leur humilité, &c. eurent leur plus grand éclat pendant la vie des Apôtres, & s'affoiblirent depuis ce temps-là de jour en jour, de sorte qu'au IV. siecle il n'y avoit pas une grande différence entre les mœurs des Chrétiens, & les mœurs des autres gens. Les Réformés de France au XVI. siecle furent d'abord très-bien réglés dans la morale: Ils renoncèrent au jeu, au cabaret, aux jure-

ments, à la danse, &c. Les statuts militaires que le Prince Condé fit observer au commencement des guerres civiles sous Charles IX, furent admirables (a). Les soldats étoient obligés de vivre dans la dernière régularité, & l'on punissoit sévèrement leurs moindres fautes; mais toutes ces belles choses durèrent peu, & ressemblerent à ces enfants qui meurent dans le berceau, ou à ces plantes qui croissent prodigieusement en peu de jours, & qui sont seches & mortes avant la fin de l'été. Il vaudroit mieux croître peu à peu à la maniere des arbres qui doivent vivre long-temps (b). On donne sans peine la raison pourquoi une discipline rigide, & une grande réformation de mœurs est un feu de paille qui acquiert bientôt & qui perd bientôt toute sa force, c'est que l'attachement à la modestie, à la tempérance, à l'austérité, est un état violent: or selon la maxime des Philosophes, un tel état ne peut être de durée, *nullum violentum durabile*. Ils enten-

(a) Voyez Narillas, Tom. I, pag. m. 163. Histoire de Charles IX. l'année 1562.

(b) *Crescit oscula velut arbor ævo.*
Horatius, Od. XII. Lib. I.

dent par un état violent, un état contraire aux inclinations de la nature, un lieu d'exil, une force externe & majeure qui fait qu'un corps n'est plus dans son élément, mais qui ne peut pas empêcher qu'il ne tende à y revenir, & qu'il ne combatte cette force externe, & ne l'affoiblisse à chaque moment, de sorte qu'il la surmonte bientôt, & se met ensuite vers le lieu que sa pente naturelle lui fait souhaiter. Les corps pesants qu'on éloigne de la terre & qui retombent dès que l'impulsion qui les en avoit éloignés a moins de force que la pesanteur intérieure de ces corps, est l'exemple dont les Philosophes se servent pour expliquer cette doctrine. Nous pouvons donc comparer la réformation des mœurs à l'impulsion qui fait monter une pierre. Les passions, que la nature a données au genre humain, combattent incessamment la pratique de la morale sévère, & sont un poids qui ramène bientôt les hommes à leur première condition, si quelque retour de zèle, si quelque réforme les a élancés vers le ciel.)

Quant la fourche à la main, nature on chasseroit,

Nature cependant toujours retourneroit (c).

D'où il faut conclure que l'innovation introduite dans le Christianisme, quand on y a établi le culte de la sainte Vierge trois ou quatre cents ans plus ou moins après l'ascension de Jésus-Christ (d), a été favorisée par les dispositions naturelles & machinales de l'homme, puisqu'elle a fait des progrès continuels & prodigieux, & qu'elle subsiste encore aujourd'hui avec tout autant de force qu'elle en ait jamais eu, on ne comprend pas que si elle n'avoit point trouvé de très grandes convenances dans les passions humaines, elle eut pu tant prospérer déstituée qu'elle étoit de l'appui de l'Ecriture, & de la bonne tradition. C'est ce qui a mu quelques curieux à rechercher quelles peuvent être ces modifications naturelles de l'ame de l'homme, qui ont fomenté l'innovation dont il s'agit, & voici le résultat de leurs recherches.

En matiere de religion il n'y a rien

(c) *Naturam expellas foris, tamen usque revertis.*
Horat. Epist. X. vers. 24. Lib. I.

(d) Voyez Mr. Bagnage Histoire de l'Eglise, Liv. XVIII. Chap. XI.

qui s'ajuste mieux avec le génie grossier des peuples, que de leur représenter le ciel comme semblable à la terre, c'est par-là que les fantaisies & les caprices des Poëtes sur le mariage des Dieux, sur leurs conseils, sur leurs divisions, sur leurs intrigues, passerent si aisément pour des articles de foi parmi les Grecs, & ensuite parmi les Romains. On ne pouvoit pas élever l'homme jusques aux Dieux, on abaisça ceux-ci jusques à l'homme, & l'on forma par ce moyen le point de rencontre & le centre d'unité. Si l'on eût dit que Dieu gouvernoit le monde par des simples actes de sa volonté, & qu'il étoit seul dans le ciel, on n'eût pas pu satisfaire l'imagination des peuples : ils n'ont point d'exemple d'une telle chose. Mais dites-leur qu'un Dieu assisté de plusieurs autres divinités gouverne le monde, & que sa cour dans le ciel est magnifique, pompeuse, que chacun y a sa charge, & ne souffre point que d'autres empiètent sur son emploi, vous persuaderez cela aisément, parce que l'esprit de l'homme est imbu d'idées semblables, empruntées de ce qui se voit tous les jours au gouvernement des Etats; & à la cour des

grands Rois. Une telle cour n'est point sans femme; on y voit une Reine mere, une Reine régnante dont le crédit est quelquefois aussi grand que celui du Roi. Ainsi les peuples adopterent facilement ce qu'on leur disoit de Cybele & de Junon; & parcé qu'entre les hommes l'autorité d'une Reine Douairiere est ordinairement plus petite que celle d'une Reine régnante, de là vient que le culte de Cybele mere des Dieux fut moindre que celui de Junon sœur & femme de Jupiter. Cette femme de Jupiter avoit une infinité de temples, les uns sous un titre, & les autres sous un autre. Il ne s'en faut pas étonner: on la consideroit comme la Reine du monde, & comme une Reine qui se mêloit du gouvernement; & d'ailleurs c'est la coutume de rendre ses respects aux Dames avec plus de soin, & avec plus d'apparat qu'aux hommes de même condition.

C'est par des semblables préjugés que l'on a persuadé si aisément aux Chrétiens sans aucun exemple, ni ordre, ni permission de l'Ecriture, sans aucune autorité de la Tradition des premiers siècles, que les Saints du paradis sont perpétuellement occupés aux

fonctions de médiateurs entre Dieu & nous. On voit dans les cours des Princes, & à proportion dans celle des Gouverneurs, & des Intendants, que rien ne se fait sans la recommandation d'un favori ou d'un secrétaire d'Etat, ou d'un maître d'hôtel, ou d'une demoiselle suivante, &c. On voit échouer cent fois ceux qui négligent les intercesseurs, & qui se hazardent d'aller tout droit à la source: & il est absolument nécessaire de se choisir quelques patrons subalternes. Rien n'a plus contribué que cela à faire passer en coutume le culte des Saints; toutes les raisons d'un controversiste protestant ont bien de la peine à frapper un huguenot, autant qu'un homme de cour, & en général tous ceux qui savent un peu le manège de la vie sont frappés du parallèle qu'ils entendent faire à leur cure entre la médiation des Saints, & la recommandation des officiers d'un grand Prince. Les notions populaires s'accoutument extrêmement d'une cour céleste, où les Anges, les Apôtres, les Martyrs, soient perpétuellement occupés à recommander à Dieu les affaires de la terre, à solliciter l'expédition

d'un arrêt, à faire souvenir de ceci ou de cela, comme l'on fait à la Cour des Princes.

Mais pendant que vous ne mettez au Ciel que les Anges, & que les Saints, sollicitateurs & médiateurs, vous ne remplissez pas les idées populaires. Elles demandent une Reine aussi-tôt qu'un Roi (f); une Cour sans femmes est quelque chose d'absurde; le goût naturel y trouve des irrégularités choquantes. Il étoit donc de l'ordre que les peuples applaudissant à la nouvelle invention d'une Mere de Jesus-Christ établie dans le Ciel Reine des hommes & des Anges, & de toute la Nature. Cette hypothèse remplissoit le vuide qui paroissoit auparavant dans la cour Céleste, & en corrigeoit toute l'irrégularité. La conséquence de cela devoit être, que la dévotion des peuples s'échauffât très-promptement pour cette nouvelle Reine toute puissante, & toute miséricordieuse. On est prévenu généralement parlant, & avec raison, que les femmes sont plus portées que les hommes aux

(f) Pour fin une Cour sans Dames, est une Cour sans Cour pour dire vra. Brantome, Eloge de François I, au 1^{er} Tome des Mémoires des Capitaines François, pag. m. 221, 222.

actions de Charité. Elles sont incomparablement plus officieuses que l'autre sexe envers les pauvres, envers les malades, envers les prisonniers; & s'il y a quelque grâce à demander, comme la vie d'un déserteur, ce sont elles qui sollicitent, & qui s'empressent à attendrir ceux qui peuvent le sauver. On a donc dû se promettre un succès beaucoup plus certain en invoquant la Sainte Vierge, que par toute autre invocation. Ne nous étonnons pas que les honneurs qu'on lui a rendus surpassent ceux que les Payens rendirent à Junon; car Junon ne réunissoit pas en sa personne la dignité de Reine Mere & de Reine regnante; & d'ailleurs elle passoit pour fiere, pour chagrine, pour vindicative, au lieu que la Sainte Vierge étoit tout ensemble la Reine Mere & la Reine Epouse, exempte de tout défaut, & remplie d'une bonté ineffable. On fait assez que les Courtisans se refroidissent & se rebutent quand une Reine a trop d'orgueil, & trop de soin de punir. Voilà pourquoi Junon ne devoit pas avoir tant d'adorateurs, que si l'on eut été persuadé qu'elle n'aimoit qu'à faire du

bien. Mon lecteur se représente déjà l'empressement qu'eurent les peuples à contribuer à la construction des Chapelles & des Autels de la Sainte Vierge, & à lui offrir des pierreries & des ornements de toute espèce, car selon les idées populaires ce sont des choses qui plaisent aux femmes, & c'est par-là que dans le monde on parvient à leur faveur. Or voici une nouvelle machine que ces libéralités & ces offrandes ont fait fabriquer.

Les Moines & les Curés, s'étant apperçus que la dévotion pour la Sainte Vierge étoit un grand revenu à leurs Cloîtres, & à leurs Eglises, & qu'elle croissoit à proportion que les peuples se persuadoient plus fortement le crédit & la bonté de cette Reine du monde, travaillèrent avec toute leur industrie à augmenter l'idée de ce crédit, & de cette inclination bienfaisante. Les prédicateurs se servirent de toutes les hyperboles, & de toutes les figures que la Rhétorique peut fournir. Les Légendaires ramassèrent toutes sortes de miracles. Les Poètes se mirent de la partie, on établit des prix annuels (g) pour ceux

(g) Il y en a à Rozen, à Caen, &c.

qui feroient un plus beau Poëme à la louange de la Mere de Dieu. Ce qui fut d'abord une Saillie d'Orateur, ou un enthousiasme de Poëte, devint ensuite un Aphorisme de dévotion. Les Professeurs en Théologie empaumèrent ces matieres, & ne furent pas ceux qui les dépraverent le moins. La Coutume vint que dans les maladies désespérées & dans tous les autres dangers, qui sembloient inevitables, on fit des vœux à Notre Dame d'un tel & d'un tel lieu comme aussi lorsqu'on souhaitoit des enfants, ou quelque autre bien. Il arrive par-tout, & parmi les infideles, & parmi les fideles, que certains malades abandonnés des médecins, réchappent de leur maladie contre toutes les apparences, & que par des incidents imprévus on évite les infortunes qu'on ne croyoit pas pouvoir éviter. On voit dans tous les pays du monde que les femmes qui ont été stériles pendant plusieurs années, conçoivent enfin. Les vœux dont je parle sont un merveilleux artifice; car s'ils ne délivrent pas, on a cent échappatoires, comme, qu'ils n'avoient pas été faits avec une foi

assez fervente , &c. On ne tient pas registre de ces mauvais succès ; on n'y laisse point faire attention. Si le malade guérit , si les femmes stériles deviennent grosses , &c. on attribue cela aux vœux ; la liste des miracles s'en trouve chargée à la nouvelle édition ; les offrandes se multiplient ; la dévotion se répand de plus en plus. Nous avons appris depuis peu par les gazettes , que le Roi d'Espagne qui fut à deux doigts de la mort vers la fin du mois de Septembre 1700 , rechappa de ce péril ; & parce qu'on lui avoit apporté entre autres objets de dévotion une image de notre Dame de Beelen qui n'est en vogue que depuis peu de temps , on attribuoit à l'efficacité de cette image sa convalescence. S'il ne fut pas retombé quelques semaines après , & d'une manière qui l'a fait cesser de vivre le 1. de Novembre suivant , cette notre Dame eût acquis une telle réputation , qu'elle eût effacé les autres ; car les Prédicateurs eussent fait valoir ce miracle-là , par toutes les circonstances que la conjoncture des affaires générales leur pouvoit fournir abondamment. Ces Messieurs-là ont été

les grands Promoteurs du culte. Ce sont eux, je pense, qui ont commencé à dire que Jésus-Christ s'étoit réservé le jugement, & avoit laissé à sa mère toutes les distributions des graces, moyen sûr de faire passer du côté de la sainte Vierge tous les actes de la plus tendre dévotion. Cette maxime n'est plus un simple essor de Rhétoricien qui s'échauffe en chaire; elle est passée dans les livres que l'on met entre les mains des Dévots. Y a-t-il rien de plus propre à fortifier le culte de la sainte Vierge, que de dire que Dieu lui donne *une infinité de blancs signés*, afin qu'elle distribue selon son bon plaisir les choses qui appartiennent à Dieu (b)? C'est donc à elle qu'on est redevable du salut, & de tous les biens, & non pas à Dieu; car c'est elle qui choisit les gens, & qui les écrit avec telle gratification que bon lui semble dans l'espace vuide du brevet. Vous trouverez une infinité de semblables pensées dans l'ouvrage que je cite (i). Les Payens n'en usoient pas de la sorte envers Jupiter. Ils di-

(b) Le Jésuite Osorius a dit cela dans un Sermon.

(i) Voyez Mr. Diell-

court, Réplique à l'Evêque de Belley, pag.

soient qu'à l'égard des punitions il se conduisoit selon les avis des autres Dieux ; mais qu'il ne consultoit personne quand il vouloit faire du bien (k). C'est la conduite que des gens sages ont conseillé aux Monarques (l) ; & nous voyons que les Rois du monde sont les auteurs immédiats des lettres de grace , & qu'ils commettent des Juges pour condamner à la mort les criminels. Quand on se souviendra , que la dévotion pour la Vierge est une source féconde de gain aux Eglises , & aux Couvents , on verra bien la raison qui a fait faire un partage si différent de celui-là entre Jesus-Christ & sa sainte Mere , par rapport aux signatures de justice , & aux signatures de grace (m). Rien de plus propre que

(k) Voyez Seneque ,
Nat. Quæst. Lib. II. Cap.

XIII. XIV.

(l) Εγώ οὐκ ὄντι ,

αὐτοὶ ἀρχοῦσι τὸ μὴ

ἀνάγκης δεόμενοι , ἀλλ

λαίς προσηκόντων εἰς

κοινὴν τὸ δεῖν ἔσθαι

ἀποδιδόναι δι' αὐτοῦ

ποιήτων. Censeo ita-

que viro Principi sic

agendum , ut si quis

eget coactione , hunc

aliis puniendum tra-

dat : cæterum. cum

præmia reddenda sans

his qui rem bene ges-

serunt , id per seip-

sum faciat. Xenoph-

phon , in Hierone ,

pag. m. 584.

(m) Notez qu'on pré-

tend que la sainte Vierge

distribue , non seulement

toutes les grâces , mais

aussu qu'elle détourne très-

souvent les vices de la ju-

cela pour rendre la sainte Vierge l'objet principal & presque unique des prières & des vœux, & des pèlerinages, & même de l'amour, & de la reconnaissance, & de tous les actes intérieurs de la piété. Considérons encore une fois la cour des Princes, le grand modèle de la plupart des religions. Il y a des Princes qui se laissent tellement posséder par un favori, qu'ils ne donnent aucune charge qu'à sa recommandation. Présentez-leur un placet vous-mêmes; étalez-y vos services; demandez-y humblement, mais comme une juste récompense, le gouvernement d'une ville, ils vous le refuseront. Que le favori parle pour vous le lendemain, ils vous l'accorderont sur le champ. Lorsque les choses sont réduites sur ce pied-là dans une cour, l'on a beaucoup plus de soin de gagner les bonnes grâces du favori que de gagner celles du Monarque; & l'on a raison d'en user ainsi, la prudence le veut. Je passe plus avant & je dis que la justice, & que la raison veulent que ceux qui ont obtenu un gou-

vernement en faveur de son favori, ne doivent pas en user ainsi. *Le pape de Dieu, & ainsi elle* | *ses droits sur celui que*
possède seule tout son Do- | *Jésus Christ étoit ré-*
maine; & ont; & cela étend | *Je vé.*

vernement de ville par la voye dont j'ai parlé, s'en estiment redevables, non pas au Prince leur maître, mais au favori du Prince, & qu'ils réservent toute leur reconnoissance & toute leur amitié, pour le favori comme pour la vraie cause de leur dignité. Le Prince en est seulement la cause éloignée, la cause indirecte, la cause par accident, la cause vague & générale. Il est la source de l'autorité, mais c'est un autre qui la détermine, & qui l'applique au profit & à l'avantage de tels & de tels. Vous voyez dans cette image que par l'hypothese des docteurs qui disent, qu'aucun bien n'est répandu sur la terre qu'à la nomination & à la recommandation de la sainte Vierge, c'est à elle, & non pas à Dieu, que chaque particulier est redevable de sa fortune, & c'est pour elle & non pas pour Dieu qu'il doit avoir de l'amour & de la reconnoissance. Il n'obtiendrait rien de Dieu si la Vierge ne s'en mêloit. C'est donc pour elle qu'il doit avoir de la dévotion: cela est fondé dans le bon sens; les raisons en paroissent démonstratives. Se faut-il étonner après cela que les actes de religion aient pris

dans le catholicisme la forme qu'ils y ont prise ? N'est-ce pas en bien déterminer les fondemens ? Quoi qu'il en soit, le culte de la sainte Vierge est monté à des excès si énormes, & s'y maintient si hautement que les Jansénistes, qui ont voulu donner des avis sur ce sujet, n'y ont rien gagné ; & pour un homme qui se conforme à leurs modifications, il y en a deux mille au pieds de la lettre qui suivent le Pere Crasset (d). Considérez, je vous prie, les obstacles que l'on a trouvés en Sorbonne, quand on y a censuré le livre d'une Religieuse espagnole (o). Le vrai moyen d'arrêter le mal seroit d'interdire les Panégyriques, & ordonner que les dévots, qui voudroient marquer leur reconnoissance par des libéralités, les envoyassent, non pas aux chapelles de la sainte Vierge,

(n) Notez qu'un Prince qui donne à la recommandation d'un favori ce qu'il refuseroit sans cela à un Gentilhomme, ne donne point au Gentilhomme, mais au favori. Il faut donc que la reconnoissance du Gentilhomme soit pour le favori, & que le Prince ne prétende qu'à la gratitude du favori.

(o) Je me sers de cet exemple, parce que le Jésuite Crasset est un de ceux qui ont le plus fortement condamné l'auteur des Avis salutaires de la Vierge à ses devoirs indiscrets. Voyez M. Jurieu au Préservatif pag. 108 & suiv. & M. Arnaud dans ses réflexions sur ce Pré-servatif, pag. 19.

mais aux Hôpitaux. Un Prédicateur n'ignore pas que ses auditeurs ont assisté plusieurs fois aux panégyriques de notre Dame, & qu'ils ont lu les plus beaux sermons qui aient paru sur cette matière. S'il veut donc se faire écouter, & admirer, il faut qu'il invente quelque trait nouveau, qu'il enchérisse sur tout ce qui a déjà été dit; & voilà une source d'illusions. Le principal seroit de défendre sous peine de simonie à ceux qui desservent les autels privilégiés, & qui président au culte, de recevoir ni sou ni maille d'aucun dévot. On seroit tarir par-là les sources des Légendaires, & des Sermonaires, & des prétendus miracles. Mais ce chemin-là n'est-il pas impraticable? *hic opus, hic labor est.*

§. X.

Si l'on peut accuser les Protestants d'être favorables au Nestorianisme.

Mr. le Camus, Evêque de Belley, écrivant à Mr. Drelincourt, paroît soupçonner les Protestants, sous un prétexte assez léger, de favoriser le Nestorianisme. Voici les paroles de

Mr. Le Camus Evêque de Belley :

„ Vous me permettrez en passant, de
 „ vous dire, que jamais je n'ai ren-
 „ contré ce terme de Mere de Dieu
 „ dans vos Ecrivains, que vous mê-
 „ me, qui semblez plus favorable à
 „ cette Divine Mere, l'évitez soi-
 „ gneusement, & comme un écueil,
 „ & que dans les conférences & con-
 „ versations que j'ai eues depuis tren-
 „ te ans, avec ceux de votre con-
 „ fession, j'y ai trouvé une telle aver-
 „ sion à ce titre, que jamais ils ne
 „ s'en servent, jusques-là que quel-
 „ ques-uns se trouvant pressés, me
 „ l'ont nié en se cabrant, comme si
 „ Mere de Dieu & Mere de Christ
 „ étoient deux choses; & que Christ
 „ ne fut pas Dieu? Ce qui choque &
 „ heurte rudement l'union hypostati-
 „ que, & la communication des
 „ idiomes: Vous y penserez, s'il vous
 „ plait (a) „ Mr. Drelincourt ré-
 „ pondit (b), r. que la créance des
 „ Eglises réformées est parfaitement
 „ conforme à celle de l'ancienne Eglise,

(a) Le Camus, Evê-
 que de Belley Réponse à
 Drelincourt pag. 83.

plique à la Réponse de
 Mr. l'Evêque de Belley,
 pag. 292.

(b) Drelincourt, Ré-

à l'égard des deux natures de Jésus-Christ, en unité de personne. 2. Qu'en core que ce mot de Mere de Dieu ne se trouve point dans l'Ecriture, la chose qu'il signifie y est bien clairement (c). 3. Qu'il y avoit plus de dix ans qu'il avoit fait imprimer un opuscule, de l'honneur qui doit être rendu à la Sainte & bienheureuse Vierge, dans lequel traité se trouvent ces propres paroles, nous ne faisons point de difficulté de dire avec les anciens que la Vierge Marie est Mere de Dieu (d). 4. Que Mr. l'Evêque de Belley ayant lu ce livre, & ayant dit néanmoins ce qu'il a dit, a publié une chose dont le contraire est d'une vérité évidente (e). 5. Qu'aucune des créances des protestants ne peut être combattue par ce titre de Mere de Dieu, & qu'aucun homme bien instruit en leur religion ne se fera jamais tirer l'oreille pour dire que la Vierge Marie est Mere de Dieu (f). 6. Que si ce titre de Mere de Dieu ne se rencontre pas si souvent en nos Auteurs que celui de Mere de Jésus-

(c) La-même, pag. 293.

(d) La-même, pag. 294.

(e) La-même, pag. 295.

(f) La-même, pag. 296.

„ *Jesus-Christ*, ce n'est pas ni qu'ils
 „ soient si ignorants que de s'imagi-
 „ ner que ce soient deux choses dif-
 „ férentes, & non pas deux expres-
 „ sions qui reviennent à une: ni qu'ils
 „ soient si impies que de croire que
 „ *Jesus-Christ* n'est pas Dieu. Mais
 „ ils en usent de la sorte avec une
 „ sainte prudence. Ils considèrent que
 „ graces à Dieu, ce Royaume n'est
 „ point affligé de la peste des Nesto-
 „ riens, & qu'il n'est pas besoin à
 „ présent de chercher des précau-
 „ tions contre une erreur qui est abo-
 „ lie. Mais qu'il y a des gens qui
 „ *déissent* la Vierge Marie, & qui en
 „ font une *Déesse*. Et qu'il est à crain-
 „ dre que les choses qui sont en el-
 „ les-mêmes les plus véritables, les
 „ plus saintes & les plus innocentes
 „ ne servent à les entretenir en leur
 „ erreur (g). “ Enfin ce Ministre
 „ fait cette déclaration: *Je proteste*
 „ devant Dieu & devant les SS. Anges,
 „ que je crois fermement que la Vierge est
 „ Mere de Dieu; & que je suis prêt de
 „ signer cette vérité de mon propre sang.
 „ Néanmoins je déclare avec toute liberté
 „ que de peur de donner de l'achoppement

(g) *La-même*, pag. 297.

aux personnes ignorantes, je ne prends point plaisir à employer ces termes si ce n'est qu'en même-temps j'en donne l'explication. Car tous ne sont pas capables d'eux-mêmes de comprendre ce que vos écoles & les nôtres appellent Communication d'Idiômes. Au lieu d'attribuer à la personne ce qui convient aux deux natures, soit par mégarde, soit par une grossière ignorance, ils attribuent à l'une des natures ce qui convient seulement à l'autre. Lors qu'ils entendent que la Vierge est Mere de Dieu, ils ne comprennent pas à l'abord qu'elle n'est point sa Mere entant qu'il est Dieu : mais par une pensée confuse ils s'imaginent qu'elle est proprement Mere de sa Divinité comme de son humanité. J'ai rencontré des gens de votre communion qui concevoient cette qualité de Mere de Dieu de la façon la plus grossière que l'on pourroit s'imaginer (h).

Ceci servira de confirmation aux choses qui ont été insinuées ci-dessus touchant la crainte de Nestorius, que l'on n'abusât de l'Epithete de Mere de Dieu, & fera connoître en même-temps les circonspections des Ministres, & leurs causes.

(h) La même, pag. 297.

LUTHER.

§. I.

*Naissance de Luther. Conte absurde. In-
vectives publiées contre ce
Réformateur.*

MARTIN LUTHER , Réforma-
teur de l'Eglise au XVI. siecle , na-
quit à Islebe , ville du Comté de Mans-
feld , l'an 1483. On a osé publier qu'il
étoit né du commerce de sa mère
avec un Esprit incube. Mais il a pu
se séparer de l'Eglise Romaine sans
qu'il soit nécessaire pour cela de sub-
stituer un diable à la place de son pe-
re Jean Luder ou Lauther , & de des-
honorer sa mere Marguérite Linder-
man par une si infame naissance. On
a de la peine à pardonner de telles fa-
bles , à ceux même qui ne les débi-
tent que comme des jeux d'esprit ,
comme a fait un Théatin Italien ,
dans un poëme où il suppose que Lu-
ther , né de Mégere l'une des Fu-
ries , fut envoyé des Enfers en Alle-

magne. Cela est encore plus monacal que poétique (a). Il n'est guere d'homme célèbre contre qui on ait publié tant d'invectives , soit médisances ou calomnies , car s'il y en a qui sont évidemment des mensonges atroces inventés par la malice de ses adversaires , il y en a aussi sur lesquelles il est difficile de le disculper entièrement. On l'accuse d'avoir avoué qu'ayant combattu dix ans contre sa conscience , il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout , & d'être tombé dans l'athéisme. On ajoute qu'il disoit souvent qu'il renonceroit à sa part du Paradis , pourvu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agréable. On soutient qu'il a nié l'immortalité de l'ame. On lui impute d'avoir eu des idées basses & charnelles du Paradis , & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie , vice auquel on le fait fort adonné. On lui suppose un mépris extrême pour l'Ecriture sainte : on dit qu'il fit traduire l'Amadis en beau François , afin de donner du dégoût au monde pour l'Ecriture , & pour les livres de dévotion. On l'ac-

(a) Cajetanus Vielch Thienidos , Lib. I.

cus d'avoir dit qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit , & qu'il se réjouissoit d'apprendre que d'autres Ministres lui ressembloient en cela. Ces imputations sont fondées pour la plupart sur quelques passages d'un certain Livre publié en 1571 , par un ami & disciple de Luther , Henri Pierre Rebenstock , Ministre d'Eis-cherheim. C'est un Recueil de propos de table sous le titre de *Colloquia , meditationes , consolationes , consilia , judicia , sententiæ , narrationes , responsa , facetiæ D. Mart. Lutheri piæ & sanctæ memoriæ , in mensa prandii & cœnæ , & in peregrinationibus observata , & fideliter transcripta*. Si Luther a réellement tenu les propos qu'on nous donne comme de lui dans ce Recueil , il faut convenir que sa religion de table étoit bien différente de sa religion de chaire. On peut dire néanmoins, pour sa justification, que ce livre n'ayant point été publié du vivant de Luther , il n'est pas d'une grande autorité. André Rivet le regarde comme supposé ; mais Gisbert Voet, aussi zélé pour le moins que lui contre le Papisme , avoue tout le contraire. Seckendorf ne s'est pas non plus inf-

crit en faux contre ce livre. Il s'est contenté de remarquer que ces entretiens de table furent recueillis avec assez peu de discrétion, & imprimés avec trop peu de prudence par une personne imprudemment idolâtre de Luther. On peut dire la même chose des lettres de ce réformateur, qui donnent matière à bien des reproches. Sans prétendre juger ce grand homme, on ne sauroit nier que l'ardeur impétueuse de son tempérament ne lui ait fait dire bien des choses qui méritent condamnation, sur-tout dans ces moments où l'on est moins sur ses gardes, & où le cœur s'épanche avec un petit nombre d'amis. Venons à des faits.

§. I I.

Sa séparation de l'Eglise Romaine.

Luther se promenoit hors de la ville d'Erfort ; la foudre tua un de ses compagnons à côté de lui. Cet accident, quoique naturel, l'effraya tellement qu'il fit vœu sur le champ de se faire Religieux. Luther prit en effet l'habit chez les Augustins de la même ville, à l'âge de 22. ans, &

fut fait Prêtre à 24. Quelque temps après, il fut envoyé enseigner la Philosophie à Wirtemberg, où le Duc de Saxe avoit fondé une Université. Il s'y fit admirer par son esprit, y devint Docteur & Professeur en Théologie, & s'y acquit une grande réputation par ses leçons & ses prédications; mais bientôt la lecture des livres de Jean Hus lui inspira des doutes sur certaines doctrines & pratiques de l'Eglise Romaine, & l'indisposa beaucoup contre la théologie scholastique. Dès 1516, il fit soutenir des thèses publiques qui portoient le germe de ses vrais sentiments qu'il développa plus ouvertement dans la suite. Les indulgences plenières accordées par Léon X. en 1517, lui fournirent une occasion éclatante de s'élever avec force contre un tel abus. De la matière des indulgences il passa à celle de la justification & de l'efficacité des Sacrements. Le Pape le fit citer à Rome; Luther ne vint point. Le Cardinal Cajetan, Légat du Pape en Allemagne, eut ordre de faire rétracter l'hérésiarque, ou de s'assurer de sa personne: il ne put exécuter ni l'une ni l'autre de ces commissions.

Luther lui tint tête dans deux conférences fort vives, & craignant le sort de Jean Hus, il prit secrètement la fuite, après avoir fait afficher un acte d'appel du Pape mal informé au Pape mieux informé. Du fond de sa retraite il donna carrière à ses idées. Il écrivit contre le purgatoire, les indulgences, la confession auriculaire, la primauté du Pape, les vœux monastiques, les pèlerinages, & d'autres doctrines & pratiques qui lui parurent donner plus de prise. Le Pape anathématisa tous ses écrits dans une Bulle du 20. Juin 1520. Luther outré, répondit à la Bulle en la faisant brûler publiquement à Wirtemberg avec les décrétales des autres Papes, prédécesseurs de Léon X. Jusqu'alors le Luthéranisme n'avoit été qu'une étincelle, il devint bientôt un incendie qui embrasa une grande partie de l'Allemagne.

Ce fut alors qu'il publia son livre de la captivité de Babylone, dans lequel il exhorte les Princes à secouer le joug de la Papauté, qui étoit, selon lui, le royaume de Babylone. Il supprime tout d'un coup quatre Sacrements, ne reconnoissant plus que

le Baptême , la Pénitence & le Pain. C'est l'Eucharistie qu'il désigne sous le nom de Pain , mettant à la place de la Transubstantiation , une Consubstantiation plus incompréhensible en ce qu'elle joint au mystere , une contradiction absurde. Dans un autre écrit , il soulage les Prêtres & les Religieux du vœu pénible de la continence , qu'il prouve être nul de lui-même & contraire à la nature , à la société , &c. En 1523. il donna son Traité du Fisc-commun , où il donne le projet de former un trésor public des revenus des Monasteres , des Abbayes , Cures & Evêchés , trouvant tant de biens fort mal placés entre les mains des Ecclesiastiques. Tous ces ouvrages firent beaucoup de bien à son parti , en mettant en jeu les passions qui dominent les hommes , & les déterminent beaucoup plus sûrement que l'amour spéculatif de la vérité. Enfin en 1525. Luther rejetté du sein de l'Eglise Romaine , la renonça à son tour publiquement en quittant le froc d'Augustin pour prendre l'habit de Docteur.

§. III.

Mariage de Luther avec Catherine de Bore , Religieuse décloîtrée

Luther avoit tenté les Princes par l'appas des biens ecclésiastiques que son système mettoit à leur discrétion, les Prêtres en leur permettant le mariage , tous les Catholiques en les délivrant de quantité de pratiques gênantes. Il s'étoit préparé à lui-même une excuse pour le nouveau genre de vie qu'il devoit embrasser : car après avoir été 42. ans célibataire , il se maria en 1525. à Catherine de Bore , religieuse sortie de son couvent deux ans auparavant. Elle étoit fille d'un Gentilhomme : elle sortit du Monastere de Nimptschen , l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe , Sénateur de Torga , qui l'en fit sortir , elle & huit autres Religieuses. Cette action , commise pendant la semaine sainte , ayant fait crier , & causant beaucoup de scandale , l'Electeur de Saxe ne jugea pas à propos de l'approuver hautement : il se contenta de pourvoir par des gratifications secre-

tes à la subsistance de ces Religieuses dévoilées. Mais Luther publia une apologie pour ces Nonnes & pour Leonard Coppe qui les avoit si bien assistées dans le dessein qu'elles avoient pris de sortir de leur couvent.

Quelques Auteurs disent que Catherine de Bore étoit fort belle. D'autres prétendent qu'il y a de l'exagération dans cet éloge. On pourroit sans-doute supposer des vues artificieuses & malignes dans ceux qui affectent de représenter cette religieuse comme une très-belle fille. Ils ont peut-être pour but de critiquer le choix de Luther & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ses plaisirs, & qu'il ne s'engagea point dans le mariage, par le seul motif de refrener son incontinence, mais afin de satisfaire la nature dans le souverain degré de la convoitise. Ainsi ils empoisonnent une chose qui peut être fort innocente : il n'est défendu à personne en cherchant à se marier, de choisir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'est pas belle ; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette préférence. On peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié con-

jugale, très-oppoſé aux devoirs d'un mari chrétien; on peut, diſ-je, craindre cet inconvénient, en cas qu'on choiſiſſe une femme peu agréable; ſi donc, afin de ſe flatter raifonnalement qu'on ſera toujours un bon & tendre mari, comme la raiſon & la religion le veulent, on choiſit une belle femme préféralement à toute autre, n'eſt-il pas vrai qu'on ſe propoſe une fin honnête? Et qui nous a dit que, ſi Cathérine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eût pas choiſie entre les neuf religieuſes par ce louable motif? Je pourrois dire que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excuſable de n'avoir pu réſiſter à la tentation; & il eſt fort apparent que, ſ'il avoit épouſé une laide fille, ſes ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit ſi outrée en lui, qu'elle n'avoit pas beſoin d'amorce pour ſ'embraſer.

Si l'on a diſputé de la beauté de cette religieuſe, on a auſſi révoqué ſa vertu en doute. On dit que Cathérine de Bore ayant été menée à Wirtemberg, y vécut avec toute ſorte de liberté parmi les jeunes étudiants de

l'Université & qu'elle leur accorda des baisers avec profusion, jusqu'à ce qu'au bout de deux ans Luther l'épousa; mais les Luthériens soutiennent qu'elle se comporta honnêtement & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui disent que Luther revêtu encore de l'habit de Moine, ayant vu les neuf religieuses qui avoient déserté le couvent de Nimptschen, trouva celle-ci à son gré, & se la destina dès-lors pour femme, n'ont guere consulté ses lettres. Ils y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint tout-à-coup, l'an 1525, & qu'il l'exécuta avec une extrême promptitude, pour faire plaisir à son père, & pour fermer la bouche à la médifance. Les auteurs protestants qui lui sont le plus favorables conviennent qu'on parloit mal de lui & d'elle, qu'il lui vouloit du bien, qu'il la voyoit familièrement, & qu'il l'appelloit sa Catherine (a). Il est vrai aussi qu'il se hâta parce que, croyant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon de peur de

(a) Quibus tamen (rumoribus) ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optimè enim cupiebat Virginem, & suam vocare solebat Catharinam. Seckendorf. Hist. Lutheran. lib. II. p. 17. num. 8.

violer un précepte, & de retenir quelque chose du Papisme, ainsi que de frustrer les desirs de son pere qui auroit déjà voulu être aïeul, il ne croyoit pas qu'il y eût du temps à perdre. Il eût aussi quelque envie de faire dépit aux Papistes, & le choix qu'il faisoit d'une religieuse pour sa femme, étoit propre à seconder ce dessein. On rapporte qu'un nommé Schurfus ayant dit : *si ce Moine épouse une nonne, cela fera bien rire le monde & le diable*; & que ce propos ayant été rapporté à Luther, celui-ci répondit : *Et bien j'épouserai ma Catherine, pour faire rire le monde & le diable*. On proposoit à cette fille d'épouser le Docteur Glacius, Ministre d'Orlamund : elle alla trouver Amsdorf, & lui dit que ce mariage n'étoit point de son goût, mais que si Luther, ou lui Amsdorf, la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre.

Le mariage de Luther ne fut pas vu d'un aussi bon œil qu'il l'avoit imaginé, & quelque intrépide qu'il fût, il se laissa d'abord déconcerter par les murmures qu'il excita au dedans & au dehors. Il avoue lui-même que son mariage le rendoit si méprisable, qu'il

esperoit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges & du chagrin aux diables. *Sic me vilem & contemptum his nuptiis feci, ut Angelos ridere & Dæmones flere sperem.* Mélanchton, son ami, tâchoit de le consoler. Il dit que le tort que faisoit ce mariage à la grande réputation de Luther, produiroit apparemment un bon effet : il vouloit dire que cela préviendrait la vanité dont les têtes les plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonstances & la précipitation qu'on y avoit apportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup, & dans le temps que l'Allemagne étoit le plus désolée par la guerre des payfans : guerre, que l'on mettoit sur le compte du Luthéranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette précipitation, & chacun en glosoit à son aise : On alla jusqu'à faire courir le bruit que sa femme étoit grosse lorsqu'il l'épousa. Luther avoit alors 42 ans, & il se vantoit d'avoir gardé jusqu'alors un célibat chaste. On ne pouvoit donc pas dire que l'incapacité de se contenir l'obligeât à conclure un ma-

riage du soir au matin. Je veux pourtant, comme l'infinue M^elanchton, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, se plaissant trop aux compagnies, eût réveillé la nature endormie en quelque façon par la retraite Claustrale ; je veux qu'il eût été nécessité au mariage par les aiguillons de la chair, & conséquemment dans le cas de suivre le conseil de l'Apôtre, falloit-il pour cela que l'on passât par dessus les formes ? N'auroit-il pas pu différer pendant quelques mois, afin de communiquer son projet à ses amis, & de préparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches préliminaires ? Je ne m'étonne point que, faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultés, Luther & d'autres aient reconnu dans ce mariage quelque chose de divin. C'étoit là seule ressource qui lui restoit. Aussi disoit-il sérieusement que les sages de son parti qui blâmoient tant son mariage étoient contraints d'y reconnoître le doigt de Dieu.

Cependant on engagea Luther à donner plus de solemnité à son mariage par un festin pompeux où les

parents, & les amis de Luther, & tous les principaux de la Ville de Wirtemberg seroient invités. Il le fit, & le Sénat voulut contribuer des deniers publics aux fraix de cette fête somptueuse. Ce grand Réformateur parut ainsi réparer la précipitation de ses noces & fermer la bouche aux mauvais plaisants. Il reprit courage, son chagrin se dissipa. Sa femme lui donna un fils, & il se trouva si content de son sort, qu'il disoit hautement qu'il ne changeroit pas sa condition avec celle de Crésus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme. Il l'aima tendrement, quelques-uns disent avec foiblesse, se soumettant aveuglément à son empire. S'il étoit vrai, ce seroit une grande contradiction dans le tempérament fougueux de Luther. Il existe, à la vérité, des lettres où il appelle son épouse son Seigneur. Mais ce n'est probablement qu'une plaisanterie, si Luther laissoit une pleine autorité à sa femme, ce ne pouvoit être que dans ce qui concerne le ménage; D'autres lettres prouvent qu'il se réserva toujours les droits de mari. Dans plusieurs occasions, Luther se

déclara fortement contre l'infirmité de ces maris qui se laissent maîtriser par leurs épouses, & anima l'un d'eux à réprimer l'insolence de sa femme.

§. I V.

Sa morale relâchée sur la Polygamie. Il consent que le Landgrave de Hesse ait deux femmes à la fois. On a mal justifié Luther sur cet article.

On a long-temps ignoré la faute que fit Luther, en consentant que le Landgrave de Hesse eût deux femmes à la fois. Mais enfin elle est devenue publique : les Catholiques Romains en ont fait beaucoup de bruit ; & il s'est trouvé des Ministres qui n'ont pas eu toute la prudence nécessaire en répondant pour Luther. Ils ont avancé des principes pervers ; & ce qu'ils allèguent de plus supportable est d'une telle nature, qu'il eût mieux valu n'en rien dire, comme nous l'allons voir. Commençons par rapporter le fait tel qu'on le lit dans Varillas : Philippe, Landgrave de Hesse, dit cet historien, étoit d'un tempé-

„ rament si vigoureux qu'une seule
 „ femme ne lui suffisoit pas : & les
 „ Chirurgiens qui l'ouvrirent après
 „ sa mort, en trouverent une cause
 „ naturelle que la pudeur de notre
 „ langue ne permet pas d'expliquer
 „ en François.... Il se persuada que
 „ son infirmité le dispensoit de la ri-
 „ gueur de l'Evangile, & lui per-
 „ mettoit d'avoir deux femmes en
 „ même-temps. Rien ne lui fit de la
 „ peine dans l'idée qu'il en conçut,
 „ que la nouveauté de la chose. Mais
 „ il supposa que l'approbation de
 „ Luther, & des autres Théologiens
 „ les plus célèbres de sa secte, le
 „ purgeroit de ce défaut. Il les fit as-
 „ sembler à Wirtemberg en 1539 en
 „ forme de Concile. L'affaire y fut
 „ examinée avec toutes les précau-
 „ tions que l'on jugeoit capables
 „ d'empêcher que ce qui y seroit dé-
 „ cidé ne fût tourné en ridicule. L'on
 „ prévint les fâcheuses suites de ce que
 „ l'on alloit faire : mais enfin la
 „ crainte de desobliger le Landgrave
 „ l'emporta dans le sentiment de Lu-
 „ ther & de ses principaux disciples
 „ sur la loi de Jesus-Christ, sur la
 „ conscience, sur la réputation, &

„ sur toutes les autres raisons humai-
„ nes & divines. Le résultat de l'as-
„ semblée de Wirtemberg fut écrit
„ de la propre main de Mélanchton,
„ & signé par Luther & par les au-
„ tres Théologiens les plus fameux
„ de la secte. On l'exprima dans des
„ termes trop énergiques pour laisser
„ aucun doute dans les esprits, &
„ on l'envoya au Landgrave.”

Varillas rapporte l'acte tout entier en latin & en françois. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourvu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le fussent. On y voit aussi qu'en certains cas de nécessité tout autre homme se pourroit remarier pendant la vie de sa femme; & voici deux cas de nécessité spécifiés par ces Docteurs : 1. Si un homme captif dans un pays éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa santé que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme est marié avec une femme ladre. Varillas rapporte aussi en latin & en françois le contract de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la première épouse de ce Prince donna son consentement.

Cet historien fait là-dessus beaucoup de réflexions qui tendent à faire voir que les raisons de ces casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie , & il observe que les deux actes qu'il rapporte ont été fidèlement transcrits & collationnés par des notaires impériaux sur les originaux qui se conservent dans les archives de Ziegenhain , communs à la branche de Hesse-Cassel , & à celle de Hesse-Darmstad.

Mais il est venu après lui un plus fin casuiste , Mr. de Meaux , qui a tiré du même sac une autre piece , & qui a fait sur toute cette affaire bien des réflexions subtiles. Cette autre piece est l'instruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raisons qui portoient ce Prince à ce second mariage ; & de l'autre les raisons par lesquelles il vouloit porter les Théologiens à y consentir. Il expose qu'il n'a jamais aimé la princesse son épouse , & qu'elle est dégoûtante & si sujette à s'enivrer , qu'il ne pourra & ne voudra jamais s'abstenir des autres femmes , pendant qu'il ne sera marié qu'à elle ; & que néanmoins il ne veut point encourir

les peines dénoncées par l'écriture aux fornicateurs & aux adulteres. Les medecins, ajoute-t-il, savent la force de mon tempérament ; & d'ailleurs je suis obligé d'assister souvent aux dietes : elles durent long-temps & l'on y fait très-bonne chere : comment pourrois-je y garder la continence ? Car je ne puis pas toujours y amener mon épouse avec son grand train. Il joignit à toutes ces raisons je ne fais quelles menaces & quelles promesses qui donnerent à penser aux casuistes ; car il y a beaucoup d'apparence que, si un simple gentilhomme les eût consultés sur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raisonnablement que dans ce moment ils manquerent de foi : ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promesses de Jesus-Christ ; ils craignirent que si la réformation d'Allemagne n'étoit soutenue par les Princes qui en faisoient profession, elle ne fût étouffée. L'expérience du passé les rendoit timides : ils voyoient que la violence des persécutions & les armes employées par les Princes Catholiques contre ceux qui étoient fortis de la communion Romaine,

avoient toujours extirpé des réformations naissantes. Il étoit naturel de craindre un semblable sort, à moins que la force ne fût repoussée par la force. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier généralement parlant, que les livres de Luther ne contiennent plusieurs choses favorables aux Polygames.

On lui a reproché beaucoup ces fameuses paroles, *si nolit uxor, veniat ancilla*. Mr. de Meaux ne les a pas oubliées. „ J'ai toujours craint, dit ce „ Prélat, de parler de ces *inévitables nécessités* qu'il reconnoissoit dans l'union „ des deux sexes, & du Sermon scandaleux qu'il avoit fait à Wirtemberg sur „ le mariage : mais puisque la suite „ de cette histoire m'a une fois fait „ rompre une barrière que la pudeur „ m'avoit imposée, je ne puis dissimuler ce qui se trouve bien imprimé dans les œuvres de Luther. Il „ est donc vrai que dans un Sermon „ qu'il fit à Wirtemberg pour la réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infames „ & scandaleuses paroles : si elles sont „ si opiniâtres (il parle des femmes) „ il est à propos que leurs maris leur

„ disent : si vous ne le voulez pas
„ une autre le voudra : si la mai-
„ tresse ne veut pas venir , que la
„ servante approche..... Il faut pour-
„ tant auparavant que le mari ame-
„ ne sa femme devant l'Eglise , &
„ qu'il l'admoneste deux ou trois fois :
„ après repudiez-la , & prenez Ester
„ au lieu de Vasti. “ Mr. de Meaux
s'exprime ainsi dans un autre endroit.
„ Luther s'est expliqué d'une manière
„ terrible contre les vœux domesti-
„ ques, jusqu'à dire de celui de la
„ continence , qu'il étoit aussi peu
„ possible de l'accomplir que de se dé-
„ pouiller de son sexe. La pudeur se-
„ roit offensée si je répétois les paro-
„ les dont il se sert en plusieurs en-
„ droits sur ce sujet ; & à voir com-
„ ment il s'explique sur l'impossibilité
„ de la continence je ne fais pour moi
„ ce que deviendra cette vie qu'il dit
„ avoir menée sans reproche durant
„ tout le temps de son célibat , &
„ jusqu'à l'âge de 45 ans. “ On l'ac-
cuse d'avoir prêché que c'est un bon-
heur, s'il se trouve dans une ville cinq
filles & autant de garçons qui conser-
vent leur chasteté jusqu'à l'âge de
vingt ans ; que ce seroit surpasser la
pureté

pureté des siècles Apostoliques & des siècles des Martyrs ; qu'un homme qui se passe de femme ne s'éleve pas moins au-dessus de la nature, que s'il vivoit sans rien manger. Ces façons de parler sont excessives. On ne peut rien dire de plus satyrique contre les loix canoniques & les loix civiles qui ne forcent personne à se marier, & qui ordonnent de n'épouser qu'une femme. Ces principes de Luther sont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces faillies fougueuses de son zele contre les vœux monastiques n'aient donné lieu à l'accusation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe se plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres que depuis que Luther avoit enseigné qu'une femme qui ne concevoit pas de son mari, devoit s'adresser à un autre homme, & que, si elle devenoit grosse & qu'elle accouchât, il falloit que son mari nourrît l'enfant : bien entendu qu'un mari dont la femme étoit stérile devoit se servir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche dans une lettre qu'il lui écrivit en 1526. *Quando tam numerosa perpetrata sunt adulteria quàm*

postea quàm tu scribere, non dubitasti : si mulier è viro suo concipere nequeat , ut ad alium se transferat à quo possit fœcundari , & maritus prolem indè natam alere teneatur : itidemque vir faciat.

Revenons au double mariage du Landgrave de Hesse. M. de Thou étoit mal instruit des circonstances de cette affaire. Le Landgrave , selon lui , étoit d'un côté si chaud à l'exercice conjugal , que sa femme ne l'y pouvoit point admettre aussi souvent qu'il le vouloit ; & de l'autre si chaste qu'il ne vouloit point se divertir ailleurs. Ainsi la Princesse consentit à la diversion qu'une concubine feroit des forces de son mari ; & la chose ayant été communiquée aux ministres , on donna au Landgrave une concubine qui le domptât un peu , & qui l'obligeât à être plus modéré envers son épouse. Voici les paroles de cet historien. *Addam quod plerisque risu dignum mihi silentio minimè prætermittendum visum est , ipsum tam inexhausti ad venereos usus succi fuisse , ut cum uxore solâ uteretur , & illa toties illum admittere non posset , vir alioqui castus quique vagis libidinibus minimè oblectabatur , ex ejus permissu , negotio cum pa-*

storibus communicato, concubinam unam
 superinduxerit, cujus consuetudine ardore
 aliquantum perdomito, parcius ac mode-
 ratius cum uxore versaretur. Tandem
 hoc anno qui illi climactericus fuit po-
 stridie paschæ mortalitatem exiit. Inspe-
 cto à medicis corpore, triorches repertus
 est. Ce n'est point cela. Le fait est
 que le Landgrave n'aimoit point sa
 femme & qu'il ne l'avoit jamais ai-
 mée : il l'avoit épousée contre son in-
 clination ; & ayant commencé trois
 semaines après les nôces à se servir
 d'autres femmes, il avoit continué
 sur le même pied jusqu'au temps de
 son second mariage. *Initio quo eam du-
 xi, non animo, nec desiderio eam ample-
 xus fuerim.... Si porro diceretur quare
 meam uxorem duxerim, verè imprudens
 homo tunc temporis fui, & ab aliquibus
 meorum consiliariorum, quorum potior pars
 defuncta est, ad id persuasus sum. Ma-
 trimonium meum ultra tres septimanas
 non servavi, & sic constanter perrexi.*
 Rien de plus précis. Il y a beaucoup
 d'apparence que la Princesse ignoroit
 qu'elle eût un mari si ardent, ou qu'el-
 le ne le savoit que par ouï-dire. Loin
 d'ici ces mauvais plaisants qui seroient
 capables de critiquer M. de Thou,

pour avoir pensé que la Princesse, ne se sentant pas la force de soutenir si souvent le choc, implora l'aide d'une concubine. Montagne eut été capable de railler là-dessus cet historien, mais son autorité est suspecte.

Arrêt singulier.

Voici un passage de ses essais :
 „ Nous avons leu encores le different
 „ advenu en Catalogne, entre une
 „ femme se plaignant des efforts trop
 „ assiduels de son mari, (non tant à
 „ mon advis qu'elle en fust incommo-
 „ dée, car je ne crois les miracles
 „ qu'en foy comme pour retrancher
 „ sous ce prétexte, & brider en ce
 „ mesme qui est l'action fondamentale
 „ du mariage, l'autorité des maris
 „ envers leurs femmes; & pour mon-
 „ strer que leurs hergnes & leur ma-
 „ lignité passent outre la couche nup-
 „ tiale, & foule aux pieds les graces
 „ & douceurs mesmes de Venus) à
 „ laquelle plainte le mary répondoit
 „ homme vraiment brutal & dénatu-
 „ ré, qu'aux jours mesmes de jeûne
 „ il ne s'en sauroit passer à moins de
 „ dix. Sur quoy intervient ce nota-
 „ ble arrest de la Reyne d'Arragon,
 „ par lequel, après meure délibéra-
 „ tion de conseil, cette bonne Reine,

„ pour donner regle & exemple , à
 „ tout temps , de la modération &
 „ modestie requise en un juste ma-
 „ riage , ordonna pour bornes légi-
 „ times & nécessaires , le nombre
 „ de six par jour ; relaschant &
 „ quittant beaucoup du besoin & de-
 „ sir de son sexe , pour establir , di-
 „ soit-elle , une forme aisée , & par
 „ conséquent permanente & immua-
 „ ble. En quoy s'escrient les Docteurs,
 „ quel doit être l'appétit & la con-
 „ cupiscence féminine , puisque leur
 „ raison , leur réformation , & leur
 „ vertu se taille à ce prix.

On rapporte d'un Comte Allemand,
 nommé Gleichen , une aventure sin-
 guliere qui a trait à la tolérance de la
 polygamie , & que je place ici pour
 cette raison. Ce Comte fut pris dans
 un combat contre les Turcs , & ame-
 né en Turquie. Il y souffrit une dure
 & longue captivité , on lui fit tra-
 vailler la terre , &c ; mais voici quelle
 fut sa délivrance. Il fut abordé un
 jour & fort questionné par la fille du
 Roi son maître , pendant qu'elle pre-
 noit le plaisir de la promenade. Sa
 bonne mine & son adresse à travail-
 ler plurent si fort à cette Princesse

Aventure
 du Comte
 de Gleichen.

qu'elle lui promit de le délivrer & de le suivre, pourvu qu'il l'épousât. J'ai une femme & des enfants, répondit-il. Cela n'y fait rien, repliqua-t-elle, la coutume de Turquie est qu'un homme ait plusieurs femmes. Le Comte ne fit point l'opiniâtre, il acquiesça à ses raisons & engagea sa parole. La Princesse s'employa si promptement, si adroitement, à le tirer de captivité, qu'ils furent bientôt en état de s'embarquer. Ils arriverent heureusement à Venise. Le Comte y trouva un de ses gens qui rodoit par-tout pour apprendre de ses nouvelles. Il fut de lui que sa femme & ses enfants se portoient bien, & tout aussi-tôt il courut à Rome, & après avoir narré ingénument ce qu'il avoit fait, il obtint du Pape une permission solennelle de garder ces deux épouses. Si la Cour de Rome se montra commode en cette occasion, la femme du Comte ne le fut pas moins; car elle fit cent caresses à la Dame Turque qui étoit cause qu'elle recouvroit son cher mari, & conçut pour cette concubine une tendresse particulière. La Princesse Turque répondit de bonne grâce à toutes ces honnêtetés. Elle fut sté-

rile , & néanmoins elle aima beaucoup les enfans que l'autre femme faisoit à foison. On trouve encore à Erford un monument de ceci : une figure d'homme entre deux figures de femmes. Un fort honnête homme qui m'indiqua cette histoire en 1697 , me parut surpris de ce que les écrivains protestants , obligés de satisfaire aux reproches touchant ce que les Réformateurs permirent au Landgrave de Hesse , n'ont point allégué la permission qui fut accordée par le Pape au Comte de Gleichen. C'est probablement qu'ils ont regardé cette histoire comme un conte fait à plaisir , sur lequel on ne peut pas faire un grand fonds. Mais à ce titre-là même il pourroit figurer parmi les mauvaises raisons qu'ils alleguent pour justifier Luther.

Ils auroient dû convenir avec Basnage , que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Hesse la permission d'épouser une seconde femme lorsque la première étoit encore vivante , & que Mr. de Meaux a raison de le condamner sur cet article ; que les Papes sont tombés dans des excès beaucoup plus énormes : d'où

il s'ensuit que les reproches des Papistes n'ont aucune force ; car si cette faute de Luther l'empêchoit de pouvoir être un instrument dans la main de Dieu pour annoncer la vérité & pour réformer l'Eglise , les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes , qui se sont rendus coupables de plusieurs péchés plus criants que celui-là , n'ont pas laissé d'être l'oracle vivant de l'Eglise , & les Vicaires de Jesus-Christ. Il est sûr que les Catholiques ne peuvent rien inférer de cette action des Réformateurs , ni d'aucune autre pour invalider la réformation , sans ruiner eux-mêmes un principe qui leur est très-nécessaire , savoir que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant *ex Cathedra* n'annoncent une vérité que tous les fideles doivent embrasser.

Si l'Auteur des *Lettres Pastorales* avoit été aussi judicieux que Mr. Basnage , il n'auroit pas exposé sa cause à des objections dont il ne s'est jamais pu tirer. Premièrement il eût avoué le fait ; car s'il est permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles-Louis fit publier , avec

une attestation d'un Notaire impérial, qui porte qu'ils ont été copiés sur l'original des archives de la maison de Hesse, il ne sera plus possible de prouver les faits; les déclarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit sceau, le grand sceau, & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, sera une foible barrière contre l'opiniâtreté d'un disputeur. Ainsi la prudence demandoit que l'on ne mît point en doute, si le Landgrave Philippe obtint de Luther & de quelques autres Ministres, la permission d'avoir deux femmes à la fois. Cependant l'Ecrivain des Pastorales a déclaré nettement qu'il en doute. Mais sa grande faute consiste en ce que, pour exténuer la complaisance qu'eurent ces Ministres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une est sujette à mille exceptions: il veut nommément qu'on la sacrifie au pouvoir impéieux d'un tempérament lascif. „ Il n'y a pas de „ comparaison, dit-il, entre ces deux „ maux, de recourir au remède fâ- „ cheux d'un second mariage, ou „ à se répandre en mille impuretés „ qui sont des suites infaillibles du cé-

„ libat , dans les personnes qui n'ont
 „ pas le tempérament tourné du côté
 „ de la continence. ”

Il a trouvé là-dessus des adversaires
 & au dehors & au dedans. L'Auteur
 de l'*Histoire des Variations* , que j'ai
 déjà cité plusieurs fois , lui dit avec
 raison que l'on ira loin avec ce prin-
 cipe. „ La perpetuelle indisposition
 „ survenue à un mari , ou à une fem-
 „ me , n'est pas un empêchement
 „ moins invincible que l'absence ou
 „ la captivité même : il faut donc
 „ que les mariés se quittent impitoya-
 „ blement dans ces états. Mais l'in-
 „ compatibilité des humeurs , mala-
 „ die des plus incurables , ne sera
 „ pas un empêchement moins néces-
 „ faire. ”

Ce Ministre a trouvé dans sa pro-
 pre communion bien des adversaires,
 les uns laïques , les autres Théolo-
 giens. Mr. de Meaux lui allegue une
 lettre d'un Ministre qui „ rougit pour
 „ son confrere de ces nécessités con-
 „ tre l'Evangile , & de ces impure-
 „ tés inévitables , & qui voit
 „ l'inconvénient de cette impure do-
 „ ctrine qui introduiroit le divorce &
 „ même la polygamie , aussi-tôt que

„ l'un des conjoints seroit travail-
 „ lé de maladies , je ne dis pas in-
 „ curables , mais longues , ou qu'il
 „ se trouvât d'ailleurs quelque empê-
 „ chement qui les obligeât de demeu-
 „ rer séparés. ” Ce Ministre ne s'est
 point nommé ; mais un autre , mar-
 chant la tête levée , a dénoncé cette
 doctrine pour la faire censurer , &
 enfin il a publié que c'est un princi-
 pe d'où cette conclusion coule natu-
 rellement , c'est qu'un homme dont
 la femme est malade peut se marier à
 une autre. „ Il n'est rien de plus cer-
 „ tain ; *ajoute-t-il* ; une égale néces-
 „ sité donne un égal privilège , & si
 „ un mari est autant empêché d'ha-
 „ biter avec sa femme par une para-
 „ lyse , que par sa détention chez
 „ les barbares , il est autant en droit
 „ de chercher un remède à son in-
 „ continence dans un second ma-
 „ riage (a).

Mr. de Beauval entre les laïques a
 poussé encore plus loin cet argument.
 Un autre laïque a soutenu que cette
 maxime , ouvre la porte aux plus étran-
 „ ges dérèglements ; elle autorise un

(a) Examen de la Théologie de Mr. Jurieu ,
 par Elie Saurin , p. 80r.

„ incontinent dont la femme est long-
„ temps malade , à se marier à une
„ autre , & puis à une autre , sans
„ fin & sans cesse , si la providence
„ de Dieu veut qu'elles soient toutes
„ mal-saines. Ainsi voilà par cette
„ belle porte la polygamie turque fai-
„ sant irruption dans le Christianis-
„ me , & le remplissant de ses bruta-
„ les lascivités. Bien plus, voilà dans
„ le Christianisme , ce qui ne s'est
„ point vu dans l'ancien Paganisme ,
„ & ne se voit point aujourd'hui dans
„ le mahométisme ; voilà , dis-je ,
„ les femmes autorisées à avoir plu-
„ sieurs maris en même temps , lors-
„ que n'ayant pas le don de conti-
„ nence , elles ont pour époux un
„ homme mal-sain : car il seroit ridi-
„ cule de prétendre qu'à leur égard
„ c'est un moindre mal de se répan-
„ dre dans ces impuretés qui sont ,
„ selon ce Ministre , des suites in-
„ faillibles du célibat pour certains
„ tempéraments , que de recourir
„ au remède d'un second mari. On
„ voit donc que sa maxime est une
„ source des plus honteuses & des
„ sales licences qui se soient vues
„ dans le monde ; & que rien n'ex-

„ posera notre communion à des re-
 „ proches plus mortifiants que cette
 „ doctrine du Sr. Jurieu , si nos Sy-
 „ nodes ne la condamnent. Toutes
 „ les loix que la bienséance & la sa-
 „ gesse des Magistrats ont introdui-
 „ tes pour empêcher les veuves de se
 „ remarier avant un certain terme ,
 „ tombent par terre , ou ne sont
 „ qu'une tyrannie qui fait répandre en
 „ mille & mille impuretés celles qui
 „ ont un certain tempérament (b).”

Mr. Jurieu eut donc mieux fait de
 ne pas entreprendre de justifier Lu-
 ther, que de le faire d'une manière
 si gauche & si mal-adroite. Il s'est
 fort étendu sur la pratique de quel-
 ques Etats. C'est donner lieu à ses ad-
 versaires de s'en prévaloir , comme
 si les loix civiles des protestants lâ-
 choient trop la bride à l'homme sur
 les causes matrimoniales, & comme
 s'il n'y avoit qu'un petit nombre de
 particuliers qui l'eussent désapprou-
 vé, pendant qu'il avoit pour lui la
 pratique générale. En second lieu ,
 tous les exemples qu'il allegue ou
 qu'il peut alléguer , sont hors de l'es-

(b) Bayle lui même dans un Ecrit intitulé ,
Déclaration de Mr. Bayle , &c. p. 13.

pece dont il s'agissoit. Ce ne sont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même-temps, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. Enfin, ce n'est point sur la pratique tolérée par les Souverains qu'un Casuiste doit se régler. Où sont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autorisés ou tolérés dans le Christianisme pendant plusieurs siècles à l'égard du mariage? Où en feroit-on si les Casuistes vouloient approuver tout ce que les Souverains permettent?

§. V.

Conférence de Luther avec le Diable au sujet des Messes privées.

Les plus grands hommes ont des foiblesses. Luther vivoit dans un temps où l'on donnoit beaucoup de pouvoir au Diable. Saint Antoine croyoit voir le Démon presque tous les jours sous différentes formes. Quantité de Moines se sont vantés d'avoir essuyé des apparitions & de fréquents combats avec cet Ange de ténébres. Luther, après avoir dit la messe pendant quinze

ans, fut tellement frappé de remords de cette prétendue idolâtrie, qu'il s'imagina entendre le Diable lui reprocher fortement son crime, & vouloir le porter au désespoir, comme s'il ne pouvoit plus y avoir de salut pour lui après une faute si longue & si énorme. Ce qui occasionna une vive contestation entre Luther & le Diable que les aduersaires de la Réformation ont rapportée & interprétée à leur guise, comme nous l'allons voir après avoir touché quelque chose de la familiarité de Luther avec le Diable, d'après les paroles de ce Réformateur.

Luther avoue dans plusieurs endroits de ses ouvrages que le Diable lui a souvent livré des assauts, & l'a provoqué à des disputes dont il est étonnant qu'il soit sorti sain & sauf. Il m'a fait passer bien de mauvaises nuits, dit-il; il dispute avec tant de force qu'on en meurt subitement. Je crois que ce malheur arriva à Emserus & à Oecolampade, ainsi qu'à plusieurs autres. Ce disputeur formidable a une voix bruyante: il harcele vivement ceux qu'il entreprend, il les presse à outrance, & lorsqu'il

trouve un homme seul dans sa maison, il l'a bientôt expédié. *Multas noctes mihi satis amarulentas & acerbis reddere ille novit (a).* Diabolus sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & multis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quaestio & responsio absolvitur. Sensus equidem & probe expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub auroram quidem mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere & jugulare potest: nec id modo verum animam disputationibus suis ita urgere, & in angustum coartare novit, ut in momento quoque illi excedendum sit, quo sane me quoque non semel tantum non perpulit. Credo equidem quod Emserus & Oecolampadius, alique horum similes, istius modi ignitis Satanae telis & hastis confossi subitanè morte perierint. Nemo enim mortalium citrà singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere ac perferre potest. Jucundum equidem sese disputando praebeat, scilicet: brevibus enim transigit omnia, nec diu moras necit, siquidem virum so-

(a) Luther, ubi infra apud Hospin. ubi infra,

litarium domi invenerit (b). Luther a dit que, si les Sacramentaires n'entendoient pas l'Ecriture, c'étoit parce qu'ils ne disputoient pas avec le Diable, le meilleur opposant que l'on puisse rencontrer; & qu'à moins de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne sauroit être qu'un théologien spéculatif. *Quod Sacramentarii sacram scripturam non intelligunt, hæc causa est: quia verum opponentem, nempe Diabolum, non habent, qui demum bene docere eos solet... Quando Diabolum ejusmodi collo non habemus affixum, nihil nisi speculativi theologi sumus.* Pour moi, dit encore Luther, je connois le Diable à fonds, & j'ai mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. *Ego Diabolum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno salis modio comederim.* Il couche plus souvent avec moi que ma femme, & plus près de moi qu'elle. *Diabolus multo frequentius & propius mihi in lecto accubare solet, seu condormit, quam mea Catharina.* Il a encore coutume de se promener avec moi dans ma chambre à coucher. *Mecum in dormitorio deambulare solet.* Enfin,

(b) *De Missa privata, apud Hospin. Hist. Sacrament. part. II. fol. 220.*

ajoute-t-il, je l'ai porté pendu à mon cou. *Ego Diabolum collo meo affixum habui*. On ne sauroit imaginer une plus grande familiarité. On ne sauroit aussi s'empêcher de regarder Luther comme un visionnaire, s'il a cru tout ce qu'il rapporte de ses conférences avec le Diable; & s'il ne l'a pas cru, c'étoit fort mal-à-propos qu'il mettoit sur le compte du Diable des reproches que sa conscience lui faisoit. La suite a bien fait voir que l'histoire de cette Dispute où le Diable prouva à Luther qu'il avoit été Idolâtre pendant quinze ans qu'il avoit dit la messe, étoit plus capable de faire du tort que du bien à la cause qu'il soutenoit. L'Abbé Bachman en objecta les inconvénients à Luther même qui ne lui répondit point parce qu'il n'avoit point de bonne réponse à lui faire.

Les Papistes ont poussé les choses bien plus loin depuis. „ Il n'y a ja-
„ mais eu que Luther, dit Nicolle
„ (c), qui ait osé se vanter dans un ou-
„ vrage imprimé, qu'il avoit eu une
„ longue conférence avec le Diable,

(c) Préjugés Légitimes contre les Calvinistes,
Chap. II. p. 17. Edit. de Bruxelles.

„ qu'il avoit été convaincu par ses
 „ raisons que les messes privées étoient
 „ un abus, & que c'étoit là le motif
 „ qui l'avoit porté à les abolir. Mais
 „ le sens commun a toujours fait con-
 „ clure à tous les autres.... que c'é-
 „ toit un excès d'extravagance de
 „ prendre le Démon pour maître de
 „ la vérité, & de s'en rendre disci-
 „ ple. “ Mr. de Meaux a répété à-
 „ peu-près la même chose, & en géné-
 „ ral tous les Auteurs Catholiques ont
 „ voulu faire regarder les Luthériens
 „ comme les disciples du Démon, en
 „ prétendant que le Démon avoit di-
 „ cté à Luther ce qu'il a écrit contre la
 „ Messe. Cette prétention, vraie ou
 „ fautive est soutenue avec force dans un
 „ petit livre que Mr. l'Abbé de Corde-
 „ moi publia en 1684 sur cette confé-
 „ rence de Luther avec le Diable, &
 „ qui fut réfuté en 1687, par Mr. Sec-
 „ kendorf. Cette réfutation est curieu-
 „ se, & en en donnant l'extrait on
 „ fera suffisamment connoître le Livre
 „ qui l'a occasionnée.

Mr. Seckendorf prétend que les Jé-
 „ suites d'Allemagne sont les premiers
 „ qui ont chicané sur cette dispute de
 „ Luther avec le Démon, & qu'ils ne

s'en aviserent que plus de 60 ans après qu'elle eût été publiée. Ce premier point est faux ; nous venons de voir que l'Abbé Bachman en fit des reproches à Luther, presqu'aussi-tôt qu'il la fit publier ; & Clochée, l'un des plus violents ennemis de Luther, ne manqua pas de lui reprocher aussi qu'il s'étoit laissé persuader par le Diable, suivant son propre aveu, que la messe étoit une idolâtrie, & qu'il avoit été idolâtre pendant quinze ans qu'il l'avoit dite.

Ceux qui connoissent l'esprit des controversistes ne sont nullement surpris des vacarmes qu'une pareille découverte a occasionnés ; ils s'étonneroient au contraire qu'on eût reproché aux Protestants que leur doctrine vient du Démon, & qu'il n'y a que le Démon qui ait pu apprendre à Luther à combattre le saint & divin sacrifice de la Messe. Les réflexions morales qui viennent à la suite de ces reproches, se devinent aisément, c'est que Dieu, dont la providence pour son Eglise ne dort jamais, a permis que ce malheureux hérésiarque se soit trahi lui-même, afin que les Catholiques fussent confirmés en la foi, & qu'ils eussent un

nouveau sujet d'admirer l'aveuglement & le funeste endurcissement qui accompagnent les schismes & les hérésies. L'Auteur suppose qu'on ne borne pas là les avantages que l'on veut que la providence ait ménagés à la catholicité, par la manifestation de cette dispute avec Luther : il s'imagine que l'on prétend par-là rendre tous les protestants indignes de compassion, & les exposer à toute la rigueur des loix établies contre ceux qui se foumettent volontairement & de dessein prémédité, aux desirs du Diable. Il insinue que Mr. l'Abbé de Cordemoi n'affecte de rendre les Calvinistes complices des Luthériens, qu'afin d'allumer en France la persécution, & s'il s'engage à lui répondre, c'est principalement afin de faire comprendre aux protestants d'Allemagne, que le Papisme est toujours mal intentionné contre eux, & qu'ils auroient tout à craindre, s'ils tomboient au même état que les provinces qui ont été démembrées de l'Empire. Je ne saurois croire que cet Abbé ait eu dessein de persuader aux puissances que, puisqu'ils Calvinistes adoptent un sentiment que Luther avoit appris du Dia-

ble, ils doivent être punis comme les suppôts du Diable; mais il est vrai qu'en voyant les réflexions & les déclamations étudiées dont plusieurs controverfistes ont accompagné leurs disputes sur cette conférence de Luther, on se sent porté à croire qu'ils ont eu pour but de faire comprendre au monde que les protestants sont les disciples d'un démon qui a parlé bouche à bouche à l'un de leurs maîtres, & sans déguiser sa qualité; de sorte qu'ils sont à peu près dans la même classe que ceux qui étudient le grimoire, & aussi punissables que les magiciens & les sorciers, & qu'au lieu que la plupart des législateurs, pour se concilier plus de crédit, ont feint de ne faire quel commerce avec les Dieux, Luther est venu dire hardiment qu'il avoit appris du Diable ce qu'il débitoit contre la Messe.

Afin que l'accusation porte coup, il faut 1. que Luther pleinement persuadé que les messes privées étoient bonnes ait été entrepris sur ce point par un Diable, & que s'étant défendu autant qu'il lui fut possible, il ait acquiescé enfin aux raisons de cet esprit de ténèbres; 2. qu'ayant été con-

vaincu par ses raisons, il ait écrit contre la messe & l'ait bannie des lieux où il avoit du crédit. C'est ce que supposent ces accusations, & l'on ne voit pas que sans cela il ait pu attaquer la messe sous les auspices & par les leçons du Diable. Or l'Auteur de la Réfutation, fait voir clairement, après plusieurs théologiens de son parti, que la chose ne s'est point passée de cette manière. Donc l'accusation tombe à faux.

C'est un fait avoué de tout le monde, que Luther n'a rien publié touchant cette conférence que dans un traité qu'il fit imprimer en l'année 1533. Il est certain aussi qu'il ne marque point le temps où il fut attaqué par le Diable, à moins donc que l'on ne prouve le contraire, les Lutheriens pourront supposer que cette dispute se passa dans la même année 1533, & c'est ce que Baldunus suppose hautement dans un traité qu'il publia sur cette matière contre le Jésuite Serrarius, en l'an 1605. Si cette supposition passe, voilà toute l'accusation par terre, puisqu'il est de notoriété publique que dès l'an 1520. Luther avoit écrit contre

la messe, & que l'an 1530 elle fut hautement proscrite par la confession d'Ausbourg. Mais prenant la chose au pis, on ne peut pas supposer que cette dispute soit arrivée avant le mois d'Avril 1522. En voici la preuve démonstrative. Il est certain que Luther fut ordonné Prêtre en avril 1507, & qu'il avoue que lorsqu'il fut attaqué par le Démon, il avoit célébré la messe quinze ans tout entiers & bien révolus. Il faut donc que cette dispute ne soit pas arrivée avant le même mois de l'année 1522. S'il se trouve donc que Luther ait écrit & agi contre la messe avant cette époque, il s'ensuivra évidemment que sa dispute avec le Démon ne l'a point déterminé à cela. Or voici les preuves que l'on allegue sur ce sujet.

1. Luther publia son livre *de captivitate Babylonica* l'an 1520 & celui de *abroganda missa*, l'année d'après. 2. Au mois d'avril 1521. Il fut à la Diète de Worms, où on lui objecta entre autres articles qui avoient été extraits du premier ouvrage par le Nonce Jérôme Abander, celui qui condamnoit le sacrifice de la messe, & qu'ayant reconnu pour rien cet article,
il

il appuya sur les raisons, qu'il avoit apportées dans le livre même. 3. Il existe un Sermon de Luther prononcé en Allemand l'année 1520, & imprimé dans toutes les éditions de ses ouvrages, qui contient une assez longue réfutation de la messe. 4. On fait très-certainement que le livre de Luther contre Ambroise Catharin fut composé au mois de Mars 1521. Or c'est un livre où il déclame fortement contre les abus de la messe. L'auteur ajouta à ces trois considérations 1. que les Augustins de Wirtemberg commencerent les premiers de tous à abolir les messes privées l'an 1521, sans la participation de Luther; ce que leur Chapitre provincial confirma quelque temps après à l'égard des messes votives, Luther étant encore dans la forteresse de Wartemberg. Ce sont des faits dont on a de fortes preuves, & dont les conséquences ne sont pas moins fortes contre les prétentions des controversistes; car supposeront-ils aussi que les Augustins ont appris du Diable la fausseté de la messe? 2. L'Auteur dit ensuite que Luther étant sorti de prison & prêchant à Wirtemberg le 28 Mars 1521, déclara qu'encore que

la messe fût une chose impie & abominable, il condamnoit Carlostad qui avoit excité des tumultes pour l'abolir. 3. Que Luther a protesté dans le livre qu'il composa au mois du Juillet 1522, contre le Roi d'Angleterre, qu'il tenoit sa doctrine du ciel, & qu'il l'avoit défendue contre les tentations du Démon.

Je ne fais si toutes ces raisons sont aussi convaincantes qu'on le suppose. J'en dirai mon sentiment après avoir examiné quel fut le véritable objet de la conférence de Luther avec le Diable. Les ennemis du Réformateur ont supposé, comme une chose hors de doute, qu'il s'agissoit entre ces deux champions de savoir si les messes privées étoient bonnes, & que Luther soutenoit l'affirmative, mais qu'il succomba sous les objections de son adversaire. Ce n'étoit rien moins que cela si nous en croyons les Luthériens. Luther ne nioit pas au Démon que la messe ne fût très-mauvaise chose; c'étoit un principe commun aux deux combattants; mais Luther n'admettoit pas la conséquence que le Démon en tiroit, savoir qu'un homme qui avoit dit la messe pendant quinze ans de-

voit se regarder comme perdu sans ressource. Le Démon avoit donc en vue d'exciter mille remords, & une confusion desespérante dans l'ame de son adversaire. Celui-ci cherchoit des excuses & des justifications, non pas pour la messe, mais pour la faute qu'il avoit commise en la célébrant; & enfin toute la consolation qui lui resta après avoir vu détruite par le Démon tout ce qu'il put alléguer pour s'excuser fut que la miséricorde de Dieu & la mort de Jesus-Christ le préserveroient de la damnation qu'il méritoit. Voila deux différences prodigieuses entre les prétentions des Luthériens & celles de leurs ennemis: ceux-ci prétendent que la dispute ne rouloit que sur cette these, *les messes privées sont bonnes*, & que le Diable qui faisoit l'opposant confondit Luther. Les autres disent que l'état de la question étoit *si un homme* qui avoit dit la messe pendant quinze ans étoit un pécheur excusable, & que Luther qui faisoit le soutenant fut terrassé sans ressource, excepté quand il alléguoit le mérite de Jesus-Christ & la miséricorde de Dieu. Peut-on voir tant de différences sur un même fait, sans être tenté de dire avec Mr. Simon,

que les controversistes ne se piquent guere de sincerité, & qu'ils semblent avoir renoncé entièrement à la bonne foi, comme s'ils étoient payés pour écrire des faussetés (d). Mr. de Cordemoi est accusé d'avoir omis la dernière partie de la conférence, où paroît le but qu'avoit le Démon, & la victoire que Luther remporta sur lui. Ce qu'il y a de bien étrange, c'est que plusieurs protestants si célèbres, Hospiniën, Pareus, & un moderne encore plus illustre que ceux-là, ont avoué que le résultat de cette dispute fut l'abolition des messes privées, de sorte qu'ils tombent d'accord avec les controversistes du parti romain que Luther vaincu par des raisons que le Diable mit en avant, reforma cette partie du culte. Voilà un aveu qui fait beaucoup contre Luther, & l'on pourroit dire avec impartialité que cette dispute qui dura longtemps eut deux parties, que dans la première le Diable protégea à Luther que la messe étoit une impiété, une idolâtrie, & que dans la seconde il

(d) Voyez la réponse au livre intitulé : *Serimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Esprit Critique du vieux Testament* p. 60.

s'efforça d'en tirer cette conséquence que Luther seroit éternellement damné pour avoir été quinze ans impie & idolâtre ; mais que le Réformateur se mit à l'abri de cette conséquence en se confiant à la miséricorde de Dieu. Du reste, de quelque façon que l'on prétende expliquer cette conférence, il est à croire que ce n'est qu'une pure vision née de l'imagination exaltée de cet homme qui eut de grandes qualités & de grands défauts. Ses plus grands ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait eu des qualités éminentes ; & l'histoire ne fournit rien de plus surprenant que ce qu'il a fait. Ses plus grands apologistes aussi ne disconviennent pas qu'il manqua de modération dans son style comme dans sa conduite, qu'il se laissa emporter souvent à un zèle fougueux, que souvent l'ambition se mêla à l'amour de la vérité pour lui faire entreprendre ce qu'il exécuta si heureusement.

§. VI.

Réflexions sur la révolution opérée par Martin Luther.

Qu'un simple moine ait pu frapper sur le Papisme un si rude coup, qu'il

n'en faudroit qu'un semblable pour renverser entièrement l'Eglise Romaine, c'est ce qu'on ne sauroit assez admirer. Combien d'Etats, combien de peuples ne porta-t-il pas en très-peu de temps à se séparer de Rome ? Cela fut représenté sur une tapisserie fort heureusement, quoique d'une manière un peu burlesque. Lisez ce passage ; il est tiré d'une lettre de Costar : „ La dernière fois que le „ Roi fut à Châlons, on tendit dans „ sa chambre une tapisserie fort riche, qui venoit de la feue Reine „ de Navarre, où étoient représentés „ Luther & Calvin qui donnoient „ un lavement au Pape, dont le bon „ Prince étoit tellement ému qu'on „ le voyoit ailleurs travaillé d'un „ grand dévoiement par haut & par „ bas, se purger de quantité de „ Royaumes & de Souverainetés, du „ Dannemarc, de la Suede, du Duché de Saxe, &c. „ Wiclef, Jean Hus & plusieurs autres avoient entrepris la même chose, & n'y avoient pu réussir. C'est, dira-t-on, à cause qu'ils ne furent pas favorisés du concours des circonstances : ils n'avoient pas moins d'habileté, ni moins de

mérite que Luther , mais ils entreprirent la guérison de la maladie avant la crise , & Luther au contraire l'attaqua dans un temps critique lorsqu'elle étoit parvenue au comble , lorsqu'elle ne pouvoit plus empirer , & qu'il falloit , selon le cours de la nature , qu'elle cessât ou qu'elle diminuât ; car dès que les choses sont parvenues au plus haut point où elles puissent monter , c'est l'ordinaire qu'elles commencent à descendre. Il eut le même bonheur que ces remèdes que l'on emploie les derniers & qui remportent la gloire de la guérison , parce qu'on les applique quand la maladie a jeté son venin. On ajoutera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles V. fut fatale dans cette affaire. Je répondrai que cela n'empêche pas qu'il n'ait fallu des dons éminents pour produire la révolution que Martin Luther a produite. Il faut avouer que plusieurs choses favorisèrent Luther : les laïques commençoient à s'instruire , tandis que les gens d'Eglise ne vouloient point renoncer à la barbarie , persécutoient les Savants , & scandalisoient tout le monde par une impudicité effrénée.

L'impiété étoit dans le Sanctuaire, & elle y étoit parvenue à un point d'atrocité qu'à Rome même des Evêques au lieu de prononcer les paroles de la consécration, disoient souvent, *tu es pain & tu demeureras pain, tu es vin & tu demeureras vin.* Ajoutez à cela les fautes que fit le Papiſme dans cette conjoncture, dont la plus grande fut de ne pas ménager assez l'esprit bouillant & entreprenant de Luther que l'on ne connut pas assez tôt. On a eu raison de dire aussi qu'Erasme par ses railleries prépara les voyes à Luther. Le Docteur Simon Fontaine se plaint qu'Erasme a fait plus de mal que Luther : pour ce que Luther n'a fait qu'élargir l'ouverture de l'huis duquel Erasme avoit ja crocheté la serrure, & l'avoit entre-ouvert.

§. V I I.

Si les astres influerent en quelque maniere sur l'ouvrage de la Réformation de Luther.

Il y a des gens qui attribuent à une certaine position des astres la révolution qui se fit par le ministère de Lu-

ther. Paul Joye s'abandonne tellement à cette pensée qu'il impute à une maligne constellation, non-seulement ce qui arriva en Allemagne par le moyen de Luther, mais aussi la conversion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident; & lorsqu'il songe que la foi des peuples changea presque en même temps aux quatre parties de la terre, les uns ayant embrassé le Mahométisme, les autres le Christianisme, les autres le Luthéranisme, il ne sauroit croire que les astres n'aient opéré cela par des qualités occultes & pernicieuses (a). Florimond de Remond semble applaudir à cette pensée : il la rapporte en François & se plaint d'un traducteur Protestant qui avoit passé sous silence cet endroit-là. „ Presque en „ même temps, dit le Joye, qu'Ismaël „ occupa l'empire des Perses, & changea de Religion, la bigarrant d'une nouvelle superstition mahométanne, s'éleva en Allemagne sous l'autorité de Luther cette monstrueuse hérésie, laquelle voulut anéantir la Religion Catholique & tout ce que l'antiquité avoit reçu, „ comme avoient fait en Perse les

(a) Jovius, *Hist. Lib. XIII. fol. m. 219. varso*

„ peuples enragés & obstinés dans
„ leurs nouvelles folies & supersti-
„ tions. Au moyen de quoi , dit-il ,
„ je reconnois volontiers par une se-
„ crete puissance du Ciel , & par la
„ maligne influence des astres ,
„ qu'en même temps toutes les Reli-
„ gions par tout l'univers commen-
„ cerent à changer de face & de vi-
„ sage , vû que non-seulement les
„ Mahométans , mais aussi les Chré-
„ tiens , voire les nations idolâtres
„ les plus éloignées de nous , adorant
„ les idoles , & en l'Inde orientale
„ & au nouveau monde découvert
„ depuis peu de temps vers l'Occi-
„ dent , avoient coulé & glissé en
„ nouvelles Religions & opinions.
„ C'est ce que dit le Jove Latin. Mais
„ en sa traduction françoise est re-
„ marquable la bonne-foi réformée
„ & la conscience religieuse de son
„ traducteur , lequel passé par dessus
„ tout ce que le Jove dit de ce chan-
„ gement de Religions & de cette
„ monstrueuse hérésie Luthérienne
„ née en Saxe ; cela lui faisoit mal
„ au cœur (b). Lipse attribuoit

(b) Florimond de Remond , Histoire de l'Hé-
résie , Liv. I. Chap. 4.

aussi aux autres le penchant du 16^e.
 siècle vers les disputes de Religion. Il
 prétend que l'ame est sujette tout
 comme le corps à certaines maladies
 qui reviennent de temps en temps ,
 & il met au nombre de ces maladies
 de l'ame l'esprit de dispute & de chan-
 gement de Religion qui régnoit en ce
 temps-là. Il rapporte un passage de
 Nicephore Gregoras qui contient la
 description d'un état semblable. Tout
 retentissoit de disputes théologiques :
 ceux mêmes qui ne savoient ni com-
 ment il falloit croire , ni ce qu'ils pré-
 tendoient croire , ne parloient que de
 Théologie dans les places & dans les
 théâtres : c'étoit une épidémie spiri-
 tuelle dont il falloit chercher les cau-
 ses secondes sur la terre plutôt que
 dans les astres.

Quelles que soient ces causes , di-
 sons au sujet de l'esprit de dispute ,
 que les divisions des Chrétiens & la
 conduite qu'ils tiennent les uns envers
 les autres , après avoir formé plu-
 sieurs sectes , sont très-propres à ins-
 pirer du dégoût & de l'incrédulité
 pour l'Evangile. Cet inconvénient
 n'est pourtant à craindre que pour
 ceux qui examinent sans préjugé ce

qui se passe au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles personnes ? Où sont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choses sont très-justes quand ils les font souffrir aux autres ; & très-injustes quand ils les souffrent eux-mêmes ? avec cet esprit n'ayez pas peur que la multiplicité des sectes fasse beaucoup de Pyrrhoniens : chacun, quoiqu'il arrive, se tiendra collé au parti qu'il aura pris. L'antiperistase que les nouveaux Physiciens ont bannie de la nature, a lieu dans la Religion. Le zele se rallentit quand on n'est pas observé & environné d'une autre secte ; & se rallume quand on l'est. Ainsi Ménélas étoit tiède pour Hélène quand il la possédoit sans contradiction, & il fut tout de feu quand on la lui eut enlevée. Ainsi ne craignons point dans l'état présent des choses ce qui devroit arriver en cas que les hommes raisonnassent d'une certaine façon.





MELANCHTHON.

§. I.

Abrégé de sa vie.

PHILIPPE MELANCHTON, né à Bretten, au Palatinat du Rhin le 16 de Février 1497, a été un des plus sages & des plus habiles hommes de son siècle. Il fit ses premières études dans le lieu de sa naissance, d'abord à l'école publique, puis sous un précepteur particulier. Il fut envoyé quelque temps après à Pfortsheim où il y avoit un Collège renommé, & logea chez une parente qui étoit sœur de Reuchlin. Cela fut cause qu'il fut promptement connu de ce personnage qui l'aima avec beaucoup de tendresse. Ayant demeuré là environ deux ans, il fut envoyé à Heidelberg l'an 1509, & y fit des progrès si considérables, qu'on lui donna à instruire le fils d'un Comte, quoiqu'il fût encore au-dessous de 14 ans. Fâché qu'on lui refusât à cause de son bas âge, le degré de Maître

en philosophie, & ne trouvant pas que l'air d'Heidelberg s'accommodât avec son tempérament, il quitta cette Académie l'an 1512, & s'en alla voir celle de Tubinge où il s'arrêta pendant six années. Il y entendit les leçons de toutes sortes de Professeurs, & il y expliqua publiquement Virgile, Térence, Cicéron, & Tite-Live; & comme il étoit fort laborieux, il trouva encore du temps pour servir Reuchlin dans ses querelles monachales, & pour diriger une imprimerie. Il accepta en 1518 la chaire de Professeur en langue Grecque dans l'Académie de Wirtemberg, que Frederic, Electeur de Saxe, lui avoit offerte à la recommandation de Reuchlin. L'un des plus grands services qu'il rendit aux sciences fut de les réduire en système; ce qui étoit alors difficile, vu la confusion avec laquelle on les enseignoit depuis long-temps. Il se forma bientôt une liaison intime entre lui & Luther qui enseignoit la théologie dans la même Université. Ils allerent ensemble à Leipfic l'an 1519, pour disputer avec Eccius. Les années suivantes furent une compilation de travaux pour Melancthon:

il composa quantité de livres, il fit des voyages pour des fondations de Colleges, & pour la yisite des Eglises; mais rien ne fut plus pénible que la charge qu'on lui donna l'an 1530 de dresser une confession de foi. C'est celle qu'on nomme *la confession d'Augsbourg*, parce qu'elle fut présentée à l'Empereur dans la Diete de cette Ville-là. Toute l'Europe étoit convaincue qu'il n'étoit pas éloigné comme Luther des voies d'accommodement, & qu'il eut sacrifié beaucoup de choses au bien de la paix. C'est pour cela que François I. le jugea propre à pacifier dans son Royaume les dissensions de Religion, & qu'il le pria d'y venir. Le Roi d'Angleterre souhaita aussi de le voir; mais ni l'un ni l'autre de ces deux Monarques ne le virent. Comme je ne veux toucher qu'à quelques-unes de ses principales actions, je me contente de dire qu'en 1541 il assista aux conférences de Ratisbonne, où l'on agita vigoureusement les controverses des Catholiques & des Protestants; & qu'en 1543 il fut trouver l'Archevêque de Cologne, pour l'aider à introduire la Réformation dans son diocèse. Cela ne servit de rien. L'af-

faire de l'*Interim* l'occupa beaucoup. Il assista à sept conférences sur ce sujet l'an 1548, & composa tous les écrits qui y furent présentés, & la censure de cet *Interim*. Il fut un des Députés que Maurice, Electeur de Saxe, devoit envoyer au Concile de Trente l'an 1552. Il attendit quelque temps son sauf-conduit à Nuremberg, mais la guerre qui alloit éclore l'obligea de retourner à Wirtemberg. Sa dernière conférence avec les Docteurs de la communion de Rome fut celle de Worms l'an 1557, & de toutes les dissensions qui lui déchirèrent le cœur, il n'y en eut point de plus violente que celle qui fut excitée par Flavius Illyricus. Il mourut à Wirtemberg le 19 Avril 1560, qui étoit le 63^e. jour de sa 64^e. année. Il fut enterré proche de Luther dans le temple du château, deux jours après.

§. III.

Esprit modéré de Mélanchton, & son aversion pour les disputes & les persécutions théologiques. Mélanchton, ami de Luther, avoit beaucoup plus de modération & de

retenue que lui. Je viens de dire qu'il eût sacrifié beaucoup de choses au bien de la paix. Cela parut principalement dans l'ouvrage qu'il composa touchant les choses indifférentes, & qui fut si mal reçu de la faction d'Illyricus. *Suaserat Philippus de adiaphoribus ne scrupulosè contenderent, modò nihil idololatriæ illi ritus ac cæremoniæ haberent adjunctum, & servitutem aliquam, & sine impietate sit, sustinendam.* Mélancthon étoit d'avis qu'on se relachât sur tout ce qui n'étoit pas évidemment idolâtrique. Illyricus crioit au contraire qu'il falloit plutôt abandonner tous les temples, & menacer d'une sédition, que de souffrir un surplis. *Contrà Flavius vociferabatur potius vastitatem faciendam in templis, & principes metu seditionum terrendos, quàm saltem linea vestis admittatur.* Il y a eu des Catholiques Romains animés du même zèle si l'on en croit l'Auteur anonyme d'une lettre publiée par Mr. Jurieu. „ Je me suis informé, dit-il, (a), autant qu'il m'a été possible, sçavoir si on recevroit un protestant à la commu-

(a) Voyez la suite du Préservatif contre le changement de Religion, p. 173. edit. de la Haye 1683.

„ nion de Rome sur l'explication de
„ la doctrine de Mr. de Meaux, com-
„ me l'on s'en sert pour instruire ceux
„ qui cherchent à s'accommoder au
„ temps. Il n'y a personne qui ne
„ m'ait assuré que non, & quelqu'un
„ a ajouté qu'on ne faisoit point si-
„ gner d'abjuration où l'on ne mît
„ toutes les herbes de la Saint-Jean.
„ Ce sont les propres mots dont il
„ se servit. Cela me fait souvenir
„ d'un Jésuite qui disoit qu'ils n'é-
„ teindroient pas un cierge quand
„ ce seroit pour convertir tous les
„ Huguenots. ”

Ce que Melancthon dit à sa mere
témoigne manifestement qu'il haïssoit
les disputes de Religion, & qu'il n'y
étoit entraîné que par l'exigence du
rôle qu'il avoit à soutenir dans le
monde. Etant allé aux conférences
de Spire l'an 1529, il fit un petit
voyage à Bretten pour voir sa mere.
Cette bonne femme lui demanda ce
qu'il falloit qu'elle crût au milieu de
tant de disputes, & lui récita les prie-
res qu'elle avoit accoutumé de faire,
& qui n'enfermoient aucune supersti-
tion. Continuez, lui répondit-il, de
croire & de prier comme vous avez

fait jusques-à-présent, & ne vous laissez point troubler par le conflit des controverses. *Ab eâ cum interrogatus esset quid sibi in ejusmodi controversiis credendum, respondit, auditis illius precibus quæ nihil superstitionis habebant, ut pergeret hoc credere & orare quod credidisset & orasset hætenus: nec patetur se turbari conflictibus disputationum.* Ceci réfute invinciblement un mauvais conte que Florimond de Remond debite. „ On écrit, dit-il (b), que „ Melanchton étant sur le point de „ rendre l'ame, l'an 1560, sa mere „ accablée d'années lui tint ce langage: Mon fils, tu me vois sur le „ point de partir de ce monde, pour „ rendre compte au grand Juge de „ ce que tu as fait. Tu fais que j'étois catholique, tu m'as induite à „ changer de Religion, pour en prendre une différente de celle de mes „ peres; or je t'adjure par le Dieu „ vivant, de me dire maintenant laquelle est la meilleure, & ne le cèle „ pas. Ha! dit Melanchton, la nouvelle doctrine est la plus plausible,

(b) Florimond de Remond, Histoire de la Naissance & du progrès de l'Hérésie, Liv. II. Chap. IX. p. m. 186, 187.

„ mais l'autre est la plus sûre & la
 „ plus certaine : Et se tournant dit
 „ tout haut : *Hæc plausibilior, illa se-*
 „ *curior.* ” Il est faux que Mélanchton
 ait porté sa mere à changer de Reli-
 gion ; & il est certain que la mort de
 cette femme précéda de trente ans au
 moins celle de son fils.

Une des choses qui firent regarder
 à Mélanchton la mort comme un
 bonheur, fut qu'elle le délivreroit des
 persécutions Théologiques. Quelques
 jours avant sa mort il écrivit sur un
 morceau de papier en deux colonnes
 les raisons pourquoi il ne devoit pas
 avoir regret de quitter la terre. L'une
 de ces colonnes contenoit les biens
 que la mort lui procureroit, l'autre
 contenoit les maux dont la mort le
 délivreroit (c). Il ne mit que deux
 articles dans celle-ci : 1, Qu'il ne pé-
 cheroit plus ; 2, qu'il ne seroit plus
 exposé ni aux chagrins, ni à la rage
 des Théologiens (d). L'autre colonne
 contenoit six chefs : 1, qu'il viendroît
 à la lumière ; 2, qu'il verroit Dieu ;
 3, qu'il contemplerait le fils de Dieu ;

(c) Melch. Adam. *in Vitis Philosophorum*,
 p. 292. *tis, liberaberis ab arum-*
nis & à rabie Theologo-
rum. Idem *ibid.*

(d) *Discedes a peccat-*

4, qu'il apprendroit ces myſteres admirables, qu'il n'avoit pu comprendre dans cette vie; 5, pourquoi nous avons été créés tels que nous ſommes; 6, Quelle eſt l'union des deux natures en Jeſus-Chriſt (e). Notez que l'état de l'homme a paru à ce grand Théologien l'un des plus incompréhenſibles myſteres de la religion; & cependant il n'y a perſonne parmi ceux qui croient ſans examiner, qui ſ'imaginent que cet objet-là contienne des difficultés. De-là eſt venu qu'on a été ſi ſurpris d'apprendre par mon Dictionnaire, que les Sectateurs du Manichéiſme pouvoient faire des objections embarrasſantes. Mais arrêtons-nous à notre texte, & diſons que la nature qui avoit donné à Mélancton un tempérament pacifique, lui avoit fait un préſent mal aſſorti aux conjonctures où il devoit ſe trouver. Sa modération n'étoit propre qu'à être ſa croix. Il ſe trouva comme une brebis au milieu des loups: perſonne ne ſ'accommodoit de ſa douceur, elle l'expoſoit à toutes ſortes de médisances, & lui ôtoit les moyens de répondre au fou ſelon ſa folie. Le ſeul avan-

(e) *Idem, ibidem.*

tage qu'elle lui procura fut de regarder la mort sans effroi, en considérant qu'elle le mettroit à l'abri de l'*Odium Theologicum* & de l'*Infidus agitans discordia fratres* (f). Il a dit dans quelques-uns de ses ouvrages, qu'il avoit conservé quarante ans sa profession sans avoir jamais été assuré qu'on ne l'en chasseroit pas avant la fin de la semaine. *Publicè non dubitavit affirmare, ego jam sum hic, Dei beneficio, quadraginta annos : Nunquam potui dicere aut certus esse me per unam septimanam mansurum esse* (g).

S. I. I. I.

*Du penchant de Mélancthon
vers le Pyrrhonisme.*

Je ferai quelques réflexions sur le penchant qu'on l'accuse d'avoir eu vers le pyrrhonisme.

„ Il sembloit avoir été nourri en
„ l'école de Pirrho; car toujours mil-
„ le doutes assiégeoient son ame, pour
„ la crainte, disoit-il, de faillir. Ses
„ écrits étoient un perpétuel brouillis

(f) Virgil. Georgi-
cor. Lib. II, Vers. 496.

(g) Melch. Adam in
Vit. Tolol. p. 357.

„ d'irrésolution (a) “. L'Auteur qui parle de la sorte cite quelques témoignages, & ne dit que ce qu'une infinité d'Ecrivains ont remarqué. Voyez en dernier lieu Mr. l'Evêque de Meaux dans l'histoire des Variations. Je crois qu'on outre les choses; mais je crois aussi que Mélanchton n'étoit pas exempt de doutes, & qu'il y avoit bien des matieres sur quoi son ame ne prononçoit point, *cela est ainsi & ne peut être autrement*. Il étoit d'un naturel doux & pacifique, & il avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de lecture, & une science très-vaste. Voilà des qualités de tempérament, & des qualités acquises dont le concours est pour l'ordinaire une source d'irrésolutions. Un grand génie, soutenu d'un grand savoir, ne trouve guère que le tort soit tout d'un côté; il découvre un fort & un foible dans chaque parti, il comprend tout ce qu'il y a de plus précieux dans les objections de ses adversaires, & tout ce que ses preuves ont de moins solide: il fait, dis-je, toutes ces choses pourvu qu'il ne soit pas d'un tempérament bilieux; car

(a) Florimond de Remond Histoire de l'Hérésie, lib. II, Chap. IX pag. 189.

s'il l'est, il se préoccupe de telle sorte en faveur de son parti, que ses lumières ne lui servent plus de rien. Non seulement il se persuade qu'il a raison; mais il conçoit pour ses sentiments une tendresse particulière, qui le porte à haïr violemment la doctrine qui les combat. De la haine des opinions il passe bientôt à la haine des personnes, il aspire à triompher, il s'échauffe & il se tourmente pour y parvenir; il se fâche contre ceux qui lui représentent que pour l'intérêt de la vérité céleste, il ne faut point recourir aux expédients de la politique humaine. Il ne se fâche pas moins, s'il entend dire que ses dogmes ne sont pas certains & évidents, & que sa partie adverse peut alleguer de bonnes raisons. Etant tel, il n'examine les choses qu'afin de demeurer convaincu de plus en plus, que les doctrines qu'il a embrassées sont véritables, & il ne manque pas de trouver beaucoup de solidité dans ses arguments, car il n'y eut jamais de miroir aussi flatteur que la préoccupation: c'est un fard qui embellit les visages les plus laids: elle rend à une doctrine les mêmes offices que sa Venus du Poëte Romain rendit à son fils.

Resistit

Resistit Aeneas, claraque in luce resulsi;
Os humerosque Deo similis : namque ipsa decorans
Cæsariem nato genitrix, lumenque juvena
Purpureum, & latos oculis afflarat honores.
Quale malus addunt ebori decus aut ubi flavo
Argentum, Pariusve lapis circumdatur auro (b).

Melanchton, n'ayant pas ce tempérament, ne pouvoit pas être si ferme dans ses opinions. Il demeuroidans un sens froid, qui laissoit agir son génie sur le pour & sur le contre; & comme il aimoit la paix, & qu'il déplorait les désordres que le schisme avoit fait naître, il étoit plus disposé à juger favorablement de plusieurs Doctrines que les esprits chauds prenoient pour un fondement de la rupture, & qu'il eût voulu qu'on eût tolérées afin de faciliter la réunion. Sa modestie & ses expériences le rendoient un peu défiant. Il étoit persuadé que ses lumières pouvoient croître de jour en jour : il se souvenoit d'avoir corrigé beaucoup de choses dans ses écrits. Il les croyoit bonnes la première fois qu'il les publia : le temps lui apprit à leur ôter son approbation & à s'appliquer un bel endroit de Teren-

(b) Virgil. *Æneid*, Lib. 1, Vers. 588.

ce(c). Pouvoit-il répondre que le temps ne l'instruïroit pas encore mieux ? Voilà ce qui l'empêchoit d'être décisif. Il vivoit parmi des gens qui lui paroïssent passionnés, & trop ardents à mêler les voies humaines, & les ressorts du bras séculier, avec les affaires de l'Eglise. Sa conscience tendre lui faisoit craindre qu'il n'y eût là un caractère de réprobation (d). Pourquoi demeurait-il dans ce parti-là, demanderez vous, s'il n'avoit point une assurance positive que c'étoit la cause de Dieu ? Où voulez vous qu'il allât ? vous répondra-t-on. N'eût-il pas rencontré dans la communion romaine beaucoup plus de choses à condamner, plus d'emportement, plus d'oppression de conscience ? Croyez-vous qu'il n'eût pas bien balancé tous les inconvénients, lorsqu'il jetta les yeux sur la Palestine, pour s'y retirer en cas que ses enne-

(c) *Numquam ita quisquam bene subdulta ratione ad vitam fuit, quin res, atq. usus semper, aliquid apportet novi. Aliquid moneat in illa, qua te scire credas, nescias, & qua tibi putaris prima in experiundo ut repudies. Quod mihi eve-*

nit, nunc. Terentius Adelph. Act. V, Scen. IV, initio.

(d) Consultez les passages cités par Mr. de Meaux, Histoire des Variations, lib. II, num. 44, liv. IV, num. 2, liv. V, num. 33.

mis le chassassent ? Non frangor animo propter crudelissimam vocem meorum hostium, qui dixerunt, se mihi non reliquos esse vestigium pedis in Germania. Commendo autem me filio Dei. Si solus expellar : decrevi Palestinam adire, & in illis Hieronymi latebris, in invocatione Filii Dei & testimonia perspicua de Doctrina scribere, & in morte Deo animam commendare. (e). Abélard ne forma-t-il pas le dessein de se retirer chez les infideles.

Utilités
du vice &
mauvais
effets de
la vertu
en quel-
ques ren-
contres,

Admirons ici un caractère particulier de la destinée de l'homme : ses vertus sont sujettes à des suites un peu vicieuses ; elles ont leurs inconvénients. Ses mauvaises qualités au contraire produisent de bons effets en plusieurs rencontres. La modestie, la modération, l'amour de la paix, forment dans les plus savants personnages un fond d'équité qui les rend tièdes en quelque façon, & irrésolus. L'orgueil & la bile forment un entêtement si opiniâtre dans un grand Docteur, qu'il ne sent pas le moindre doute, & qu'il n'y a rien qu'il n'entreprenne, & qu'il ne supporte pour

(e) Melanchton, apud Melchior. Adamum, in vltis Theolog. pag. 357.

l'avancement, & pour la prospérité de ses opinions. Si par bonheur il a rencontré la vérité, quels services ne lui rend-il pas ? Ils sont sans doute plus grands qu'ils ne le seroient, s'il étoit d'un tour d'esprit plus raisonnable. Les liens de la préoccupation, ou si vous voulez, le poids des passions, attachent plus fortement l'ame à la vérité, que l'attrait de la lumiere. Notez que je mets à part les bons effets de la grace, tant sur les tempéraments trop phlegmatiques, que sur les tempéraments trop bilieux. Je ne considère cela que philosophiquement : or, sous cette notion, il est vrai de dire qu'en ce qui concerne les intérêts d'une secte, un homme entêté & fougueux est préférable à un homme sage ; & si quelque Fondateur souhaite que ses disciples travaillent avec succès à l'extension & à la propagation de ses dogmes, il doit souhaiter qu'ils soient d'humeur à ne démordre de rien, & à épouser pour toute leur vie le premier parti qu'ils embrassent. S'ils le choisissent avant que d'avoir été capables de bien peser les raisons de part & d'autre, tant mieux : ils n'en se-

ront que plus éloignés de douter à l'avenir ; & moins ils auront de doutes , plus seront-ils opiniâtres , & ardents : au lieu que ceux qui se proposent de s'éclaircir de jour en jour , ne se croient point obligés à un fort grand zèle ; car ils s'imaginent que ce qui leur semble vrai aujourd'hui , leur semblera une autrefois moins probable que ce qu'ils ne croient point. Cicéron exprime très-bien ces différents caractères , en parlant des sceptiques & des dogmatiques. *Neque nostræ disputationes* , dit-il , (f) *quicquam aliud agunt , nisi ut in utramque partem dicendo & audiendo eliciant & tamquam exprimant aliquid , quod aut verum sit , aut id quam proximè accedat. Neque inter nos & eos qui scire se arbitrantur quicquam interest , nisi quod illi non dubitant , quin ea vera sint quæ defendunt : nos probabilia multa habemus , quæ sequi facile , affirmare vix possumus. Hoc autem liberiores & solutiores sumus , quod integra nobis est judicandi potestas neque ut omnia quæ præscripta & quasi imperata sint , defendamus , necessitate ullâ cogimur. Nam cæteri primum ante te-*

(f) Cicero, *Academ. Questionum*, Lib. II, Cap. III.

nentur astricti, quam quid esset optimam, judicare potuerunt. Deinde infirmissimo tempore ætatis aut obsecuti amico cui-dam, aut una alicujus quem primum au-dierunt, ratione capti, de rebus inco-gnitis judicant, & ad quamcunque sunt disciplinam quasi tempestate delati, ad eam tanquam ad sacrum adhærescent. Nam quod dicunt, omnino se credere ei, quem judicent fuisse sapientem, probarem, si idipsum rudes & indocti judicare po-tuissent. Statuere enim quid sit sapiens, vel maxime videtur esse sapientis. Sed ut potuerunt omnibus rebus auditis, co-gnitis etiam reliquorum sententiis judi-caverunt, aut re semel audita ad unius se autoritatem contulerunt. Sed nescio quomodo plerique errare malunt, eamque sententiam quam adamaverunt, pugna-cissime defendere, quam sine pertinacia quid constanter dicant exquirere.

§. IV.

Jugement singulier du Cardinal Bembo sur Melancthon.

Melancthon écrivit une lettre au Cardinal Bembo pour lui recomman-der George Sabinus qui alloit voir

l'Italie (a). Le Cardinal fit beaucoup de cas de cette recommandation; il fit des honnêtetés à Sabinus, & le pria à dîner. Il lui demanda plusieurs choses pendant le repas, & nommément ces trois-ci : *Quels sont les gages de Mélanchton ? Quel est le nombre de ses auditeurs ? Quel est son sentiment sur l'autre vie, & sur la résurrection ?* Sabin répondit à la première demande, que les gages de Mélanchton n'étoient que trois cents florins par an. O que l'Allemagne est ingrate, s'écria le Cardinal, puisqu'elle achete à si bon marché tant de travaux d'un si grand homme ! La réponse à la seconde demande, fut que Mélanchton avoit ordinairement 1500 Auditeurs. Je ne le faurois croire, repliqua le Cardinal, je ne connois dans toute l'Europe aucune Académie, hormis celle de Paris, où l'auditoire d'un Professeur soit si nombreux. Néanmoins Mélanchton a eu souvent 2500 personnes à ses Leçons. On répondit à la troisième demande, que les Ecrits de Mélanchton témoignoiient assez la plénitude de sa foi sur ces deux articles. J'aurois meilleure opinion de lui,

(a) M. Adam in Vita Theol. pag. 360.

repliqua le Cardinal, s'il ne croyoit point cela (b). Je vous donne cette historiette comme je la trouve dans Melchior Adam.



ILLYRICUS.

Particularités concernant sa vie. Son caractère. Ses disputes avec Victorin Strigelius son Collegue.

MATHIAS FLACIUS ILLYRICUS', l'un des plus savants Théologiens de la Confession d'Angsbourg, nâquit à Albona dans l'Istrie, le 3 de Mars 1520. Il étudia les Belles-Lettres à Venise sous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de 17 ans une forte inclination pour l'étude de la théologie, il résolut de se faire moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Universités, & qu'ainsi le seul moyen de satisfaire son inclination étoit d'étudier dans un Monastere. Il communiqua son dessein à un Provin-

(b) *Haberm virum prudentioram si hoc non crederet. Idem, ibid.*

cial des Cordeliers, parent de sa mère, qui lui conseilla de s'en aller en Allemagne plutôt que de s'enfermer dans un Couvent. Flacius suivit ce conseil, & arriva à Bâle l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois, il passa à Tubinge, d'où il alla à Wirtemberg l'an 1541, & y fut disciple de Luther & de Mélanchton. Il gaignoit sa vie à enseigner le Grec & l'Hébreu. Ayant communiqué à Pomeranus, puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient sur le péché, sur la colere de Dieu, & sur la prédestination, on fit des prières publiques pour lui, & on lui administra les consolations de l'Ecriture, desorte que cela se passa. Il reçut de Mélanchton mille autres marques de bonté & de libéralité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Académie l'an 1544. La guerre ayant dissipé les écoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunswic, & s'y acquit beaucoup de réputation par ses leçons. Il alla reprendre son premier emploi à Wirtemberg l'an 1547, & peu après il s'opposa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les ménagements que Mélanchton insinuoit; & afin d'avoir

plus de liberté de déclamer contre le Papisme, sans garder aucunes mesures, il se retira à Magdebourg qui étoit alors un ban de l'Empire. Il y publia divers ouvrages; mais le plus considérable de ses travaux fut sans doute cette histoire Ecclesiastique qui fut appelée les *Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557 dans la nouvelle Académie d'Iéne, & y professa cinq ans; puis il se retira à Ratisbonne où il continua de publier quantité de livres. On l'appella dans le Brabant avec quelques autres en 1567, pour y dresser des Eglises selon la Confession d'Augsbourg; mais la persécution dissipa bientôt toutes ces Eglises, de sorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il sentit une grande décadence de sa gloire; car il se vit abandonné de la plupart de ses partisans, à cause qu'on l'accusoit de Manichéisme, sous prétexte qu'il enseignoit que le péché n'étoit pas un accident, mais l'essence même de notre ame. Il mourut à Francfort le onzième jour de Mars 1575.

C'étoit un homme qui avoit d'ex-

cellentes qualités , un esprit vaste , beaucoup de savoir , un grand zele pour le Papisme ; mais son humeur turbulente , impétueuse , querelleuse gâtoit toutes ses bonnes qualités , & caufoit mille defordres dans l'Eglise protestante. Il ne faisoit pas difficulté de déclarer qu'il falloit tenir en respect les Princes par la crainte des séditions. On n'eut pas sujet de le regretter ; car les divisions , toujours scandaleuses , étoient alors plus pernicieuses qu'à l'ordinaire , à cause des avantages que la communion de Rome en tiroit , pour insulter à la Réformation naissante. Quelques-uns ont dit que la seule bonne action qu'il eût faite , étoit de mourir.

J'ai dit qu'après avoir professé cinq ans la Théologie dans la nouvelle Académie d'Iene , il se retira à Ratisbonne. La raison qui l'obligea de quitter sa chaire fut qu'il ne put s'accorder avec Victorin Strigelius son Collegue. Ils étoient en différend sur la conversion de l'homme , & sur les forces du franc-arbitre. Ils disputèrent là-dessus en présence des Ducs de Saxe à Weimar. Ils donnoient l'un & l'autre dans l'extrême. Strigelius

inclinait du côté de ceux qu'on nommoit adiaphoristes, & synergistes qui donnoient beaucoup au franc-arbitre, & prétendoient que le péché originel ne faisoit qu'effleurer l'ame. Flacius au contraire soutenoit que ce péché étoit la substance même de l'ame. La dispute dura treize séances : on en publia les actes accompagnés d'une préface de Musæus qui étoit un des Sectateurs de Flacius. Nous avons ici un effet visible de l'envie de contredire : c'est une passion qui entraîne ordinairement au-delà des bornes les personnes qui ont l'esprit vif. Flacius, ne pouvant se contenter d'une médiocre opposition, s'éloigna de son rival le plus qu'il lui fut possible, & le voyant soutenir que l'ame n'étoit blessée par le péché originel qu'à l'égard de ses facultés accidentelles, il prit le parti de soutenir que la substance même de l'ame étoit corrompue, que le péché étoit la substance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit songé à ce dogme, si son collègue n'avoit enseigné le contraire. Mais si la dispute qui s'éleva entre ces deux Professeurs nous montre ce que peut faire l'esprit de contradiction, elle nous

montre aussi combien la Philosophie peripateticienne est propre à fomenter les divisions théologiques ; car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé personne , si l'on avoit cru avec les nouveaux Philosophes qu'il n'y a point d'accidents distincts des substances , mais que , par exemple , la douleur n'est autre chose que l'ame même en tant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé , il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-véritable ; le péché n'est point un être distinct de l'ame qui peche , & la vertu n'est point un être distinct de l'ame vertueuse. Je ne comprends pas comment les Théologiens , qui supposent une distinction réelle entre l'ame & les modifications de l'ame , osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme , lorsqu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime ; & de l'état de piété à celui de grace. Selon ces Théologiens , lorsque l'homme peche , il se produit une entité distincte de l'ame , laquelle entité se joint avec l'ame , & compose avec elle un tout qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre , dont l'un s'appelle substance & l'au-

tre accident. Je soutiens que cette adjonction ne change point l'ame, & que l'ame continue d'être précisément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils cessent d'être du blé; & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il est vrai de dire que les composés deviennent capables d'une nouvelle action: mais chaque partie de ces composés, en tant que distincte de toute autre, retient précisément la même nature qu'elle avoit auparavant. Disons de même que si l'ame étoit réellement distincte de son péché, c'est-à-dire du péché avec lequel elle seroit jointe, elle ne passeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le seroit toujours.



L E S

PRISCILLIANISTES.

Chef & naissance de cette Secte. On s'efforce d'en arrêter les progrès.

PRISCILLIEN, Hérésiarque Espagnol, vivoit au IV. siecle, & donna son nom à la secte des Priscillianistes. Il avoit de fort belles qualités, l'esprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition : il étoit laborieux, sobre & sans avarice. L'envie de trop apprendre, qui le porta dans sa jeunesse à étudier la magie, le disposa à prêter l'oreille au Rhéteur Hélipeidius, & à une Dame, qui avoient embrassé quelques erreurs des Gnostiques. Il s'en laissa infecter, & employa toute son adresse à les répandre. Il attira plusieurs personnes : les femmes sur-tout couroient après lui.

„ Comme cet hérésiarque, dit Maim-

„ bourg en traduisant & paraphra-
 „ fant Sulpice Sévere, (a) voyoit
 „ d'une part & favoit par son expé-
 „ rience, que l'homme a naturelle-
 „ ment beaucoup de penchant à la
 „ volupté, qui corrompit tout le
 „ monde avant le déluge; & que de
 „ l'autre il connoissoit assez le foible
 „ des peuples & principalement des
 „ femmes, qui se laissent prendre ai-
 „ sément à une belle apparence de
 „ piété: il contrefit si bien le saint
 „ qu'il n'y eut jamais un plus grand
 „ hypocrite que cet imposteur. En
 „ effet, jamais homme ne parut plus
 „ dégagé du monde dont il affectoit
 „ un très-grand mépris de toutes
 „ choses, en ses habits simples &
 „ pauvres, en son maintien, en ses
 „ paroles, en son air modeste, hum-
 „ ble & mortifié, en sa manière de
 „ vivre fort austere, & en ses au-
 „ mônes, qu'il faisoit libéralement
 „ de ses grands biens; ne parlant au-
 „ reste que de pénitence, de jeûnes,
 „ de veilles, d'oraison & de mépris
 „ de toutes les choses du monde,
 „ pour s'unir parfaitement à Dieu.

(a) Sulpicius Severus, *Sacr. Hist. Lib. II. p.*
 162, 163.

„ De sorte qu'il acquit bientôt dans
 „ toute l'Espagne la réputation d'un
 „ grand homme de Dieu, & d'une
 „ fort sublime sainteté, qui lui attira
 „ la vénération de tout le monde.
 „ Sur-tout, les femmes qui se lais-
 „ sent surprendre plus facilement à
 „ ces apparences trompeuses, &
 „ dont la curiosité, qui leur est si
 „ naturelle, leur fait aimer la nou-
 „ veauté, l'extraordinaire & l'éclat,
 „ principalement en matiere de dé-
 „ votion, couroient en foule à lui,
 „ pour se mettre sous sa direction,
 „ quoiqu'il ne fût encore que Laïque.
 „ Et comme d'ailleurs il étoit savant,
 „ qu'il parloit bien, & qu'il favoit
 „ admirablement l'art de persuader,
 „ & de s'insinuer adroitement dans
 „ les esprits, en les flattant d'une
 „ maniere fine & spirituelle, il se
 „ vit en peu de temps chef d'un fort
 „ grand parti répandu dans la plû-
 „ part des Provinces de l'Espagne,
 „ non-seulement de femmes & de
 „ peuple, mais aussi de gens de qua-
 „ lité & d'Ecclésiastiques, entre les-
 „ quels il y avoit même quelques
 „ Evêques, qui aussi-bien que tous
 „ les autres, s'attachoient à lui com-
 „ me à un grand saint.

On travailla vigoureusement à arrêter les progrès de cette secte. On assemble un Synode à Sarragosse, où les Evêques Aquitains se trouverent. Priscillien y fut condamné par contumace avec tous ses adhérents; & l'on recourut au bras séculier pour les chasser de toutes les Villes. Cette condamnation étonna si peu ces hérétiques, qu'ils conférèrent le caractère d'Evêque à Priscillien. Il sortit d'Espagne avec Instantius & Salvianus deux Prélats de son parti, & prit le chemin de Rome, pour s'aller justifier auprès du Pape. En passant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de disciples. Euchrocia, femme du Rheteur Delphidius, les reçut dans sa maison de campagne, & fut si charmée de Priscillien qu'elle le suivit partout. Plusieurs autres femmes furent séduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voyage.

§. II.

Doctrines & pratiques impures de ces Sectaires, & sur-tout de Priscillien.

Si nous en croyons la chronique scandaleuse, on commençoit par l'es-

prit & on finissoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la dévotion extérieure de cet hérétique, & par les beaux discours de spiritualité qu'elle lui entendoit faire : mais insensiblement il la charma par toute autre chose : il coucha avec elle & l'engroffa. Si quelqu'un m'objecte que les paroles latines, que je citerai bientôt signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre ; je reconnaitrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'extérieur de dévotion que Priscillien affectoit depuis long-temps, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit préférable à sa mere. Ce fut un bonheur pour Delphidius de mourir jeune ; car il n'eut pas le déplaisir de connoître la débauche de sa fille, & le supplice de sa femme. Chacun sait qu'Euchrocia fut punie du dernier supplice en même temps que Priscillien (a). Un Panégyriste de Théodose déclama éloquemment contre cette cruauté : il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un poëte illustre accusée d'être trop

(a) Voyez ci-dessous §. III.

dévpte. Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pu attirer tant de dévotes, puisqu'il méloit une impureté si choquante dans sa prétendue dévotion. Il avoua à ses juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes & qu'il se mettoit tout nud dans l'exercice de l'oraison. Mais c'est par cela même, disent d'autres gens qu'il faisoit grossir sa troupe, & qu'il attiroit le sexe. C'est la pensée de Mr. Majmbourg. Citons encore la paraphrase un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe. „ Depuis qu'on „ est prévenu d'un homme qu'on „ croit être saint, on se soumet aveuglément à tout ce qu'il ordonne, „ & l'on prend sans aucune répugnance toutes ses décisions comme „ des oracles, particulièrement quand „ elles sont favorables aux inclinations „ de la nature corrompue. Ainsi ce „ scélérat n'eut pas grand'peine de „ persuader à ses disciples, que pourvu que l'esprit qui vient de Dieu „ lui soit parfaitement uni, par une „ certaine espece d'oraison qu'il leur „ enseignoit, on pouvoit & même „ on devoit abandonner la chair à

„ toutes ses convoitises , sans que
 „ Dieu y prenne intérêt & le trouve
 „ mauvais , puisqu'elle n'est point de
 „ lui, & qu'elle ne vient que du mé-
 „ chant principe , de même que le
 „ mariage. C'est sur ce détestable do-
 „ gme que les femmes qui n'aimoient
 „ pas leurs maris les quittoient mal-
 „ gré qu'il en eussent , & les maris
 „ aussi leurs femmes de l'humeur des-
 „ quelles ils ne s'accommodoient plus ;
 „ & que les uns & les autres , com-
 „ me tous ces disciples faisoient à son
 „ exemple tous ensemble l'oraison
 „ comme s'ils eussent été dans l'état
 „ d'innocence , & se fouilloient en-
 „ suite de toutes sortes d'impuretés.
 „ Car c'est là qu'aboutissent ordinai-
 „ rement ces nouvelles doctrines , ces
 „ enthousiasmes , & ces nouveaux
 „ genres d'oraison plus fanatiques que
 „ mystérieux , de certains faux illu-
 „ minés , & prétendus spirituels , qui
 „ commençant par l'esprit , pour trom-
 „ per le monde , ne manquent guere
 „ de finir par la chair “.

§. I. H.
Condamnation & supplice de Priscillien.
Quelles furent les suites de cette ri-
gueur.

Priscillien arriva à Rome avec Instantius & Salvianus, & un grand cortège de Disciples de l'un & l'autre secte. Le Pape refusa de les ouïr. St. Ambroise en fit autant, mais la Cour Impériale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les rétablît dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de crédit qu'Ithacius leur accusateur, appelé à rendre compte de sa conduite comme perturbateur de l'Eglise, s'enfuit dans les Gaules. Il y aigrit de telle sorte le Tyran Maxime contre ces Sectaires, qu'ils reçurent ordre de se rendre au Concile de Bourdeaux. Instantius y fut condamné. Priscillien ayant vu la condamnation de cet Evêque, demanda d'être renvoyé à Maxime. On y consentit. Ses ennemis le suivirent à la Cour, & poussèrent si chaudement cette affaire qu'ils le firent condam-

ner au dernier supplice. „ Cette exé-
 „ cution fut la source de plusieurs
 „ désordres : car le supplice de cet
 „ hérésiarque ne fit que fortifier son
 „ hérésie. Ceux de sa secte lui firent
 „ des funérailles magnifiques & l'hono-
 „ rèrent comme Martyr , & ceux
 „ qui l'avoient fait condamner , abu-
 „ sant de leur crédit , & de la faveur de
 „ la Cour , persecuterent impunément
 „ les gens de bien. C'étoit assez pour
 „ leur être suspect , que de jeûner , &
 „ d'aimer la retraite , c'étoit un cri-
 „ me que d'être plus sage & plus ré-
 „ formé qu'eux. Ceux qui leur avoient
 „ déplû étoient d'abord Priscilliani-
 „ stes ; sur-tout quand ils pouvoient
 „ être des victimes agréables à la co-
 „ lere du Prince , ou enfler son tré-
 „ sor de leurs dépouilles ; car ils
 „ ôtoient la vie & les biens selon leur
 „ caprice , & ils conservoient l'ami-
 „ tié du tyran par des calomnies ,
 „ des cruautés & d'autres actions sem-
 „ blables aux siennes ?

§. I V.

Caractere d'Ithacius , le principal promoteur de la mort de Priscillien.

C'étoit un Evêque Espagnol, impudent & débauché , & qui sacrifioit toutes choses à ses passions. Il fit bien connoître que l'amour de la vérité ne l'animoit pas , & qu'il ne pouvoit à bout la persécution de ces hérétiques, que par un principe de vanité. Ses premieres démarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout : il cherchoit l'honneur du triomphe ; il vouloit montrer la force de son crédit, & celle de ses intrigues ; il n'eut pu souffrir que l'on s'apperçût qu'il ne gagnoit pas son procès ; il remua Ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras séculier. Et comme il craignoit les traverses des personnes sages & judicieuses , il eut l'impudence & la maligne politique , d'accuser de Priscillianisme tous ceux qui lui déplaisoient. Dès qu'on s'appliquoit à la lecture ou au jeûne , on étoit décrié comme complice de cette Secte par ce

ce violent persécuteur. N'ent-il point l'audace d'accuser saint Martin qui l'exhortoit à se dépouiller du personnage de Solliciteur de procès, & qui supplioit Maxime de ne point répandre le sang de ces Hérétiques? Voilà les ruses détestables de la plupart des accusateurs d'hérésie : on les renouvelle dans chaque siècle ; & le monde s'y laisse duper encore aujourd'hui, comme si elles ne faisoient que de paroître. Sulpice Severe mérite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priscillianistes ne lui étoient pas plus désagréables que ceux qui les accusoient. L'intercession de Martin fut si puissante, que pendant qu'il fut à Treves on ne procéda point au jugement de ces malheureux ; mais dès qu'il en fut parti, quelques Evêques gagnèrent Maxime, & le poussèrent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priscillien fut condamné au dernier supplice, & alors Ithacius pleinement content se désista de l'accusation, c'est-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les juges, lorsqu'il fut question de confirmer la sentence. Artifice grossier, & dont Sulpice Severe se moque très-justement. Latinus Pacatus traite selon

leur mérite ces Evêques sanguinaires, il exagere comme il faut le scandale qu'ils donnoient en portant leurs mains impures & sanglantes sur les choses les plus sacrées. Il décrie l'iniquité du Tyran Maxime, qui chérissoit & qui protégeoit de tels prélats.

Nous pouvons remarquer dans Ithacins une autre chose en quoi les accusateurs les plus véhéments lui ressembloit. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarrassé que lui à rendre raison de sa conduite, & néanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à poursuivre les autres. Ce désordre est prodigieux, comme les payens l'ont remarqué : ils ont dit que l'innocence est la qualité la plus nécessaire à ceux qui accusent. Mais ordinairement c'est de quoi les accusateurs se mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres sont tous remplis d'absurdités, de contradictions, de profanations, de nouveautés, de paradoxes très-dangereux, & d'hérésies, qui n'a pas laissé d'accuser de fausse doctrine une infinité de gens : & s'il avoit eu un Maxime à sa dévotion, on n'eut entendu parler que de personnes déposées, prosrites, ana-

thématisées, pour ne rien dire de pis. Ces irrégularités & ces injustices dureront apparemment autant que le monde.

§. V.

Ithacius reçoit le châtiment de ses violences.

Continuant à montrer les mauvaises suites du supplice de Priscillien, je me fers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. „ Ce „ qu'il y eut en ceci de plus déplorable, c'est que cette action d'Ithacius fut cause qu'il se fit pour „ un temps une especé d'assez dangereux Schisme dans les Gaules. Car „ d'une part un Evêque d'une grande „ autorité, nommé Theognostus, „ l'ayant hautement condamnée, & „ s'étant même ensuite séparé de sa „ communion, fut suivi en cela de „ la plupart des Evêques, qui crurent comme lui qu'ils ne pouvoient „ communiquer avec un homme qui „ avoit deshonoré & son Caractere „ & l'Eglise, en se souillant du sang „ de ceux desquels il avoit procuré

„ la mort. Mais d'autre part, plu-
„ sieurs gagnés par Ithacius, dont ils
„ étoient ou les complices ou les ap-
„ probateurs, se joignirent à lui, &
„ se voyant fortement appuyés de la
„ faveur du Prince qui soutenoit
„ Ithacius, ils s'assemblerent tous à
„ Treves en une espece de Concile
„ ou plutôt en un conciliabule, où il
„ fut absous & déclaré juridiquement
„ innocent par la sentence qu'ils ren-
„ dirent en sa faveur. “ On raconte
ensuite comment Saint Martin re-
fusa de communiquer avec eux, jus-
qu'à ce qu'il eût compris qu'en se re-
lâchant il obtiendrait de Maxime la
révocation de „ l'ordre de faire main
„ basse sur tout ce qu'on pourroit
„ découvrir de Priscillianistes. St.
„ Martin n'aimoit pas qu'on punit
„ de mort les Hérétiques, & il crai-
„ gnoit que plusieurs Catholiques des
„ plus gens de bien ne fussent envelop-
„ pés dans ce massacre, parce qu'on
„ prenoit pour des Priscillianistes ceux
„ qui par leur air modeste & morti-
„ fié paroissent être d'une vie plus
„ régulière & plus réformée que les
„ autres, sans faire aucun discerne-
„ ment de ces hypocrites Priscillia-

„nistes d'avec les vrais & solides dé-
 „vots.“ Croyant donc que de deux
 „maux il devoit choisir le moindre, il
 „céda pour un peu de temps à la vio-
 „lence qu'on lui faisoit, & il assista
 „avec ces Evêques, à la cérémonie
 „de l'ordination de Felix Evêque de
 „Treves... Dès le lendemain ils'en
 „retourna fort triste, & se repentant
 „bien fort de l'avoir fait, & s'étant
 „aperçu que ce don de miracles,
 „dont Dieu l'avoit avantaagé, n'o-
 „péroit plus en lui si souvent qu'il
 „faisoit auparavant, il tâcha de ré-
 „parer par sa pénitence la perte qu'il
 „venoit de faire. Pour le Schisme
 „d'Ithacius il ne dura plus guere,
 „parce que Maxime son protecteur
 „ayant été défait quelque temps
 „après par le grand Théodose, &
 „tué dans Aquilée par les soldats, il
 „fut abandonné de tous les Evêques
 „de son parti, & puni de l'exil où
 „il mourut.“

§. VI.

*Examen des sentiments de Maimbourg
sur la persécution des hérétiques. Dis-
tinction illusoire & ridicule.*

Maimbourg reconnoît que jusqu'a-
lors les hérétiques n'avoient pas été
punis de cette manière : mais il so-
tient qu'on peut très-justement user
contre eux de cette rigueur, comme
on a depuis souvent fait, & sans par-
ler, continue-t-il,, de ceux qui ont
,, prouvé dans leurs Ecrits qu'il étoit
,, non-seulement permis mais aussi
,, très-bon d'user ainsi : il ne faut que
,, voir ce qu'a écrit sur cela Saint
,, Léon, lorsque donnant comme nous
,, le dirons bientôt, les ordres néces-
,, saires pour agir en Espagne contre
,, l'hérésie de Priscillien, il loue Ma-
,, xime de cette action, & dit : que
,, la rigueur & la sévérité de sa ju-
,, stice contre cet hérésiarque & ses
,, disciples que ce Prince fit mourir,
,, a été d'un fort grand secours à la
,, clémence de l'Eglise. Car bien
,, qu'elle se contente de la douceur
,, du jugement que les Evêques por-

„ tent selon les Canons contre les hé-
 „ rétiques obstinés , & qu'elle ne
 „ veuille point de sanglantes exécutions : elle ne laisse pas d'être beau-
 „ coup aidée & bien soutenue par
 „ les sévères constitutions des Empe-
 „ reurs , puisque la crainte d'un si
 „ rigoureux supplice fait quelquefois
 „ que les hérétiques recourent au re-
 „ mede spirituel , pour guérir la ma-
 „ ladie mortelle de leur hérésie par
 „ une vraie conversion. “ Le même
 Maimbourg soutient que la principale
 faute d'Ishacius , fut de s'être adressé
 à un tribunal séculier dans une cause
 purement ecclésiastique , & d'avoir
 procuré la mort de ces hérétiques au-
 tant qu'il put , ce qui est contraire
 aux loix de l'Eglise. C'est pourquoi ,
 dit-il , quand les Ecclésiastiques implo-
 rent contre eux le secours des Prin-
 ces & des Magistrats , ils protestent
 toujours qu'ils souhaitent tellement
 leur correction , que néanmoins ils
 ne demandent point qu'on les punisse
 du dernier supplice , mais plutôt qu'on
 leur fasse miséricorde , laissant toute-
 fois les juges en liberté d'agir selon
 les loix pour le bien de l'Eglise & de
 l'Etat. C'est ce qu'on peut appeller

„ l'usage de la censure ecclésiastique

une distinction illusoire. C'est une pure momerie : c'est du moins une conduite si éloignée de la gravité d'un Tribunal qui agit sérieusement, qu'on ne peut trouver étrange que l'Inquisition soit tournée en ridicule à ce sujet. Vous demandez aux Princes qu'ils fassent des loix contre l'hérésie : vous les louez à perte de vue lors qu'ils établissent la peine de mort contre l'hérétique : vous leur livrez celui que vous avez déclaré hérétique : c'est donc vous, proprement parlant, qui êtes cause de sa mort. Quand vous dites aux Magistrats que vous ne demandez pas son supplice, vous donnez la comédie. Et au reste, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les assassins ? Car selon vous un hérétique est pire qu'un empoisonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Aristote, *posito uno absurdo multa sequuntur*, n'a été plus véritable qu'en cette matiere-ci. L'absurdité de soumettre les opinions au glaive des Magistrats entraîne après soi mille absurdités, & jette dans mille contradictions ceux qui la soutiennent. Notez que l'Inquisition condamne à la mort, & ne se contente pas de déclarer qu'on est hérétique.

§. VII.

Il semble qu'on ait condamné dans les Priscillianistes un sentiment que l'on a canonisé dans saint Augustin.

Je n'examine point si ces hérétiques faisoient & croyoient tout ce qu'on leur attribue. Mais voici trois choses certaines : 1. Saint Augustin croit que l'homme est déterminé invinciblement, ou au mal par sa corruption naturelle ; ou au bien par le saint Esprit. 2. Cette Doctrine ôte à l'homme le franc-arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifférence. 3. La doctrine de St. Augustin a été autorisée par l'approbation solennelle de l'Eglise. Or nous allons voir que les Priscillianistes furent condamnés pour avoir détruit le franc-arbitre, en soumettant la volonté de l'homme à une fatale nécessité qui l'entraîne sans qu'elle puisse s'y opposer. C'est-à-dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc-arbitre, en prenant ce mot, non pas pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agréable, mais pour

la puissance de choisir entre deux contraires. Ils furent donc condamnés pour une doctrine qui a été approuvée dans St. Augustin. Considérons bien de quelle maniere le Pape Léon les réfute. „ S'il est permis de croire „ & d'enseigner cette doctrine on ne „ doit plus ni récompenser la vertu, „ ni punir le crime ; & toutes les „ loix non-seulement humaines „ mais aussi divines , n'ont plus de „ force , & peuvent être violées impunément ; parce qu'on ne pourra „ jamais prononcer en jugement , ni „ en faveur des bonnes actions , ni „ contre les méchantes , si une fatale nécessité pousse & emporte „ par son mouvement celui de la volonté. ” Peut-on douter après cela , je continue à me servir des expressions de Mr. Maimbourg , sans adopter tout ce qu'il dit „ que St. Léon „ ait cru ce que la foi nous oblige „ de croire ; savoir que la grâce „ efficace nous fait tellement agir „ qu'elle ne nous impose aucune nécessité ; mais qu'elle nous laisse „ inviolable notre libre arbitre , ou „ la liberté d'indifférence , par laquelle nous pouvons prendre lequel

„il nous plaira des deux partis, &
 „faire ou le bien par la grace, ou
 „le mal de nous-mêmes.” Je crois
 sans peine qu'ils différoient de St. Au-
 gustin dans l'explication des causes
 qui déterminent la volonté : mais il
 falloit nécessairement qu'ils fussent
 d'accord avec lui sur ce point de fait,
 c'est que le principe qui la pousse ne
 lui permet pas ou de s'arrêter, ou de
 reculer, ou de s'écarter à côté. Or
 c'est sur cela que tombent les raisons
 du Pape Léon quand il réfute ces hé-
 rétiques : il est donc certain qu'en
 leur personne il réfute St. Augustin,
 & qu'il n'a pu approuver ce Pere,
 sans adopter quand cela venoit de
 lui, ce qu'il avoit rejeté venant de
 la Secte Priscillianiste. Je n'examine
 point s'il raisonne bien, je dis seule-
 ment que toutes les preuves qu'il ti-
 re, soit des peines & des récom-
 penses, soit des loix & des juge-
 ments, seroient mauvaises contre
 cette secte, si elles n'étoient pas bon-
 nes contre le systéme de saint Augu-
 stin. Remarquez bien que saint Léon
 argumente par les suites que pouvoit
 avoir le dogme de la fatale nécessité,
 & qu'il ne dit pas que ces hérétiques

enseignassent ces conséquences. Cela montre qu'il en veut au dogme même, indépendamment du principe sur lequel ils le fondeient, & des conclusions qu'ils en tiroient actuellement.

Fin du Tome cinquieme.



